

Groupe Crédit du Nord



Document de référence
et rapport financier annuel
2013

BANQUE 
COURTOIS

Banque 
Kolb

Banque 
Laydernier

BANQUE 
NUGER

Banque 
Rhône-Alpes

Banque 
Tarneaud

Société 
Marseillaise de Crédit

Crédit 
du Nord

SOMMAIRE

	Organes d'administration et de direction au 31 décembre 2013	4
1	L'activité	5
	Chiffres clés au 31 décembre 2013.....	6
	Les faits marquants de l'année 2013.....	8
	Structure du Groupe.....	11
2	Les comptes consolidés	12
	Rapport de gestion.....	13
	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le Contrôle Interne et la gestion des risques	27
	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques	40
	Bilan consolidé	42
	Compte de résultat consolidé	44
	Evolution des capitaux propres.....	46
	Annexe aux comptes consolidés	49
	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.....	133
	Ratio de solvabilité Bâle 2 - Informations au titre du Pilier 3.....	135
3	Les comptes individuels	137
	Rapport de gestion de l'exercice 2013.....	138
	Résultats financiers des cinq derniers exercices.....	140
	Bilan individuel au 31 décembre.....	141
	Compte de résultat.....	143
	Annexe aux comptes individuels.....	144
	Informations sur les mandataires sociaux	180
	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	191
	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	193
	Projet de Résolutions Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2014	195
4	Les informations complémentaires	197
	Renseignements de caractère général concernant le Crédit du Nord	198
	Renseignements concernant l'activité.....	201
	Rapport RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale).....	203
	Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion.....	218
	Responsable du Document de référence et responsables du Contrôle des Comptes	220
	Tables de concordance	221

Organes d'administration et de direction au 31 décembre 2013

Conseil d'Administration Date 1^{re} nomination ⁽¹⁾ Echéance du mandat Assemblée Générale de mai

Président du Conseil d'Administration

Jean-François SAMMARCELLI	1 ^{er} janvier 2010	2017
---------------------------	------------------------------	------

Administrateurs

Didier ALIX	7 janvier 2010	2016
Philippe AYMERICH ⁽²⁾	11 janvier 2012	2015
Christophe BONDUELLE	6 mai 2011	2015
Séverin CABANNES	21 février 2007	2016
Patrick DAHER	15 septembre 2005	2017
Thierry DIGOUTTE ⁽³⁾	26 juillet 2013	2015
Bruno FLICHY	28 avril 1997	2015
Marie-Chantal JACQUOT ⁽³⁾	4 décembre 2012	2015
Anne MARION-BOUCHACOURT	16 mai 2013	2017
Thierry MULLIEZ	6 mai 2011	2015
Annie PRIGENT ⁽³⁾	4 décembre 2012	2015
Patrick SUET	3 mai 2001	2015

⁽¹⁾ Durée d'un mandat : 4 ans.

⁽²⁾ Directeur Général.

⁽³⁾ Administrateur salarié.

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois en 2013 pour étudier l'évolution du Conseil d'Administration, examiner le budget, les comptes annuels et semestriels, analyser et décider des choix importants en matière de stratégie commerciale, d'organisation et d'investissement.

Le Comité des Rémunérations, composé de MM. Jean-François SAMMARCELLI et Patrick SUET, s'est réuni pour proposer au Conseil d'Administration la rémunération fixe et variable, ainsi que les avantages des mandataires sociaux.

Comité Exécutif

Philippe AYMERICH, Directeur Général,

Philippe AMESTOY, Directeur Général Adjoint - Directeur du Marketing,

Gilles RENAUDIN, Directeur Général Adjoint - Directeur de la Direction Centrale des Risques,

François ORAIN, Directeur de la Direction des Entreprises,

Yves BLAVET, Directeur des Systèmes d'Information, des Projets et des Opérations Bancaires,

Philippe CALMELS, Directeur des Ressources Humaines,

Frédéric FIGER, Directeur Financier,

Odile THOMAZEAU, Secrétaire Général,

Eric l'HOTE, Directeur de la Communication, participe, ès qualité, aux réunions du Comité Exécutif.

L'activité

1

Chiffres clés au 31 décembre 2013 _____	6
Les faits marquants de l'année 2013 _____	8
Structure du Groupe _____	11

Chiffres clés au 31 décembre 2013

Groupe : données consolidées

Bilan

(en millions d'euros)	31/12/2013 IAS/IFRS ⁽¹⁾	31/12/2012 IAS/IFRS ⁽¹⁾	Variation % 2013/2012 IAS/IFRS
Dépôts clientèle	30 894,4	29 554,7	+4,5
Crédits clientèle	35 480,2	35 642,4	-0,5
Capitaux propres ⁽²⁾	2 786,5	2 671,8	+4,3
Encours créances douteuses (montant brut)	2 479,7	2 190,7	+13,2
Dépréciations sur créances individualisées	-1 241,5	-1 162,6	+6,8
TOTAL DU BILAN	56 739,2	56 774,1	-0,1
ACTIFS GERES (hors bilan)	25 390,3	24 838,0	+2,2

Résultats

(en millions d'euros)	31/12/2013 IAS/IFRS ⁽¹⁾	31/12/2012 IAS/IFRS ⁽¹⁾	Variation % 2013/2012 IAS/IFRS
Produit Net Bancaire	1 939,4	1 917,0	+1,2
Résultat Brut d'Exploitation	711,7	676,9	+5,1
Résultat courant avant impôt	566,3	486,4	+16,4
Bénéfice net (part du Groupe)	368,9	308,3	+19,7

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS19R qui s'appliquent de façon rétrospective.

(2) Inclut les résultats en formation.

Ratios

	31/12/2013	31/12/2012
Coût du risque / Encours de crédits	0,54 %	0,52 %
Capitaux propres / Total du Bilan	4,91 %	4,75 %
Part des fonds propres durs ⁽¹⁾ / Encours pondérés Bâle 2	8,52 %	9,00 %

(1) Incluent les résultats en formation, nets des prévisions de distribution de dividendes.

Notations

		31/12/2013	31/12/2012
Standard and Poor's	CT	A - 1	A - 1
	LT	A	A
Fitch	CT	F1	F1 +
	LT	A	A +
	Intrinsèque*	bbb+	bbb+

* La notation intrinsèque est celle du Groupe Crédit du Nord considéré en tant que tel par l'agence de notation, i.e. sans prendre en compte son appartenance au Groupe Société Générale.

Les faits marquants de l'année 2013

L'année 2013 a été marquée par plusieurs événements d'importance

Le SEPA*

Tout au long de l'année 2013, le Groupe Crédit du Nord a multiplié les initiatives pour faciliter la migration de ses clients au SEPA. Communications régulières sur tous les marchés, petits déjeuners d'information auprès des clients Entreprises et rendez-vous avec les émetteurs Entreprises et Professionnels se sont enchaînés.

* Single Euro Payments Area soit Espace Unique de Paiement en Euro.

Mars

Lancement d'Antarius Prévoyance Madelin

Ce contrat d'assurance vie collectif permet aux Travailleurs Non Salariés (TNS) non agricoles de bénéficier d'une couverture Prévoyance complémentaire aux régimes obligatoires.

Mai

Enrichissement de l'offre du Club Norplus

Le Club Norplus propose de nouveaux avantages et une offre différenciée selon le package choisi (Norplus Visa ou Norplus Premier).

Juin

Lancement d'une offre mobile dédiée aux Professionnels

Les clients Professionnels disposent désormais d'une application Smartphone (Android et iPhone) qui leur permet d'accéder, en temps réel, à l'ensemble de leurs comptes professionnels et privés : consultation des comptes et du détail des opérations, saisie de virements, « Click to call » pour un contact direct avec leur conseiller, simulations de crédits, recherche d'agences, numéros utiles en cas d'opposition.

Lancement d'Etoile Multi Gestion (EMG) France : une gestion « Multi Gérants, Multi Styles »

Ce nouveau fonds de la gamme EMG offre aux investisseurs l'accès à une importante sélection de gérants réputés sur le marché actions françaises, leur permettant de diversifier leur portefeuille titres, PEA ou leurs contrats d'assurance vie sur ce marché, dans le but de surperformer l'indice CAC 40.

Août

Enrichissement de l'application Smartphone

De nouveaux services sont disponibles sur les marchés des Particuliers et des Professionnels :

- le module « Partir à l'étranger » offre de nombreux conseils pratiques (convertisseur, assistance dont scann de documents...) ;
- le module « Notes de frais » facilite la saisie, le suivi et le remboursement de notes de frais.

Septembre

Lancement d'Etoile Multi Gestion USA

Après EMG France, le fonds Etoile Multi Gestion USA vient enrichir la gamme multi gestion de la Banque pour permettre à ses clients de bénéficier de la dynamique des marchés actions nord-américains.

Octobre

Communication

Le Groupe Crédit du Nord reprend la parole dans les médias, avec une campagne de communication imaginée par l'agence Fred & Farid. La Banque réaffirme, à cette occasion, ses valeurs fondamentales de proximité - liée à son fort ancrage régional - et d'exigence en termes de qualité de service. Elle adopte une nouvelle signature : « Etre à vos côtés ».

Lancement du contrat Santé Madelin

Ce contrat d'assurance couvre les dépenses de santé des Professionnels TNS et de leur famille. Il permet de compléter les remboursements du régime obligatoire dans le cadre fiscal de la Loi Madelin.

Monétique

Le Crédit du Nord rejoint « l'usine monétique » Transactis créée en 2008 par Société Générale et la Banque Postale, dans le but de mettre en commun la gestion de leur système monétique.

Novembre

Evolution d'Etoile Validation

Pour les clients Entreprises qui adressent leurs opérations par télétransmission, le service Etoile Validation s'enrichit de la fonctionnalité « Double Validation ». Ainsi, pour les remises dépassant un certain montant, les clients

pourront imposer une double validation, renforçant ainsi le dispositif de sécurité.

Décembre

Lancement de la gamme assurance habitation

Le Groupe Crédit du Nord propose une gamme complète d'assurances habitation, en partenariat avec Sogessur (filiale de la Société Générale). La souscription directe auprès du conseiller et une application Smartphone dédiée permettent au client de simplifier ses démarches et d'obtenir un accompagnement complet soit au moment de la souscription soit lors de la gestion d'un sinistre.

Récompenses/Palmarès

Février

Trophées QualiWeb

Le Groupe Crédit du Nord est primé lors de la remise des Trophées QualiWeb de la relation client, dans la catégorie « Banque & Finance ».

Organisés par Cocedal Conseil, les Trophées QualiWeb récompensent la qualité, la pertinence et la rapidité des réponses apportées par les équipes de webmasters aux e-mails adressés par les clients et prospects sur les sites Internet.

Le Baromètre QualiWeb teste chaque année plus de 300 sites dans 17 secteurs d'activité.

Mars

Antarius Sélection primé par Le Revenu

Le Revenu décerne à Antarius Sélection le Trophée d'argent des contrats d'assurance vie dans la catégorie multi supports diversifiés proposant de 16 à 50 fonds.

Mai

Baromètres de satisfaction CSA

Le Groupe Crédit Nord se classe 2^{ème} en termes de satisfaction globale sur les marchés Particuliers, Professionnels et Entreprises, des baromètres concurrentiels 2013 de l'institut CSA.

Baromètres concurrentiels réalisés par l'institut CSA auprès d'un échantillon représentatif de plus de 10 000 clients Particuliers, Professionnels et Entreprises des dix principales banques de la place, interrogés du 30/03/2013 au 06/04/2013.

Juin

Trophées Le Revenu

Le Revenu décerne cinq trophées à la gamme Etoile Multi Gestion :

- Trophée d'or de la « meilleure gamme de fonds sectoriels sur 3 ans » ,
- Trophée d'or de la « meilleure gamme de SICAV et fonds actions internationales sur 3 ans » ,
- Trophée d'argent sur « les performances globales de la gamme sur 3 ans » ,
- Trophée d'argent du « meilleur fonds diversifié sur 3 ans » avec Etoile Multi Gestion A,
- Trophée d'argent de la « meilleure gamme fonds diversifiés sur 3 ans ».

Septembre

Corbeilles Mieux Vivre Votre Argent

Le Crédit du Nord se voit attribuer le prix de la meilleure performance sur 5 ans pour sa gamme de fonds profilés Etoile Multi Gestion.

Décembre

EnterNext et NYSE Euronext

Deux opérations financières menées par Gilbert Dupont sont primées par EnterNext et NYSE Euronext :

- Prix de l'Introduction en Bourse de l'année pour MND sur NYSE Euronext ;
- Prix de l'opération financière de l'année pour Global Bioénergies sur NYSE Alternext Paris.

Mécénat

Exposition Eugène Boudin

Le Crédit du Nord a été mécène de l'exposition Eugène Boudin.

Cette exposition, qui s'est déroulée à Paris au Musée Jacquemart André du 22 mars au 22 juillet 2013, a présenté une soixantaine d'œuvres de ce peintre normand, reconnu comme l'un des initiateurs de l'Impressionnisme.

Marseille-Provence 2013

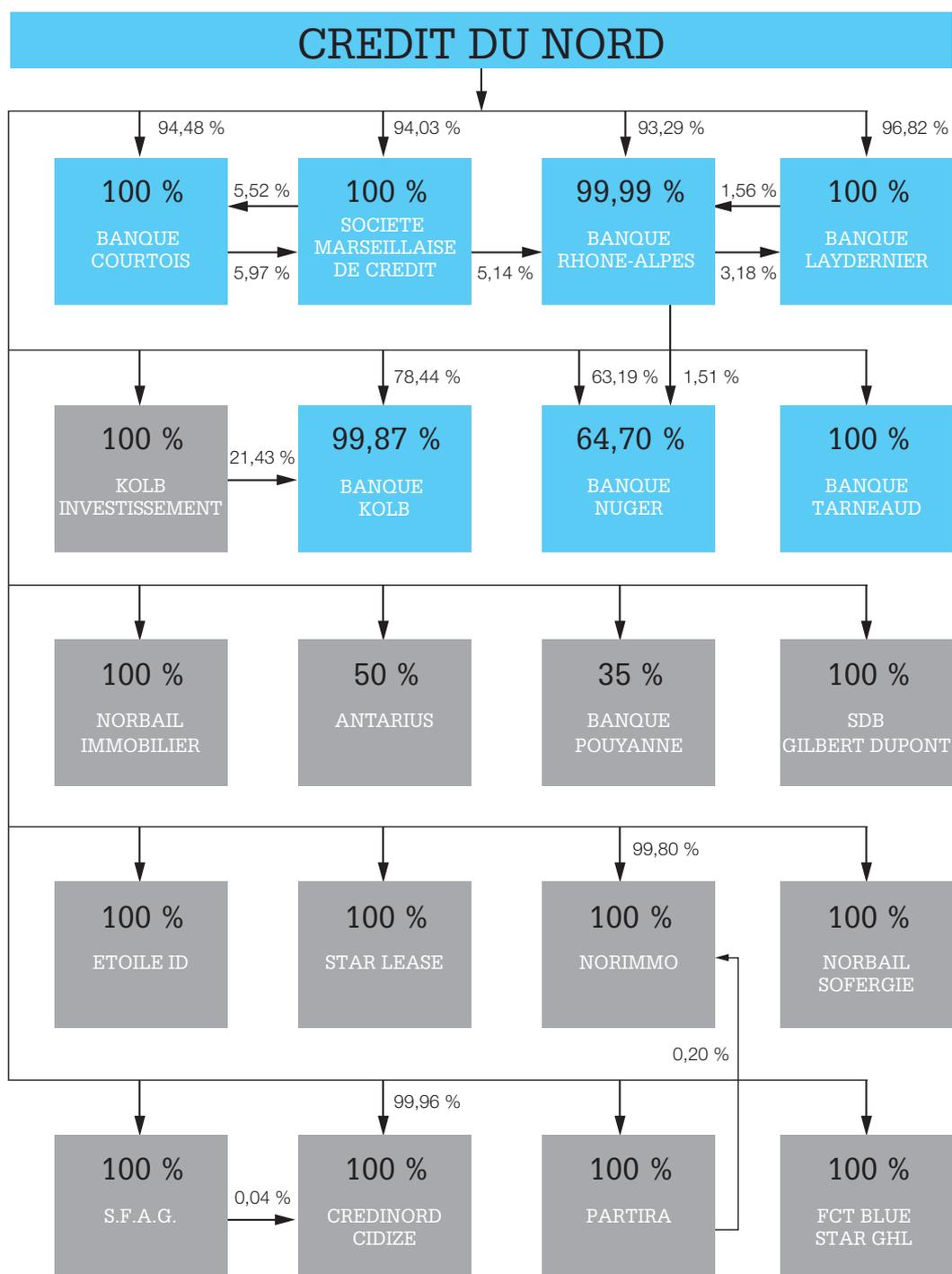
La Société Marseillaise de Crédit (SMC) a été partenaire officiel de Marseille-Provence 2013, Capitale européenne de la culture. Ce partenariat d'envergure internationale a permis à la SMC de réaffirmer son rôle d'acteur de premier plan au service du développement économique et culturel de sa région.

Structure du Groupe

Le schéma ci-dessous présente les liens entre les principales entités du Groupe Crédit du Nord.

Les participations directes y sont mentionnées ainsi que le pourcentage de contrôle du Groupe sur l'entité concernée.

Le périmètre de consolidation est mentionné dans son intégralité en note 2.



Les comptes consolidés

2

Rapport de gestion _____	13
Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le Contrôle Interne et la gestion des risques _____	27
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques _____	40
Bilan consolidé _____	42
Compte de résultat consolidé _____	44
Evolution des capitaux propres _____	46
Annexe aux comptes consolidés _____	49
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés _____	133
Ratio de solvabilité Bâle 2 Informations au titre du Pilier 3 _____	135

Rapport de gestion

Exercice 2013

Une économie française qui demeure déprimée

L'économie mondiale est tirée par la reprise de la demande privée aux Etats-Unis et par la croissance des pays émergents qui subissent toutefois quelques turbulences et un ralentissement de leur activité. Un retour de la croissance est attendu au Japon grâce à une nouvelle relance budgétaire. Cette amélioration du contexte macro-économique mondial reste cependant fragile du fait de la poursuite du processus de désendettement public et privé dans les pays développés.

En Europe, la reprise est lente et les divergences entre les pays persistent : la reprise se poursuit en Allemagne mais tarde à se matérialiser en France. L'activité reste morose en Italie, à l'inverse de l'Espagne, qui renoue avec la croissance. La politique monétaire reste accommodante avec le souci de fournir une liquidité abondante au système économique et financier. Réagissant à la faiblesse de l'inflation, la BCE a, de nouveau, abaissé son taux directeur de 25 points de base en fin d'année. A 0,25 %, celui-ci se situe désormais à un niveau historiquement bas.

La hausse des taux long observée durant l'année 2013, et consécutive à l'incertitude sur le maintien de la politique monétaire aux Etats-Unis, n'a été que transitoire. En décembre 2013, l'OAT 10 ans se situait à 2,3 %, également proche de son plus bas historique.

La France ne fait pas figure d'exception en Europe, l'évolution du PIB sur l'exercice se limite à +0,2 %, en stagnation depuis deux années consécutives. Les entreprises, comme les ménages, sont soumises à des contraintes fortes de revenus illustrés par la faiblesse des taux de marge et par la baisse du pouvoir d'achat. La consommation recule et le nombre de défaillances d'entreprises est au plus haut depuis 20 ans. La situation sur le marché de l'emploi reste très dégradée avec un taux de chômage d'environ 11 %.

Les perspectives de reprise de l'activité économique pour les années à venir ont soutenu les marchés financiers en 2013. Les indices boursiers ont affiché des

progressions significatives et de nombreuses places financières retrouvé des niveaux « d'avant crise ». En clôturant à 4296 points le 31 décembre 2013, le CAC 40 affiche une croissance de 18 % sur l'année.

Dans un environnement économique difficile, le Groupe Crédit du Nord réalise une très bonne performance financière et commerciale

Le Groupe Crédit du Nord affiche un PNB consolidé de 1 939,4 M€ en progression de +1,2 % au 31 décembre 2013. Les frais généraux sont maîtrisés avec une baisse de -1,0 % à 1 227,7 M€ ; le coût du risque s'élève à 197,8 M€ sur l'exercice, en augmentation de +3,1 %. Le résultat d'exploitation ressort en progression de +5,9 %, à 513,9 M€. Le résultat courant s'élève à 566,3 M€, y compris 52,5 M€ au titre d'une plus value enregistrée sur la cession à la Société Générale de la participation du Groupe Crédit du Nord dans Amundi.

Le résultat net part du Groupe consolidé s'établit à 368,9 M€, en progression de +19,7 %. Le ROE ressort à 13,8 % ; Le Tier One s'établit à 8,52 % au 31/12/2013.

Ces résultats intègrent l'effet négatif de la première application de la norme comptable IFRS13 – *Fair Value Measurements* - portant sur la valorisation des produits dérivés - dite Credit Value Adjustment (CVA) ou Debit Value Adjustment (DVA), qui se traduit par une charge de 12,2 M€ en PNB.

Retraité de cet effet ainsi que des mouvements de provisions sur les encours de PEL et CEL et de la valorisation en juste valeur de ses passifs financiers, le PNB du Groupe s'inscrit en croissance de +3,4 % et le résultat net part du Groupe en progression de +28,0 %.

La marge sur dépôts est en hausse de +7,0 %, soutenue par un effet volume sur les dépôts à vue et les encours d'épargne rémunérés. L'effet négatif lié à la faiblesse des taux courts a été compensé par la baisse du taux du Livret A en cours d'année.

La marge sur crédits est en hausse de +5,0 %, soutenue par la reconstitution des marges sur les crédits et la hausse du nombre de crédits à l'habitat remboursés par anticipation donnant lieu à perception d'indemnités.

Le développement des fonds de commerce et les efforts continus d'amélioration de l'équipement de la clientèle en produits, services bancaires et d'assurance se traduisent par une progression de +3,1 % des commissions nettes, largement soutenues par les commissions financières, en hausse de +6,6 %.

La Société Marseillaise de Crédit se confirme comme un relais de croissance majeur

L'exercice 2013 était une année de consolidation suite aux évolutions organisationnelles significatives opérées sur 2012, avec la migration informatique sous le système du Crédit du Nord et la reconfiguration du maillage commercial. Le bilan de cet exercice est positif : la Société Marseillaise de Crédit affiche une activité et des résultats en croissance.

La conquête est dynamique, notamment sur le marché des Particuliers et des Entreprises, avec des Fonds de Commerce en progression respectivement de +3,5 % et +3,0 %. Le poids des segments de clientèle patrimoniaux et bonne gamme est désormais très proche de ceux du Groupe. Les évolutions en matière de taux d'équipement (crédit renouvelable, package, épargne réglementée sur le marché des Particuliers...) confirment le potentiel de croissance de la Société Marseillaise de Crédit.

En parallèle, le Crédit du Nord adapte progressivement son dispositif commercial pour répondre au mieux aux besoins de ses clients

Plus d'une centaine d'agences ont été ouvertes dans des zones à fort potentiel depuis 2004, réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ces agences ont permis à un certain nombre de clients Particuliers de grandes métropoles, et plus particulièrement d'Ile-de-France, de transférer leurs comptes dans une agence proche de leur lieu de résidence, et ainsi de profiter d'une plus grande proximité dans leur relation bancaire.

En réalisant près de 14 % de la conquête de nouveaux clients Particuliers et Professionnels du Groupe sur 2013, ces agences participent de façon significative aux réalisations commerciales et financières du Crédit du Nord.

Afin de s'adapter à la demande de ses clients, des évolutions ont été apportées au dispositif commercial, avec le réaménagement des horaires de caisses ainsi qu'une reconfiguration progressive du maillage d'agences.

Le Crédit du Nord poursuit ses projets visant à améliorer son efficacité commerciale et la satisfaction de ses clients

Le Crédit du Nord poursuit l'enrichissement de son poste de travail en agence avec l'intégration de nouvelles situations de travail et de nouveaux produits et services.

En 2013, des fonctionnalités relatives à l'évolution du produit d'assurance Antarius Prévoyance pour les professionnels et la saisie simplifiée du Compte A Terme renouvelable pour les Entreprises et les Professionnels ont été introduites dans le poste de travail.

La mise à disposition de scanners en agence permettra de gérer les pièces justificatives des clients sous forme dématérialisée : numérisation des documents par le conseiller depuis le poste de travail, consultation des documents clients en temps réel. Sur les marchés de Particuliers et d'Entreprises, le déploiement a été engagé dès 2013. Sur le marché de Professionnels, la mise en œuvre devrait intervenir en 2014.

Sur le plan commercial, les travaux d'enrichissement de l'offre Multicanal se sont poursuivis sur l'exercice : l'offre mobile a ainsi été élargie aux clients professionnels, accessible sur tous les terminaux. Elle permet notamment la consultation des comptes, les virements individuels et l'appel direct vers le conseiller. Pour les particuliers la souscription en ligne de l'option Internet permettra de fluidifier l'utilisation des fonctionnalités en ligne (notamment les versements et les arbitrages sur les contrats d'assurance vie). L'équipement du nombre de contrats banque en ligne (Internet et mobile) poursuit sa progression régulière sur tous les marchés (plus de 10 % sur un an) et frôle désormais les 900 000 clients équipés (presque 700 000 Particuliers) dont 373 000 utilisateurs réguliers (265 000 Particuliers).

Dans le domaine du digital, l'offre a également continué de s'enrichir, avec notamment le lancement d'une application Smartphone (Android et iPhone) dédiée aux clients Professionnels, la refonte ergonomique et graphique de l'application mobile des Particuliers (accès simplifié aux fonctions les plus utilisées) et l'introduction de nouveaux services (informations pratiques à l'étranger pour les voyageurs et gestion de notes de frais).

Pendant l'été, propice à l'utilisation des solutions de nomadisme, les connexions sur mobile ont largement dépassé le cap symbolique du million soit plus de 40 % d'augmentation en 6 mois.

Les sites Internet des banques régionales du Groupe ont eux aussi évolué avec une refonte de l'ergonomie des sites institutionnels.

Enfin, les travaux du projet « Convergence » visant à construire un système d'information commun avec Société Générale sont en cours. En 2013, ils ont conduit, notamment, à la prise en charge des traitements de remise de masse des opérations SEPA.

Le Crédit du Nord a intégré l'usine monétique Transactis créée en 2008 par Société Générale et la Banque Postale dans le but de mettre en commun la gestion de leurs systèmes monétiques.

Activité commerciale

L'analyse de l'activité commerciale du réseau du Groupe Crédit du Nord couvre le périmètre des banques du Groupe, c'est à dire le Crédit du Nord et ses Filiales bancaires.

Les indicateurs présentés sont relatifs à l'activité en euros, qui représente la quasi-totalité des activités du Groupe. Les encours repris comme les évolutions touchant aux fonds de commerce comparent des chiffres de fin de période (fin décembre).

Poursuite du développement du fonds de commerce

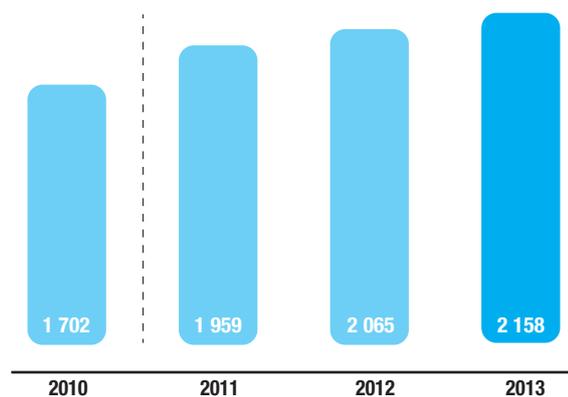
La croissance du fonds de commerce actif de **Particuliers** s'est poursuivie en 2013, avec une conquête de près de 123 000 clients sur l'exercice, et une croissance de +2,9 %. Au 31 décembre 2013, le fonds de commerce compte près de 2,2 millions de clients Particuliers.

La progression du fonds de commerce bénéficie des efforts de conquête de nouveaux clients, notamment via la recommandation, et de la prévention des départs ainsi que de l'apport des nouvelles agences.

Fonds de commerce Particuliers

(au 31 décembre)

Nombre de clients (en milliers) - depuis 2011 y compris SMC



Cette croissance s'accompagne d'une intensification du rythme de vente de produits auprès de la clientèle. L'équipement des clients en 6 produits et plus se maintient à un niveau élevé de 47,8 %, sur un fonds de commerce en progression soutenue.

Le Livret A et le Livret de Développement Durable ont poursuivi leur développement qui avait connu une accélération en fin d'année dernière suite au relèvement de leur plafond. Sur 2013, 71 000 Livrets A ont été ouverts par nos clients ou leurs enfants, ce qui porte à 478 000 le nombre de Livrets A commercialisés par le Crédit du Nord. Au 31 décembre 2013, le montant d'épargne géré en Livrets A et Livrets de Développement Durable totalise 4,0 Mds€.

Dans le domaine de l'assurance vie, la collecte s'est poursuivie, en particulier sur le fonds Antarius Sélection avec 28 000 nouveaux contrats ; la production brute se maintient et la collecte nette est positive, à près de 450 M€.

Le succès des contrats de prévoyance et d'assurance dommages se confirme avec plus de 96 000 contrats vendus sur la période et une croissance particulièrement dynamique des produits Antarius Protection Famille et Premium.

L'accès à la Banque via les canaux à distance poursuit sa progression avec 116 000 nouveaux contrats Internet ouverts en 2013.

Le développement de la clientèle de **Professionnels** reste un axe majeur de croissance pour le Crédit du Nord avec une conquête qui se développe à un rythme soutenu. Le fonds de commerce actif est en progression de +1,4 %. Ce résultat témoigne de la qualité du dispositif spécifique de proximité du Crédit du Nord, caractérisé par la présence de conseillers dédiés, en charge tant de la partie commerciale que de la partie privée de la relation et par une offre adaptée.

L'équipement de la clientèle s'étend avec le succès de l'offre packagée Convention Alliance détenue par près de 60 % des clients Professionnels. Par ailleurs, plus de 40 % des clients Professionnels sont en relation à la fois commerciale et privée. Le contrat Facilinvest poursuit son développement avec près de 15 000 contrats commercialisés en 2013. Le stock de contrats augmente de 51 % sur un an.

Le nombre de Plans d'Epargne Interentreprises, produit d'épargne salariale dédié aux petites entreprises, aux entrepreneurs individuels et aux professions libérales est en progression de +4 %

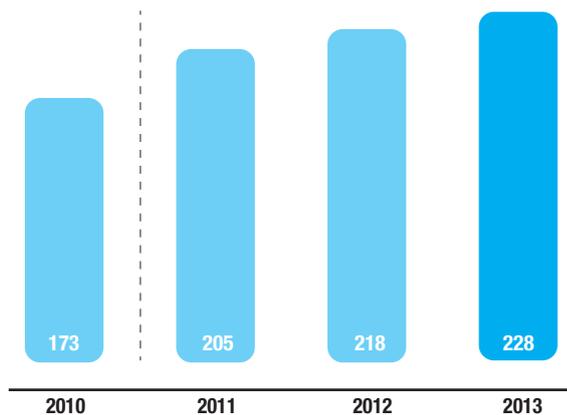
NB : Les taux de croissance sont calculés sur la base des chiffres exacts et non sur la base des chiffres arrondis présentés dans les graphiques. Cette remarque vaut pour l'ensemble des graphiques du rapport.

sur un an. L'accès au Crédit du Nord via le site Internet dédié aux Professionnels connaît une hausse d'activité de +9 % par rapport à 2013, et représente 15 millions de connexions.

Fonds de commerce Professionnels

(au 31 décembre)

Nombre de clients (en milliers) - depuis 2011 y compris SMC



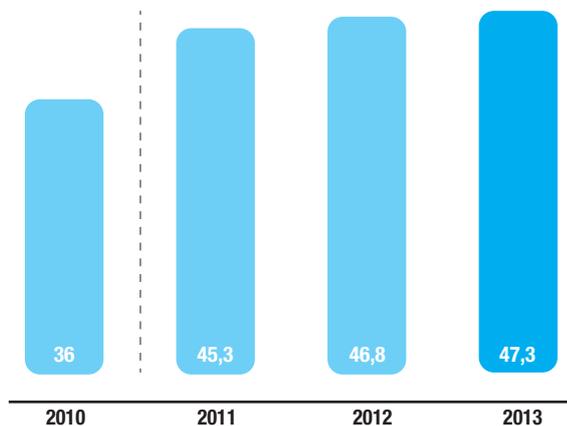
Le fonds de commerce actif des **Entreprises** est en progression de +1,2 % et près d'une entrée en relation sur trois se fait désormais sur des sociétés de plus de 7,5 M€ de chiffre d'affaires.

Près de 90 % des entreprises actives sont détentrices d'un contrat Internet actif. Le nombre de connexions au site Internet dédié aux Entreprises représente 5 millions de connexions en 2013, en hausse de +5 % par rapport à 2012.

Fonds de commerce Entreprises

(au 31 décembre)

Nombre de sociétés (en milliers) - depuis 2011 y compris SMC



Lancement de nouveaux produits et baromètre de satisfaction

Des nouveaux produits et services ont été lancés sur 2013 :

- sur le marché des Particuliers, avec le lancement des fonds garantis Etoile Garantie novembre 2021 en mai et Etoile Garantie mai 2022 en septembre, éligibles aux contrats d'assurance-vie ;
- sur le marché des Professionnels, avec la remise en première ligne des contrats Madelin Prévoyance, Retraite et Santé qui bénéficient du cadre spécifique de la loi Madelin et le lancement d'un compte à terme à maturité 2 mois renouvelable ;
- sur le marché des Entreprises, avec la généralisation de l'émission de prélèvements SEPA à partir de l'offre de transfert ou de télétransmission.

Le baromètre⁽¹⁾ concurrentiel de mesure de la satisfaction clientèle, réalisé au printemps 2013 auprès d'échantillons représentatifs de clients sur tous ses marchés, a de nouveau positionné le Crédit du Nord parmi les leaders sur le marché des particuliers en : satisfaction globale client, relationnel, agence. Sur le marché des Professionnels et des Entreprises, le Groupe se positionne aux toutes premières places grâce à son dispositif commercial. Les résultats de ce baromètre sont le reflet de l'excellente qualité de notre relation avec nos clients, cœur de notre modèle de développement.

(1) Source : institut de sondage CSA, Mai 2013, baromètre concurrentiel (sondage téléphonique)

Les encours d'épargne bilantielle en progression sensible

Les encours d'épargne bilantielle ont fortement progressé en 2013, de +9,9 % sur un an.

Sur le marché de Particuliers, les encours de dépôts à vue affichent une croissance marquée de +5,9 % en raison de la fin des arbitrages opérés en faveur du Livret A, consécutivement aux relèvements des plafonds. Le contexte de crise a en outre conduit les ménages à maintenir des liquidités par précaution sur leurs comptes à vue et leurs comptes d'épargne à court terme.

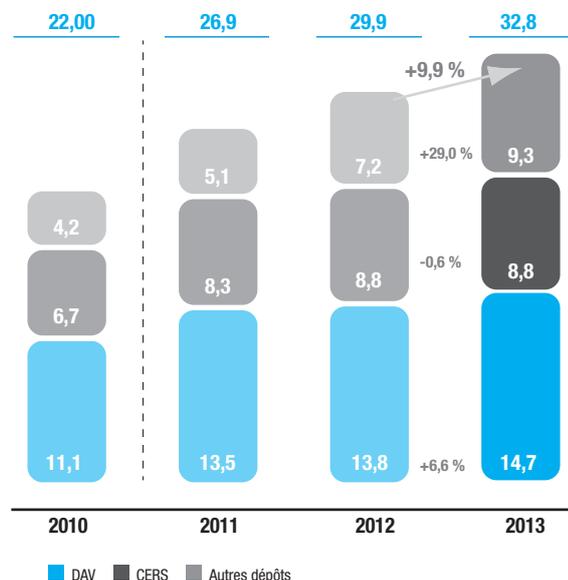
Sur le marché des Professionnels et des Entreprises, les dépôts à vue s'inscrivent en hausse de +6,9 %. Ils bénéficient de la décollecte des OPCVM monétaires, toujours peu attractifs compte tenu du niveau particulièrement bas des taux d'intérêt, ainsi que de la richesse de la gamme de produits d'épargne bancaire du Groupe.

Les encours d'épargne bancaire des ménages, tirés par le Livret A et le LDD, ont fortement progressé. Les encours de ces produits ont crû respectivement de +10,3 % et de +9,7 % pour atteindre 2,3 Mds€ et 1,7 Md€ à fin 2013. L'encours d'épargne logement poursuit sa hausse sur 2013, de +2,7 % sous l'effet d'une bonne dynamique de production.

Encours de dépôts bilantiels

(au 31 décembre)

(en Md€) - depuis 2011 y compris SMC



Le compte sur livret dédié aux Institutionnels et le compte à terme à taux progressif continuent de remporter un franc succès auprès des Entreprises.

L'encours en CSL Institutionnels et comptes à terme atteint ainsi 5,1 Mds€ au 31 décembre, contre 4,4 Mds€ en 2012.

Dans le domaine de l'assurance-vie, la collecte brute est stable par rapport à la référence élevée de l'année 2012. La collecte nette demeure positive de près de 450 M€. La part des contrats en unité de compte est en légère croissance à 16,5 %. L'encours d'assurance vie progresse de +7 % sur un an à 16,6 Mds€.

Les encours d'OPCVM à moyen et long terme sont en hausse de +0,5 % sur un an. Ils s'élèvent à 2 Mds€.

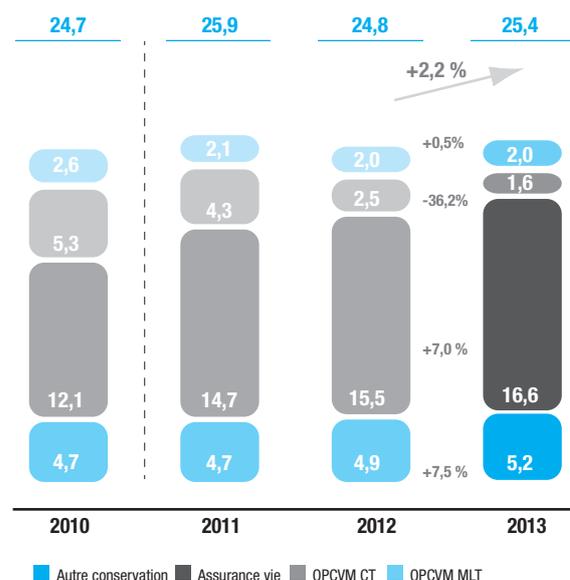
L'encours d'OPCVM à court terme est en repli de -36 % sur un an, toutes clientèles confondues, les rendements des SICAV de trésorerie étant fortement impactés par la faiblesse des taux monétaires.

Au total, la collecte d'épargne bilantielle et d'assurance vie a permis de compenser les rachats d'OPCVM, conduisant à une progression des encours d'épargne gérée (bilan et hors-bilan) sur un an de 5,8 %.

Encours d'épargne hors-bilan

(au 31 décembre)

(en Md€) - depuis 2011 y compris SMC



Des productions de crédits aux particuliers en progression soutenue par le contexte de taux bas

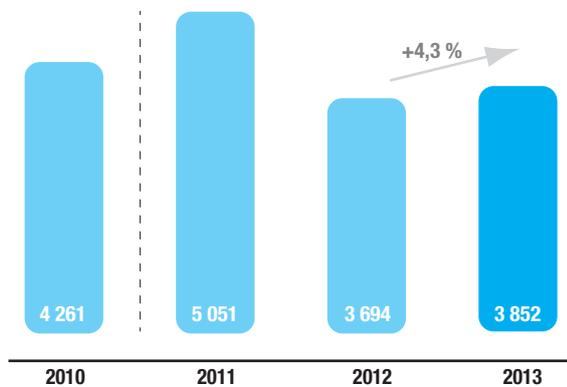
Les productions de crédits à l'habitat atteignent 3,8 Mds€ au 31 décembre, en progression au global de 4,3 % par rapport à 2012. Le contexte de taux bas a fortement soutenu la production, avec des rachats de crédits à la concurrence et des renégociations importantes. Au 31 décembre, l'encours de crédit à l'habitat affiche une progression de +2,4 %.

Le Crédit du Nord continue de mener une politique sélective en matière de risque en fixant des seuils d'apport personnel, des taux d'endettement raisonnables et en ne commercialisant que des productions à taux fixe ou à taux variable capé sur des durées de moins de 25 ans.

Production de crédits à l'habitat

(au 31 décembre)

(en millions d'euros) - depuis 2011 y compris SMC

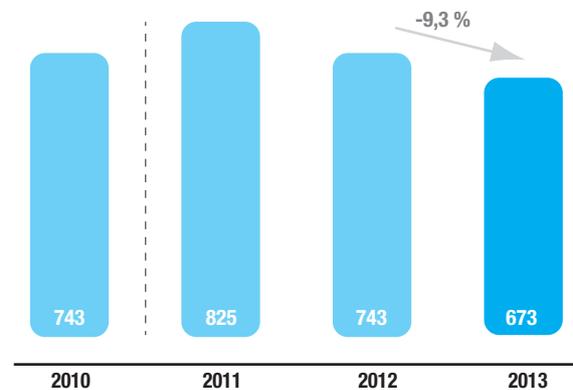


Les productions de prêts personnels affichent un repli en lien avec le recul de la consommation des ménages. Au total, l'encours est en baisse sur un an à -5,9 %.

Production de prêts personnels

(au 31 décembre)

(en millions d'euros) - depuis 2011 y compris SMC

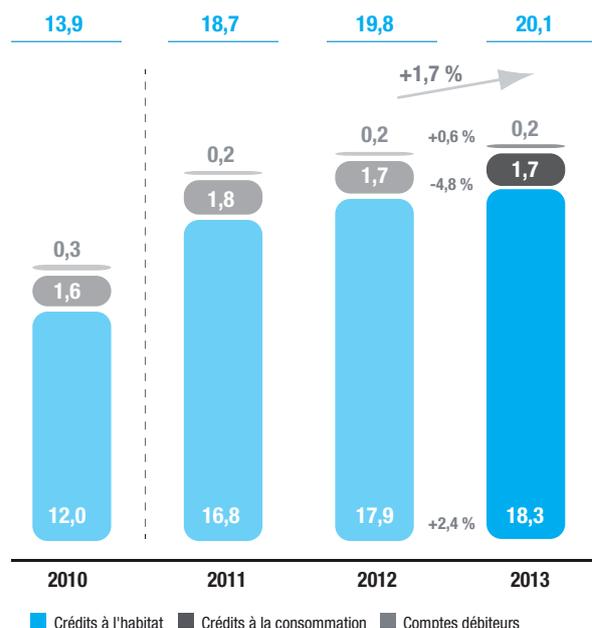


L'utilisation des crédits renouvelables est pour sa part à nouveau en progression. L'encours affiche une hausse de +2,3 % sur un an. Cette tendance est due à une activation plus soutenue des contrats existants et la mise en place de nouveaux contrats après une période d'ajustement consécutive à la Directive sur le crédit à la consommation.

Encours de crédits aux Particuliers

(au 31 décembre)

(en Mds€) - depuis 2011 y compris SMC



Le Crédit du Nord contribue au financement de l'économie

Le Crédit du Nord participe activement au financement de l'économie et au développement des PME, avec une production décaissée de crédits de plus de 2,8 Mds€, sous forme de crédits d'investissement ou de crédit-bail.

Dans le contexte de crise et malgré un léger rattrapage depuis le milieu de l'année, l'encours s'inscrit toutefois en léger retrait de -2,5 %, traduisant la faiblesse de la demande des entreprises.

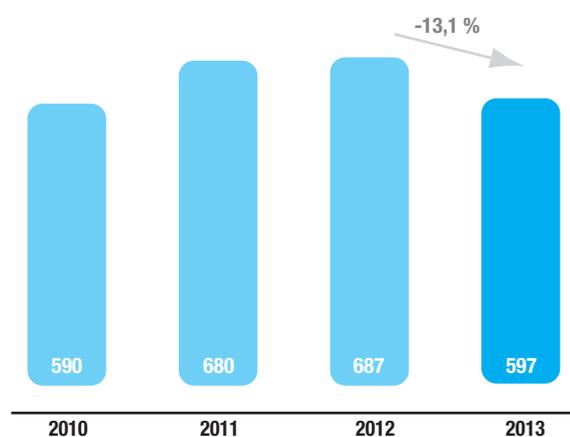
Le montant des concours à court terme aux Entreprises s'inscrit également en repli de -5,2 %, reflet de la faiblesse de l'activité de nos clients.

Au total, le ratio *Loan to Deposit*, qui mesure le rapport entre les encours de crédits et les encours de dépôts, est en amélioration sensible, à 106 %. Cet équilibre résulte d'une collecte soutenue d'épargne bilantielle.

Production de crédit-bail mobilier

(au 31 décembre)

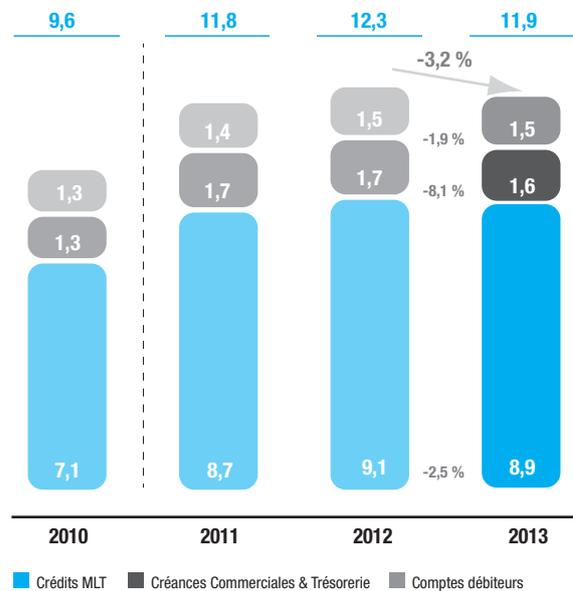
(en millions d'euros)



Encours de crédits aux Entreprises

(au 31 décembre)

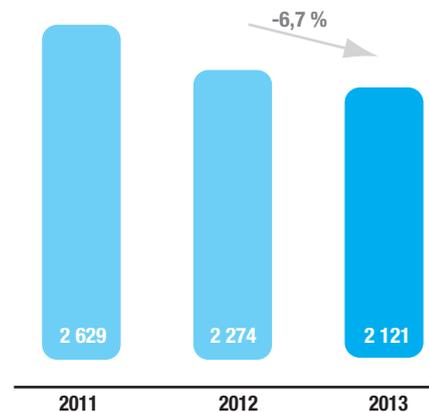
(en milliards d'euros) - depuis 2011 y compris SMC



Production de crédits d'équipement

(au 31 décembre)

(en millions d'euros)



Evolutions financières

Les données présentées ci-après sont directement issues des chiffres comptables portant sur la totalité du périmètre de consolidation.

Afin de fournir une approche économique de la performance financière, les commentaires qui suivent sont retraités des effets de l'application des normes

IFRS relatifs aux engagements futurs attachés aux produits d'épargne logement, à la valorisation en juste valeur des passifs financiers et de la première application de la norme comptable IFRS13 – Fair Value Measurements - portant sur la valorisation des produits dérivés - dite Credit Value Adjustment (CVA) ou Debit Value Adjustment (DVA).

(en millions d'euros) (y compris variation de la provision PEL/CEL)	31/12/2013	31/12/2012	Variation % 2013/2012
Intérêts nets et revenus divers	1 116,5	1 118,7	-0,2
Commissions nettes	822,9	798,3	+3,1
PNB	1 939,4	1 917,0	+1,2

Le PNB comptable consolidé du Groupe Crédit du Nord est en croissance de +1,2 %. Après retraitement des provisions PEL et CEL, de la valorisation en juste valeur des passifs financiers et de la première application de la norme comptable IFRS13 – Fair Value Measurements – portant sur la valorisation des produits dérivés, le PNB est en croissance de +3,4 %.

Cette évolution favorable s'appuie sur le développement des marges commerciales et du commissionnement dans un contexte de marché qui demeure difficile et soumis à de fortes contraintes concurrentielles.

La marge commerciale s'inscrit en hausse de +6,2 %, soit +60,8 M€.

La marge sur dépôts est en hausse de +7,0 %, soit +42,5 M€. Cette évolution est induite par l'augmentation soutenue des volumes et la baisse du taux du Livret A.

La marge sur crédits s'inscrit en hausse de +5,0 %, soit +18,3 M€, tirée par la reconstitution des marges et la forte augmentation des indemnités de rupture anticipée sur crédits à l'habitat.

Après retraitement des éléments présentés en introduction, les intérêts nets et revenus divers sont en progression de +3,6 %.

Les commissions nettes consolidées sont en hausse de +3,1 %. Les commissions de services consolidées s'inscrivent en croissance de +1,3 %. La bonne tenue de la conquête et de l'équipement de la clientèle est contrecarrée par un effet négatif de la réforme de la commission d'interchange sur les paiements.

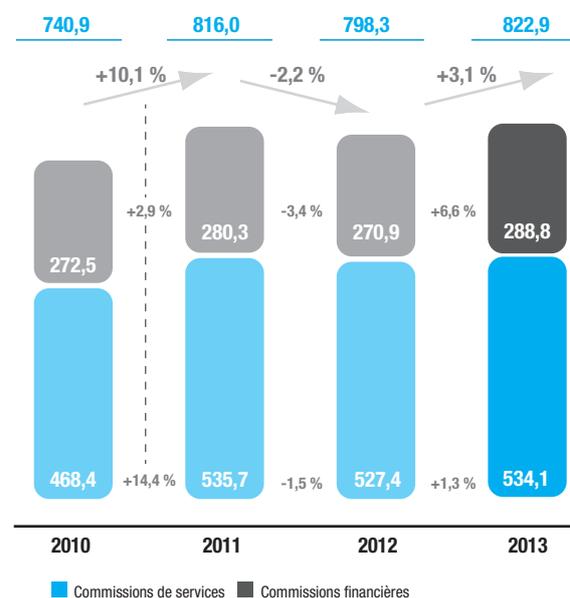
Les commissions financières consolidées sont en augmentation de +6,6 %, soit +17,9 M€.

Les commissions sur produits d'assurance vie sont en hausse de +11,2 % en raison d'une collecte nette en croissance de +39,8 % par rapport à 2012. Les commissions sur OPCVM sont en recul à -4,1 %, les rendements des SICAV monétaires étant fortement impactés par des taux toujours historiquement bas et la contraction des volumes.

Commissions nettes

(au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé - 2011, 2012, 2013 y compris SMC
(en millions d'euros)



Les frais généraux

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 ⁽¹⁾	Variation % 2013/2012
Charges de personnel	-733,3	-752,3	-2,5
Impôts et taxes	-39,7	-38,1	+4,2
Autres charges de fonctionnement	-373,6	-365,4	+2,2
Amortissements	-81,1	-84,3	-3,8
TOTAL FRAIS GENERAUX	-1 227,7	-1 240,1	-1,0

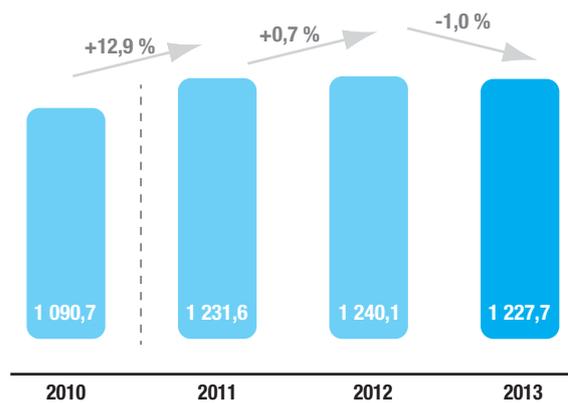
(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS19R qui s'appliquent de façon rétrospective.

Les frais généraux comptables sont en baisse de -12,4 M€, soit -1,0 %, avec une réduction de -19,0 M€ des charges de personnel par rapport à 2012 partiellement compensée par la hausse de +2,2 % des autres charges de fonctionnement, soit +8,2 M€. Les impôts et taxes sont en hausse à +4,2 %.

Charges d'exploitation

(au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé - 2011, 2012, 2013 y compris SMC
(en millions d'euros)



L'effectif en activité est en recul de plus de 300 unités, soit de -3,6 % par rapport à décembre 2012.

	31/12/2013	31/12/2012	Variation % 2013/2012
Effectif en activité proraté Groupe	8 208	8 515	-3,6

Le résultat brut d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 ⁽¹⁾	Variation % 2013/2012
PNB	1 939,4	1 917,0	+1,2
Frais généraux	-1 227,7	-1 240,1	-1,0
RBE	711,7	676,9	+5,1

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS19R qui s'appliquent de façon rétrospective.

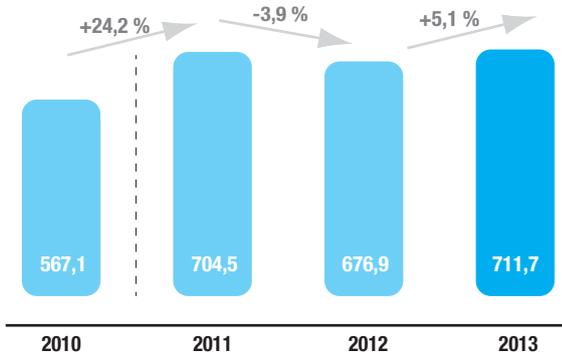
Le RBE comptable s'établit à 711,7 M€ et ressort en hausse de +5,1 % par rapport à 2012. Retraité des provisions PEL et CEL, de la valorisation en juste valeur des passifs financiers et de la première application de la norme comptable IFRS13 – *Fair Value Measurements* - portant sur la valorisation des produits dérivés, le RBE est en progression de +11,2 %.

Le coefficient d'exploitation comptable s'établit à 63,3 %, en diminution de 1,4 point par rapport à 2012, et traduit l'effet de ciseau positif entre la croissance des revenus et la diminution des frais généraux.

Résultat brut d'exploitation

(au 31 décembre)

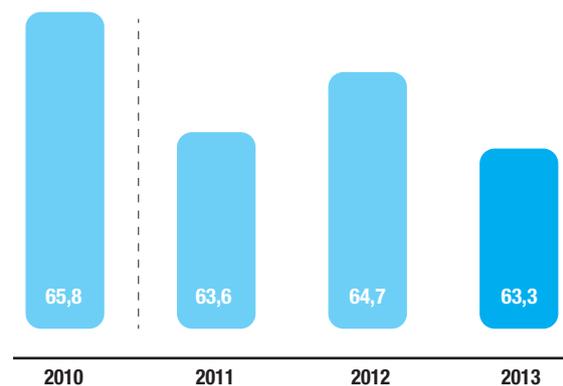
Périmètre Groupe consolidé - 2011, 2012, 2013 y compris SMC
(en millions d'euros)



Coefficient d'exploitation

(au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé - 2011, 2012, 2013 y compris SMC (en %)



Le coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	Variation % 2013/2012
Coût du risque	-197,8	-191,8	+3,1
Encours de crédits bruts	36 846,3	36 886,5	-0,1
Coût du risque sur encours	0,54 %	0,52 %	0,02 pt

Le coût du risque ⁽¹⁾ consolidé du Groupe Crédit du Nord s'élève à 197,8 M€ au 31 décembre 2013 contre 191,8 M€ au 31 décembre 2012. Rapporté au total des crédits consentis par le Groupe, ce niveau de dotation (0,54 %) est en hausse de 2 points de base par rapport à 2012.

Le contexte économique et financier reste tendu depuis la fin 2012 sans qu'une variation importante du coût du risque ne soit constatée à ce stade.

L'activité de crédit du Groupe Crédit du Nord est orientée sur une clientèle française. La clientèle de PME et de TPE continue à subir les effets de la crise que connaît l'Europe depuis 2009, l'amélioration constatée en 2010 et 2011 ayant été passagère. La clientèle de PME reste à ce stade plus sensible aux évolutions conjoncturelles sur cette période. Le coût du risque sur la clientèle de Particuliers reste pour sa part faible.

Le taux d'encours douteux et contentieux bruts sur les encours totaux s'établit à 6,7 % (en hausse de 0,8 point par rapport au 31 décembre 2012), dans un contexte de hausse de nos encours douteux et contentieux (+13,2 %), alors que nos encours globaux stagnent.

Dans le cadre d'un projet développé en commun avec Société Générale, le Groupe Crédit du Nord a mis en place sur sa clientèle de particuliers et de professionnels des provisions statistiques calculées à partir de ses pertes historiques. Ces calculs ont abouti à une baisse du taux de couverture de ses encours douteux et contentieux nets des sûretés reçues sur encours douteux et contentieux, qui s'établit à 75,1 %. Il a par ailleurs poursuivi son effort de provisionnement collectif sur les portefeuilles de crédits sains.

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	Variation % 2013/2012
Créances douteuses et contentieuses (montant brut)	2 479,7	2 190,7	+13,2
Dépréciations sur créances individualisées	-1 241,5	-1 162,6	+6,8
Taux d'encours douteux et contentieux bruts sur encours totaux bruts	6,7 %	5,9 %	0,79 pt
Taux d'encours douteux et contentieux nets sur encours totaux nets	3,5 %	2,9 %	0,60 pt
Taux de provisionnement des encours douteux et contentieux net des sûretés reçues sur encours douteux et contentieux	75,1 %	79,6 %	-4,48 pt

(1) Le coût du risque représente la charge nette de provisionnement sur l'activité bancaire (dotations diminuées des reprises aux comptes de provisions), ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions, minorées des récupérations sur créances amorties.

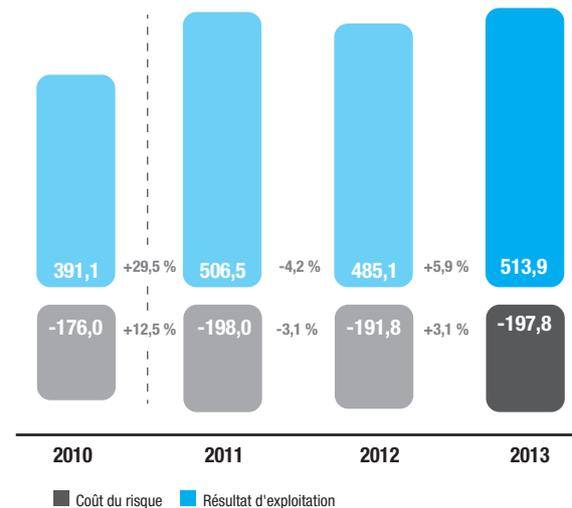
Le résultat d'exploitation

Après comptabilisation du coût du risque, pour 197,8 M€, le résultat d'exploitation du Groupe Crédit du Nord atteint 513,9 M€ en 2013, en hausse de +5,9 % par rapport à 2012. Retraité des provisions PEL et CEL, de la valorisation en juste valeur des passifs financiers et de la première application de la norme comptable IFRS13 – *Fair Value Measurements* - portant sur la valorisation des produits dérivés, le résultat d'exploitation ressort en hausse de +14,3 %.

Résultat d'exploitation

(au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé - 2011, 2012, 2013 y compris SMC
(en millions d'euros)



Le résultat courant avant IS

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 ⁽¹⁾	Variation % 2013/2012
RBE	711,7	676,9	+5,1
Coût du risque	-197,8	-191,8	+3,1
RESULTAT D'EXPLOITATION	513,9	485,1	+5,9
Résultat en équivalence	0,8	0,6	+33,3
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	51,6	0,7	ns
RESULTAT COURANT AVANT IS	566,3	486,4	+16,4

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS19R qui s'appliquent de façon rétrospective.

En décembre 2013, le Crédit du Nord et ses filiales ont cédé à la Société Générale leurs participations qui étaient détenues via la société Etoile Gestion Holding

dans le Groupe Amundi. Cette opération a permis d'extérioriser une plus value pour un total de 52,5 M€, comptabilisée en gains nets sur actifs immobilisés.

Le résultat net

Au 31 décembre 2013, le résultat net part du Groupe s'affiche à 368,9 M€, en hausse de +19,7 % par rapport à 2012.

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 ⁽¹⁾	Variation % 2013/2012
RESULTAT COURANT AVANT IS	566,3	486,4	+16,4
Impôt sur les sociétés	-194,4	-173,4	+12,1
Intérêts minoritaires	3,0	4,7	-36,2
RESULTAT NET PART DU GROUPE	368,9	308,3	+19,7

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS19R qui s'appliquent de façon rétrospective.

Perspectives d'avenir

Dans un environnement difficile, le Groupe Crédit du Nord poursuit son développement commercial avec une croissance de chacun de ses fonds de commerce de Particuliers, de Professionnels et d'Entreprises.

Le PNB du Groupe s'inscrit en hausse de +3,4 % en 2013, après retraitement des mouvements de provisions sur les encours de PEL et de CEL, de la valorisation en juste valeur des passifs financiers et de l'effet de l'ajustement négatif de la première application de la norme comptable IFRS13 portant sur la valorisation des produits dérivés. Les frais généraux sont maîtrisés et baissent de -1,0 %. La charge du risque reste contenue avec une augmentation de +3,1 %. Au total, le résultat net consolidé retraité affiche une progression de +28,0 %.

Les revenus ont largement bénéficié de la forte progression de la marge sur dépôts, avec l'effet combiné d'une collecte soutenue en dépôts à vue sur chacun des marchés et de la baisse du taux du Livret A, survenue le 1^{er} août 2013.

La marge sur crédits a progressé de façon dynamique dans un environnement de taux bas ; elle bénéficie également de la progression des indemnités perçues sur les remboursements anticipés sur crédits à l'habitat.

Enfin, le PNB a été tiré par l'évolution à nouveau positive des commissions financières dans un mouvement de hausse des indices boursiers.

En 2014, le Crédit du Nord continuera à développer ses relais de croissance en élargissant sa gamme de

produits de prévoyance et en développant son activité de banque privée. L'enrichissement de l'offre Multicanal se poursuivra avec la refonte de l'ergonomie et l'élargissement des fonctionnalités de l'offre mobile pour les Particuliers et les Professionnels et le lancement de l'application sur tablette. Les agences ouvertes durant la dernière décennie continuent de se développer et participent de façon significative aux réalisations commerciales et financières du Groupe.

Le développement de la Société Marseillaise de Crédit s'inscrit dans la poursuite de cette stratégie. Bénéficiant d'un fort ancrage régional et d'une marque reconnue, la Société Marseillaise de Crédit permet au Crédit du Nord de constituer un acteur de référence, avec des parts de marché importantes dans le sud de la France, région particulièrement porteuse sur le plan économique et démographique. Le Crédit du Nord continuera de s'appuyer sur cette marque forte pour accélérer son développement dans cette région.

Enfin, le Crédit du Nord poursuivra la rénovation de son système d'information. Le projet « Convergence » visant à construire un système d'information commun aux banques de détail du Groupe Société Générale connaîtra en 2014 la poursuite des travaux de convergence des traitements SEPA et des systèmes de paiement. Globalement, ce projet devrait contribuer à améliorer encore l'efficacité commerciale et l'offre de produits et services en faveur de la clientèle. Sur le long terme, ces investissements seront porteurs d'une efficacité opérationnelle renforcée.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le Contrôle Interne et la gestion des risques

Ce rapport est établi, au titre de l'exercice 2013, conformément à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par trimestre.

La liste des administrateurs figure dans le Document de référence.

Le Conseil d'Administration est composé de 13 membres dont 3 administrateurs indépendants choisis pour leur compétence et leur engagement à l'égard de la Société.

Le Crédit du Nord appliquera la loi du 27 janvier 2011 sur le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de son Conseil.

L'ordre du jour des séances est arrêté par le Président du Conseil, après concertation avec le Directeur Général.

Pour fixer l'ordre du jour sont passés en revue :

- les sujets à examiner par le Conseil en vertu de la loi ;
- les sujets permettant de rendre compte aux administrateurs de la bonne marche et des choix stratégiques de l'entreprise : politique commerciale, organisation, investissements, etc...

Les administrateurs sont convoqués au moins 15 jours avant la réunion. Leur sont adressés :

- l'ordre du jour de la réunion ;
- le projet de procès-verbal de la précédente réunion ;
- un dossier sur les principaux sujets inscrits à l'ordre du jour.

Lors de la réunion du Conseil arrêtant les comptes annuels est également remise :

- à chaque administrateur, la liste des mandats exercés dans toutes les sociétés, à charge pour lui de la vérifier et de la modifier si nécessaire ;

- au Président et aux Commissaires aux Comptes, conformément à la réglementation, la liste des conventions significatives conclues entre le Crédit du Nord et ses dirigeants ou des sociétés avec lesquelles il a des dirigeants ou actionnaires communs.

Outre les administrateurs, participent aux réunions du Conseil :

- des membres du Comité Exécutif ou d'autres cadres de l'entreprise en fonction des sujets traités,
- les Commissaires aux Comptes ;
- le Secrétaire du Conseil ;
- le Secrétaire du Comité Central d'Entreprise.

Les réunions du Conseil d'Administration durent environ trois heures.

Les sujets sont présentés par le Président, par le Directeur Général ou la personne en charge du dossier (Directeur Financier, Directeur Central des Risques...). Il est ensuite procédé à un échange de vues à l'issue duquel le Conseil se prononce en tant que de besoin.

Un projet de procès-verbal de la réunion est rédigé par le Secrétaire du Conseil qui le soumet au Président, au Directeur Général ainsi qu'aux différents intervenants pour la partie les concernant. Ce projet de procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil au début de la réunion suivante.

Le Crédit du Nord applique certaines des recommandations présentées dans le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, particulièrement celles sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Il existe également un Comité des Rémunérations composé de deux administrateurs. La rémunération du Directeur Général est fixée par le Conseil. Elle comprend une partie fixe et une partie variable en fonction de critères proposés par le Comité des Rémunérations. Des informations détaillées

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le Contrôle Interne et la gestion des risques

figurent dans le Document de référence au chapitre « Informations sur les Mandataires Sociaux ».

Le Comité d'Audit, composé de trois administrateurs, est chargé d'examiner les sujets relatifs aux risques, à la conformité et au Contrôle Interne ; il s'est réuni, en mars, puis en octobre 2013. Il rend compte de ses travaux au Conseil deux fois par an.

Il existe un règlement intérieur du Conseil qui précise notamment les conditions dans lesquelles les administrateurs peuvent participer aux séances par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Ce règlement est consultable à partir du site internet de la banque, rubrique « Vie de l'Entreprise ».

Les informations sur le cumul des mandats et l'indépendance des administrateurs sont présentées dans le Document de référence.

Les Assemblées Générales sont convoquées conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Tous les actionnaires et les Commissaires aux Comptes reçoivent une convocation.

Limitations aux pouvoirs du Directeur Général

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont dissociées.

La durée des fonctions du Directeur Général est fixée par le Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

En matière de risque de crédit, ces pouvoirs ont été précisés par les règles adoptées lors du Conseil d'Administration du 25 octobre 2012.

Contrôle Interne et gestion des risques

Ce rapport porte sur les procédures de Contrôle Interne qui s'appliquent à toutes les entités du Groupe Crédit du Nord. Les entités qui participent au dispositif de Contrôle Interne ont contribué à son élaboration.

L'activité du Groupe Crédit du Nord s'inscrit dans un cadre sécurisé à la fois par la réglementation bancaire et par le dispositif de contrôle de son actionnaire (I).

Du fait de leur activité de banque à réseau, à fort ancrage régional, ayant un fonds de commerce essentiellement constitué de particuliers et de PME-PMI, le Crédit du Nord et ses Filiales sont exposés à des risques dont le principal est le risque de contrepartie (II).

En raison des limites apportées à l'activité du Groupe, celui-ci est peu exposé aux risques liés à l'international et à l'immobilier.

Le dispositif de Contrôle Interne du Groupe Crédit du Nord repose sur la distinction entre Contrôle Permanent et Contrôle Périodique (III).

En matière de gestion financière et comptable, le système informatique est commun à la quasi-totalité des sociétés du Groupe, et notamment à toutes les filiales bancaires. Cela leur permet d'appliquer les règles et procédures du Crédit du Nord, et à celui-ci de centraliser les données nécessaires pour suivre en temps réel l'activité et les résultats des sociétés du Groupe (IV).

I. Un cadre sécurisé

1- Le reporting réglementaire

Le rapport annuel sur le Contrôle Interne et sur la mesure et la surveillance des risques, établi en application des articles 42 et 43 du règlement CRBF 97-02 modifié, est communiqué au Comité d'Audit, qui rend compte à l'organe délibérant. Il est également adressé aux Commissaires aux Comptes et à la Société Générale, actionnaire.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dispose des rapports de chaque filiale du Crédit du Nord et du rapport consolidé du Groupe Crédit du Nord.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) reçoit, chaque année, des Responsables de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI) du Groupe un rapport général sur le respect des obligations imposées aux prestataires de services d'investissement, outre les rapports thématiques qu'elle peut demander, par ailleurs.

Ces rapports sont commentés à l'organe délibérant de chaque entité.

2- Le contrôle de l'actionnaire

Intégré depuis 1997 dans le Groupe Société Générale, le Groupe Crédit du Nord bénéficie du dispositif de contrôle mis en place par son actionnaire.

Ce dispositif porte notamment sur les risques encourus, la fiabilité des informations financières et de gestion, et la qualité des systèmes d'information.

Des contrôles systématiques sont effectués par l'actionnaire dans le cadre de plans de visite réguliers, en vue de s'assurer que les procédures sont respectées.

L'actionnaire étant également une banque, la comparaison entre les deux établissements facilite la surveillance des risques.

des pratiques avec Société Générale, concernant les contreparties des marchés particuliers et professionnels.

- Les **directions des risques des Régions et Filiales**, placées sous la responsabilité du Directeur de Région ou du Président de Filiale et rattachées fonctionnellement à la Direction Centrale des Risques du Crédit du Nord, sont responsables de la mise en œuvre de la politique de crédit du Groupe et du pilotage des risques à leur niveau.
- Elles interviennent notamment dans le processus d'octroi, dans le suivi et la classification des risques ainsi que dans le recouvrement des créances douteuses et contentieuses.

II. Principaux risques afférents à l'activité bancaire

1- Risques de contrepartie

La politique de crédit du Groupe Crédit du Nord repose sur un ensemble de règles et de procédures en matière d'octroi de crédit, de délégation, de suivi, de notation des contreparties, de classification des risques et d'identification des risques dégradés.

L'identification de la dégradation d'un risque de contrepartie incombe à toutes les personnes intervenant dans la gestion, le suivi et le contrôle des risques : filière commerciale, filière risques, contrôle des risques et Contrôle Périodique.

La filière « Risques » comporte deux niveaux :

- La **Direction Centrale des Risques (DCR)**, placée sous la responsabilité du Directeur Général du Crédit du Nord et rattachée fonctionnellement à la Direction des Risques de la Société Générale, définit la politique de crédit, veille à sa mise en œuvre et participe au processus d'octroi. Responsable du recensement et de la classification des risques, la DCR participe au dispositif de contrôle des risques, à la détermination du bon niveau de provisionnement et au recouvrement des créances douteuses. En 2013, un système de provisionnement statistique des créances douteuses et contentieuses a été mis en œuvre dans le cadre d'une harmonisation

Des comités et dispositifs spécialisés

Pour suivre et piloter les risques, ont été institués au niveau du Groupe et de chaque Région et Filiale :

- un Comité des Risques, présidé par le Directeur Général, qui se réunit mensuellement ; un membre de la Direction des Risques de l'actionnaire y participe ;
- un Comité Stratégique de Risques Régionaux se tient une fois par an dans chaque Région et Filiale. Il est présidé par le Directeur Général du Crédit du Nord ;
- une revue des risques dégradés est effectuée semestriellement par la Direction du Contrôle et du Provisionnement de la DCR.

Sur les principaux marchés de clientèle, les dispositifs de suivi et de contrôle ont été enrichis de systèmes de modélisation des risques développés dans le cadre du ratio de solvabilité Bâle 2.

Ces dispositifs concourent, selon une périodicité appropriée, à la définition et à la mise en œuvre de la politique de risques, à l'examen des risques significatifs, au suivi des risques dégradés, à leur provisionnement et à l'analyse globale des risques.

Par ailleurs, le Crédit du Nord adresse trimestriellement à son actionnaire, pour consolidation et transmission à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, un reporting de ses grands risques réglementaires. Il rapporte par ailleurs à la Direction des Risques de la Société Générale, chaque trimestre, les principaux événements de risques selon un format pré-défini.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le Contrôle Interne et la gestion des risques

2- Risques globaux de taux d'intérêt, de change et de liquidité (hors activité de marché)

Dans la gestion de ces risques, le Groupe Crédit du Nord distingue les risques structurels du bilan (gestion actif/passif ou ALM) des risques afférents aux activités qui relèvent du portefeuille de négociation (trading).

2-1 Gestion des risques structurels du bilan (ALM)

La cellule ALM, intégrée à la Direction de la Gestion Financière (DGF), est placée sous l'autorité du Directeur Financier du Crédit du Nord.

Elle a pour mission de suivre et d'analyser les risques de transformation, en taux et en liquidité, du Groupe Crédit du Nord.

Un Comité de Gestion de Bilan, présidé par le Directeur Général, se réunit chaque mois pour prendre les décisions de gestion sur la position de transformation en taux et en liquidité créée par l'activité commerciale du Groupe. Un membre de la Direction Financière de l'actionnaire y participe.

Risque de liquidité

La cellule ALM suit les encours et ratios réglementaires du Crédit du Nord et de ses Filiales. Le pilotage de la liquidité à court terme est délégué à chaque Filiale, dans le cadre de sa gestion de trésorerie ; ce pilotage est assorti de limites obligeant la Filiale à rester suffisamment liquide.

L'évolution de la structure du bilan et de son écoulement, pilotée par la cellule ALM et suivie par le Comité de Gestion de Bilan, permet de déterminer les refinancements nécessaires aux différentes entités du Groupe. Le risque de liquidité fait l'objet d'un reporting mensuel à l'actionnaire.

Le Groupe Crédit du Nord a entrepris depuis fin 2011 la construction d'outils dédiés à la mise en place des ratios de liquidité définis par les normes Bâle 3. Ces travaux permettront de répondre aux futures exigences réglementaires et fournissent d'ores-et-déjà les outils nécessaires à l'appropriation du pilotage dans ce futur environnement sous contrainte.

Risque de taux

Le bilan de toutes les banques du Groupe, hors activités relevant du portefeuille de négociation (trading), est soumis à des règles homogènes de gestion du risque de taux.

Le Comité de Gestion du Bilan délègue au Comité Hebdomadaire de Trésorerie la gestion du risque de taux du bilan « court terme ». Ce risque est géré grâce notamment aux deux indicateurs suivants :

- la position de taux quotidienne à court terme qui est assortie de limites ;
- la sensibilité aux taux courts engendrée par l'ensemble des opérations du bilan, également assortie d'une limite.

Le Comité Hebdomadaire de Trésorerie veille au respect de ces limites.

Le risque de taux global du Groupe Crédit du Nord est encadré par des limites de sensibilité en euros et en devises. Le respect de ces limites est vérifié dans le cadre d'un reporting à l'actionnaire.

Le Groupe Crédit du Nord mène une politique de couverture régulière des risques ALM en mettant en place les opérations de couverture appropriées pour réduire l'exposition des entités du Groupe à la variation des taux d'intérêt.

Les couvertures réalisées par l'ALM portent sur toutes les entités du Groupe Crédit du Nord.

Chaque entité du Groupe fait l'objet d'un suivi particulier et de couvertures ad hoc.

L'ALM est doté de l'outil « Almonde » qui permet d'établir le reporting au Comité Hebdomadaire de Trésorerie, le tableau de bord du Comité de Gestion du Bilan et le rapport trimestriel à l'actionnaire. Les tests d'efficacité des couvertures imposés par les normes comptables IFRS sont réalisés à partir des valorisations de marché calculées par « Evolan » (logiciel utilisé par la Direction Trésorerie et Change) qui apporte une restitution fidèle des positions, les impasses étant exhaustives et calculées en moyenne mensuelle.

2-2 Activité de trading

Sauf exception, les transactions sur instruments dérivés liées aux opérations de la clientèle sont couvertes auprès de l'actionnaire du Crédit du Nord, la Banque ne maintenant que des positions limitées pour compte propre sur ces produits.

Le contrôle des limites assignées à ces activités de trading par la Direction Générale est effectué par la Direction Trésorerie et Change selon les normes retenues par l'actionnaire.

Le résultat de ces activités est analysé par les services de contrôle idoines (cf. § Risques de marché ci-après).

3- Risques de marché liés aux opérations clientèle

Le Crédit du Nord adosse régulièrement ses ordres clientèle, principalement auprès de son actionnaire, réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché.

Une équipe spécialisée de la Direction Trésorerie et Change suit les risques de marché et de contrepartie sur opérations de marché.

Ces risques sont calculés et rapprochés des limites au quotidien. Le reporting des dépassements éventuels est consulté par les responsables de la Direction Trésorerie et Change.

Un reporting de contrôle des limites est adressé tous les jours à l'actionnaire. Le Directeur Financier reçoit chaque semaine de la Direction Trésorerie et Change un état de suivi des résultats et des limites, et mensuellement un rapport qui retrace l'évolution des limites. Le Directeur Général reçoit également de la Direction Trésorerie et Change, trimestriellement un rapport sur l'évolution des limites.

4- Risques opérationnels

Les activités des différentes entités du Groupe Crédit du Nord sont exposées à une série de risques (administratifs, comptables, juridiques, informatiques...) regroupés sous le vocable « Risques Opérationnels ».

Conformément aux recommandations du Comité de Bâle et en concertation avec l'actionnaire, ces risques ont donné lieu à une classification. En outre, à partir d'un montant fixé pour le Groupe Crédit du Nord à 10 000 euros, les pertes sont systématiquement recensées.

Les principaux projets sont suivis dans le cadre de Comités de Pilotage auxquels le Directeur Général participe, pour les projets les plus importants.

Au sein de la Direction Centrale des Risques, la Direction des Risques Opérationnels pilote et coordonne les différents dispositifs mis en œuvre dans le Groupe en matière de Risques Opérationnels, de Plans de

Continuité d'Activité et de Gestion de Crise, ainsi que la gestion des habilitations.

Elle s'appuie sur un réseau de correspondants dans les différentes entités du Siège, des Régions et des Filiales.

Le suivi et le pilotage des Risques Opérationnels au sein du Groupe Crédit du Nord sont assurés au travers du **Comité de Coordination du Contrôle Interne** (CCCI cf. infra chap. III). Lors de ce comité, sont passés en revue les pertes opérationnelles, les principaux dysfonctionnements, les Cartographies de Risques Opérationnels et les Plans de Continuité d'Activité et Dispositif de Crise.

Une **réunion de revue des Risques Opérationnels** sur les projets informatiques, à laquelle participent des Responsables du Contrôle Interne, le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information et le Responsable des Risques Opérationnels, se tient préalablement à chaque livraison d'applications informatiques ou d'une nouvelle version d'applications existantes lors de modifications importantes, afin de vérifier les risques sur le plan de la disponibilité, de l'intégrité, de la confidentialité, de la preuve et du contrôle.

Depuis le transfert de la DSI vers une entité commune à la Banque de Détail France de la Société Générale, la fonction de RSSI du Crédit du Nord est assurée par le RSSI de cette entité. Un **Comité de Sécurité Informatique**, présidé par le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), traite de tous les aspects liés à la sécurité des systèmes d'informations.

Un **Dispositif de Crise** permet de réunir à tout moment, dans un ou plusieurs sites prévus à cet effet, une cellule de crise composée d'un noyau central regroupant des fonctions permanentes, sollicitées d'emblée indépendamment de la nature de crise, sous la responsabilité d'un directeur de crise qui assure la conduite de crise et rapporte à la Direction Générale. A sa demande, peuvent se joindre les dirigeants, responsables et experts concernés par l'événement.

Les entités stratégiques du Siège, pour lesquelles il est important d'assurer une continuité de service, ont mis en place un Plan de Continuité d'Activité qui vient s'ajouter aux procédures permettant d'assurer la continuité du service dans le réseau.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le Contrôle Interne et la gestion des risques

5- Risque de non-conformité

Conformément aux règles applicables aux établissements de crédit, un dispositif spécifique a été mis en place pour faire face au risque de non conformité, défini par les conséquences (sanction, perte financière, atteinte à la réputation) susceptibles de résulter du non-respect de la réglementation relative aux activités bancaires et financières.

Au Crédit du Nord et dans chaque entité sociale du Groupe soumise à la réglementation bancaire et financière, il existe un responsable de la Conformité dont le nom est communiqué à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le Responsable de la Conformité du Crédit du Nord rend compte à l'organe exécutif et au Comité d'Audit, chaque fois que nécessaire et assure la liaison avec le Comité de Conformité du Groupe Société Générale auquel il participe.

Le Responsable de la Conformité du Crédit du Nord a pour mission :

- de veiller à l'efficacité et à la cohérence de l'organisation et des procédures relatives à la conformité ;
- d'identifier les nouveaux risques de non conformité et de s'assurer que les dispositions nécessaires sont prises pour les maîtriser ;
- de suivre les dysfonctionnements recensés dans le cadre du dispositif de remontée des incidents en vigueur dans le Groupe et d'évaluer la performance des mesures correctives.

Le Comité de Direction du Groupe Crédit du Nord auquel participent les responsables des principales Filiales fait périodiquement le point sur les questions de conformité.

Préalablement à son lancement, tout nouveau produit ou transformation significative de produit fait l'objet d'un examen par le Comité des Produits auquel participent le Responsable de la Conformité, le Déontologue RCSI, le Directeur du Marketing, le Secrétaire Général et le Directeur Central des Risques pour vérifier que les risques sont correctement identifiés et traités. Sa validation donne lieu à un avis écrit du Responsable de la Conformité, qui examine également les instructions internes et les documents commerciaux relatifs aux nouveaux produits.

Le contrôle du respect de la conformité est effectué par la hiérarchie et par les corps de Contrôle Interne.

Les différents Responsables de la Conformité dans le Groupe s'assurent que les instructions nécessaires au respect de la réglementation soient accessibles à tous les collaborateurs. Ils veillent également à ce que les actions de formation nécessaires au respect de la conformité soient mises en œuvre.

Enfin, des instructions précisent les règles applicables en matière de prestations bancaires et financières externalisées. Les prestations qualifiées d'essentielles font l'objet d'un suivi spécifique sous la supervision conjointe des Directions de la Conformité et des Risques Opérationnels.

III. L'organisation du Contrôle Interne

Sous l'autorité fonctionnelle de la Direction du Contrôle Périodique (DCPE) de la Société Générale, le Responsable du Contrôle Périodique du Crédit du Nord est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général qui veille à son indépendance.

Membre du Comité Exécutif, le Secrétaire Général supervise le Contrôle Permanent, la Conformité, la Conformité des Services d'Investissement (RCSI), la Déontologie et la lutte contre le blanchiment, la Vie Sociale, ainsi que les Affaires Juridiques et Contentieuses.

Un Comité de Coordination du Contrôle Interne (CCCI) réunit, sous l'autorité du Directeur Général, les membres du Comité Exécutif, les Responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, de la Conformité, des Risques Opérationnels, de la Sécurité des Systèmes d'Information et le Déontologue-RCSI par ailleurs Responsable de la lutte contre le blanchiment. Ce comité s'est réuni cinq fois en 2013.

Enfin, les instructions relatives au dispositif d'alerte sur les incidents répondent aux exigences de la réglementation relative à l'information du Conseil d'Administration et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sur les incidents les plus importants.

1- Le dispositif de Contrôle Périodique

Le Contrôle Périodique du Crédit du Nord couvre l'ensemble des activités du Groupe Crédit du Nord. Il a pour mission d'évaluer la conformité des opérations, le niveau de risque effectivement encouru, le respect des procédures ainsi que l'efficacité et le caractère approprié du dispositif de contrôle permanent. Il effectue également toute mission d'analyse spécifique à la demande de la Direction Générale du Crédit du Nord. L'effectif du Contrôle Périodique se compose de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et de cadres confirmés disposant d'une expérience bancaire ou d'audit. Un inspecteur spécialisé dans le domaine informatique effectue des missions spécifiques sur les moyens de paiement et vient en appui de missions dont le périmètre intègre des aspects concernant le Système d'Information.

Ce dispositif est intégré à la Direction du Contrôle Périodique de la Société Générale. C'est ainsi que des équipes d'audit de l'actionnaire ou des équipes mixtes effectuent aussi régulièrement des missions de Contrôle Périodique au sein du Groupe Crédit du Nord.

Le plan d'audit annuel est établi en s'appuyant sur une démarche d'identification méthodique et régulière des zones de risques de la Banque et de ses Filiales. Il est arrêté par la Direction Générale du Crédit du Nord sur proposition de l'Inspecteur Général du Crédit du Nord, en concertation avec la Direction du Contrôle Périodique de la Société Générale.

Les missions du Contrôle Périodique se composent d'une phase de diagnostic, destinée à identifier les zones de risques à investiguer spécifiquement sur le périmètre audité, d'un audit sur site et d'une phase de rédaction d'un rapport. Ce dernier est directement transmis par l'Inspecteur Général du Crédit du Nord à la Direction Générale à l'issue de la mission. Le suivi de la mise en œuvre des préconisations figurant dans les rapports est assuré directement par le Contrôle Périodique.

Le bilan des travaux et constats du Contrôle Périodique ainsi que la mise en œuvre des préconisations sont suivis dans le cadre des Comités de Contrôle Périodique et des Comités de Coordination du Contrôle Interne du Groupe Crédit du Nord.

En outre, l'Inspecteur Général rend compte de ses travaux au Comité d'audit du Conseil d'Administration du Crédit du Nord. Il participe également au Comité

d'audit interne du Crédit du Nord avec l'appui de la Direction du Contrôle Périodique de la Société Générale.

2- Le Contrôle Permanent

Chaque responsable d'entité doit effectuer un **contrôle de premier niveau** sur les opérations traitées sous sa responsabilité. Les Directeurs d'Agences et de Centres d'Affaires doivent respecter un plan défini (périodicité/risques à contrôler), formaliser et reporter certains contrôles ; des collaborateurs spécialisés assistent les agences dans la surveillance quotidienne de la comptabilité.

Un **contrôle de deuxième niveau** est effectué par des agents exclusivement affectés à cette tâche, rattachés hiérarchiquement au responsable du contrôle local (Région, Filiale ou direction fonctionnelle) lequel dépend hiérarchiquement du Directeur de la Région ou Filiale et fonctionnellement du Responsable du Contrôle Permanent du Crédit du Nord.

Par exception, les Responsables de Contrôle relevant de la conformité des services d'investissement (Direction des Affaires Financières (DAF), Direction Trésorerie et Change (DTC), Direction du Patrimoine et de la Gestion d'Actifs (DPGA), Société de Bourse Gilbert Dupont) sont rattachés hiérarchiquement au RCSI.

Le plan et les modalités de leurs interventions sont arrêtés pour chacune de ces entités.

Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte de ses missions à la Direction Générale du Crédit du Nord.

2-1 Le contrôle administratif et comptable de premier et second niveaux des Régions et Filiales bancaires

Le Manuel des contrôles hiérarchiques définit à la fois le devoir de vigilance (sécurité au quotidien : accueil, ouverture du courrier, rangement...) et un nombre limité de contrôles à formaliser par la hiérarchie (reconnaissance de valeurs en agences, procédures sensibles du type lutte contre le blanchiment, respect Directive MIF...). Ces contrôles peuvent être délégués, sous réserve que cette délégation fasse elle-même l'objet d'un contrôle de la hiérarchie.

Le Contrôle de second niveau, effectué par des agents spécialisés, dispose de fiches de contrôle élaborées sous la responsabilité du Responsable du Contrôle Permanent et d'un plan d'intervention définissant la

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le Contrôle Interne et la gestion des risques

périodicité des contrôles à effectuer en fonction du degré de risque de la procédure ou des opérations concernées.

A chaque fois qu'une procédure fait l'objet d'un contrôle sur site, une note mesure le degré de conformité aux règles, en s'appuyant sur un logiciel qui permet au Responsable du Contrôle Permanent d'établir annuellement une cartographie du respect des procédures, aussi bien à l'échelle nationale que locale.

Lors de chacune de ses missions, le Contrôle Périodique établit une évaluation du dispositif de Contrôle Permanent sur les thèmes audités.

2-2 Le Contrôle des risques de premier et second niveaux des Régions et Filiales bancaires

Le Contrôle de premier niveau est assuré en Région ou Filiale par la hiérarchie commerciale et par la Direction des Risques de la Région ou Filiale.

Le Manuel des contrôles hiérarchiques donne **au Directeur d'Agence ou de Centre d'Affaires** la responsabilité du contrôle du respect des délégations et du bien-fondé des décisions de crédit des délégataires (conseillers de clientèle...) qui lui sont rattachés et des dépassements de crédits de son entité. Ces contrôles sont mensuels, formalisés et ne peuvent être délégués.

En qualité de responsable hiérarchique, le **Directeur de Groupe** est destinataire, pour information, des rapports d'audit sur site des Contrôles de deuxième niveau. Il assiste les agences dans la réponse à ces rapports et veille à la mise en œuvre des préconisations des Contrôleurs.

La Direction des Risques de la Région ou Filiale assure la surveillance des dépassements. Elle s'assure aussi de la pertinence du classement des contreparties. Elle peut classer en « sains sous surveillance » ou déclasser en « douteux » à l'occasion du renouvellement des dossiers, des demandes intercalaires ou du suivi des dépassements.

Le **Contrôle des Risques de second niveau** est assuré par les Contrôleurs Risques de Région ou Filiale rattachés au Responsable du Contrôle de la Région ou Filiale.

Le **Contrôleur des Risques de Région ou Filiale** a pour mission de veiller à ce que les risques classés en encours « sains » méritent bien de l'être. Il surveille

les encours « sains sous surveillance » et « douteux », en vue d'éventuels déclassements ou reclassements. Il veille au respect des règles en matière de notation.

Pour remplir sa mission de contrôle des risques, le Contrôleur des Risques s'appuie principalement sur des outils informatiques et sur les comptes rendus mensuels de délégations. Il exerce sa mission à distance ou sur site.

Lors de ses missions sur site, le Contrôleur des Risques apprécie par sondage la qualité des risques de l'agence ainsi que la qualité de la gestion des risques par les exploitants, en portant une attention particulière au dispositif en vigueur et au respect des obligations du contrôle de premier niveau.

2-3 Les Contrôles spécialisés réalisés par des Directions du Siège sur des entités du réseau

2-3-1 Direction Centrale des Risques

Le suivi et contrôle des risques est assuré par la Direction du Contrôle et du Provisionnement au sein de la DCR qui remplit les missions suivantes :

- audit sur site afin d'examiner le respect par les Directions des risques des Régions et Filiales des procédures Groupe et leur bonne application de la Politique de Crédit du Groupe définie dans le Manuel du crédit ;
- surveillance des risques en permanence et à distance par un suivi centralisé des dépassements les plus significatifs au niveau Groupe et insuffisances SRD ;
- analyse trimestrielle de l'évolution des risques dégradés, en particulier les « sains sous surveillance » et les « douteux » et périodique de la gestion des douteux par les affaires spéciales.

2-3-2 Direction de la Déontologie et de la Conformité des Services d'investissement

Cette direction exerce un audit sur site annuel sur l'application des normes et procédures de la gestion sous mandat par les centres de gestion de patrimoine ainsi que sur l'activité des banquiers privés des Régions et Filiales.

2-3-3 Direction des Financements Immobiliers

La Direction des Financements Immobiliers tient trimestriellement une réunion de gestion dans chaque CRFI du Groupe afin de suivre les opérations immobilières financées en cours et de s'assurer du respect de la politique du Groupe en la matière.

2-3-4 Direction des Affaires Juridiques et Contentieuses

La Direction des Affaires Juridiques et Contentieuses effectue tous les deux ans un audit sur site des antennes Contentieuses des Régions et Filiales.

2-3-5 Direction des Ressources Humaines (DRH)

La DRH centrale a débuté en 2013 ses missions d'audit sur site des DRH des Filiales bancaires, dont la périodicité sera biennale.

2-4 Le dispositif de contrôle de premier et second niveaux des directions fonctionnelles et filiales spécialisées

Les responsables du Contrôle Permanent de second niveau des directions du Siège et de certaines filiales spécialisées sont rattachés hiérarchiquement, soit au Responsable du Contrôle Permanent (Direction des Opérations Bancaires, contrôle central des autres Directions fonctionnelles), soit au RCSI (DPGA, DTC, DAF et la Société de Bourse Gilbert Dupont).

La taille de certaines filiales spécialisées conduit parfois le dirigeant à exercer lui-même le contrôle de son entité (exemple de Norbail Immobilier et Norbail Sofergie).

Dans d'autres cas, le dispositif de Contrôle Interne est en partie sous-traité : pour Starlease à Franfinance et pour Antarius à Aviva.

3- La Déontologie et la Conformité des Services d'Investissement

Sous la supervision du Secrétaire Général, cette Direction veille à ce que les règles de bonne conduite régissant les rapports entre la Banque, ses collaborateurs et ses clients soient définies, connues et respectées.

Les principes déontologiques bancaires et financiers à respecter par l'ensemble du personnel figurent dans une annexe du Règlement Intérieur, remise à tous

les agents. Ces principes sont complétés de mesures spécifiques à certains métiers (par exemple : gérants de portefeuilles sous mandat individuel).

Outre le respect de la réglementation de l'AMF et notamment des principes d'organisation et des règles de bonne conduite définies dans le Règlement Général de l'AMF, cette entité pilote la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Celle-ci repose essentiellement sur la connaissance des clients, la vigilance dans le traitement des opérations (black-list de pays et de personnes), le suivi de certains moyens de paiement (chèques, monnaie électronique, virements internationaux), le repérage et l'analyse de transactions des clients.

Les instructions internes ont été adaptées aux exigences de la 3^{ème} Directive Européenne sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ; tout le personnel concerné a été formé à cette réglementation qui privilégie une approche risques (clients et/ou opérations).

Chaque entité juridique du Groupe a un Correspondant Tracfin chargé de l'élaboration des projets de déclarations de soupçon de son entité et un Responsable de la Conformité des Services d'Investissement, le plus souvent par ailleurs, Responsable du Contrôle Permanent.

En 2013, les projets de déclaration des Filiales ont été validés, avant envoi, par les déclarants du Crédit du Nord social en vue d'harmoniser la politique déclarative du Groupe.

IV. La production et le Contrôle de l'information financière et comptable

Sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur Financier est responsable de la production et du contrôle de l'information financière et comptable.

Il veille au respect des règles et principes comptables et au suivi des recommandations des Commissaires aux Comptes.

Les normes comptables applicables sont les normes françaises pour l'établissement des comptes sociaux et les normes édictées par la Direction Financière du

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le Contrôle Interne et la gestion des risques

Groupe Société Générale pour l'établissement des comptes consolidés, qui reposent sur le référentiel comptable IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Crédit du Nord est tenu de publier ses comptes consolidés en normes IFRS.

Par ailleurs, le Groupe Crédit du Nord est également tenu de publier ses reportings réglementaires (SURFI, COREP, FINREP, ...) à destination des superviseurs nationaux (ACPR et Banque de France).

1- Production des données comptables

1-1 Missions de la Direction de la Comptabilité et des Informations de Synthèse (DCIS)

Placée sous l'autorité du Directeur Financier, elle est structurée en deux lignes :

- **organisation et procédures comptables** : définition pour l'ensemble du Groupe de règles de comptabilisation conformes à la réglementation comptable (définition des schémas et procédures comptables, gestion du plan comptable interne, définition des paramètres des reportings...);
- **production et analyse des états comptables et financiers** : élaboration des comptes individuels et consolidés du Groupe Crédit du Nord et des états réglementaires destinés aux autorités de tutelle.

1-2 Le système d'information comptable

Le système d'information du Crédit du Nord est multi-bancaire : toutes les banques du Groupe sont gérées sur les mêmes chaînes informatiques. Elles partagent donc les mêmes systèmes de traitement des opérations bancaires et les mêmes systèmes de synthèse.

Le système de synthèse, pour la partie comptable, est constitué de la « Base de Synthèse de Référence » (BSR) alimentée quotidiennement par les écritures comptables des différents systèmes opératoires. Cette base, en intégrant des données extracomptables forme la Base de Synthèse de Référence Enrichie (BSRE).

Au cœur du système de synthèse des banques du Groupe Crédit du Nord, la BSRE permet notamment :

- d'alimenter tous les reportings comptables et fiscaux ;
- d'élaborer les différents reportings réglementaires (SURFI, COREP, FINREP...);

- d'alimenter des moteurs risques dans le processus de production du ratio Bâle 2 assurant ainsi une cohérence comptable « native ».

Ce système d'information commun est un facteur de cohérence et de régularité comptable au sein des banques du Groupe, la DCIS assurant la définition et la validité des règles de comptabilisation, depuis le schéma comptable jusqu'à l'état de restitution final :

- le traitement comptable des opérations des banques du Groupe repose sur des procédures automatisées. Que les schémas comptables soient définis au niveau de l'interpréteur comptable (pour plus de deux tiers des écritures) ou inscrits directement dans les programmes informatiques des systèmes opératoires, les schémas sont définis, testés et validés par la DCIS ;
- les écritures manuelles, en nombre décroissant, sont soumises aux procédures de contrôle du Groupe ;
- les bases comptables sont interfacées de manière à alimenter automatiquement les liasses de consolidation et les états destinés à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) et à la Banque de France.

1-3 La production des données comptables

L'élaboration des comptes individuels et des liasses de consolidation individuelles

Les états réglementaires et les liasses de consolidation individuelles sont pré-chiffrés grâce à un paramétrage géré centralement par la DCIS.

Chaque entité, disposant du système d'information commun, comptabilise, en date d'arrêté, les éléments non automatisés (représentant une part très faible des écritures en volume).

Enfin, chaque entité contrôle, analyse et enregistre, le cas échéant, les écritures d'ajustement sur l'ensemble du reporting financier.

Une fois validés, les états réglementaires sont communiqués par les entités aux organes de tutelle et les comptes individuels publiés.

Les autres entités, disposant de leur propre système d'information comptable, transmettent, outre des états réglementaires communiqués aux autorités de tutelle, une liasse de consolidation individuelle produite grâce à leur propre outil comptable, cohérente avec la réglementation et les procédures du Groupe.

L'intégration et l'homogénéité d'application des principes et méthodes comptables sont assurées au moyen de réunions organisées par la DCIS avec les directeurs comptables des sociétés du Groupe.

Le processus de consolidation des comptes

Cette phase aboutit à la production des comptes consolidés utiles pour le pilotage du Groupe, les publications légales ou réglementaires et le reporting à l'actionnaire.

A ce titre, les liasses de consolidation individuelles en provenance des sociétés du Groupe sont contrôlées et validées, les écritures de consolidation saisies et les opérations réciproques éliminées. Les comptes consolidés sont ensuite analysés et validés avant communication interne et externe. Ces opérations sont, pour la plupart, effectuées mensuellement, cette fréquence élevée concourant à fiabiliser le processus. Les travaux liés à l'intégration fiscale et au reporting fiscal du Groupe sont également élaborés durant cette phase.

2- Contrôle Interne de la production comptable

2-1 Au niveau des agences du réseau

Le suivi comptable quotidien est effectué, au sein de la Filière Finance, par des chargés de suivi comptable rattachés aux Directions du Pilotage dans les Régions du Crédit du Nord et aux Directions Comptables dans les Filiales.

Ils s'appuient sur un outil SCJ « Suivi Comptable Journalier », développé et maintenu par la DCIS, qui recense les comptes justifiant un examen (anomalie de solde ou de sens, non respect de seuils réglementaires, écritures manuelles).

Le contrôle de premier niveau, reporté de la bonne exécution de ce suivi, est formalisé et assuré par le responsable hiérarchique des agents en charge du suivi comptable.

Le contrôle de second niveau est assuré trimestriellement par le Contrôle Permanent des Régions et Filiales.

2-2 Au niveau des directions du Siège

La surveillance de la comptabilité des Directions Fonctionnelles est centralisée et réalisée au quotidien par des agents spécialisés qui s'appuient également

sur l'outil SCJ. Un contrôle hiérarchique de premier niveau est réalisé et formalisé.

Le contrôle de second niveau est assuré annuellement par le Contrôle Permanent des directions de siège.

2-3 Le contrôle de l'établissement des comptes individuels et consolidés

La consolidation des comptes et l'élaboration des états financiers consolidés s'accompagnent de plusieurs types de contrôles :

Contrôles des données

L'outil informatique utilisé pour établir le reporting de consolidation permet de paramétrer des contrôles de cohérence entre données transmises.

Tant que la société établissant son reporting n'a pas satisfait les contrôles jugés indispensables, elle ne peut envoyer ses données à la DCIS.

Une fois reçues, les liasses de consolidation, envoyées par chaque société consolidée, sont analysées, éventuellement corrigées, puis validées, en s'appuyant sur des contrôles de cohérence avec les liasses mensuelles précédentes, avec les budgets disponibles et avec les événements atypiques du mois.

Des écritures propres à la consolidation sont ensuite enregistrées. Enfin, des contrôles des états de restitution consolidés ainsi que l'analyse des variations et notamment de celles portant sur les capitaux propres sont opérés par la DCIS.

Contrôles des outils servant à la consolidation

Un plan de compte Groupe spécifique à la consolidation est géré par la DCIS. Il permet d'affiner l'information pour mieux l'analyser.

Le paramétrage du système de consolidation du Groupe est suivi et les différents traitements automatisés de consolidation sont validés et contrôlés.

Enfin, l'industrialisation du processus d'élaboration mensuelle de comptes consolidés permet de contrôler l'évolution des données en détectant les problèmes éventuels au fil de l'eau.

Tous ces contrôles permettent de garantir la qualité de la production comptable.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le Contrôle Interne et la gestion des risques

Contrôles par les comptes

L'objectif est de garantir la qualité de la production comptable par la mise en place d'un processus de certification des comptes.

A cet effet, la Société Générale a mis en place un chantier « maîtrise des processus de contrôle comptable » s'appuyant sur les enseignements d'une démarche de type *Sarbanes-Oxley* (« SOX »).

Cette démarche a doté le Groupe Société Générale d'une vision consolidée des contrôles comptables qui lui permet de :

- renforcer le dispositif de contrôle comptable ;
- garantir la qualité des processus d'élaboration des comptes et de l'information comptable et financière publiée (processus de certification) ;
- répondre à la demande du Comité des Comptes du Groupe.

En 2013, le Groupe Crédit du Nord (Crédit du Nord social et ses filiales bancaires) a participé aux certifications trimestrielles du Groupe Société Générale basées sur des contrôles clés, sur des indicateurs et sur la réalité des contrôles comptables et la qualité du dispositif de contrôle comptable mis en place.

Au cours de ce même exercice, le Groupe Crédit du Nord a déployé ce dispositif de certification à ses filiales spécialisées de crédit-bail.

2-4 Organisation mise en place afin de garantir la qualité et la fiabilité de la piste d'audit

Au sein des banques du Groupe Crédit du Nord, la piste d'audit est présente de bout en bout de la chaîne d'informations. Compte tenu de la complexité des systèmes bancaires et du circuit de production, elle est constituée de différents outils reliés par des références représentatives de clés de recherche.

Elle est définie par des procédures mises en place à chaque étape du circuit de production de l'information.

Cette piste d'audit est conçue pour répondre, de façon optimale, aux différents types d'interrogations.

L'outil n'est pas le même suivant que l'utilisateur souhaite tracer un événement particulier ou reconstituer la production d'une déclaration réglementaire comportant de très nombreuses opérations comptables et faisant appel à l'historisation des tables de référence.

Les outils disponibles dans les banques du Groupe Crédit du Nord comprennent :

- un dispositif d'interrogation allant du Compte Rendu d'Événement (CRE) à l'écriture comptable avec une piste d'audit à l'intérieur de l'interpréteur comptable ;
- des dispositifs d'interrogation des bases comptables (flux et soldes comptables) ;
- des dispositifs d'interrogation au sein des outils de restitution (progiciel de reporting réglementaire, progiciel de consolidation...).

Par ailleurs, les documents comptables qui permettent de suivre et contrôler la comptabilité sont conservés conformément aux durées fixées par les textes légaux et conventionnels.

2-5 Modalités d'isolement et de suivi des avoirs détenus pour le compte de tiers

En tant que prestataire de services d'investissement, le Groupe Crédit du Nord est tenu :

- de sauvegarder les droits des clients sur les instruments financiers leur appartenant ;
- d'empêcher leur utilisation pour compte propre, sauf consentement des clients.

Les avoirs détenus pour le compte de tiers sont isolés de ceux de l'activité pour compte propre du Groupe et gérés par des services et des comptes distincts.

Les habilitations informatiques des applications utilisées pour ces deux activités sont restreintes et distinctes, facilitant ainsi une gestion séparée.

Les Commissaires aux Comptes émettent un rapport annuel sur les dispositions prises pour assurer la protection des avoirs de la clientèle.

3- Production et contrôle des données financières et de gestion

3-1 La production des données financières et de gestion

Le pilotage financier du Groupe Crédit du Nord est fondé sur l'utilisation des données comptables.

Les informations de comptabilité analytique nécessaires au pilotage financier du Groupe Crédit du Nord sont issues de la chaîne comptable et des systèmes opératoires qui permettent une décomposition des comptes de comptabilité générale par rubrique et entité. Ces informations sont stockées dans **une base de données de gestion unifiée** qui couvre le périmètre du Crédit du Nord et de ses Filiales bancaires.

La Direction de la Gestion Financière (DGF), placée sous l'autorité du Directeur Financier gère l'affectation des comptes de comptabilité générale dans les différentes rubriques de la comptabilité analytique. Elle applique les règles d'adossement des encours, au passif comme à l'actif, fixées par l'équipe ALM qui permettent de passer d'une vision comptable en intérêts payés/perçus à une approche analytique en termes de marge sur adossement notionnel.

Les informations de la base de données de gestion sont accessibles du niveau de l'Agence jusqu'au niveau du Groupe Crédit du Nord ; elles sont parfaitement homogènes d'un niveau à l'autre et sont donc utilisables par l'ensemble des équipes de contrôle de gestion du Groupe : Filiales, directions régionales, directions fonctionnelles et Direction de la Gestion Financière qui les utilisent en particulier pour préparer le rapport de gestion établi chaque semestre.

3-2 Le contrôle des informations financières et de gestion

Le contrôle de ces informations s'effectue lors de l'alimentation mensuelle de la base par vérification de l'affectation analytique des données collectées, comptes de résultat, de bilan, systèmes opératoires et par l'analyse systématique des variations de soldes et mouvements significatifs. Un rapprochement mensuel est ensuite réalisé entre résultats comptables et résultats de gestion des principaux soldes intermédiaires de gestion.

Un **suivi budgétaire** a lieu deux fois par an en présence de la Direction Générale : au premier semestre dans le cadre des Conseils Régionaux des Régions et des Filiales et au second semestre dans le cadre de la réunion budgétaire annuelle. Ces réunions donnent lieu à l'examen de l'évolution du PNB, des charges d'exploitation, des investissements et des principaux indicateurs de risques.

Un **Comité de suivi des charges**, auquel participe le Directeur Général, a lieu quatre fois par an. Il permet une revue de l'évolution des charges d'exploitation du réseau et des frais généraux de l'ensemble des directions du Siège.

Le Président du Conseil d'Administration
Jean-François SAMMARCELLI

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Crédit du Nord

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Crédit du Nord et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 14 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
Jean-Marc MICKELER



ERNST & YOUNG et Autres
Bernard HELLER



Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012 ⁽¹⁾
Caisse et banques centrales	4	738,0	2 077,1
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5	1 725,8	1 561,9
Instruments dérivés de couverture	6	844,8	1 234,2
Actifs financiers disponibles à la vente	7	11 363,0	8 128,2
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8	4 628,5	5 946,7
Prêts et créances sur la clientèle	9	33 027,7	32 968,2
Opérations de location-financement et assimilées	11	2 126,8	2 174,4
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		325,7	499,8
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12	2,1	26,0
Actifs d'impôts	13	383,0	556,0
Autres actifs	14	485,0	481,2
Actifs non courants destinés à être cédés	10	1,6	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence		9,7	9,1
Immobilisations corporelles et incorporelles	15	569,5	603,3
Ecarts d'acquisition	16	508,0	508,0
TOTAL		56 739,2	56 774,1

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective. Les rubriques impactées sont les « Actifs d'impôts » pour 14,2 millions d'euros et les « Autres actifs » pour -0,7 million d'euros.

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012 ⁽¹⁾
Banques centrales		-	0,4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5	2 474,8	1 393,5
Instruments dérivés de couverture	6	422,9	565,7
Dettes envers les établissements de crédit	18	1 445,3	7 754,8
Dettes envers la clientèle	19	30 310,6	28 617,0
Dettes représentées par un titre	20	10 391,8	6 717,6
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		583,8	937,7
Passifs d'impôts	13	768,6	898,2
Autres passifs	14	1 100,8	1 140,0
Provisions techniques des entreprises d'assurance	24	5 628,7	5 188,4
Provisions	17	163,2	216,6
Dettes subordonnées	23	662,2	672,4
TOTAL DETTES		53 952,7	54 102,3
Capital souscrit		890,3	890,3
Instruments de capitaux propres et réserves liées		170,8	158,3
Réserves consolidées		1 309,0	1 216,9
Résultat de l'exercice		368,9	308,3
Sous-total		2 739,0	2 573,8
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		24,0	70,2
Sous-total capitaux propres part du Groupe		2 763,0	2 644,0
Participations ne donnant pas le contrôle		23,5	27,8
TOTAL CAPITAUX PROPRES		2 786,5	2 671,8
TOTAL		56 739,2	56 774,1

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective. Les rubriques impactées sont les « Provisions » pour 40,6 millions d'euros, les « Réserves consolidées » pour -27,0 millions d'euros et le « Résultat de l'exercice » pour -0,1 million d'euros. Le total des capitaux propres est ainsi ajusté pour un montant de -27,1 millions d'euros.

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2013	2012 ⁽¹⁾
Intérêts et produits assimilés	30	1 897,4	1 919,1 ⁽²⁾
Intérêts et charges assimilées	30	-769,3	-819,4 ⁽²⁾
Dividendes sur titres à revenu variable		19,1	12,6
Commissions (produits)	31	959,2	955,2
Commissions (charges)	31	-136,3	-156,9
Résultat net des opérations financières		-41,0	0,4
<i>Dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	32	-44,6	1,0
<i>Dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	33	3,6	-0,6
Produits des autres activités	34	30,9	25,8
Charges des autres activités	34	-20,6	-19,8
Produit net bancaire		1 939,4	1 917,0
Frais de personnel	35	-733,3	-752,3
Impôts et taxes		-39,7	-38,1
Autres charges		-373,6	-365,4
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-81,1	-84,3
Total frais généraux		-1 227,7	-1 240,1
Résultat brut d'exploitation		711,7	676,9
Coût du risque	37	-197,8	-191,8
Résultat d'exploitation		513,9	485,1
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		0,8	0,6
Gains ou pertes nets sur autres actifs		51,6 ⁽³⁾	0,7
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant impôt		566,3	486,4
Impôts sur les bénéfices	38	-194,4	-173,4
Résultat net de l'ensemble consolidé		371,9	313,0
Participations ne donnant pas le contrôle		3,0	4,7
RESULTAT NET PART DU GROUPE		368,9	308,3
Résultat par action ordinaire (en euros)		3,31	2,77
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)		3,31	2,77
Nombre d'actions composant le capital		111 282 906	111 282 906

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective. Les rubriques impactées sont les « Frais de personnel » pour -0,2 million d'euros et les « Impôts sur les bénéfices » pour 0,1 million d'euros.

(2) Présentation nette du résultat des opérations de location-financement par rapport aux états financiers publiés en 2012.

(3) En décembre 2013, le Groupe Crédit du Nord a cédé à la Société Générale sa participation dans le Groupe Amundi, qui était détenue via la société Etoile Gestion Holding, pour 52,5 millions d'euros.

Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	2013	2012 ⁽¹⁾
Résultat net	371,9	313,0
Ecarts de conversion	-	-
<i>Ecarts de réévaluation de la période</i>		
Actifs financiers disponibles à la vente	-48,1	74,6
<i>Ecarts de réévaluation de la période</i>	13,2	63,1
<i>Reclassement en résultat</i>	-61,3	11,5
Instruments dérivés de couverture	-	-
<i>Ecarts de réévaluation de la période</i>		
<i>Reclassement en résultat</i>		
Quote-part de gains et pertes sur entités mises en équivalence comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	-	-
Impôts sur éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat ⁽²⁾	0,8	-23,4
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	-47,3	51,2
Ecarts actuariels sur avantages post-emploi	10,5	-12,0
<i>Ecarts de réévaluation de la période</i>	10,5	-12,0
Quote-part de gains et pertes sur entités mises en équivalence comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés en résultat	-	-
<i>Ecarts de réévaluation de la période</i>		
Impôts sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat ⁽²⁾	-3,6	4,1
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	6,9	-7,9
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-40,4	43,3
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	331,5	356,3
<i>Dont part du Groupe</i>	329,6	351,5
<i>Dont part des participations ne donnant pas le contrôle</i>	1,9	4,8

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

(2) Cf. note 13 « Actifs et passifs d'impôts ».

Evolution des capitaux propres

	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Résultat de l'exercice part du Groupe	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat (nets d'impôts)		Capitaux propres consolidés		
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres autodétenus			Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
<i>(en millions d'euros)</i>										
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2011	890,3	147,2	-	1 157,5	314,8	19,1	-	2 528,9	65,5	2 594,4
Affectation du résultat				314,8	-314,8			-	-	-
Effet de l'adoption d'IAS 19 révisée				-19,1				-19,1	-	-19,1
CAPITAUX PROPRES RETRAITES AU 1^{ER} JANVIER 2012	890,3	147,2	-	1 453,2	-	19,1	-	2 509,8	65,5	2 575,3
Augmentation de capital								-	-	-
Elimination des titres autodétenus								-	-	-
Emissions d'instruments de capitaux propres								-	-	-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions		8,8						8,8	-	8,8
Distribution 2012				-222,6				-222,6	-3,8	-226,4
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				-3,5				-3,5	-38,7	-42,2 ⁽¹⁾
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	8,8	-	-226,1	-	-	-	-217,3	-42,5	-259,8
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						51,1		51,1	0,1	51,2
Autres variations		2,3		-2,3				-	-	-
Effet de l'application rétrospective d'IAS 19 révisée ⁽²⁾				-7,9	-0,1			-8,0	-	-8,0
Résultat 2012					308,4			308,4	4,7	313,1
Sous-total	-	2,3	-	-10,2	308,3	51,1	-	351,5	4,8	356,3
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence								-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2012	890,3	158,3	-	1 216,9	308,3	70,2	-	2 644,0	27,8	2 671,8
Affectation du résultat				308,3	-308,3			-	-	-

	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Résultat de l'exercice part du Groupe	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat (nets d'impôts)		Capitaux propres consolidés			
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres autodétenus			Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	
(en millions d'euros)											
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2013	890,3	158,3	-	1 525,2	-	70,2	-	2 644,0	27,8	2 671,8	
Augmentation de capital								-	-	-	
Elimination des titres autodétenus								-	-	-	
Emissions d'instruments de capitaux propres								-	-	-	
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions		12,2						12,2	-	12,2	
Distribution 2013				-222,6				-222,6	-0,7	-223,3	
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				-0,2				-0,2	-5,5	-5,7 ⁽¹⁾	
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	12,2	-	-222,8	-	-	-	-210,6	-6,2	-216,8	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				6,9		-46,3	0,1	-39,3	-1,1	-40,4	
Autres variations		0,3		-0,3				-	-	-	
Résultat 2013					368,9			368,9	3,0	371,9	
Sous-total	-	0,3	-	6,6	368,9	-46,3	0,1	329,6	1,9	331,5	
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence								-	-	-	
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2013	890,3	170,8	-	1 309,0	368,9	23,9	0,1	2 763,0	23,5	2 786,5	

(1) Il s'agit des effets des acquisitions sur les participations ne donnant pas le contrôle suite au rachat des actions détenues par les actionnaires minoritaires de la banque Tarnaud (Offre Publique d'Achat simplifiée lancée du 30 novembre au 20 décembre 2012 suivie d'une Offre Publique de Retrait lancée en janvier 2013).

(2) Les écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies, nets d'impôts, sont transférés directement en « Réserves Consolidées » en fin d'exercice.

Au 31 décembre 2013, le capital social de Crédit du Nord SA entièrement libéré s'élève à 890 263 248 euros et se compose de 111 282 906 actions de 8 euros de nominal.

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 ⁽¹⁾
FLUX DE TRESORERIE NET DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		
Bénéfice net après impôt (I)	371,9	313,0
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	82,1	85,6
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-0,3
Dotations nettes aux provisions et dépréciations (y compris provisions techniques d'assurance)	487,6	456,3
Quote-part de bénéfice (perte) du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	-0,8	-0,6
Impôts différés	-39,2	-2,1
Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées	-52,4	-1,0
Variation des produits constatés d'avance	-4,9	0,7
Variation des charges constatées d'avance	3,4	1,7
Variation des produits courus non encaissés	-25,8	21,8
Variation des charges courues non décaissées	-157,4	25,9
Autres mouvements	472,3	217,3
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	764,9	805,3
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat⁽²⁾ (III)	44,6	-1,0
Opérations interbancaires	-6 576,1	3 625,2
Opérations avec la clientèle	1 541,2	-505,5
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	1 116,0	-3 346,0
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	-113,4	-80,3
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (IV)	-4 032,3	-306,6
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES (A)=(I)+(II)+(III)+(IV)	-2 850,9	810,7
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	111,2	-44,7
Immobilisations corporelles et incorporelles	-44,6	-79,1
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	66,6	-123,8
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires	-223,3	-226,4
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT (C)	-223,3	-226,4
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)	-	-
FLUX NET DE TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (A) + (B) + (C) + (D)	-3 007,6	460,5
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (hors créances rattachées)	2 075,6	1 988,0
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	1 807,6	1 434,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (hors créances rattachées)	737,0	2 075,6
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	138,6	1 807,6
VARIATION DE TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	-3 007,6	460,5

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

(2) Le résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprend les résultats réalisés et latents.

Annexe aux comptes consolidés

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 19 février 2014.

Note 1	Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés	50	Note 20	Dettes représentées par un titre	106
Note 2	Périmètre de consolidation	74	Note 21	Comptes et plans d'épargne-logement	107
Note 3	Gestion des risques	76	Note 22	Avantages au personnel	108
Note 4	Caisse et banques centrales	87	Note 23	Dettes subordonnées	112
Note 5	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	88	Note 24	Activités d'assurance	112
Note 6	Instruments dérivés de couverture	91	Note 25	Actifs remis et reçus en garantie	115
Note 7	Actifs financiers disponibles à la vente	91	Note 26	Actifs financiers transférés	116
Note 8	Prêts et créances sur les établissements de crédit	93	Note 27	Echéances par durée restant à courir	117
Note 9	Prêts et créances sur la clientèle	94	Note 28	Engagements	118
Note 10	Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées	95	Note 29	Opérations en devises	120
Note 11	Opérations de location-financement et assimilées	96	Note 30	Produits et charges d'intérêts	120
Note 12	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	97	Note 31	Produits et charges de commissions	121
Note 13	Actifs et passifs d'impôts	98	Note 32	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	122
Note 14	Autres actifs et autres passifs	99	Note 33	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	122
Note 15	Immobilisations	100	Note 34	Produits et charges des autres activités	123
Note 16	Ecart d'acquisition	102	Note 35	Frais de personnel	124
Note 17	Provisions et dépréciations	103	Note 36	Plans d'avantages en action	124
Note 18	Dettes envers les établissements de crédit	104	Note 37	Coût du risque	128
Note 19	Dettes envers la clientèle	105	Note 38	Impôts sur les bénéficiaires	129
			Note 39	Transactions avec les parties liées	130
			Note 40	Honoraires des Commissaires aux Comptes	132

NOTE 1 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Introduction

En vertu du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 concernant l'application des normes comptables internationales, le Groupe Crédit du Nord (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date (ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Le Groupe est soumis de plein droit à ces normes du fait de l'émission régulière de titres subordonnés remboursables admis à la négociation sur le premier marché.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS 1 à 8 et IFRS 13 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2013.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Normes IFRS et interprétations IFRIC applicables par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2013

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'adoption par l'Union européenne
Amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global »	16 juin 2011	5 juin 2012
Amendements à IAS 19 « Avantages au personnel »	16 juin 2011	5 juin 2012
IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur »	12 mai 2011	11 décembre 2012
Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents »	20 décembre 2010	11 décembre 2012
Amendements à IFRS 7 « Informations à fournir – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »	16 décembre 2011	13 décembre 2012
Améliorations annuelles (2009-2011) des IFRS – mai 2012	17 mai 2012	27 mars 2013

Amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global »

Les amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global » modifient certaines dispositions relatives à la présentation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour distinguer parmi ceux-ci les éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat de ceux qui ne le seront pas. Par ailleurs, le montant net d'impôt, des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies reconnus sur la période et qui ne peut être reclassé ultérieurement en résultat est transféré directement en « Réserves consolidées » en fin d'exercice.

Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel »

Les amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » rendent obligatoire l'enregistrement en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies, sans qu'ils puissent être reclassés ultérieurement en résultat. Par ailleurs, en cas de modification de plan, ces amendements entraînent la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés, que les droits soient acquis ou non. L'application de ces amendements est rétrospective et leur incidence sur les exercices précédents a été enregistrée dans les capitaux propres. Le bilan d'ouverture et les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraités, les montants de ces retraitements sont mentionnés au pied des états financiers consolidés.

IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur »

La norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. IFRS 13 ne modifie pas le champ d'application de la juste valeur mais précise les modalités de calcul de la juste valeur des actifs et passifs financiers et non financiers lorsqu'une autre norme IFRS le requiert ou le permet et complète les informations à présenter dans les notes aux états financiers. Les conséquences de cette norme portent essentiellement sur la prise en compte du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (Debt Value Adjustment – DVA). Par ailleurs, les précisions apportées par cette norme ont amené le Groupe à ajuster les modalités d'évaluation du risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (Credit Value Adjustment – CVA).

L'application d'IFRS 13 étant prospective à compter du 1^{er} janvier 2013, les effets de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés du Groupe ont été enregistrés dans le résultat de la période (cf. note 32).

Amendements à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents »

Le calcul des impôts différés dépend de la manière dont une entité espère recouvrer un actif, soit en l'utilisant, soit en le vendant. L'amendement introduit la présomption selon laquelle l'actif est recouvert par une vente, à moins que l'entité n'ait clairement l'intention de le réaliser d'une autre manière. Cette présomption concerne uniquement les immeubles de placement évalués ou réévalués à la juste valeur. Ces amendements n'ont pas d'incidence sur les états financiers du Groupe.

Amendements à IFRS 7 « Informations à fournir - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »

Cet amendement requiert la présentation d'information sur les droits de compensation et accords similaires correspondants sur les instruments financiers. Ces nouvelles informations sont requises pour tous les instruments financiers qui sont compensés au bilan conformément à IAS 32 (montants bruts des actifs et des passifs financiers compensés, montants compensés et montants nets présentés au bilan). Des informations complémentaires doivent également être présentées pour les instruments financiers qui font l'objet

d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire même s'ils ne sont pas compensés au bilan conformément à IAS 32.

Améliorations annuelles (2009-2011) des IFRS - mai 2012

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié six amendements mineurs à des normes déjà existantes. Ces amendements n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces comptes consolidés sont indiquées ci-après.

Ces principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière constante en 2012 et 2013.

Recours à des estimations

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-après conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif enregistrés dans les rubriques « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », « Instruments dérivés de couverture » et « Actifs financiers disponibles à la vente » (cf. paragraphe 2 et notes 5 à 7), ainsi que la juste valeur des instruments pour lesquels cette information doit être présentée dans les notes annexes ;

- le montant des dépréciations des actifs financiers (« Prêts et créances », « Actifs financiers disponibles à la vente », « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance »), des opérations de location-financement et assimilées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition (cf. paragraphe 2 et notes 3, 16 et 17) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel et les provisions techniques des entreprises d'assurance ainsi que la participation aux bénéfices différée inscrite à l'actif du bilan (cf. paragraphe 2 et notes 17, 21, 22 et 24) ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan (cf. paragraphe 2 et note 13) ;
- la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises (cf. paragraphe 1 et notes 2 et 16) ;
- la juste valeur retenue lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée pour réévaluer la quote-part éventuellement conservée par le Groupe dans cette entité (cf. paragraphe 1).

1. Principes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes du Crédit du Nord et des principales sociétés composant le Groupe Crédit du Nord.

Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels du Groupe intégrant toutes les filiales significatives contrôlées par celui-ci.

Les sociétés ne présentant pas de caractère significatif selon les normes du Groupe n'ont pas été retenues dans le champ de la consolidation. Le caractère non significatif est défini par la réunion des trois critères suivants pendant deux exercices consécutifs :

- total de bilan inférieur à 10 millions d'euros ;
- résultat net inférieur à 1 million d'euros ;
- aucune participation dans une entreprise consolidée.

Les comptes des sociétés consolidées sont, si nécessaire, retraités selon les principes du Groupe.

Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels, dès lors que ces derniers sont exerçables ou convertibles à la date d'appréciation du contrôle. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale, ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une filiale est présumée à partir du moment où le Groupe détient, directement ou indirectement, une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette filiale.

Cas particulier des entités ad hoc

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (« entités ad hoc ») sont consolidées dès lors qu'elles sont en substance contrôlées par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

Les principaux critères suivants sont utilisés de façon non cumulative pour apprécier l'existence du contrôle d'une entité ad hoc par une autre entité :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe détient le pouvoir de décision et de gestion sur les activités courantes de l'entité ou sur les actifs qui la composent ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dans le cadre de la consolidation des entités ad hoc contrôlées en substance par le Groupe, les parts des entités ad hoc qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en « Dettes ».

Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus et assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais directement liés aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés dans le résultat de la période.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes en fonction du mode de règlement de ces compléments de prix. S'ils sont qualifiés de dettes, les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IAS 39 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas d'IAS 39 ; s'ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecart d'acquisition » ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat. Les « Participations ne donnant pas le contrôle » sont alors évaluées pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, lors de chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les « Participations ne donnant pas le contrôle » à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition leur étant alors affectée en contrepartie.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique.

En date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part dans cette dernière antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Dans le cas d'une acquisition par étape, l'écart d'acquisition est ainsi déterminé par référence à la juste valeur en date de prise de contrôle de l'entité.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les « Réserves consolidées, part du Groupe ». De même, en cas de baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part d'intérêts cédés est enregistré dans les « Réserves consolidées, part du Groupe ». Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, la quote-part éventuellement conservée par le Groupe est alors évaluée à sa juste valeur concomitamment à l'enregistrement de la plus ou moins-value de cession parmi les « Gains ou pertes nets sur autres actifs » dans le compte de résultat consolidé.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et des tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs Unité(s) Génératrice(s) de Trésorerie (UGT) devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des Unité(s) Génératrice(s) de Trésorerie à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés. A ce stade, le Groupe a défini une seule UGT : la banque de détail.

Lorsque la valeur recouvrable de la ou des Unité(s) Génératrice(s) de Trésorerie est inférieure à sa (leur) valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne « Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition sur les sociétés mises en équivalence sont inscrits dans la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » du bilan consolidé et les dépréciations de ces participations sont enregistrées dans la ligne « Quote-part du résultat net

des entreprises mises en équivalence » du compte de résultat consolidé. Les plus ou moins-values dégagées lors des cessions de sociétés mises en équivalence sont présentées parmi les « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Information sectorielle

Compte tenu de la non-matérialité des métiers d'assurance et d'intermédiation par rapport à l'activité bancaire, le Groupe Crédit du Nord a retenu la constitution d'un seul secteur d'activité, c'est sur cette base que les activités sont suivies par les principaux décideurs opérationnels du Groupe. De même, considérant que le Groupe Crédit du Nord est représentatif d'un groupe bancaire national, un seul axe géographique est retenu.

Date de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir de comptes arrêtés au 31 décembre 2013 pour l'ensemble des sociétés consolidées.

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Opérations en devises

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en juste valeur en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat sur ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché le plus avantageux. Lorsqu'il n'existe pas de cotation pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette compte tenu de son sens.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas ou n'est plus considéré comme actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valorisation d'option, de paramètres de valorisation.

S'il existe des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer les instruments, et s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel, alors le Groupe peut utiliser ces techniques. Le recours à des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation correctement ajustés des risques que prendrait en compte tout intervenant

de marché est autorisé. Ces ajustements sont pratiqués de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles. Les hypothèses internes prennent en compte notamment le risque de contrepartie, le risque de non-performance, le risque de liquidité et le risque de modèle, le cas échéant.

Les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont généralement pas prises en compte pour la détermination du prix de marché. Si les paramètres de valorisation utilisés sont des données de marché observables, la juste valeur est le prix de marché, et la différence entre le prix de transaction et la valeur issue du modèle interne de valorisation, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie de l'instrument. Pour certains instruments, compte tenu de leur complexité, cette marge n'est toutefois reconnue en résultat qu'à leur maturité ou lors de leur cession éventuelle avant terme. Dans le cas d'instruments émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix de l'instrument. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est alors enregistrée en résultat.

Actifs et passifs financiers

Les achats et les ventes d'actifs financiers non dérivés évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et d'actifs financiers disponibles à la vente (cf. ci-après) sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de la classification comptable des actifs financiers concernés. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement des fonds ou d'échéance des prestations facturées.

Si la juste valeur initiale est fondée sur des données de marché observables, la différence entre cette juste valeur et le prix de transaction, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation utilisés ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur initiale de l'instrument financier est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie de l'instrument. Pour certains instruments, compte tenu de leur complexité, cette marge n'est toutefois reconnue en résultat qu'à leur maturité ou lors de leur cession éventuelle avant terme. Dans le cas d'instruments émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix de l'instrument. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est alors enregistrée en résultat.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans une des quatre catégories suivantes.

Prêts et créances

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Les prêts et créances sont présentés au bilan parmi les « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou les « Prêts et créances sur la clientèle » suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur en date de clôture et portés au bilan dans la rubrique « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont enregistrées

dans le résultat de la période dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur » par résultat.

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers.

Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions obligataires structurées. Ces émissions s'inscrivent dans le cadre d'une activité exclusivement commerciale dont les risques sont couverts par des retournements sur le marché au moyen d'instruments financiers gérés au sein des portefeuilles de transaction. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de garantir la cohérence entre le traitement comptable de ces émissions et celui des instruments financiers dérivés couvrant les risques de marché induits par ces dernières et qui sont obligatoirement évalués à la juste valeur.

Le Groupe évalue également à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des filiales d'assurance-vie du Groupe afin d'éliminer le décalage de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents. Conformément à la norme IFRS 4, les passifs d'assurance sont comptabilisés en appliquant les normes comptables locales. Les revalorisations des provisions techniques des contrats en unités de compte, directement liées aux revalorisations des actifs financiers en représentation de ces provisions, sont donc enregistrées dans le compte de résultat. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de comptabiliser les variations de juste valeur des actifs financiers par résultat symétriquement à la comptabilisation des variations du passif d'assurance associé à ces contrats en unités de compte.

- d'autre part l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés devant faire l'objet d'une

comptabilisation distincte. Sont notamment concernées les obligations convertibles en actions détenues par le Groupe.

Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenus fixes ou déterminables et assortis d'une maturité fixe, qui sont cotés sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ».

Actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois catégories précédentes. Ces actifs financiers sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », et réévalués à leur juste valeur en date de clôture. Les revenus courus ou acquis des titres de dettes sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif en « Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers » tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ». Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat ces variations de juste valeur dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Les dépréciations affectant les titres de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente ont un caractère irréversible. Les revenus de ces titres sont enregistrés quant à eux au compte de résultat dans la rubrique « Dividendes sur titres à revenu variable ».

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension ou d'un prêt sont maintenus à l'actif du bilan du Groupe dans leur poste d'origine. Dans le cas de mises en pension, l'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en « Dettes » au passif du bilan, à l'exception des

opérations initiées dans le cadre des activités de trading qui sont enregistrées parmi les « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du Groupe. Toutefois, en cas de cession ultérieure des titres empruntés, une dette de restitution de ces titres à leur prêteur est inscrite au passif du bilan du Groupe parmi les « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Dans le cas des titres reçus en pension, le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit en « Prêts et créances à l'actif du bilan », à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de trading qui sont enregistrées parmi les « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les prêts et emprunts de titres adossés contre espèces sont assimilés à des opérations de pensions et sont comptabilisés et présentés comme tels au bilan.

Reclassements d'actifs financiers

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur enregistrement initial au bilan du Groupe, être reclassés dans la catégorie des « Actifs financiers évalués en juste valeur par résultat ».

Un actif financier non dérivé enregistré initialement au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » peut être reclassé hors de cette catégorie dans les conditions suivantes :

- si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des « Prêts et créances » sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci ;
- si des circonstances rares entraînent un changement de la stratégie de détention d'actifs financiers non dérivés de dettes ou de capitaux propres initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent être reclassés soit dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente », soit dans la catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance » sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

En aucun cas, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers à la juste valeur sur option ne peuvent

être reclassés hors de la catégorie des « Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur par résultat ».

Un actif financier initialement enregistré dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » peut être transféré dans la catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à cette catégorie. Par ailleurs, si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement enregistré dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des « Prêts et créances » sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à leur juste valeur à la date du reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie. Le coût amorti des actifs financiers reclassés des catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », ainsi que le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », sont déterminés sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus doit être révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective ; en revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en « Coût du risque » au compte de résultat.

Dettes

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur

coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle » ou en « Dettes représentées par un titre ».

Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes calculés au taux d'intérêt effectif sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilées, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus sur ces titres calculés au taux d'intérêt effectif sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Décomptabilisation d'actifs financiers et de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque

les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier avec ou sans la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier, mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif et n'a pas conservé le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat, pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie d'un passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. A l'exception des « Instruments financiers dérivés qualifiés » comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur constatées sur les instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont comptabilisées en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » jusqu'à la date d'annulation de ces instruments et de constatation au bilan, pour leur juste valeur à cette même date, des créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées en « Coût du risque » au compte de résultat.

Instruments financiers dérivés de couverture

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert. Cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique « Instruments dérivés de couverture ».

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de macro-couverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissement net.

Couverture de juste valeur

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée des gains ou des pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat. Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture. S'agissant de dérivés de taux, la partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte

de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

Macro-couverture de juste valeur

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objectif de couvrir de façon globale le risque structurel de taux. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne (IAS 39 « carve out ») permettant de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif, qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes ;
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés dans le cadre d'une couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles macro-couverts sont quant à elles enregistrées au bilan dans une ligne spécifique du bilan intitulée « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture d'investissement net

Le Groupe Crédit du Nord ne détient à son bilan aucun instrument financier classé en couverture d'investissement net.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie (qui incluent les opérations de couverture de transactions futures hautement probables), la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est constatée au poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont repris dans le poste « Produits et charges d'intérêts » du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste « Produits et charges d'intérêts » du compte de résultat au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, le Groupe sépare le dérivé incorporé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument financier dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan en « Actifs ou

passifs financiers à la juste valeur par résultat » dans les conditions décrites ci-avant. Le contrat hôte est classé et évalué en fonction de sa catégorie.

Dépréciation des actifs financiers

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuel sont similaires à ceux retenus par la réglementation française pour considérer un encours comme douteux.

A chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif ou d'un groupe d'actifs financiers analysés individuellement, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et si cet (ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Nonobstant l'existence de garantie, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels incluent la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), ou indépendamment de l'existence de tout impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses.

Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement au même test de dépréciation.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par le Groupe de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, et en intégrant l'existence de garanties, l'encours afférent donne lieu à constitution de dépréciations sur créances, inscrites directement en minoration de l'actif.

Le montant de la dépréciation des créances est déterminé par la différence entre la valeur comptable de l'actif et le montant actualisé, au taux d'intérêt effectif d'origine, de l'ensemble des sommes estimées recouvrables en tenant compte de la valeur des garanties. La créance ainsi dépréciée génère ensuite un produit d'intérêt, calculé par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable de la créance. Les dotations et reprises de dépréciation, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « Coût du risque ».

Est également inscrite au bilan en déduction des prêts et créances une dépréciation calculée sur base de portefeuille pour couvrir le risque de crédit non encore identifié individuellement. Cette dépréciation a été constituée en raison de l'existence, au sein de portefeuilles homogènes, d'un risque de crédit avéré sur un ensemble de créances, sans toutefois que le risque puisse être affecté de façon individuelle sur une ou plusieurs créances. Elle couvre, d'une part, le risque de crédit sur un portefeuille de contreparties sensibles ou sous surveillance et, d'autre part, le risque sectoriel.

Sains sous surveillance (« 3S »)

Le Groupe a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisée. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

Dépréciations sectorielles

La Direction Centrale des Risques du Groupe répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques de dépréciation des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

Actifs financiers disponibles à la vente

S'il existe une indication objective de dépréciation durable sur un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en compte de résultat. Lorsqu'une perte latente non durable a été comptabilisée directement en capitaux propres, et qu'il existe par la suite une indication objective de dépréciation durable, la perte latente cumulée antérieurement, comptabilisée en capitaux propres, est alors comptabilisée en résultat :

- dans la rubrique « Coût du risque » pour les instruments de dettes (titres à revenu fixe) ;
- dans la rubrique « Résultat sur portefeuille de titres disponibles à la vente » pour les instruments de capitaux propres (titres à revenu variable).

Le montant de cette perte cumulée est déterminé par la différence entre la valeur d'acquisition du titre (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et sa juste valeur actuelle, diminuée le cas échéant de toute perte de valeur sur ce titre antérieurement comptabilisée en résultat.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50 % de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de 24 mois ou plus précédant la date de clôture. D'autres facteurs, comme la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire le Groupe à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvré quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat, relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente, ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié,

toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Opérations de location-financement et assimilées

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location-financement, lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location-financement figurent au poste « Opérations de location-financement et assimilées » et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée, au taux implicite du contrat, des paiements minimaux à recevoir du locataire, augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location-financement, la valeur actualisée de cette baisse est enregistrée dans la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat par contrepartie d'une réduction de la créance de location-financement à l'actif du bilan.

Les immobilisations détenues dans le cadre d'opérations de location simple sont présentées à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles dans la rubrique « Immobilisations corporelles et incorporelles », et lorsqu'il s'agit d'immeubles, ces derniers sont classés en « Immeubles de placement ». Les revenus des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur la durée du bail dans la rubrique « Produits des autres activités » du compte de résultat. Par ailleurs, le traitement comptable des produits facturés au titre des prestations de maintenance connexes aux activités de location simple a pour objet de refléter, sur la durée des contrats de location, une marge constante entre ces produits et les charges encourues.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à l'acquisition, ou à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable. En cas de baisse ou de hausse ultérieure de la valeur résiduelle initialement retenue, l'ajustement de la base amortissable vient modifier de manière prospective le plan d'amortissement du bien.

Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ».

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité.

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, le Groupe a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissement suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations Techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Câbles techniques	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
Protection incendie		
Agencements	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel de sécurité et de publicité	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur. L'existence de ces indices de perte de valeur est appréciée à chaque date d'arrêt. Les tests de dépréciation sont réalisés en regroupant les immobilisations par unités génératrices de trésorerie. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles », elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation se sont améliorées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs », tandis que les résultats sur immeubles de placement sont classés au sein du « Produit net bancaire » dans la rubrique « Produits des autres activités ».

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. L'actif, ou le groupe d'actifs et de passifs, doit alors être disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et il doit être hautement probable que la cession interviendra dans un délai de douze mois.

Pour que tel soit le cas, le Groupe doit être engagé dans un plan de cession de l'actif ou du groupe d'actifs et de passifs et avoir entamé un programme de recherche actif d'un acquéreur ; par ailleurs, la mise en vente de l'actif ou du groupe d'actifs et de passifs doit être effectuée à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle.

Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

Provisions

Les provisions (cf. note 17), autres que celles afférentes à des avantages du personnel et à des risques de crédit, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant estimé de la sortie de ressources est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Dans le Groupe Crédit du Nord, ces provisions sont constituées par les provisions pour litiges et les provisions pour risques divers.

Engagements sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en « Produit net bancaire » au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêt ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Engagements de financement

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés sont enregistrés initialement à leur juste valeur. Par la suite, ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux « Provisions ».

Garanties financières données

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données, considérées comptablement comme des instruments financiers non dérivés, pour leur juste valeur puis les évalue ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré, diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie. En cas d'indication objective de perte de valeur, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

Distinction entre dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les « Participations ne donnant pas le contrôle » correspondent à la part d'intérêt dans les filiales consolidées par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Elles regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe.

Produits et charges d'intérêts

Les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti au bilan en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, de façon à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier, ou un groupe d'actifs financiers similaires, a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés en résultat en « Intérêts et produits assimilés » sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs dans le cadre de la détermination de la perte de valeur. Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendu.

Produits nets de commissions sur prestations de services

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement comptabilisées en résultat quand la prestation est réalisée.

Frais de personnel

La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges des différents régimes de retraite du Groupe et les charges liées aux paiements sur base d'actions Société Générale.

Avantages du personnel

Les sociétés du Groupe peuvent accorder à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Ils recouvrent plusieurs types d'engagements, et notamment les engagements résiduels de retraite professionnelle.

Depuis le 1^{er} janvier 1994, en vertu d'un accord signé par l'ensemble des banques françaises le 13 septembre 1993, les établissements bancaires du Groupe, hors Crédit du Nord, ne sont plus affiliés à des organismes de retraite professionnels, mais à des caisses ARRCO-AGIRC du régime général. Cet accord a donné naissance à des engagements résiduels vis-à-vis des retraités actuels et des agents en activité (pour leur période d'activité dans le Groupe avant le 31 décembre 1993).

Pour le Crédit du Nord, suite à l'accord de Branche du 25 février 2005, qui prévoyait la modification des dispositions relatives au complément bancaire, et compte tenu de la situation déficitaire de sa caisse de retraite, un accord interne signé en 2006 a retenu les dispositions suivantes :

- pour les actifs bénéficiaires d'un complément bancaire et encore salariés du Crédit du Nord, la valeur du complément bancaire a été transformée en épargne complémentaire et externalisée auprès d'un assureur ;
- pour les retraités et bénéficiaires d'une pension de réversion, le choix leur a été donné d'opter pour un versement unique de leur complément bancaire.

Ainsi, les engagements résiduels de retraite professionnelle portent donc, d'une part, sur les retraités et bénéficiaires d'une pension de réversion qui n'auraient pas opté pour le versement unique du complément bancaire, et d'autre part sur les actifs qui ne sont plus salariés du Crédit du Nord.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en « Provisions » pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes).

Ces écarts actuariels, ainsi que le rendement des actifs du régime, duquel est déduit le montant déjà comptabilisé en charges au titre des intérêts nets sur le passif (ou l'actif) net, et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif sont des éléments de réestimation (ou de réévaluation) du passif net (ou de l'actif net). Ils sont enregistrés immédiatement et en totalité parmi les « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ». Ces éléments ne peuvent être reclassés ultérieurement en résultat.

Dans les états financiers consolidés du Groupe, ces éléments, qui ne peuvent être reclassés ultérieurement en résultat, sont présentés sur une ligne distincte de l'« Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres », mais sont transférés en réserves dans le tableau d'« Evolution des capitaux propres » de sorte qu'ils figurent directement parmi les « Réserves consolidées » au passif du bilan.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en « Frais de personnel » au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Paiements sur base d'actions

Le Groupe n'émettant pas d'instruments de capitaux propres cotés, les instruments de capitaux propres accordés aux salariés du Groupe sont ceux de son actionnaire.

Les paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel inscrite dans la rubrique « Rémunérations du personnel » selon les modalités décrites ci-après.

Plan d'actionnariat salarié

Le plan d'actionnariat salarial permet à l'ensemble des salariés et retraités du Groupe de participer à l'augmentation de capital annuelle spécifique réservée aux salariés de la société mère.

Des actions nouvelles sont proposées avec une décote en contrepartie d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti est enregistré dans les charges de l'exercice dans la rubrique « Frais de personnel – Participation, intéressement, abondement et décote ». Cet avantage se mesure comme étant la différence entre la juste valeur des titres acquis et le prix d'acquisition payé par le salarié, le tout multiplié par le nombre d'actions effectivement souscrites. La juste valeur des titres acquis est déterminée en intégrant la condition légale d'incessibilité associée, sur la base des paramètres de marché (notamment le taux d'emprunt) applicables aux acteurs de marché bénéficiaires de ces titres incessibles pour reconstituer une situation de libre disposition des titres.

Autres paiements basés sur des actions

Le Groupe Société Générale peut attribuer à certains salariés du Groupe Crédit du Nord des options d'achat ou de souscription d'actions, des actions gratuites.

Les options sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Les méthodes retenues pour la valorisation des plans du Groupe sont le modèle binomial lorsque le Groupe dispose de statistiques suffisantes pour intégrer via ce modèle le comportement des bénéficiaires des options d'un plan ou, à défaut, le modèle Black & Scholes ou encore Monte Carlo. Cette évaluation est réalisée par un actuaire indépendant.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres (actions gratuites et options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale), la juste valeur de ces instruments, calculée en date de notification est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie de la rubrique « Instruments de capitaux propres et réserves liées » en capitaux propres. A chaque date de clôture, le nombre de ces instruments est révisé pour tenir compte des conditions de performance et de présence et ajuster le coût global du plan initialement déterminé ;

la charge comptabilisée dans la rubrique « Rémunérations du personnel » depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

Pour les paiements en actions dénoués par règlement en espèces (rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale), la juste valeur des sommes à verser est étalée en charges dans la rubrique « Rémunérations du personnel » sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de dettes au passif du bilan en « Autres passifs – Charges à payer sur engagements sociaux ». Cette dette est réévaluée à sa juste valeur par résultat jusqu'à son règlement. En cas de couverture par instruments dérivés, la variation de valeur de ces derniers est enregistrée dans la même rubrique du compte de résultat à hauteur de la part efficace.

Coût du risque

Le contenu de la rubrique « Coût du Risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques.

Impôts sur le résultat

La charge d'impôt comprend :

- l'impôt courant de l'exercice qui inclut les avoirs fiscaux et crédits d'impôts effectivement utilisés en règlement de l'impôt, ceux-ci étant par ailleurs comptabilisés sous la même rubrique que le produit auquel ils se rattachent ;
- l'impôt différé.

Impôts courants

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoutent une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instauré en 2000 et à partir de 2013 une majoration de 10,7 % pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation de sociétés à prépondérance immobilière sont imposées à 15 %, alors que les plus-values sur autres titres de participation sont exonérées sous réserve d'une quote-part pour frais et charges

de 12 % sur le montant des plus-values brutes en cas de réalisation d'une plus-value nette à long terme. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés (à l'exception d'une quote-part de frais et charges équivalente à 5 % des dividendes versés).

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » dans le compte de résultat.

Impôt différé

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôt.

Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation. Des actifs d'impôt différé peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices futurs.

Les pertes fiscales reportables font l'objet d'une revue annuelle tenant compte du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une projection réaliste des résultats fiscaux de ces dernières fondée sur les perspectives de développement de leurs activités : les actifs d'impôt différé qui n'avaient pas été comptabilisés jusque-là sont alors reconnus au bilan s'il devient probable qu'un bénéfice imposable futur permettra leur récupération ; en revanche, la valeur comptable des actifs d'impôt différé déjà inscrits au bilan est réduite dès lors qu'il apparaît un risque de non-récupération partielle ou totale.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat consolidé à l'exception des impôts différés se rapportant à des gains ou pertes enregistrés directement en capitaux propres parmi les « Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres », pour lesquels la charge ou le produit est inscrit dans cette même rubrique des capitaux propres.

Le Crédit du Nord est intégré depuis le 1^{er} janvier 2010 au groupe fiscal de la Société Générale. Dans ce cadre, un sous-groupe d'intégration fiscale a été établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. La convention retenue est celle de la neutralité.

Activité d'assurance

Cadre général

Antarius, seule compagnie d'assurance consolidée, est une société d'assurance mixte (vie et non-vie) détenue de manière conjointe avec Aviva.

Réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation des compagnies d'assurance a pour effet de neutraliser les plus-values réalisées suite à la cession de certaines obligations afin de compenser ultérieurement des moins-values. En fonction des anticipations de réalisations futures de moins-values, et donc d'utilisation de la réserve de capitalisation, celle-ci est ventilée entre provisions techniques et capitaux propres. La comptabilisation d'une partie de la réserve de capitalisation dans les capitaux propres générant une différence temporaire imposable, le Groupe Crédit du Nord constate un impôt différé passif dans les comptes consolidés.

Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers des entreprises du Groupe sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions applicables aux instruments financiers telles que décrites précédemment.

Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

En application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance vie et d'assurance non-vie restent calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale. Les dérivés incorporés qui ne seraient pas valorisés dans les provisions techniques sont comptabilisés séparément.

En application des principes de la comptabilité « reflet » définis par la norme IFRS 4, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée sur les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

La norme IFRS 4 introduit également un contrôle de suffisance des provisions techniques par application d'un test d'adéquation des passifs.

3. Présentation des états financiers

Utilisation du format d'états de synthèse bancaire recommandé par le Conseil National de la Comptabilité

En l'absence de modèle imposé dans le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par l'organisme français de normalisation comptable, l'Autorité des Normes Comptables, dans sa recommandation n° 2013-04 du 7 novembre 2013.

Règle de compensation des actifs et des passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Aucune compensation n'est effectuée pour les exercices 2012 et 2013.

Transfert des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat

Les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au cours de la période et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat sont présentés de manière distincte dans l'état du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. En fin de période, ils sont transférés directement en « Réserves consolidées » au passif du bilan consolidé et dans le tableau d'évolution des capitaux propres.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

A fin d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, la « Trésorerie et l'équivalent de trésorerie » comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Résultat par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

4. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013. Ces normes et interprétations n'entreront en vigueur de manière obligatoire qu'à compter du 1^{er} janvier 2014 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2013.

Normes comptables, amendements ou interprétations adoptés par l'Union européenne

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amendements à IAS 32 « Présentation - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »	13 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014
IFRS 10 « Etats financiers consolidés »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014
IFRS 11 « Partenariats »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014
IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014
Amendements à IAS 27 « Etats financiers individuels »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014
Amendements à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014
Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 sur les dispositions transitoires	4 avril 2013	1 ^{er} janvier 2014
Entités d'investissements (modifications des normes internationales d'information financière IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27)	20 novembre 2013	1 ^{er} janvier 2014
Amendements à IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable sur les actifs non financiers »	19 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2014
Amendements à IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture »	19 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2014

Amendements à IAS 32 « Présentation - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »

Ces amendements clarifient les règles de compensation des actifs et passifs financiers : la compensation serait obligatoire seulement si une entité a un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire en toutes circonstances de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'analyse des conséquences potentielles de ces amendements sur les états financiers consolidés du Groupe est en cours.

IFRS 10 « Etats financiers consolidés »

Cette nouvelle norme redéfinit la notion de contrôle dans laquelle le recours au jugement est renforcé. Cette nouvelle définition du contrôle doit tenir compte à la fois : du pouvoir exercé par le groupe consolidant sur l'entité, de son exposition ou de ses droits sur les rendements variables de l'entité et de sa capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur ces rendements. L'analyse des conséquences de cette nouvelle norme est en cours.

IFRS 11 « Partenariats »

Cette norme distingue deux types d'accords conjoints (activité conjointe et coentreprise) selon la nature des droits et obligations des partenaires et supprime l'option d'application de la méthode de l'intégration proportionnelle. Les coentreprises devront désormais être consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »

Cette norme définit l'ensemble des informations à présenter dans les notes annexes au titre de toutes les filiales, partenariats et entreprises associées ainsi que sur les entités structurées (consolidées ou non). Elle conduira le Groupe à enrichir les notes annexes aux états financiers consolidés au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Amendements à IAS 27 « Etats financiers individuels »

Les amendements précisent les modalités de comptabilisation des participations dans les états financiers individuels.

Amendements à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises »

Ces amendements tiennent compte des modifications apportées par la publication des normes IFRS 10 et IFRS 11 pour les participations dans les entreprises associées et les coentreprises.

Amendements sur les dispositions transitoires d'IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12

Les amendements limitent les informations comparatives retraitées à la période comparative précédant l'application des normes IFRS 10, 11 et 12 et suppriment par ailleurs la nécessité de publier les informations comparatives retraitées pour les entités structurées non consolidées lors de la première année d'application de la norme IFRS 12.

Entités d'investissement (amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27)

Ces amendements exemptent les entités d'investissement de l'obligation de consolider les entités qu'elles contrôlent, au profit d'une comptabilisation de leurs participations à la juste valeur par le compte de résultat.

Ils clarifient également les informations à fournir en annexe par les sociétés d'investissement.

Amendements à IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs financiers »

Ces amendements limitent aux seuls actifs dépréciés l'obligation d'informations à fournir sur la valeur recouvrable et sur les modalités de détermination de la juste valeur (diminuée des coûts de cession) d'une unité génératrice de trésorerie comprenant un goodwill ou des immobilisations incorporelles à durée indéfinie.

Amendements à IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture »

Ces amendements permettent de maintenir les relations de couverture dans le cas où les contreparties de l'instrument de couverture sont tenues, par la réglementation (comme le règlement EMIR au sein de l'Union européenne) ou la loi, d'opérer une novation et d'apporter le contrat à une chambre de compensation sans que les termes de l'instrument de couverture ne soient autrement modifiés.

Normes comptables, amendements et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
	12 novembre 2009, 28 octobre 2010, 16 décembre 2011 et 19 novembre 2013	Non déterminée
IFRS 9 « Instruments financiers - Phase 1 : classement et évaluation »		
IFRIC 21 « Prélèvements »	20 mai 2013	1 ^{er} janvier 2014
IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 3 : comptabilité de couverture » et amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39	19 novembre 2013	Non déterminée
Amendements à IAS 19 « Régime d'avantages sociaux : contribution des employés »	21 novembre 2013	1 ^{er} juillet 2014
Améliorations annuelles (2010-2012 et 2011-2013) des IFRS – décembre 2013	12 décembre 2013	1 ^{er} juillet 2014

IFRS 9 « Instruments financiers - Phase 1 : classement et évaluation »

La norme IFRS 9 a pour objet de refondre la norme IAS 39. IFRS 9 - Phase 1 définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. Elle sera complétée par la méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers (IFRS 9 - Phase 2 en cours d'élaboration par l'IASB), ainsi que par le traitement des opérations de couverture (IFRS 9 - Phase 3 cf. ci-dessous).

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « business model »).

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) seront enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de présenter des caractéristiques standards (les flux de trésorerie devant

correspondre uniquement à des remboursements de principal et à des intérêts sur le principal). A défaut, ces instruments financiers seront évalués à la juste valeur par résultat.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception des passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour

lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre seront enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9.

Il faut noter que les dispositions de la norme IFRS 9 - Phase 1 ont fait l'objet de propositions d'amendements concernant le classement et l'évaluation des actifs financiers et pour lesquelles l'IASB a publié le 28 novembre 2012 un exposé-sondage « Classification et évaluation : amendements limités à IFRS 9 ». Les dispositions définitives sont en cours d'élaboration par l'IASB et pourront différer des éléments présentés ci-dessus.

IFRIC 21 « Prélèvements »

Cette interprétation de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes prélevées par une autorité publique. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

IFRS 9 « Instruments financiers - Phase 3 : Comptabilité de couverture » et amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39

Cette nouvelle norme a pour objet de mieux aligner la comptabilité de couverture sur la gestion par l'entité de ses risques financiers et non financiers.

A cette fin, la norme étend notamment le champ des instruments financiers non dérivés pouvant être qualifiés d'instruments de couverture. De même, le périmètre des éléments pouvant être qualifiés d'éléments couverts est étendu à des composants d'instruments non financiers. La norme amende également les modalités d'appréciation de l'efficacité des couvertures. Par ailleurs, des informations supplémentaires sont requises dans les notes annexes pour décrire la stratégie de gestion et de couverture des risques ainsi que les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

La norme IFRS 9 n'aborde pas le traitement comptable des opérations de macro-couverture pour lesquelles un projet de norme séparée est en cours d'élaboration par l'IASB.

Amendements à IAS 19 « Régime d'avantages sociaux : contribution des employés »

Ces amendements concernent les cotisations des salariés aux régimes à prestations définies. Leur objectif est de simplifier la comptabilisation des cotisations des salariés qui sont indépendantes du nombre d'années travaillées.

Améliorations annuelles (2010-2012 et 2011-2013) des IFRS - décembre 2013

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié une série d'amendements à des normes déjà existantes.

NOTE 2 Périmètre de consolidation

	31/12/2013			31/12/2012		
	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle
Crédit du Nord 28, place Rihour 59800 Lille	globale		société consolidante	globale		société consolidante
Banque Rhône-Alpes 20-22, boulevard Edouard Rey 38000 Grenoble	globale	99,99	99,99	globale	99,99	99,99
Banque Tarneaud ⁽¹⁾ 2-6, rue Turgot 87000 Limoges	globale	100,00	100,00	globale	97,57	97,57
Banque Courtois 33, rue de Rémusat 31000 Toulouse	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Banque Kolb 1-3, place du Général-de-Gaulle 88500 Mirecourt	globale	99,87	99,87	globale	99,87	99,87
Banque Laydernier 10, avenue du Rhône 74000 Annecy	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Banque Nuger 5, place Michel-de-L'Hospital 63000 Clermont-Ferrand	globale	64,70	64,70	globale	64,70	64,70
Société Marseillaise de Crédit 75, rue Paradis 13006 Marseille	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Norbail Immobilier 50, rue d'Anjou 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Star Lease 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Etoile ID 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Société de Bourse Gilbert Dupont 50, rue d'Anjou 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Norimmo 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Etoile Gestion Holding ⁽²⁾ 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	-	-	-	globale	98,99	100,00

(1) Suite à l'Offre Publique de Retrait lancée en janvier 2013, le Crédit du Nord détient 100 % des actions de la banque Tarneaud.

(2) Entité cédée à la Société Générale en décembre 2013.

	31/12/2013			31/12/2012		
	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle
Anna Purna 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Nice Broc 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Nice Carros 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Kolb Investissement 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Nord Assurances Courtage ⁽³⁾ 28, place Rihour 59800 Lille	-	-	-	globale	100,00	100,00
Norbail Sofergie 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Sfag 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Partira 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Crédinord Cidize 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Banque Pouyanne 12, place d'armes 64300 Orthez	équivalence	35,00	35,00	équivalence	35,00	35,00
Antarius ⁽⁴⁾ 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	proportionnelle	50,00	50,00	proportionnelle	50,00	50,00
Fct Blue Star Guaranteed Home Loans 17, cours Valmy 92972 Paris La Défense	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Fct BS CDN PPI ⁽⁵⁾ 17, cours Valmy 92972 Paris La Défense	-	-	-	globale	100,00	100,00
Fct BS CDN ENT ⁽⁵⁾ 17, cours Valmy 92972 Paris La Défense	-	-	-	globale	100,00	100,00

(3) Sortie du périmètre consolidé en octobre 2013 suite à une Transmission Universelle de Patrimoine vers le Crédit du Nord social.

(4) Y compris les OPCVM d'assurance sous-consolidés.

(5) Les Fonds Communs de Titrisation BS CDN PPI et BS CDN ENT ont été dissous en décembre 2013.

Par ailleurs, les sociétés suivantes, dont la détention par le Groupe est échelonnée entre 40 % et 100 %, n'ont pas été retenues dans le champ de consolidation : Starvingt, Starvingt trois, Starvingt six, Starvingt huit,

SnC Obbola, SnC Wav II, Immovalor service, Scem Expansion, SnC Hedin, SnC Legazpi, SnC Nordenskiöld et SnC Verthema.

NOTE 3 Gestion des risques

Cette note présente les principaux risques engendrés par les activités bancaires du Groupe, à savoir :

- **le risque de crédit** : risque de pertes dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières ;
- **le risque structurel de taux et de change** : risques de pertes ou de dépréciations résiduelles sur les postes du bilan en cas de mouvement des taux d'intérêt ou des taux de change ;
- **le risque de liquidité** : risque pour le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leur échéance ;
- **le risque de marché** : risque de perte de valeur dû aux changements dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité.

Le risque de crédit

La distribution de crédit est une composante majeure du développement et des résultats du Groupe Crédit du Nord. Elle expose le Groupe aux risques de crédit ou de contrepartie c'est-à-dire à la défaillance partielle ou totale de l'emprunteur.

C'est pourquoi, elle s'appuie sur une organisation spécifique, la filière risque, indépendante de la filière commerciale, dont la tutelle est assurée par la Direction Centrale des Risques (DCR) et sur un ensemble de règles et de procédures en matière d'octroi de crédit, de délégation, de suivi des risques, de notation et de classification des risques, d'identification des risques dégradés et de dépréciation.

Organisation

Placée sous la responsabilité du Directeur Général du Groupe Crédit du Nord, la Direction Centrale des Risques a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de maîtrise des risques soit solide et efficace.

Pour cela, elle assure une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe.

- Elle contribue à la définition de la politique de crédit du Groupe et veille à sa mise en œuvre.

- Elle définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de notation, d'approbation et de suivi des risques.
- Elle contribue à une appréciation indépendante des risques au titre du process d'octroi en prenant position sur les opérations proposées par la filière commerciale.
- Elle participe au suivi des risques et est responsable du recouvrement des créances douteuses non contentieuses et plus généralement du provisionnement des risques.
- Elle effectue le recensement de l'ensemble des risques de crédit du Groupe.
- Elle assure la cohérence et l'adéquation des systèmes d'information risques.

La Direction Centrale des Risques rend compte de ses activités et de l'évolution générale des risques à la Direction Générale du Groupe dans le cadre du **Comité des Risques mensuel**. Ce comité se prononce sur les principaux enjeux stratégiques : politiques de prise de risque, méthodologie de mesures, analyses de portefeuille et de coût du risque, détection des concentrations de crédit...

Chaque région du Crédit du Nord Social et chaque filiale bancaire du Crédit du Nord possède une Direction des Risques placée sous l'autorité du Directeur de la Région ou du Président de la Filiale qui assure la mise en œuvre de la politique de crédit du Groupe et le pilotage des risques à l'échelon de la région ou filiale. Ces Directions sont fonctionnellement rattachées à la Direction Centrale des Risques.

Procédures et méthodes

Octroi de crédit

L'octroi de crédit est réalisé dans un cadre précis :

- étude préalable du dossier pour parfaire la connaissance de la contrepartie avant toute prise de risque ;
- apport d'une aide à la décision grâce à la mise en place de notations des contreparties et concours ainsi que de scores d'octroi appuyés sur ces notations pour les petits dossiers simples ;
- analyse et décision prise au niveau de compétence le plus adapté en fonction du risque, au sein des

filiales commerciales d'une part et de la filière risques d'autre part ;

- obligation de formaliser les décisions d'engagement par une validation écrite ou informatique datée et signée, comportant les limites de l'engagement et la validité de l'autorisation ;
- prise en compte de la notion de Groupe pour l'appréciation du risque et désignation pour chaque Groupe identifié d'un chef de file interne qui est responsable de la consolidation des engagements et de la présentation d'un dossier de crédit consolidé.

Il s'appuie également sur quelques principes essentiels de la politique de crédit du Groupe dans le but de limiter le risque de contrepartie :

- interventions essentiellement axées sur les financements d'opérations et de clients à l'intérieur du territoire métropolitain avec toutefois, dans un cadre précis et restreint, possibilité d'action sur certains pays limitrophes ou sur des pays OCDE ;
- division et partage des risques ;
- recherche de la contre-garantie d'organismes spécialisés comme le Crédit Logement pour le crédit acquéreur, ou BPI pour le financement des Professionnels et des Entreprises ;
- financement du cycle d'exploitation privilégiant dans toute la mesure du possible l'adossement sur le poste clients sous ses différentes formes ;
- priorité donnée au financement par crédit-bail des investissements matériels et immobiliers de nos clients Professionnels et Entreprises ;
- recherche systématique de garanties et collatéraux.

Le **risque de contrepartie sur opérations de marché** est rattaché à la Direction Financière au sein du département Risques de la Direction Trésorerie Change.

Les limites de contreparties pour les opérations de marché sont attribuées de la façon suivante :

- dans le cas où la contrepartie est un client, le responsable commercial du compte demande les limites à la Direction des Risques des Régions et des Filiales. Les limites attribuées sont communiquées pour les produits concernés et sont intégrées dans les systèmes pour suivi ;
- dans le cas où la contrepartie est une banque ou un établissement financier, un dossier est constitué par

la Direction Trésorerie Change conjointement avec la Direction des Flux et du Commerce Extérieur et reprend les demandes de lignes par produit et durée. Ce dossier est soumis aux équipes concernées de la Direction des Risques de la Société Générale. En retour les limites attribuées sont intégrées dans les systèmes informatiques pour suivi quotidien et reporting ;

- pour le portefeuille souverain, un dossier est constitué par la Direction Trésorerie Change et est soumis pour approbation et validation aux équipes concernées de la Direction des Risques de la Société Générale. Les limites attribuées sont communiquées pour les produits concernés et font l'objet d'un reporting de suivi adressé à la Direction des Risques de la Société Générale.

Mesures des risques en notation interne

Depuis plusieurs années, le Groupe s'est doté d'outils internes de mesure quantitative du risque de crédit pour aide à la décision. Ces modèles ont été progressivement étendus aux principaux marchés de clientèle sur lesquels le Groupe intervient.

A partir de 2005, ces modèles internes de notation (s'appuyant pour certains sur des modèles du Groupe Société Générale) ont été aménagés afin de respecter les nouveaux textes réglementaires. Sur le marché des entreprises en particulier, le dispositif de notation du Groupe s'appuie sur trois piliers fondamentaux :

- des modèles de notation interne qui restituent :
 - la note de contrepartie (probabilité de défaut du débiteur à 1 an) ;
 - la note de concours (perte en cas de défaut) ;
- un corpus de procédures codifiant les principes bancaires et règles d'utilisation des modèles (périmètre, fréquence de révision des notes, circuit d'approbation) ;
- le jugement humain exercé par les acteurs du dispositif de notation utilisant les modèles dans le respect des principes bancaires diffusés et apportant leur expertise pour l'établissement des notes finales.

La cellule « Gouvernance des systèmes de notation », créée en 2007, veille à la pertinence des modèles et de leurs règles d'utilisation, ainsi qu'au respect des procédures de notation.

Sur l'ensemble des marchés, le Groupe a progressivement fait évoluer sa politique de gestion, de pilotage et d'encadrement des risques de crédit et intègre aujourd'hui la notation dans ses processus opérationnels quotidiens.

Suivi et contrôle des risques

Le suivi des risques incombe à l'ensemble des acteurs des filières commerciales et risques. Il impose de respecter les limites et les termes de la décision d'octroi, de faire preuve de vigilance et de réactivité pour détecter la dégradation de la situation financière d'une contrepartie et prendre les mesures appropriées pour réduire le risque encouru par la Banque. Les décisions de crédit font l'objet d'un compte rendu mensuel.

Le Contrôle des Risques a pour objectif de vérifier en permanence la qualité des risques de contrepartie pris par le Groupe Crédit du Nord dans ses opérations de crédit, et de veiller à la classification des engagements dans les catégories de risques appropriées. Il est présent dans les processus définis par les trois niveaux de contrôle du Groupe (hiérarchique, permanent et périodique).

La Direction Centrale des Risques et le Secrétariat Général ont développé des outils d'analyse des risques pour optimiser les missions de contrôle des risques : ces outils sont mis à jour régulièrement, en particulier pour s'adapter aux évolutions réglementaires.

En ce qui concerne les créances douteuses non contentieuses, leur gestion est largement confiée à des équipes dédiées (recouvrement amiable des particuliers, affaires spéciales...) sachant que la gestion des créances douteuses virées à contentieux est assurée par les équipes spécialisées des recouvrements contentieux.

Dépréciation

Une contrepartie est considérée comme en défaut dès lors qu'un seul des éléments ci-dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraînant une forte probabilité qu'elle ne puisse honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la Banque ;
- un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés et/ou une procédure de recouvrement est entamée (pour les engagements immobiliers le délai est porté à 180 jours) ;
- une procédure de type redressement judiciaire, liquidation judiciaire ou sauvegarde est en cours.

Dans ce cadre, les dossiers « douteux » font l'objet, en général dès leur déclassement, d'une analyse pour apprécier les possibilités de recouvrement de nos créances. Cette analyse prend en compte la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques et les garanties appelées ou susceptibles de l'être. Les flux de recouvrement ainsi déterminés font l'objet d'un calcul d'actualisation pour déterminer le niveau de provisionnement approprié.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une revue trimestrielle, sous le contrôle de la Direction Centrale des Risques, pour s'assurer de leur pertinence.

Le Groupe Crédit du Nord a par ailleurs constitué des provisions collectives sur base portefeuille, revues trimestriellement, dans le but de prendre en compte des risques de crédit avérés sur des segments de portefeuilles homogènes avant que les dépréciations ne soient constatées sur des contreparties identifiées.

Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition au risque de crédits des actifs financiers du Groupe avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux (notamment espèces, actifs financiers ou non financiers reçus en garantie et garanties de personnes morales).

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Actifs en juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	240,3	170,8
Instruments dérivés de couverture	844,8	1 234,2
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	11 033,0	7 644,2
Prêts et créances émis sur établissements de crédit	4 628,5	5 946,7
Prêts et créances émis sur la clientèle	33 027,7	32 968,2
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	325,7	499,8
Opérations de location-financement et assimilés	2 126,8	2 174,4
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2,1	26,0
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation	52 228,9	50 664,3
Engagements de financement donnés	3 590,0	3 547,4
Engagements de garantie donnés	8 324,5	17 604,6
Provisions pour engagements par signature	-17,9	-51,4
Exposition des engagements hors-bilan nets de dépréciation	11 896,6	21 100,6
TOTAL	64 125,5	71 764,9

Analyse complémentaire du portefeuille de crédit (norme IFRS 7)

Cette analyse porte sur le risque de concentration ainsi que sur les créances impayées ou dépréciées.

Information relative à la concentration des risques

L'activité du Groupe Crédit du Nord est essentiellement orientée vers la banque de détail en France, ce qui lui assure une diversification naturelle de ses risques. Les risques de concentration sont suivis au niveau des contreparties et des secteurs économiques.

- **Le risque de concentration par contrepartie** est étudié au moment de l'octroi avec une récapitulation systématique de l'ensemble des engagements pris sur un Groupe : il fait par ailleurs l'objet d'une analyse semestrielle spécifique (avec le risque de concentration par secteur).

Au 30 septembre 2013 les engagements sur les dix premières contreparties représentaient 11,2 % des encours sur les clients du Groupe Crédit du Nord Entreprises et Professionnels (hors crédit-bail et contentieux). Sur ces contreparties, les trois premiers étaient des majors du BTP avec des engagements principalement sous forme de cautions sur marchés très diversifiés (présentant des risques historiquement faibles).

- **Le risque de concentration par secteur** fait l'objet d'une étude semestrielle (au 31 mars et au 30 septembre). Au 30 septembre 2013, un seul secteur représentait plus de 10 % des encours sur clients Entreprises et Professionnels du Groupe : la Construction, avec un positionnement plutôt favorable en termes de nature de risque (cf. ci-dessus). Le deuxième secteur était le Commerce de gros (9 %) à l'intérieur duquel les encours sont très divisés.

Répartition des encours de crédit

Encours bruts (en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	Variation 2013/2012	
			en valeur	en %
Sains non impayés non dépréciés	34 192,5	34 541,5	-349,0	-1,0 %
Part du total des encours bruts	92,8 %	93,7 %		
Impayés non dépréciés	174,1	154,3	19,8	-12,8 %
Part du total des encours bruts	0,5 %	0,4 %		
Dépréciés	2 479,7	2 190,7	289,0	13,2 %
Part du total des encours bruts	6,7 %	5,9 %		
TOTAL DES ENCOURS BRUTS	36 846,3	36 886,5	-40,2	-0,1 %

Dans un contexte de dégradation continue de la conjoncture économique générale, le poids relatif des encours dépréciés bruts a augmenté en 2013. Au 31 décembre 2013, ils représentaient 6,7 % des encours totaux, contre 5,9 % fin 2012.

Encours non dépréciés supportant des impayés

(en millions d'euros)	0-29 jours	30-59 jours	60-89 jours	90-179 jours	180 jours- 1 an	> 1 an	TOTAL
Entreprises et autres non retail	16,1	0,8	1,9	0,7	0,0	0,2	19,7
TPE & SCI commerciales	22,4	8,6	3,1	0,1	0,1	0,1	34,4
Prêts à l'habitat aux particuliers	51,8	20,7	8,5	5,4	0,0	0,1	86,5
Autres particuliers	25,5	4,2	1,9	1,8	0,1	0,0	33,5
TOTAL	115,8	34,3	15,4	8,0	0,2	0,4	174,1

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus correspondent à la totalité des créances (capital restant dû, intérêts et part impayée) supportant des impayés. Ces encours concernent essentiellement des impayés de moins de 90 jours.

Après 90 jours (180 jours pour les créances de type immobilier) d'impayés, les créances sont déclassées en « douteux ». A la marge, certains clients peuvent, à titre exceptionnel, être maintenus ou reclassés en sain dans l'optique d'une régularisation annoncée.

Les encours non dépréciés présentant des impayés s'élèvent à 174,1 millions d'euros à fin 2013, en progression de 12,8 % par rapport à 2012. La dégradation concerne tous nos segments de clientèle. Le montant global reste faible (0,5 % de nos encours de crédit).

Encours dépréciés redevenus sains après renégociation

Les encours dits « renégociés » concernent tous types de clientèle. Ils correspondent à des financements restructurés (en principal et/ou intérêts et/ou échéances) du fait de la probable incapacité de la contrepartie à

honorer ses engagements en l'absence d'une telle restructuration.

Sont exclues de ces encours les renégociations commerciales librement consenties par la Banque pour préserver la qualité de la relation avec un client.

Ces encours sont recensés à partir d'extractions automatisées. Ils correspondent aux créances restructurées entre le 1^{er} octobre 2012 et le 31 décembre 2013 alors qu'elles étaient en défaut et dont la situation après restructuration a permis une recodification en sain au cours de l'exercice.

Sur ces bases, le recensement des crédits restructurés depuis le 1^{er} octobre 2012 a abouti à des encours peu significatifs (5,3 millions d'euros) à fin 2013. La plupart des autres crédits restructurés au cours de cette période étaient encore identifiés en défaut au 31 décembre 2013. Les pratiques bancaires du Groupe Crédit du Nord conduisent en effet à maintenir en « dépréciés » la plupart des clients dont les créances ont été renégociées tant que la Banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements (définition du défaut bâlois).

Garanties sur encours dépréciés ou présentant des impayés

Depuis 2008, les systèmes de pilotage et de gestion des risques du Crédit du Nord sont alimentés par un applicatif de gestion des sûretés reçues par la Banque. Les chiffres de la Société Marseillaise de Crédit sont maintenant intégrés dans ces remontées.

Pour calculer le taux de couverture des encours par les sûretés, la méthodologie suivante a été appliquée : le montant des sûretés a été plafonné au montant de l'encours garanti créance par créance. De ce fait, ne sont pas intégrées certaines sûretés relatives aux concours bénéficiant déjà d'une garantie intrinsèque (ex : celles liées à la mobilisation du poste clients).

- **Pour les particuliers (personnes physiques et SCI rattachées) :** les prêts à l'habitat (garantie hypothécaire ou contre-garantie Crédit Logement) ont été considérés comme garantis à 100 % ;

pour les autres prêts à moyen ou long terme aux SCI les garanties ont été retenues à leur valeur d'enregistrement dans la base. Par défaut les autres encours ont été considérés comme non garantis.

- **Pour les autres clientèles :** les prêts à court terme ont été considérés comme non garantis à l'exception des crédits adossés au poste client, qui ont été considérés comme garantis à 100 %.

Les prêts immobiliers et les encours de crédit-bail immobilier ont été considérés comme garantis à 100 % ; le crédit-bail mobilier est considéré comme non garanti.

Pour les crédits à moyen terme les garanties ont été retenues à leur valeur d'enregistrement dans la base.

Certaines sûretés n'ont pas été retenues car leur valeur réelle en cas de mise en jeu est difficile à apprécier (notamment nantissement de titres non cotés, cautions personnelles...).

Garanties sur encours dépréciés au 31/12/2013

(en millions d'euros)	Douteux non contentieux	Taux de couverture	Contentieux	Taux de couverture
Entreprises et autres non retail	287,4	30,7 %	545,7	13,4 %
TPE & SCI	267,0	55,2 %	600,4	22,8 %
Prêts à l'habitat aux particuliers	249,0	100,0 %	164,0	100,0 %
Autres particuliers	127,7	-	240,1	-
TOTAL	931,1	52,0 %	1 550,2	24,1 %

Les taux de couverture n'ont pas beaucoup évolué entre 2012 et 2013. Ce taux reste plus faible sur les contentieux (les encours garantis faisant souvent l'objet

d'un remboursement plus rapide après leur virement à contentieux). Leur taux de provisionnement (67 %) couvre l'essentiel de la part non garantie.

Garanties sur encours non dépréciés au 31/12/2013

(en millions d'euros)	Impayés sur prêts	Taux de couverture
Entreprises et autres non retail	19,7	24,6 %
TPE & SCI	34,4	67,6 %
Prêts à l'habitat aux particuliers	88,2	100,0 %
Autres particuliers	31,9	-
TOTAL	174,1	66,8 %

Pour la clientèle « Entreprises », la filière risque valide les procédures relatives à la revalorisation périodique des sûretés, qui est effectuée notamment lors des revues

annuelles des dossiers et systématiquement lors d'un déclassement en « douteux ».

Le risque structurel de taux et de change

La gestion des risques structurels du Groupe Crédit du Nord distingue la gestion des risques structurels du bilan (gestion actif/passif) de la gestion des risques afférents aux activités qui relèvent du portefeuille de négociation (trading).

- Les risques structurels de taux et de change du bilan sont liés aux opérations commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations relatives aux fonds propres et aux investissements) :
 - les opérations commerciales doivent être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement est réalisé sous forme de macro-couverture (adossement global de portefeuille d'opérations commerciales similaires) ou de micro-couverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale) ;
 - les opérations de gestion propre doivent également être couvertes en taux dans la mesure du possible. Ces opérations ne font supporter au Crédit du Nord aucun risque de change.

Le principe général est de réduire autant que possible les positions sensibles aux risques de taux et de change par la mise en place régulière de couvertures adéquates.

En conséquence, les risques structurels de taux et de change ne résultent que de positions résiduelles.

- La gestion des risques de taux et de change liés aux activités de marché est traitée au chapitre « Les risques de marché liés aux activités de transaction ».

Organisation de la gestion des risques structurels de taux et de change

Les principes et les normes de gestion sont définis et encadrés par l'actionnaire. Toutefois, chaque entité est responsable en premier lieu de la gestion de ces risques.

Le Groupe Crédit du Nord développe donc ses modèles, mesure ses risques et met en place les couvertures ad hoc dans le cadre défini par ces normes de gestion.

La Direction de la Gestion du Bilan de l'actionnaire exerce un contrôle de niveau deux sur la gestion réalisée par les entités.

Au sein du Crédit du Nord, c'est la cellule ALM, rattachée à la Direction de la Gestion Financière, elle-même placée sous l'autorité de la Direction

Financière, qui a en charge le suivi et l'analyse des risques globaux, de taux, de liquidité et de transformation.

Un Comité de Gestion de Bilan, présidé par le Directeur Général, se réunit chaque mois pour prendre toutes les décisions de gestion sur la position de transformation en taux et en liquidité créée par l'activité commerciale du Groupe. Un membre de la Direction Financière de l'actionnaire participe à ce Comité.

A noter que le Comité de Gestion du Bilan délègue à la Direction Trésorerie Change la gestion du risque de taux du bilan « court terme ». Cette dernière est ainsi mandatée pour décider des opérations de couverture de maturité initiale inférieure à un an nécessaires pour limiter l'exposition au risque de taux à court terme.

Afin de surveiller cette exposition, le Comité Hebdomadaire de Trésorerie examine chaque semaine les indicateurs suivants :

- la position de taux fixe à court terme. Cette position doit rester, en valeur absolue, inférieure à 1 500 millions d'euros ;
- la sensibilité aux taux courts engendrée par l'ensemble des opérations. Cet indicateur est assorti d'une limite de 3 millions d'euros.

Risque structurel de taux

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances à venir. L'ensemble du bilan des banques du Groupe, hors activités relevant du portefeuille de trading, est soumis à des règles homogènes de gestion du risque de taux.

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux, une fois la politique de transformation retenue, est de réduire autant que possible l'exposition de chacune des banques du Groupe.

Par conséquent, le Groupe Crédit du Nord mène une politique de couverture régulière du risque structurel de taux en mettant en place, si nécessaire, les opérations de couverture permettant de réduire le degré d'exposition des entités du Groupe à la variation des taux d'intérêt.

A cet effet, le risque de taux global du Groupe Crédit du Nord est encadré par des limites de sensibilité fixées par le Comité Financier de l'actionnaire. La sensibilité est définie comme la variation, pour une augmentation

parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs. Le respect de ces limites est vérifié dans le cadre d'un reporting régulier à l'actionnaire. La limite du Groupe Crédit du Nord est fixée à 63,3 millions d'euros (ce qui représente environ 3,3 % des fonds propres prudentiels).

Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées par la centrale financière à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment sans affectation a priori des ressources aux emplois. L'échéancement des encours est déterminé à partir des caractéristiques contractuelles des opérations ou à partir des conventions adoptées. Ces conventions d'écoulement sont le résultat de la modélisation du comportement de la clientèle qui repose sur une observation historique (épargne à régime spécial, taux de remboursements anticipés...) complétée par des hypothèses sur certains agrégats (capitaux propres et dépôts à vue essentiellement).

Des stress tests, qui sont une variation instantanée parallèle de la courbe des taux de +1 % et -1 %, sont par ailleurs effectués.

De l'analyse du risque structurel de taux du Crédit du Nord il ressort que :

- chaque opération du bilan et du hors-bilan est adossée en taux selon ses caractéristiques financières propres (maturité, taux, options explicites ou implicites). L'outil de pilotage élaboré par la cellule ALM (« bilan notionnel ») permet de suivre les indicateurs de gestion du risque de taux, et notamment une impasse de taux fixe, ainsi que les risques liés aux options présentes dans le bilan des entités du Groupe ;
- le risque optionnel fait également l'objet d'un suivi régulier et de la mise en place de couvertures appropriées (achat de caps ou de swaps emprunteurs) ;

- les ressources à vue et produits d'épargne réglementés font l'objet de modélisations spécifiques, qui permettent d'en sécuriser le rendement à moyen et long terme. La prudence des modèles permet de préserver la marge d'intérêt des banques du Groupe.

Risque structurel de change

Le montant global de la position de change est maintenu dans des limites conservatrices et reste limité en regard des fonds propres nets de la Banque.

La couverture des risques de taux et de change

Afin de couvrir le bilan de la banque contre certains risques de marché, le Groupe Crédit du Nord a mis en place des couvertures qui sont qualifiées comptablement de couverture de juste valeur.

Dans le cadre de ses activités et afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe, le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur en utilisant principalement des swaps de taux d'intérêt et des caps.

Afin de qualifier comptablement ces opérations « d'opérations de couverture », le Groupe documente de façon détaillée, dès sa mise en place, la relation de couverture en précisant le risque couvert, la stratégie de gestion du risque et la façon dont l'efficacité de cette couverture sera démontrée.

L'enjeu pour la Banque est d'éviter une requalification comptable des portefeuilles de dérivés de couverture afin de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément qui, tant que la relation de couverture est efficace, n'affecte pas le compte de résultat mais qui pourrait l'affecter en cas de sortie de l'élément du bilan.

Des tests sont réalisés régulièrement afin de prouver la relation de couverture et de mesurer son efficacité. Ces tests sont à la fois prospectifs et rétrospectifs.

L'efficacité prospective est évaluée par une analyse de sensibilité à partir de scénarii probables d'évolution des paramètres de marché.

L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert.

Elle est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur de l'élément couvert sont presque totalement compensées par les variations de la juste valeur de l'élément de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans l'intervalle 80 % - 125 % (variations trimestrielles en glissant).

L'efficacité est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées).

Le risque de liquidité

Organisation de la gestion du risque de liquidité

Les principes et les normes de gestion du risque sont définis par l'actionnaire. Le Crédit du Nord étant toutefois responsable de la gestion de sa liquidité et du respect des contraintes réglementaires, il développe ses modèles, mesure ses positions de liquidité et se refinance ou replace ses excédents dans le respect des normes définies au niveau du Groupe.

Mesure et suivi de la liquidité

Le Crédit du Nord joue le rôle de centrale de refinancement pour les banques et sociétés financières filiales du Groupe. Le suivi des encours par filiale et des ratios réglementaires est effectué par la cellule ALM. Le pilotage de la liquidité court terme est cependant délégué à chaque filiale, dans le cadre de sa gestion de trésorerie ; elle est assortie de limites.

Jusqu'au 31 mai 2010, le Crédit du Nord a appliqué la norme CRBF 88-01 afin d'effectuer le suivi de la liquidité. Depuis l'arrêté du 30 juin 2010, le Crédit du Nord a opté pour la méthode standard de gestion du risque de liquidité définie dans l'instruction CB n°2009-05. Le coefficient de liquidité court terme du Crédit du Nord s'est établi ainsi à 242 % en moyenne sur l'année 2013, niveau supérieur à l'exigence réglementaire.

Le Crédit du Nord participe depuis 2011 au projet liquidité engagé par son actionnaire et qui conduira à la production d'indicateurs spécifiques, notamment les ratios LCR (ratio court terme < 1 mois) et NSFR (ratio moyen/long terme).

Le risque de transformation

L'évolution de la structure du bilan est suivie et pilotée par la cellule ALM afin de déterminer et d'ajuster les besoins de refinancement nécessaires aux différentes entités du Groupe.

La mesure du besoin de financement long terme du Groupe repose sur les prévisions budgétaires, les tombées d'opérations mises en place par le passé et permet de planifier les solutions de financement adéquates.

Le Groupe Crédit du Nord n'éprouve pas de difficulté à assurer son refinancement, disposant notamment d'une importante base de dépôts largement diversifiée qui constitue une large part de ses ressources à court, moyen et long terme.

Le risque de transformation fait l'objet d'un reporting trimestriel spécifique à l'actionnaire.

Le risque de marché

L'ensemble des activités de marché conduites au Crédit du Nord est commandé par l'intérêt clientèle. Tant sur le plan des produits traités que sur celui des zones géographiques concernées, la Banque n'intervient pour compte propre que sur les segments d'activité où elle dispose d'intérêts clientèle significatifs. Ses interventions ont pour objet essentiel de pouvoir offrir à la clientèle, grâce à une présence régulière sur les marchés, des cotations compétitives.

Dans le cadre de cette stratégie fondamentale :

- le Crédit du Nord entretient peu de position de fond sur les produits dérivés et adosse régulièrement ses ordres clientèle auprès de l'actionnaire, réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché et de contrepartie ;
- sur les autres instruments, les limites d'intervention accordées à la trésorerie, en termes de zones géographiques, de volumes et de durée autorisés des positions ouvertes sont déterminées en accord avec l'actionnaire de la Banque ; elles sont maintenues à des niveaux faibles au regard des fonds propres du Crédit du Nord.

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités de front-office, le dispositif de supervision repose sur une structure spécifique au sein de la Direction Trésorerie Change, en charge notamment :

- du suivi permanent des positions et du résultat, en dialogue avec le front-office ;
- de la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- du calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- du suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité.

Méthodes d'évaluation des risques de marché

L'évaluation des risques de marché repose sur la combinaison de trois indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- **la Valeur en Risque (VaR) à 99 %**, conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché, en particulier sur l'essentiel du périmètre réglementaire des activités en portefeuille de trading ;
- **des mesures en stress tests**, fondées sur des indicateurs de type risque décennal sont établies et communiquées par la Société Générale pour une intégration dans le suivi de nos limites ;
- **des limites complémentaires** (en sensibilité, nominal, ou durée de détention) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risques et les limites opérationnelles utilisées au front-office. Ces limites permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en stress-tests, comme c'est le cas pour les instruments optionnels.

Méthode de calcul de la VaR

Cette méthode a été développée à compter de fin 1996. Elle fait l'objet d'améliorations continues, tant par l'ajout de nouveaux facteurs de risque que par l'extension du périmètre couvert. Les nouveaux paramètres de risque ainsi que le périmètre des portefeuilles sont incorporés par la Société Générale dans l'outil TRAAB dont le Crédit du Nord reçoit les nouvelles versions pour mise à jour. A partir des fichiers envoyés par le Crédit du Nord sous format TRAAB, la Société Générale effectue les calculs de VaR.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique ». Elle repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions du Groupe Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, spread de crédit...). Au total, la VaR est calculée à partir d'une base de plusieurs milliers de facteurs de risques ;
- détermination de 260 scénarii correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 260 scénarii ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 260 déformations des conditions de marché du jour, sur la base d'une réévaluation prenant en compte la-non linéarité des positions.

La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables : sur un an d'historique, soit 260 scénarii, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques constatés.

Quotidiennement un outil de calcul, développé par la Société Générale (TRAAB : taux de rendement actuariel brut) et mis à la disposition de la Direction Trésorerie Change depuis le 30 juin 1998 intègre toutes les informations nécessaires aux calculs à partir du système opératoire de la Direction Trésorerie Change. Ces informations sont consolidées par la Société Générale quotidiennement pour son propre suivi de risques. Le modèle est fondé sur l'observation de l'historique des évolutions journalières d'un instrument de taux ou de change qui, appliqué à la position du jour, donne la mesure du risque de Valeur à Risque (VaR) 99 % et la sensibilité à 10 points de base.

Au titre de l'année 2013, l'évolution de la Valeur en Risque (VaR) à 99 % est reprise dans le tableau ci-dessous ; les valeurs indiquées présentent les caractéristiques suivantes :

- variation du portefeuille sur une période de détention de 1 jour ;
- intervalle de confiance de 99 % ;
- données historiques considérées sur les 260 derniers jours.

Valeur en Risque trading (VaR) : ventilation par facteur de risque

1 Jour – 99 % / Année 2013

(en milliers d'euros)	Change	Trésorerie Devises	Titres et hors-bilan de taux	Effet de compensation	Globale
02/01/2013	-31	-17	-484	56	-476
Minimum	-12	-11	-412	NS ⁽¹⁾	-422
Maximum	-227	-44	-979	NS ⁽¹⁾	-1 004
Moyenne	-34	-28	-543	51	-554
31/12/2013	-52	-14	-848	48	-866
LIMITES			-1 000		-1 000

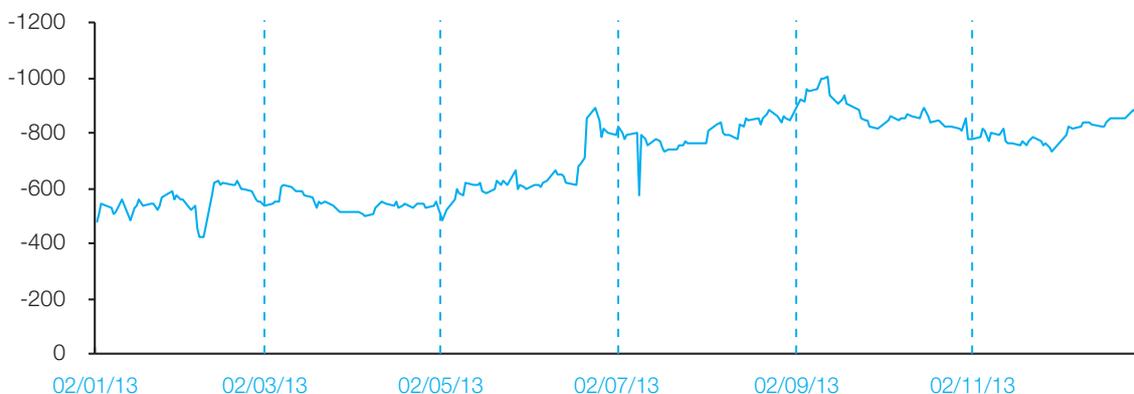
(1) Compensation non significative, les pertes potentielles min/max n'interviennent pas au même moment.

Un intervalle de confiance de 99 % signifie que, sur un horizon de 1 jour, les pertes éventuelles devraient être dans 99 % des cas inférieures aux montants mentionnés.

La compensation se définit comme étant la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par facteur de risque. L'ampleur de son montant traduit le degré plus ou moins élevé de neutralisation des différents risques (change, trésorerie devises, titres et hors-bilan de taux) entre eux.

Valeur en risque (1 jour - 99 %)

(en milliers d'euros)



Limites du calcul de la VaR

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles. Les principales limites méthodologiques qui en résultent, sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs « 1-jour » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et

ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;

- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché intra-day ne sont pas pris en compte ;
- le montant de VaR calculé repose en outre sur certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de certains facteurs de risque, et la non-intégration de tous les facteurs de risque relatifs à certaines activités qui peut-être liée à la difficulté d'obtenir des historiques quotidiens et la non prise en compte des instruments optionnels détenus dans le portefeuille de trading.

Le Crédit du Nord contrôle les limites du modèle de VaR en :

- évaluant systématiquement la pertinence du modèle à travers un back-testing (contrôle de cohérence a posteriori) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99 % ;
- complétant le système de VaR par des mesures en stress tests. Il convient de noter que dans l'environnement actuel de marchés disloqués, la VaR historique 99 % à 1 jour apparaît moins pertinente que d'autres indicateurs de risque comme les stress tests.

Attribution des limites du risque de marché et organisation de leur suivi

Les limites de marchés sont attribuées tous les ans de la façon suivante : une proposition est élaborée en interne et présentée au Comité Exécutif. Si ce dernier donne son accord, elle est transmise pour avis à la Direction des Risques de la Société Générale (équipe Risques de marché).

Après avis définitif, ces limites font l'objet d'une notification adressée à la Direction Générale du Crédit du Nord par la Société Générale et sont formalisées dans un recueil et intégrées dans le système de suivi quotidien. La dernière notification date de juin 2012.

Un reporting de suivi des limites est adressé quotidiennement à la Société Générale, signalant le cas échéant tout dépassement de ces limites.

La Direction Financière est informée chaque semaine par la Direction Trésorerie Change par le biais d'un état de suivi des résultats et des limites, et mensuellement par un rapport qui retrace l'évolution des risques et des résultats. Le Directeur Général et le Directeur Financier reçoivent également de la Direction Trésorerie Change, trimestriellement, un rapport sur l'évolution des risques.

NOTE 4 Caisse et banques centrales

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Caisse	183,6	174,6
Banques centrales	553,4	1 901,4
Créances rattachées	1,0	1,1
TOTAL	738,0	2 077,1

NOTE 5 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

	31/12/2013				31/12/2012			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés (N3)	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés (N3)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
ACTIF								
PORTEFEUILLE DE TRANSACTION								
Obligations et autres instruments de dettes	0,6	-	-	0,6	2,2	-	-	2,2
Actions et autres instruments de capitaux propres	13,8	-	-	13,8	17,8	-	-	17,8
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL PORTEFEUILLE DE TRANSACTION	14,4	-	-	14,4	20,0	-	-	20,0
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RESULTAT								
Obligations et autres instruments de dettes	114,9	123,0	1,8	239,7	60,8	105,8	2,0	168,6
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	0,4	1 385,9	-	1 386,3	0,1	1 236,6	-	1 236,7
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RESULTAT	115,3	1 508,9	1,8	1 626,0	60,9	1 342,4	2,0	1 405,3
SOUS-TOTAL ACTIFS DISTINCTS RELATIFS AUX AVANTAGES AU PERSONNEL								
	-	-	-	-	-	-	-	-
DERIVES DE TRANSACTION								
Instruments de taux d'intérêt	-	48,3	-	48,3	-	97,7	-	97,7
Instruments fermes	-	43,2	-	43,2	-	85,4	-	85,4
<i>Swaps</i>	-	43,2	-	43,2	-	85,4	-	85,4
<i>FRA</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	5,1	-	5,1	-	12,3	-	12,3
<i>Options sur marchés organisés</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Options de gré à gré</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Caps, floors, collars</i>	-	5,1	-	5,1	-	12,3	-	12,3
Instruments de change	-	37,1	-	37,1	-	38,9	-	38,9
Instruments fermes	-	29,3	-	29,3	-	31,2	-	31,2
Instruments conditionnels	-	7,8	-	7,8	-	7,7	-	7,7
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL DERIVES DE TRANSACTION	-	85,4	-	85,4	-	136,6	-	136,6
TOTAL ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT ⁽¹⁾	129,7	1 594,3	1,8	1 725,8	80,9	1 479,0	2,0	1 561,9

(1) Y compris les OPCVM.

Mouvements sur les actifs financiers à la juste valeur par résultat dont la valorisation est de niveau 3 (basée sur des paramètres non observables)

	Portefeuille de transaction			Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat			Instruments dérivés de transaction					Total instruments financiers à la juste valeur par résultat	
	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Autres actifs financiers	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Autres actifs financiers	Instruments dérivés de taux d'intérêt	Instruments dérivés de change	Instruments dérivés sur actions et indices	Instruments dérivés sur matières premières	Dérivés de crédit		Autres instruments financiers à terme
<i>(en millions d'euros)</i>													
Solde au 1^{er} janvier 2013	-	-		2,0	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0
Acquisitions													-
Cessions / Remboursements													-
Transfert vers Niveau 2													-
Transfert vers Niveau 1													-
Transfert depuis Niveau 2													-
Transfert depuis Niveau 1													-
Gains et pertes de la période				-0,2									-0,2
Différences de change													-
Variations de périmètre et autres													-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2013	-	-		1,8	-	-	-	-	-	-	-	-	1,8

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2013				31/12/2012			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2)	Valorisation principalement des données non observables de marchés (N3)	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2)	Valorisation principalement des données non observables de marchés (N3)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
PASSIF								
PORTEFEUILLE DE TRANSACTION								
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	0,1	-	-	0,1	0,2	-	-	0,2
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL PORTEFEUILLE DE TRANSACTION	0,1	-	-	0,1	0,2	-	-	0,2
DERIVES DE TRANSACTION								
Instruments de taux d'intérêt	-	55,5	-	55,5	-	98,3	-	98,3
Instruments fermes	-	52,1	-	52,1	-	94,2	-	94,2
<i>Swaps</i>	-	52,1	-	52,1	-	94,2	-	94,2
<i>FRA</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	3,4	-	3,4	-	4,1	-	4,1
<i>Options sur marchés organisés</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Options de gré à gré</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Caps, floors, collars</i>	-	3,4	-	3,4	-	4,1	-	4,1
Instruments de change	-	37,1	-	37,1	-	38,4	-	38,4
Instruments fermes	-	28,5	-	28,5	-	29,7	-	29,7
Instruments conditionnels	-	8,6	-	8,6	-	8,7	-	8,7
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL DERIVES DE TRANSACTION	-	92,6	-	92,6	-	136,7	-	136,7
SOUS-TOTAL PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RESULTAT ⁽²⁾	-	2 382,1	-	2 382,1	-	1 256,6	-	1 256,6
TOTAL PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	0,1	2 474,7	-	2 474,8	0,2	1 393,3	-	1 393,5

	31/12/2013			31/12/2012		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
<i>(en millions d'euros)</i>						
TOTAL PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RESULTAT ⁽²⁾	2 382,1	2 364,6	17,5	1 256,6	1 270,0	-13,4

(2) La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre a généré une charge de -43,5 millions d'euros au 31 décembre 2013. Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles tenant compte des conditions les plus récentes de refinancement effectif du Groupe Crédit du Nord sur les marchés et de la maturité résiduelle des passifs concernés.

NOTE 6 Instruments dérivés de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur ⁽¹⁾	844,6	422,9	1 234,2	565,7
Instruments de taux d'intérêt				
Instruments fermes	842,9	422,9	1 233,1	565,7
<i>Swaps</i>	842,9	422,9	1 233,1	565,7
Instruments conditionnels	1,7	-	1,1	-
<i>Caps, floors, collars</i>	1,7	-	1,1	-
Couverture de flux de trésorerie	0,2	-	-	-
TOTAL	844,8	422,9	1 234,2	565,7

(1) Y compris dérivés de Macro Fair Value Hedge.

NOTE 7 Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2013				31/12/2012			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3)	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3)	Total
ACTIVITE COURANTE								
Effets publics et valeurs assimilées	3 042,7	-	-	3 042,7	689,3	-	-	689,3
<i>Dont créances rattachées</i>				12,7				5,6
<i>Dont dépréciations</i>				-				-
Obligations et autres instruments de dettes	2 640,8	5 349,5	-	7 990,3	2 634,3	4 320,6	-	6 954,9
<i>Dont créances rattachées</i>				67,5				63,4
<i>Dont dépréciations</i>				-21,0				-14,3
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	-	92,4	5,3	97,7	0,9	8,1	5,2	14,2
<i>Dont créances rattachées</i>				-				-
<i>Dont pertes de valeur</i>				-3,3				-3,4
SOUS-TOTAL ACTIVITE COURANTE	5 683,5	5 441,9	5,3	11 130,7	3 324,5	4 328,7	5,2	7 658,4
Titres actions détenus à long terme	-	14,9	217,4	232,3	-	-	469,8	469,8
<i>Dont créances rattachées</i>				-				0,1
<i>Dont pertes de valeur</i>				-2,9				-3,8
SOUS-TOTAL	-	14,9	217,4	232,3	-	-	469,8	469,8
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	5 683,5	5 456,8	222,7	11 363,0	3 324,5	4 328,7	475,0	8 128,2
<i>Dont titres prêtés</i>	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Y compris les OPCVM.

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	2013	2012
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	8 128,2	6 668,3
Acquisitions	6 728,0	3 480,3
Cessions / remboursements / fusions	-3 233,9	-2 313,2
Reclassements et variations de périmètre	-206,9 ⁽²⁾	-41,0
Gains et pertes sur variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres	-57,5 ⁽³⁾	334,9
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	-6,8	-
Variation des pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisée en résultat	1,0	0,9
Variation des créances rattachées	11,2	-1,9
Différences de change	-0,3	-0,1
SOLDE DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE	11 363,0	8 128,2

(2) Les montants en « reclassements et variations de périmètre » s'expliquent par le reclassement de titres de participation Antarius en titres disponibles à la vente et par la conversion en actions d'obligations convertibles évaluées jusque là en juste valeur par résultat.

(3) L'écart avec la rubrique « Réévaluation des actifs disponibles à la vente » de la note des capitaux propres provient essentiellement pour 69,7 millions d'euros du poste « assurances-dotations nettes participation aux bénéfices différée » et -50,5 millions d'euros du poste « Gains et pertes latentes sur les titres DAV ».

Variation du stock d'actifs disponibles à la vente dont la valorisation n'est pas basée sur des paramètres de marché

(en millions d'euros)	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Titres et actions détenus à long terme	Total
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2013	-	-	5,2	469,8	475,0
Acquisitions				0,1	0,1
Cessions / remboursements			-0,1	-242,9	-243,0
Transferts vers Niveau 2				-8,8	-8,8
Transferts depuis Niveau 1					-
Gains et pertes de la période comptabilisés en capitaux propres			0,2	-0,6	-0,4
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat					-
<i>Dont : augmentation</i>					-
<i>reprise</i>					-
Pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisée en résultat				-0,2	-0,2
Variation des créances rattachées					-
Différences de change					-
Variations de périmètre et autres					-
SOLDE DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2013	-	-	5,3	217,4	222,7

NOTE 8 Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Comptes à vue	502,9	2 180,5
Comptes et prêts au jour le jour et autres	1 801,7	7,0
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-
Créances rattachées	0,4	0,2
TOTAL DES CREANCES A VUE ET AU JOUR LE JOUR	2 305,0	2 187,7
Comptes et prêts à terme	2 192,6	3 658,2
Valeurs reçues en pension à terme	-	-
Titres reçus en pension livrée à terme	-	-
Prêts subordonnés et titres participatifs	101,6	95,5
Créances rattachées	29,8	5,8
TOTAL DES CREANCES A TERME	2 324,0	3 759,5
TOTAL BRUT	4 629,0	5 947,2
DEPRECIATION	-0,5	-0,5
TOTAL NET	4 628,5	5 946,7
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit ⁽¹⁾	4 628,5	5 946,7

Il faut noter par ailleurs que, sur le total au 31 décembre 2013 des créances sur les établissements de crédit, 2 549,4 millions d'euros correspondent à des opérations avec le Groupe Société Générale (3 766,8 millions d'euros au 31 décembre 2012).

(1) Ventilation de la juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit par niveau :

(en millions d'euros)	31/12/2013
Niveau 1 Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs	-
Niveau 2 Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés	-
Niveau 3 Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés	4 628,5
TOTAL BRUT	4 628,5

NOTE 9 Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Créances commerciales	541,5	620,8
Créances rattachées	0,5	0,6
TOTAL DES CREANCES COMMERCIALES	542,0	621,4
Autres concours		
Crédits de trésorerie	2 018,8	2 148,2
Crédits à l'exportation	56,6	67,1
Crédits à l'équipement	6 394,7	6 552,1
Crédits à l'habitat	18 666,5	18 150,1
Autres crédits	4 476,2	4 324,0
Créances rattachées	52,1	56,2
TOTAL AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	31 664,9	31 297,7
Comptes ordinaires débiteurs	2 081,4	2 197,3
Créances rattachées	23,8	23,8
TOTAL COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	2 105,2	2 221,1
TOTAL BRUT ⁽¹⁾	34 312,1	34 140,2
Dépréciation sur créances individualisées	-1 162,4	-1 094,0
Dépréciation sur groupe d'actifs homogènes	-122,0	-78,0
DEPRECIATION	-1 284,4	-1 172,0
TOTAL NET	33 027,7	32 968,2
Titres reçus en pension livrée (y.c. créances rattachées)	-	-
TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	33 027,7	32 968,2
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle ⁽²⁾	33 580,7	33 403,2

(1) Au 31 décembre 2013, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 2 267,4 millions d'euros contre 2 021,1 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Le taux de provisionnement des encours douteux et contentieux net des sûretés reçues est de 75,2 %.

Les sûretés prises en compte ne comprennent pas les sûretés sur encours de crédit-bail.

(2) Ventilation de la juste valeur des prêts et créances sur la clientèle par niveau :

(en millions d'euros)	31/12/2013
Niveau 1 Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs	-
Niveau 2 Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés	-
Niveau 3 Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés	33 580,7
TOTAL BRUT	33 580,7

Répartition des autres concours à la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Clientèle non financière	31 611,9	31 239,8
Entreprises	13 175,0	13 231,5
Particuliers	17 185,9	16 656,5
Collectivités locales	12,6	19,4
Professions libérales	1 108,2	1 131,6
Gouvernements et Administrations Centrales	2,3	52,8
Autres	127,9	148,0
Clientèle financière	0,9	1,7
TOTAL AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE VENTILES	31 612,8	31 241,5
Créances rattachées	52,1	56,2
TOTAL AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	31 664,9	31 297,7

NOTE 10 Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
ACTIF		
Immobilisations et écarts d'acquisition	1,6	-
Actifs financiers	-	-
Créances	-	-
<i>Créances sur les établissements de crédit</i>	-	-
<i>Créances sur la clientèle</i>	-	-
<i>Autres créances</i>	-	-
Autres actifs	-	-
TOTAL ACTIFS	1,6	-
PASSIF		
Provisions	-	-
Dettes	-	-
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	-	-
<i>Dettes envers la clientèle</i>	-	-
<i>Autres dettes</i>	-	-
Autres passifs	-	-
TOTAL PASSIFS	-	-

NOTE 11 Opérations de location-financement et assimilées

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Location-financement mobilier	1 616,0	1 665,3
Location-financement immobilier	587,6	581,7
Créances rattachées	5,8	0,2
SOUS-TOTAL	2 209,4	2 247,2
Dépréciations sur créances individualisées	-79,0	-68,7
Dépréciations sur actifs de location-financement	-0,9	-0,6
Dépréciations sur groupes d'actifs homogènes	-2,7	-3,5
SOUS-TOTAL	-82,6	-72,8
TOTAL NET	2 126,8	2 174,4
Juste valeur des créances de location-financement et assimilées ⁽¹⁾	2 183,0	2 175,5

L'activité de Star Lease, filiale de crédit-bail mobilier, se répartit à 56 % sur du matériel industriel, 38 % sur du matériel de transport, 4 % sur du matériel informatique et 2 % sur du matériel de bureau.

(1) Ventilation de la juste valeur des opérations de location-financement et assimilées par niveau :

(en millions d'euros)	31/12/2013
Niveau 1 Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs	-
Niveau 2 Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés	-
Niveau 3 Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés	2 183,0
TOTAL BRUT	2 183,0

Ventilation des encours sur les opérations de location-financement (hors douteux)

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Montant des investissements bruts	2 424,4	2 363,6
A moins d'un an	755,3	718,9
De un à cinq ans	1 292,0	1 277,2
A plus de cinq ans	377,1	367,5
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	2 124,5	2 176,7
A moins d'un an	714,5	694,3
De un à cinq ans	1 104,2	1 138,9
A plus de cinq ans	305,8	343,5
Produits financiers non acquis	216,0	117,0
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	83,9	69,8

NOTE 12 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
Créances rattachées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	2,1	26,0
Cotés	-	24,5
Non cotés	3,1	4,6
Créances rattachées	-	-
Dépréciations	-1,0	-3,1
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE	2,1	26,0
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ⁽¹⁾	2,1	26,1

(1) Ventilation de la juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance par niveau :

(en millions d'euros)	31/12/2013
Niveau 1 Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs	-
Niveau 2 Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés	-
Niveau 3 Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés	2,1
TOTAL BRUT	2,1

NOTE 13 Actifs et passifs d'impôts

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 ⁽¹⁾
Créances d'impôts exigibles	90,8	221,0
Actifs d'impôts différés	292,2	335,0
TOTAL CREANCES D'IMPOTS	383,0	556,0
Dettes d'impôts exigibles	231,2	280,8
Passifs d'impôts différés	537,4	617,4
TOTAL DETTES D'IMPOTS	768,6	898,2

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

Les impôts différés sur éléments débités ou crédités directement en capitaux propres s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Sur éléments reclassés ultérieurement en résultat	-0,6	-1,4
Actifs financiers disponibles à la vente	-0,6	-1,4
Instruments dérivés de couverture	-	-
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	-	-
Sur éléments non reclassés ultérieurement en résultat	10,6	-
Ecart actuariel sur avantages post-emploi	10,6	-
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	-	-
TOTAL ⁽²⁾	10,0	-1,4

(2) Dont 10,6 millions d'euros au 31 décembre 2013 sont inclus dans les actifs d'impôts différés et 0,6 million d'euros dans les passifs d'impôts différés contre 1,4 million d'euros sont inclus dans les actifs d'impôts différés au 31 décembre 2012.

NOTE 14 Autres actifs et autres passifs

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 ⁽¹⁾
AUTRES ACTIFS		
Opérations sur titres	1,0	1,2
Dépôts de garantie versés ⁽²⁾	38,5	33,3
Autres débiteurs divers	76,8	68,6
Charges comptabilisées d'avance et produits à recevoir	95,5	108,7
Dépréciations	-1,0	-0,6
Autres actifs d'assurance	274,2	270,0
TOTAL AUTRES ACTIFS	485,0	481,2
AUTRES PASSIFS		
Comptes exigibles après encaissement	154,9	168,3
Opérations sur titres	17,1	66,5
Dépôts de garantie reçus ⁽³⁾	34,8	52,3
Charges à payer sur engagements sociaux	157,1	148,8
Autres créditeurs divers	448,2	378,3
Charges à payer et produits constatés d'avance	278,9	315,5
Autres passifs d'assurance	9,8	10,3
TOTAL AUTRES PASSIFS	1 100,8	1 140,0

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

(2) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers.

(3) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers.

NOTE 15 Immobilisations

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute au 31/12/2012	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre et reclassements
Immobilisations incorporelles				
Logiciels créés	263,7	25,1	-34,3	-
Logiciels acquis	88,9	0,4	-	-0,4
Autres immobilisations incorporelles	122,5	1,3	-0,5	-0,4
SOUS-TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	475,1	26,8	-34,8	-0,8
Immobilisations corporelles d'exploitation				
Terrains et constructions	324,5	6,2	-1,4	-8,4
Equipements informatiques	137,7	1,8	-0,9	-5,1
Autres immobilisations corporelles	486,2	33,7	-0,2	-36,8
Location immobilière	1,7	-	-	-
Location mobilière	-	-	-	-
SOUS-TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	950,1	41,7	-2,5	-50,3
Immeubles de placement				
Terrains et constructions	21,1	0,9	-25,1	10,1
Immobilisations en cours	-	-	-	-
SOUS-TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT	21,1	0,9	-25,1	10,1
TOTAL IMMOBILISATION CORPORELLES ET INCORPORELLES	1 446,3	69,4	-62,4	-41,0

Valeur brute au 31/12/2013	Cumul des amortissements et des dépréciations au 31/12/2012	Amortissements et dépréciations de l'année				Valeur nette au 31/12/2013	Valeur nette au 31/12/2012
		Dotations	Dépréciations	Reprises	Variation de périmètre et reclassements		
254,5	-175,8	-22,8	-	33,3	-	89,2	87,9
88,9	-86,1	-1,9	-	-	0,4	1,3	2,8
122,9	-11,6	-3,6	-	-	-	107,7	110,9
466,3	-273,5	-28,3	-	33,3	0,4	198,2	201,6
320,9	-84,9	-12,6	-	0,5	3,9	227,8	239,6
133,5	-125,3	-5,5	-	0,9	4,5	8,1	12,4
482,9	-347,2	-34,5	-0,5	-0,4	31,2	131,5	139,0
1,7	-1,6	-	-	-	-	0,1	0,1
-	-	-	-	-	-	-	-
939,0	-559,0	-52,6	-0,5	1,0	39,6	367,5	391,1
7,0	-10,5	-0,7	-	7,1	0,9	3,8	10,6
-	-	-	-	-	-	-	-
7,0	-10,5	-0,7	-	7,1	0,9	3,8	10,6
1 412,3	-843,0	-81,6	-0,5	41,4	40,9	569,5	603,3

NOTE 16 Ecarts d'acquisition*(en millions d'euros)*

Valeur brute au 31/12/2012	508,0
Acquisitions et autres augmentations	-
Cessions et autres diminutions	-
VALEUR BRUTE AU 31/12/2013	508,0
Dépréciations au 31/12/2012	-
Pertes de valeur	-
DEPRECIATIONS AU 31/12/2013	-
Valeur nette au 31/12/2012	508,0
VALEUR NETTE AU 31/12/2013	508,0

Principaux écarts d'acquisition nets au 31 décembre 2013*(en millions d'euros)*

Banque Courtois	10,2
Banque Laydernier	12,8
Banque Kolb	22,3
Banque Tarneaud	3,3
Société Marseillaise de Crédit	454,2
Agences Fortis	5,2
VALEUR NETTE AU 31/12/2013	508,0

NOTE 17 Provisions et dépréciations

Dépréciations

(en millions d'euros)	Notes	Stock au 31/12/2012	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Autres	Stock au 31/12/2013
Etablissements de crédit	8	0,5	-	-	-	-	0,5
Crédits à la clientèle	9	1 094,0	424,2	-252,7	-103,1	-	1 162,4
Location-financement et assimilés	11	68,7	49,5	-34,5	-4,7	-	79,0
Groupes d'actifs homogènes	9	81,5	44,2	-1,0	-	-	124,7
Actifs disponibles à la vente	7	21,5	0,5	-0,1	-	5,3 ⁽¹⁾	27,2
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	12	3,0	-	-2,0	-	-	1,0
Immobilisations	15	0,8	0,5	-	-	-	1,3
Autres		0,6	0,6	-	-0,3	-	0,9
TOTAL DES DEPRECIATIONS		1 270,6	519,5	-290,3	-108,1	5,3	1 397,0

(1) Il s'agit d'une dépréciation durable comptabilisée chez Antarius dont le risque de perte est supporté par les assurés.

Provisions

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2012 ⁽²⁾	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Effet d'actualisation	Autres	Stock au 31/12/2013
Provisions sur avantages au personnel	128,9	15,2	-1,7	-15,1	-10,5	0,2	117,0
Provisions pour risques immobiliers ⁽³⁾	0,3	-	-	-	-	-	0,3
Provisions pour litiges	14,7	3,1	-3,8	-3,1	-	-	10,9
Provisions sur engagements hors-bilan avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Provisions sur engagements hors-bilan avec la clientèle	51,4	8,6	-42,1	-	-	-	17,9
Provisions fiscales	3,1	-	-0,3	-2,8	-	-	-
Autres provisions ⁽⁴⁾	18,2	1,0	-0,4	-1,8	-	0,1	17,1 ⁽⁵⁾
TOTAL DES PROVISIONS	216,6	27,9	-48,3	-22,8	-10,5	0,3	163,2

(2) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

(3) Les provisions pour risques immobiliers couvrent des pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers.

(4) Les autres provisions n'impactent pas le coût du risque.

(5) Le stock de provision épargne-logement s'élève à 15,3 millions d'euros au 31 décembre 2013, comme au 31 décembre 2012 (cf. note 21).

NOTE 18 Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Comptes à vue	227,4	250,9
Comptes et emprunts au jour le jour	93,4	163,8
Valeurs données en pension au jour le jour	-	-
Titres donnés en pension au jour le jour	-	-
Dettes rattachées	0,1	0,1
TOTAL DES DETTES A VUE	320,9	414,8
Comptes et emprunts à terme	1 001,6	7 215,9
Valeurs données en pension à terme	53,3	-
Titres donnés en pension à terme	-	-
Dettes rattachées	6,1	32,4
TOTAL DES DETTES A TERME	1 061,0	7 248,3
Réévaluation des éléments couverts	63,4	91,7
TOTAL	1 445,3	7 754,8
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit ⁽¹⁾	1 445,3	7 754,8

Il faut noter par ailleurs qu'au 31 décembre 2013 sur le total des dettes envers les établissements de crédit, 771 millions d'euros représentent des opérations avec le Groupe Société Générale contre 3 701,5 millions d'euros au 31 décembre 2012.

(1) Ventilation de la juste valeur des dettes envers les établissements de crédit par niveau :

(en millions d'euros)	31/12/2013
Niveau 1 Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs	-
Niveau 2 Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés	1 445,3
Niveau 3 Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés	-
TOTAL BRUT	1 445,3

NOTE 19 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	9 289,5	8 904,0
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	2 013,0	1 952,3
Comptes à vue et au jour le jour	15 751,3	14 792,9
<i>Sociétés et entrepreneurs individuels</i>	9 445,7	8 834,2
<i>Particuliers</i>	5 563,8	5 189,9
<i>Clientèle financière</i>	10,6	5,2
<i>Autres</i>	731,2 ⁽¹⁾	763,6
Comptes à terme	3 060,9	2 720,4
<i>Sociétés et entrepreneurs individuels</i>	2 768,5	2 346,1
<i>Particuliers</i>	135,5	194,4
<i>Clientèle financière</i>	-	-
<i>Autres</i>	156,9 ⁽²⁾	179,9
Valeurs données en pension livrée à terme	-	-
Titres donnés en pension livrée au jour le jour	42,5	-
Titres donnés en pension livrée à terme	93,5	73,9
Dettes rattachées	58,3	172,1
Dépôts de garantie	1,6	1,4
TOTAL	30 310,6	28 617,0
Juste valeur des dettes envers la clientèle ⁽³⁾	30 310,6	28 616,9

(1) Dont 170,5 millions d'euros liés aux gouvernements et administrations centrales.

(2) Dont 7,2 millions d'euros liés aux gouvernements et administrations centrales.

(3) Ventilation de la juste valeur des dettes envers la clientèle par niveau :

(en millions d'euros)	31/12/2013
Niveau 1 Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs	-
Niveau 2 Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés	30 310,6
Niveau 3 Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés	-
TOTAL BRUT	30 310,6

NOTE 20 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Bons de caisse et bons d'épargne	8,0	9,3
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	8 333,4	5 982,8
Emprunts obligataires	2 018,6	699,6
Dettes rattachées	31,8	25,9
SOUS-TOTAL	10 391,8	6 717,6
Réévaluation des éléments couverts	-	-
TOTAL	10 391,8	6 717,6
<i>Dont montant des dettes à taux variable</i>	9 644,3	5 058,3
Juste valeur des dettes représentées par un titre ⁽¹⁾	10 443,3	6 784,7

(1) Ventilation de la juste valeur des dettes représentées par un titre par niveau :

(en millions d'euros)	31/12/2013
Niveau 1 Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs	-
Niveau 2 Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés	10 443,3
Niveau 3 Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés	-
TOTAL BRUT	10 443,3

NOTE 21 Comptes et plans d'épargne-logement**A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	730,2	601,3
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	341,1	375,0
Ancienneté de plus de 10 ans	668,7	679,8
SOUS-TOTAL	1 740,0	1 656,1
Comptes d'épargne-logement (CEL)	280,5	305,2
TOTAL	2 020,5	1 961,3

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Ancienneté de moins de 4 ans	13,6	23,1
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	14,3	13,3
Ancienneté de plus de 10 ans	1,9	2,0
TOTAL	29,8	38,4

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	-	5,9
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	-	0,8
Ancienneté de plus de 10 ans	13,1	3,3
SOUS-TOTAL	13,1	10,0
Comptes d'épargne-logement (CEL)	1,4	4,3
Prêts tirés	0,8	1,0
TOTAL	15,3	15,3

(1) Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges (cf. note 17).

D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges,

sont déterminées à partir des données observables et représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par le Crédit du Nord des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

NOTE 22 Avantages au personnel

1. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Groupe sont situés en France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux AGIRC et ARRCO, l'abondement au PERCO et les régimes multi-employeurs.

2. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

2.1 Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Valeur actualisée des engagements financés (A)	119,2	134,0
Juste valeur des actifs de financement (B)	-90,3	-93,4
Solde des régimes financés (C) = (A) + (B)	28,9	40,6
Valeur actualisée des engagements non financés (D)	37,2	37,7
Effet du plafonnement d'actif (E)	-	-
Actifs distincts (F)	-	-
SOLDE NET COMPTABILISE AU BILAN (C + D - E - F)	66,1	78,3

Notes :

1. Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite et de pré-retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.
2. Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

2.2 Composantes du coût des prestations définies

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Coût des services de l'année y compris charges sociales	6,7	5,4
Cotisations salariales	-	-
Coût des services passés / réductions	-	-
Effet des liquidations	-	-5,0
Intérêts nets	2,2	3,2
Transferts d'actifs non reconnus	-	-
Modifications du périmètre de consolidation et autres ajustements de la période	-	-0,5
Composantes reconnues en résultat	8,9	3,1
Ecarts actuariels liés aux actifs ⁽¹⁾	-5,5	-8,1
Ecarts actuariels suite à des changements d'hypothèses démographiques	-0,1	-0,2
Ecarts actuariels suite à des changements d'hypothèses économiques et financières	-3,1	24,8
Ecarts actuariels d'expérience	-1,8	-4,5
Effet du plafonnement d'actifs	-	-
Composantes reconnues en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-10,5	12,0
TOTAL DES COMPOSANTES DU COUT DES PRESTATIONS DEFINIES	-1,6	15,1

(1) Rendement des actifs du régime, duquel est déduit le montant déjà comptabilisé en charges au titre des intérêts nets.

2.3 Variations des passifs nets des régimes postérieurs à l'emploi comptabilisés au bilan

2.3.1 Variations de la valeur actuelle des obligations

(en millions d'euros)	2013	2012
VALEUR AU 1^{ER} JANVIER	171,8	159,7
Coût des services de l'année y compris charges sociales	6,7	5,4
Cotisations salariales	-	-
Coût des services passés / réductions	-	-
Effet des liquidations	-	-
Intérêts nets	4,5	6,4
Ecarts actuariels suite à des changements d'hypothèses démographiques	-0,1	-0,2
Ecarts actuariels suite à des changements d'hypothèses économiques et financières	-3,2	24,7
Ecarts actuariels d'expérience	-1,8	-4,5
Conversion en devises	-	-
Prestations servies	-21,5	-14,3
Modifications du périmètre de consolidation	-	-
Transferts et autres	-	-5,5
VALEUR AU 31 DECEMBRE	156,4	171,7

2.3.2 Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

(en millions d'euros)	2013	2012
VALEUR AU 1^{ER} JANVIER	93,4	77,2
Charges d'intérêt liés aux actifs de régime	2,3	3,2
Charges d'intérêt liés aux actifs distincts	-	-
Ecart actuariels liés aux actifs	5,5	8,1
Conversion en devises	-	-
Cotisations salariales	-	-
Cotisations patronales	8,4	16,2
Prestations servies	-19,3	-11,3
Modifications du périmètre de consolidation	-	-
Transferts, liquidations et autres	-	-
VALEUR AU 31 DECEMBRE	90,3	93,4

2.4 Informations sur les actifs de financement des régimes et modalités de financement des régimes

2.4.1 Informations générales sur les actifs de financement

(composition tous régimes confondus et cotisations futures)

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 24,3 % d'obligations, 57,9 % d'actions et 17,8 % d'autres.

Les excédents d'actifs de régimes s'élèvent à un montant de 0,2 million d'euros.

Les cotisations employeurs éventuellement versées pour 2014 au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies seront déterminées suite aux évaluations réalisées en fin d'année.

Les régimes sont couverts globalement à hauteur de 58 %, mais selon les entités et les régimes, le taux de couverture varie entre 0 % et 107 %.

2.4.2 Rendements réels des actifs de financement

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été :

(en millions d'euros)	2013	2012
Actifs des régimes	7,8	11,3
Actifs distincts	-	-

2.5 Principales hypothèses actuarielles utilisées pour les régimes postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	2013	2012
Taux de croissance des masses salariales (y compris inflation)	3,5 % ⁽¹⁾	3,5 %

(1) Excepté pour la banque Société Marseillaise de Crédit.

Le taux d'actualisation utilisé est fonction de la durée de chacun des régimes (1,1 % à 3 ans / 1,5 % à 5 ans / 2,7 % à 10 ans / 3,4 % à 15 ans et 3,6 % à 20 ans). Il est fonction des courbes des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch).

La durée de vie d'activité moyenne est déterminée individuellement par avantage pour chaque entité du Groupe et est calculée en tenant compte des hypothèses de taux de rotation.

Le taux d'inflation retenu est identique pour tous les régimes (1,9 %).

2.6 Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses actuarielles

<i>(en pourcentage de l'élément mesuré)</i>	2013	2012
Variation de +1 % du taux d'escompte		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	-9,2 %	-8,9 %
Variation de +1 % du taux d'inflation long terme		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	10,8 %	10,5 %
Variation de +1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	8,5 %	8,4 %

3. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont consentis au personnel du Groupe, comme les programmes de rémunération différée tels que les comptes épargne temps et les médailles du travail. Ce sont d'autres avantages que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivants la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Le solde net des autres avantages à long terme s'élève à 43,8 millions d'euros.

Le montant total des charges des autres avantages à long terme s'élève à 3,3 millions d'euros.

NOTE 23 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Titres participatifs	-	-
Titres subordonnés remboursables	631,0	631,0
Titres subordonnés à durée indéterminée	-	-
Dettes rattachées	4,9	5,0
Réévaluation des éléments couverts	26,3	36,4
TOTAL	662,2	672,4
Juste valeur des dettes subordonnées ⁽¹⁾	640,1	636,0

(1) Ventilation de la juste valeur des dettes subordonnées par niveau :

(en millions d'euros)	31/12/2013
Niveau 1 Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs	-
Niveau 2 Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés	640,1
Niveau 3 Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés	-
TOTAL BRUT	640,1

Echéancement des titres subordonnés remboursables

	2014	2015	2016	2017	2018	Autres	Encours 31/12/2013	Encours 31/12/2012
Dettes subordonnées	-	100,0	115,0	-	66,0	350,0	631,0	631,0

NOTE 24 Activités d'assurance

Provisions techniques des entreprises d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Provisions techniques des contrats d'assurance en unités de compte	1 082,0	962,0
Provisions techniques des autres contrats d'assurance vie	4 251,9	3 898,5
Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie	4,5	3,6
Participation aux bénéfices différée passive	290,3	324,3
TOTAL	5 628,7	5 188,4
Participation aux bénéfices différée active	-	-
Part des réassureurs	-244,5	-245,6
Provisions techniques (y compris participation aux bénéfices différée) nettes de la part des réassureurs	5 384,2	4 942,8

Tableau de variation des provisions techniques des entreprises d'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	Provisions techniques des contrats en unités de compte	Provisions techniques des autres contrats d'assurance vie	Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie
Provisions d'ouverture au 1^{er} janvier 2013 (hors participation aux bénéfices différée)	962,0	3 898,5	3,6
Charge des provisions d'assurance	24,4	333,4	0,9
Revalorisation des contrats en unités de compte	106,9	-	-
Chargements prélevés sur les contrats en unités de compte	9,9	-	-
Transferts et arbitrages	-21,2	20,4	-
Entrées de portefeuilles	-	-	-
Participation aux résultats	-	-0,4	-
Autres	-	-	-
PROVISIONS DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2013 (hors participation aux bénéfices différée)	1 082,0	4 251,9	4,5

Conformément aux normes IFRS et aux principes du Groupe, le Liability Adequacy Test (LAT) sur la suffisance des passifs a été réalisé au 31 décembre 2013. Ce test a pour objectif de vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés sont suffisants, en utilisant les estimations

actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance.

Il s'effectue sur la base de modèles stochastiques cohérents avec une approche de type Market Consistent Embedded Value.

Placements nets des entreprises d'assurance ⁽¹⁾

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 623,8	1 402,8
Instruments de dettes	237,5	166,1
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 386,3	1 236,7
Prêts et créances sur établissements de crédit	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	4 336,6	4 013,1
Instruments de dettes	4 249,5	4 003,7 ⁽²⁾
Actions et autres instruments de capitaux propres	87,1	9,4 ⁽²⁾
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Placements immobiliers	-	-
TOTAL	5 960,4	5 415,9

(1) Ce tableau présente les placements nets des entreprises d'assurance avant élimination des opérations intra-groupe.

(2) Montants modifiés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2012.

Résultat technique des entreprises d'assurance

(en millions d'euros)	2013	2012
Primes	788,8	746,5
Charges de prestations (y compris variations de provisions)	-913,1	-840,6 ⁽³⁾
Produits nets des placements	149,2	119,0
Autres produits (charges) nets techniques	11,3	7,3 ⁽³⁾
CONTRIBUTION AU RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT ELIMINATION DES OPERATIONS INTRA-GROUPE	36,2	32,2
Elimination des opérations intra-groupe	-1,5	-1,5
CONTRIBUTION AU RESULTAT D'EXPLOITATION APRES ELIMINATION DES OPERATIONS INTRA-GROUPE	34,7	30,7

(3) Montants modifiés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2012.

Produits nets de commissions⁽⁴⁾

(en millions d'euros)	2013	2012
Commissions et honoraires reçus		
Chargements d'acquisition	14,4	13,9
Chargements de gestion	47,7	42,6
Autres	0,1	0,1
Commissions et honoraires payés		
Chargements d'acquisition	-13,2	-13,0
Chargements de gestion	-14,6	-13,4
Autres	-2,4	-2,3
TOTAL DES COMMISSIONS ET HONORAIRES	32,0	27,9

(4) Ce tableau présente la contribution des commissions avant élimination des opérations intra-groupe.

NOTE 25 Actifs remis et reçus en garantie**1. Actifs remis en garantie**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Valeur comptable des actifs remis en garantie de passifs ⁽¹⁾	4 400,1	10 474,1
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers ⁽²⁾	38,5	33,3
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'engagements hors-bilan	-	-
TOTAL	4 438,6	10 507,4

⁽¹⁾ Les actifs remis en garantie de passifs correspondent principalement à des créances remises en garantie de passifs (notamment auprès des banques centrales).

⁽²⁾ Les actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers correspondent principalement à des dépôts de garantie.

2. Actifs reçus en garantie et dont l'entité peut disposer

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
JUSTE VALEUR DES TITRES REÇUS EN PENSION LIVREE	-	-

NOTE 26 Actifs financiers transférés

1. Actifs financiers transférés non décomptabilisés

Les actifs financiers transférés qui sont intégralement conservés au bilan regroupent les cessions temporaires de titres (prêts et pensions livrées) ainsi que certaines cessions de créances à des véhicules de titrisation consolidés.

Les opérations de cessions temporaires (prêts de titres et titres donnés en pension livrée) présentées dans les tableaux ci-dessous ne portent que sur des titres reconnus individuellement à l'actif du bilan dans les catégories mentionnées.

Le traitement comptable des cessions temporaires de titres est explicité dans la note 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés ».

Dans le cas des cessions temporaires de titres, le Groupe demeure exposé au risque de défaillance de l'émetteur du titre (risque de crédit) ainsi qu'aux fluctuations à la hausse ou à la baisse de la valeur des titres (risque de marché). Les titres prêtés ou donnés en pension ne peuvent faire parallèlement l'objet de mise en garantie dans le cadre d'une autre opération.

1.1 Pensions livrées

(en millions d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées
Titres disponibles à la vente	189,5	189,3	74,0	73,9
TOTAL	189,5	189,3	74,0	73,9

1.2 Prêts de titres

(en millions d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées
TOTAL	-	-	-	-

1.3 Actifs de titrisation pour lesquels le recours des détenteurs des dettes associées se limite aux seuls actifs transférés

Données au 31 décembre 2013

(en millions d'euros)	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des dettes associées	Position nette
TOTAL	-	-	-	-	-

Données au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des dettes associées	Position nette
TOTAL	-	-	-	-	-

2. Actifs financiers transférés partiellement ou intégralement décomptabilisés

Le Groupe n'a pas d'actifs financiers transférés significatifs qui soient partiellement ou intégralement décomptabilisés.

NOTE 27 Echéances par durée restant à courir**Echéances contractuelles des passifs financiers ⁽¹⁾**

Au 31/12/2013 (en millions d'euros)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés	160,6	153,0	2 019,1	142,1	-	2 474,8
Dettes envers les établissements de crédit	658,3	275,6	194,4	317,0	-	1 445,3
Dettes envers la clientèle	4 200,9	2 625,2	9 695,1	13 786,2	3,2	30 310,6
Dettes représentées par un titre	835,7	4 303,2	5 080,2	172,7	-	10 391,8
Dettes subordonnées	31,2	-	281,0	350,0	-	662,2
TOTAL RESSOURCES	5 886,7	7 357,0	17 269,8	14 768,0	3,2	45 284,7
Engagements de financement donnés	398,1	757,3	1 483,3	619,0	332,3	3 590,0
Engagements de garanties donnés	5 377,2	406,8	489,0	1 257,8	793,7	8 324,5
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	5 775,3	1 164,1	1 972,3	1 876,8	1 126,0	11 914,5

(1) Les montants présentés sont les montants contractuels hors intérêts prévisionnels.

Provisions techniques des entreprises d'assurance ⁽²⁾

Au 31/12/2013 (en millions d'euros)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total
Provisions techniques des entreprises d'assurance	290,3	-	-	5 338,4	-	5 628,7

(2) Echéancement des montants comptables.

Echéances notionnelles des engagements sur instruments financiers dérivés ⁽³⁾

Au 31/12/2013 (en millions d'euros)	De 0 à 1 an		De 1 à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments fermes								
Swaps	9 049,4	9 048,9	13 399,9	13 399,5	11 110,3	11 111,2	33 559,6	33 559,6
FRA	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels								
Caps, Floors, Collars	391,9	152,0	1 850,7	542,9	25,9	16,4	2 268,5	711,3
Instruments de change								
Options de change	968,8	928,8	447,8	429,3	-	-	1 416,6	1 358,1
Autres instruments financiers à terme								
Autres instruments à terme	-	-	-	-	-	-	-	-

(3) Ces éléments sont présentés en fonction des échéances comptables des instruments financiers.

NOTE 28 Engagements

A. Engagements de financement et de garantie donnés ou reçus

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	173,4	201,2
En faveur de la clientèle	3 416,6	3 346,2
Engagements de garantie		
Donnés aux établissements de crédit	227,9	247,9
Donnés à la clientèle	2 853,0	3 116,0
Donnés à l'activité d'assurance	247,0	213,2
Autres	4 996,6	14 027,5
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	2 555,5	3 316,7
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	13 070,5	16 191,0
Reçus de l'activité d'assurance	236,2	241,3
Autres ⁽¹⁾	50,5	44,6

(1) Dont 50,5 millions d'euros d'engagements de garantie reçus des administrations publiques et des collectivités locales au 31 décembre 2013 contre 44,6 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2013, les engagements de financement ou de garantie donnés au Groupe Société Générale s'élèvent à 576,2 millions d'euros contre 4 132,0 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les engagements de financement ou de garantie reçus du Groupe Société Générale s'élèvent à 200,4 millions d'euros contre 3 893,2 millions d'euros au 31 décembre 2012.

B. Opérations sur titres et opérations de change

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Opérations sur titres		
Titres à recevoir	1,4	2,7
Titres à livrer	9,1	15,3
Opérations de change		
Monnaies à recevoir	3 735,3	3 657,7
Monnaies à livrer	3 734,7	3 655,7

Au 31 décembre 2013, les titres et monnaies à recevoir du Groupe Société Générale s'élèvent à 375,5 millions d'euros. Les titres et monnaies à livrer au Groupe Société Générale s'élèvent à 389,1 millions d'euros.

Au 31 décembre 2012, les titres et monnaies à recevoir du Groupe Société Générale s'élevaient à 357,7 millions d'euros. Les titres et monnaies à livrer au Groupe Société Générale s'élevaient à 370,9 millions d'euros.

C. Instruments financiers dérivés

(en millions d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
INSTRUMENTS DE TRANSACTION				
Instruments de taux d'intérêt				
Instruments fermes				
<i>Swaps</i>	9 486,1	9 486,1	12 818,4	12 818,4
<i>FRA</i>	-	-	-	-
Instruments conditionnels				
<i>Options de gré à gré</i>	-	-	-	-
<i>Caps, floors, collars</i>	638,5	711,3	1 260,3	956,4
Instruments de change				
Options de change	1 416,6	1 358,1	856,6	980,3
Autres instruments financiers à terme				
Instruments sur marchés organisés	-	-	-	-
SOUS-TOTAL INSTRUMENTS DE TRANSACTION	11 541,2	11 555,5	14 935,3	14 755,1
INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR ⁽²⁾				
Instruments de taux d'intérêt				
Instruments fermes				
<i>Swaps</i>	24 073,5	24 073,5	21 436,3	21 436,3
Instruments conditionnels				
<i>Caps, floors, collars</i>	1 630,0	-	1 885,0	-
SOUS-TOTAL INSTRUMENTS DE COUVERTURE	25 703,5	24 073,5	23 321,3	21 436,3
TOTAL	37 244,7	35 629,0	38 256,6	36 191,4

(2) Y compris dérivés de macro-couverture en juste valeur par résultat.

Au 31 décembre 2013, les engagements de ce type avec le Groupe Société Générale s'élèvent à 32 966,7 millions d'euros contre 33 861,6 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Conformément à la réglementation, les opérations traitées pour compte et sur ordre de la clientèle sont classées en catégorie « Transaction », alors que leur éventuelle couverture est classée en « Couverture de juste valeur par résultat ».

NOTE 29 Opérations en devises

(en millions d'euros)	31/12/2013				31/12/2012			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
Euro	55 693,2	55 859,1	11,2	8,9	56 070,6	56 002,6	42,0	17,0
Franc suisse	466,7	335,2	199,7	1,7	344,4	196,7	167,9	1,9
Livre sterling	50,9	57,8	0,7	0,4	21,9	33,2	1,7	1,6
Dollar	449,6	456,0	48,0	318,8	245,1	476,0	100,9	241,3
Yen	4,6	3,8	-	0,7	5,0	2,4	0,7	0,1
Autres devises	74,2	27,3	112,4	41,3	73,6	49,7	72,8	123,9
TOTAL	56 739,2	56 739,2	372,0	371,8	56 760,6	56 760,6	386,0	385,8

NOTE 30 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	2013	2012
Opérations avec les établissements de crédit	69,0	110,6
Opérations avec la clientèle	1 275,6	1 308,5
Opérations sur instruments financiers	466,3	406,6
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	205,4	188,6
<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	0,1	0,5
<i>Prêts de titres</i>	-	-
<i>Dérivés de couverture</i>	260,8	217,5
Opérations de location-financement	86,5	93,4 ⁽¹⁾
<i>Location-financement immobilier</i>	21,0	22,7 ⁽¹⁾
<i>Location-financement mobilier</i>	65,5	70,7 ⁽¹⁾
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
TOTAL PRODUITS D'INTERETS	1 897,4	1 919,1
Opérations avec les établissements de crédit	-79,3	-134,2
Opérations avec la clientèle	-374,0	-378,0
Opérations sur instruments financiers	-316,0	-307,2
<i>Dettes représentées par des titres</i>	-113,5	-126,0
<i>Dettes subordonnées et convertibles</i>	-18,0	-21,1
<i>Emprunts de titres</i>	-	-
<i>Dérivés de couverture</i>	-184,5	-160,1
Autres intérêts et charges assimilées	-	-
TOTAL CHARGES D'INTERETS	-769,3	-819,4
TOTAL INTERETS ET RESULTATS ASSIMILES	1 128,1	1 099,7
<i>Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers dépréciés</i>	27,1	23,5

(1) Présentation nette du résultat des opérations de location-financement par rapport aux états financiers publiés en 2012.

(en millions d'euros)	2013	2012
PRODUITS (CHARGES) NETS (NETTES) SUR		
Opérations avec les établissements de crédit	-10,3	-23,6
Opérations avec la clientèle	901,6	930,5
<i>Crédits de trésorerie</i>	121,5	128,1
<i>Crédits à l'exportation</i>	1,1	1,5
<i>Crédits à l'équipement</i>	170,7	187,1
<i>Crédits à l'habitat</i>	722,1	736,5
<i>Autres</i>	-113,8	-122,7
Opérations sur instruments financiers	150,3	99,4
Opérations de location-financement	86,5	93,4
Autres	-	-
TOTAL INTERETS ET RESULTATS ASSIMILES	1 128,1	1 099,7

NOTE 31 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	2013	2012
PRODUITS DE COMMISSIONS		
Opérations avec les établissements de crédit	6,3	-
Opérations avec la clientèle	297,0	282,6
Opérations sur titres	7,9	6,8
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	2,1	2,2
Engagements de financement et de garantie	33,4	32,5
Prestations de services	612,5	631,1
Autres	-	-
SOUS-TOTAL	959,2	955,2
CHARGES DE COMMISSIONS		
Opérations avec les établissements de crédit	-0,5	-0,4
Opérations sur titres	-5,4	-5,4
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	-0,3	-0,1
Engagements de financement et de garantie	-2,0	-1,9
Autres	-128,1	-149,1
SOUS-TOTAL	-136,3	-156,9
TOTAL COMMISSIONS NETTES	822,9	798,3

Ces produits et charges de commissions incluent :

- les produits de commissions hors TIE ⁽¹⁾ liés aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	330,5	315,1
- les produits de commissions relatifs aux activités de fiducie ou activités analogues	132,3	128,3
- les charges de commissions hors TIE ⁽¹⁾ liées aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	-2,0	-1,9
- les charges de commissions relatives aux activités de fiducie ou activités analogues	-18,6	-18,1

(1) Taux d'Intérêt Effectif.

NOTE 32 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	4,4	4,7
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	1,2	1,3
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	-	-
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option ⁽¹⁾	-66,0	-34,5
Résultat sur instruments financiers dérivés de transaction	8,9 ⁽²⁾	15,6
Résultat net sur instruments de couverture en juste valeur	-238,7 ⁽²⁾	264,3
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	227,1	-267,3
Part inefficace de la couverture de flux de trésorerie	-	-
Résultat net sur opérations de change	18,5	16,9
TOTAL	-44,6	1,0

(1) Y compris une charge de -43,5 millions d'euros liée à l'évolution des spreads de crédit dans la réévaluation des passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2013 (contre une charge de -12,4 millions d'euros au 31 décembre 2012).

(2) La norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » est entrée en application le 1^{er} janvier 2013. Les conséquences de cette norme portent essentiellement sur la prise en compte du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (Debt Value Adjustment – DVA). Par ailleurs, les précisions apportées par cette norme ont amené le Groupe à ajuster les modalités d'évaluation du risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (Credit Value Adjustment – CVA). La première application d'IFRS 13 étant prospective à compter du 1^{er} janvier 2013, les effets de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés du Groupe ont été enregistrés en résultat parmi les « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » pour un montant de -12,2 millions d'euros au 31 décembre 2013 se décomposant en un produit de 9,4 millions d'euros au titre du DVA et une charge de -21,6 millions d'euros au titre du CVA. Le DVA au titre du Groupe Société Générale s'élève à 9,4 millions d'euros et le CVA à -20,2 millions d'euros.

Le résultat net sur les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par résultat est déterminé à l'aide de techniques d'évaluation basées sur des paramètres observables lorsqu'ils existent ou à l'aide de techniques d'évaluation non basées sur des données de marché.

Au 31 décembre 2013, le résultat de cette marge est impacté à hauteur de -0,2 million d'euros par la variation de juste valeur d'instruments initialement valorisés à l'aide de paramètres de valorisation non basés sur des données de marché (contre un montant nul au 31 décembre 2012).

NOTE 33 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	2013	2012
ACTIVITE COURANTE		
Plus-value de cession ⁽¹⁾	5,2	10,6
Moins-value de cession ⁽²⁾	-7,9	-8,0
Perte de valeur des titres à revenu variable	-	-
Participation aux bénéfices différée ou non sur actifs disponibles à la vente des filiales d'assurance	6,8	-6,0
SOUS-TOTAL	4,1	-3,4
TITRES A REVENU VARIABLE DETENUS A LONG TERME		
Plus-value de cession	0,1	2,8
Moins-value de cession	-0,1	-
Perte de valeur des titres à revenu variable	-0,5	-
SOUS-TOTAL	-0,5	2,8
TOTAL	3,6	-0,6

(1) Dont 1,1 million d'euros au titre des activités d'assurance au 31 décembre 2013 contre 9,7 millions d'euros au 31 décembre 2012.

(2) Dont -7,9 millions d'euros au titre des activités d'assurance au 31 décembre 2013 contre -3,7 millions d'euros au 31 décembre 2012.

NOTE 34 Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	2013	2012
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES		
Opérations de promotion immobilière	-	-
Activité de location immobilière ⁽¹⁾	10,8	4,4
Activité de location mobilière	1,4	1,2
Autres activités	18,7 ⁽²⁾	20,2 ⁽³⁾
SOUS-TOTAL	30,9	25,8
CHARGES DES AUTRES ACTIVITES		
Opérations de promotion immobilière	-0,1	-0,1
Activité de location immobilière	-2,4	-3,3
Activité de location mobilière	-0,1	-0,1
Autres activités	-18,0	-16,3
SOUS-TOTAL	-20,6	-19,8
TOTAL NET	10,3	6,0

(1) Dont loyers sur immeubles de placement : 2,6 millions d'euros au 31 décembre 2013 et 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2012.

(2) Dont résultat net sur activité d'assurance : 5,4 millions d'euros au 31 décembre 2013, se décomposant en un produit de 940,0 millions d'euros et une charge de 934,6 millions d'euros.

(3) Dont résultat net sur activité d'assurance : 6,5 millions d'euros au 31 décembre 2012, se décomposant en un produit de 871,7 millions d'euros et une charge de 865,2 millions d'euros.

NOTE 35 Frais de personnel

A. Frais de personnel

(en millions d'euros)	2013	2012 ⁽¹⁾
Rémunérations du personnel	-426,0	-446,5
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	-164,7	-172,1 ⁽²⁾
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	-70,5	-67,3
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	-2,5	-1,4
Autres charges sociales et fiscales	-4,3	-4,0 ⁽²⁾
Participation, intéressement et abondements	-66,5	-61,9
Transfert de charges	1,2	0,9
TOTAL	-733,3	-752,3

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

(2) Montants modifiés par rapport aux états financiers publiés en 2012.

Les rémunérations variables versées en 2013 au titre de 2012 s'élèvent à 22,5 millions d'euros.

B. Effectif ⁽³⁾

	2013	2012
Effectif inscrit ⁽⁴⁾	9 323	9 689
Effectif moyen net présent	9 057	9 377
Effectif moyen net présent directement rémunéré par le Groupe Crédit du Nord	8 430	8 733
Congés maternité, contrats de qualification / apprentissage	627	644

(3) Hors effectif Banque Pouyanne.

(4) Hors personnel détaché dans le Groupe Société Générale.

NOTE 36 Plans d'avantages en action

Montant de la charge enregistrée en résultat

(en millions d'euros)	2013			2012		
	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions ⁽¹⁾	-	-4,6	-4,6	-	-	-
Charges nettes provenant des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions	-0,3	-6,8	-7,1	-	-8,8	-8,8
TOTAL	-0,3	-11,4	-11,7	-	-8,8	-8,8

(1) Cf. paragraphe concernant l'attribution d'actions Société Générale avec décote.

La charge mentionnée ci-dessus porte sur les plans réglés en titres et sur les plans réglés en espèces.

Description des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions

Les régimes sur capitaux propres offerts aux salariés du Groupe Crédit du Nord au cours de la période se terminant le 31 décembre 2013 sont brièvement décrits ci-dessous.

Options d'achat et de souscription

Pour les plans 2006 à 2008, l'information est réduite en raison de la situation des plans.

Emetteur : Société Générale	2010	2009	2008	2007	2006
Type de plan	Options de souscription	Options de souscription			
Autorisation des actionnaires	27/05/2008	27/05/2008			
Décision du Conseil d'Administration	09/03/2010	09/03/2009	21/03/2008	19/01/2007	18/01/2006
Nombre d'options attribuées ⁽²⁾	44 422	58 068			
Durée de validité des options	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Modalités de règlement	titres SG	titres SG			
Période d'acquisition des droits	09/03/2010 - 31/03/2014	09/03/2009 - 31/03/2012			
Conditions de performance ⁽³⁾	oui	oui			
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte			
Conditions en cas de licenciement	perte	perte			
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien			
Conditions en cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois			
Cours du titre à l'attribution (en euros) ^{(2) (4)}	43,64	23,18			
Décote	sans objet	0 %			
Prix d'attribution (en euros) ⁽²⁾	41,20	23,18	63,60	115,60	93,03
Options non attribuées	-	-			
Options exercées au 31 décembre 2013	-	5 047			
Options perdues au 31 décembre 2013	22 602	32 284			
Options restantes au 31 décembre 2013	21 820	20 737	28 589	44 583	0
Nombre d'actions réservées au 31 décembre 2013	-	-			
Cours des actions réservées (en euros)	-	-			
Valeur des actions réservées (en millions d'euros)	-	-			
Première date de cession	31/03/2014	31/03/2013			
Période d'interdiction de cession	-	1 an			
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	26 % ⁽⁵⁾	27 %			
Méthode de valorisation utilisée	Monte-Carlo	Monte-Carlo			

(2) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion de l'augmentation de capital intervenue au 4^{ème} trimestre 2009, les données par action historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(3) Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Gouvernement d'entreprise » du document de référence du Groupe Société Générale. Les conditions de performance sur la moyenne arithmétique des BNPA 2009-2011 des options 2009 n'ont pas été atteintes.

(4) Moyenne des vingt dernières cotations pour le plan 2009 et cours de clôture du titre à l'attribution pour le plan 2010.

(5) La condition sur le ROE étant non remplie, les options soumises à condition de performance ont une juste valeur qui prend en compte la condition sur le TSR et qui est égale à 7 %.

Attribution gratuite d'actions

Emetteur : Société Générale	2013	2012	2011	2010	2009
Type de plan	Attribution gratuite d'actions	Attribution gratuite d'actions	Attribution gratuite d'actions	Attribution gratuite d'actions	Attribution gratuite d'actions
Autorisation des actionnaires	22/05/2012	25/05/2010	25/05/2010	27/05/2008	27/05/2008
Décision du Conseil d'Administration	14/03/2013	02/03/2012	07/03/2011	09/03/2010	20/01/2009
Nombre d'actions attribuées ⁽⁶⁾	145 916	184 788	89 011	87 709	123 732
Modalités de règlement	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits	14/03/2013 - 31/03/2015	02/03/2012 - 31/03/2014	07/03/2011 - 31/03/2013	sous-plan n°1 09/03/2010 - 31/03/2013	20/01/2009 - 31/03/2012
Conditions de performance ⁽⁷⁾	oui	oui	oui	condition de performance pour une liste d'attributaires	oui
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien
Conditions en cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (en euros) ⁽⁸⁾	30,50	25,39	46,55	43,64	23,36
Actions livrées au 31 décembre 2013	-	759	86 673	84 131	118 450
Actions perdues au 31 décembre 2013	400	1 243	2 338	3 578	5 282
Actions restantes au 31 décembre 2013	145 516	182 786	-	-	-
Nombre d'actions réservées au 31 décembre 2013	145 516	182 786	-	-	-
Cours des actions réservées (en euros)	18,94	29,75	45,67	47,71	59,70
Valeur des actions réservées (en millions d'euros)	2,8	5,4	-	-	-
Première date de cession	01/04/2017	01/04/2016	31/03/2015	31/03/2015	31/03/2014
Période d'interdiction de cession	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	86 %	86 %	86 % ⁽⁸⁾	82 % ⁽⁹⁾	78 %
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage

(6) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion de l'augmentation de capital intervenue au 4^{ème} trimestre 2009, les données par action historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(7) Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Gouvernement d'entreprise » du document de référence du Groupe Société Générale. Les conditions de performance sur la moyenne arithmétique des BNPA 2009-2011 des actions 2009 n'ont pas été atteintes.

(8) Les conditions sur le ROE et le BNPA étant non remplies, les actions soumises à condition de performance ont une juste valeur qui prend en compte la condition sur le TSR et qui sont respectivement égales à 31 % et 68 %.

(9) La condition sur le ROE étant non remplie, les actions soumises à condition de performance ont une juste valeur qui prend en compte la condition sur le TSR et qui est égale à 16 %.

Statistiques sur les plans d'options

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe Crédit du Nord au cours de la période se terminant le 31 décembre 2013 ont les caractéristiques suivantes :

	Options existantes au 1 ^{er} janvier 2013	Options attribuées durant la période	Options perdues durant la période	Options exercées durant la période	Options échues durant la période	Options existantes au 31 décembre 2013	Options exerçables au 31 décembre 2013
Nombre d'options plan 2009	25 784	-	-	5 047	-	20 737	20 737
Nombre d'options plan 2010	43 632	-	21 812	-	-	21 820	-
Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée	-	-	-	-	-	16 mois	-
Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (en euros)	-	-	-	-	-	14,93	-
Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (en euros)	-	-	-	33,40	-	-	-
Fourchette des prix d'exercice (en euros)	-	-	-	31,12 - 37,48	-	-	-

Principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options Société Générale

	2010	2009
Taux d'intérêt sans risque	2,9 %	3,0 %
Volatilité future de l'action	29,0 %	55,0 %
Taux de perte de droits	0 %	0 %
Taux de distribution des dividendes (% du prix d'exercice)	1,3 %	3,5 %
Exercice anticipé	5 ans	5 ans

La volatilité future a été estimée par la volatilité implicite du Groupe, qui sur des options à 5 ans négociées en OTC (base de données TOTEM), est de l'ordre de 29 % en 2010. Cette volatilité implicite traduit plus exactement la volatilité future du titre.

Description du plan d'attribution gratuite bénéficiant à l'ensemble des collaborateurs du Groupe Société Générale

Afin d'associer l'ensemble des salariés du Groupe Société Générale à la réussite du programme Ambition SG 2015, le Conseil d'Administration du 2 novembre 2010 a décidé d'attribuer 40 actions gratuites à chaque collaborateur du Groupe Société Générale. Cette attribution est soumise à des conditions de présence et de performance. La période d'acquisition des actions s'étend du 2 novembre 2010 au 29 mars 2013 pour la première tranche soit 16 actions et du 2 novembre 2010 au 31 mars 2014 pour la deuxième tranche soit 24 actions. De plus, ces actions sont soumises à une période d'interdiction de cession de 2 ans.

Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Ressources Humaines » du document de référence du Groupe Société Générale.

S'agissant d'un plan par émission d'actions, il n'y a pas d'actions réservées au 31 décembre 2013.

Le cours du titre à l'attribution (en euros) s'élève à 42,10 euros. La méthode utilisée pour déterminer les justes valeurs repose sur un modèle d'arbitrage. Les justes valeurs (en % du titre à l'attribution) s'établissent à 85 % pour la première tranche et 82 % pour la deuxième tranche.

Une hypothèse de turn-over annuel a été prise en compte pour la détermination de la charge du plan ; elle s'établit en moyenne à 3,5 % par an sur la population éligible au plan.

Attribution d'actions SG avec décote

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, la Société Générale a proposé le 16 avril 2013 à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 21,33 euros, soit une décote de 20 % par rapport à la moyenne des vingt dernières cotations de l'action Société Générale précédant cette date.

658 415 actions ont été souscrites, représentant une charge pour l'exercice 2013 de 4,6 millions d'euros pour le Groupe Crédit du Nord après prise en compte de la durée légale d'incessibilité de 5 ans des titres. Le modèle de valorisation utilisé qui est conforme aux préconisations du Conseil National de la Comptabilité sur les plans d'épargne entreprise, compare le gain qu'aurait obtenu

le salarié à la disposition immédiate des titres Société Générale et le coût notionnel que représente pour lui le blocage sur 5 ans. Ce coût notionnel d'incessibilité est valorisé comme le coût net d'un achat comptant d'actions Société Générale financé par un crédit de trésorerie non affecté et non renouvelable d'une durée de 5 ans, et d'une vente à terme de ces mêmes actions à échéance de 5 ans. Les principaux paramètres de marché utilisés pour valoriser ce coût notionnel d'incessibilité en date d'attribution sont les suivants :

- cours moyen de l'action Société Générale : 31,328 euros ;
- taux d'intérêt d'un crédit de trésorerie non affecté à 5 ans applicable aux acteurs de marché bénéficiaires des titres incessibles : 6,93 %.

Le coût notionnel d'incessibilité ainsi valorisé représente 9,2 % du cours moyen de l'action Société Générale en date d'attribution.

NOTE 37 Coût du risque

(en millions d'euros)	2013	2012
RISQUES DE CONTREPARTIE		
Dotations nettes pour dépréciation	-194,9	-186,5
Pertes non couvertes par des provisions	-8,7	-10,1
Récupérations sur créances amorties	6,7	7,0
SOUS-TOTAL	-196,9	-189,6
AUTRES RISQUES		
Dotations nettes aux autres provisions sur éléments de passifs éventuels	0,8	-0,9
Pertes non couvertes par des provisions	-1,7	-1,3
SOUS-TOTAL	-0,9	-2,2
TOTAL	-197,8	-191,8

NOTE 38 Impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	2013	2012 ⁽¹⁾
Charge fiscale courante	-233,6	-175,5
Charge fiscale différée	39,2	2,1
TOTAL DE LA CHARGE D'IMPOT	-194,4	-173,4

La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	2013	2012 ⁽¹⁾
Résultat avant impôts et résultats des sociétés mises en équivalence	565,5	485,8
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution de 3,3 %)	34,43 %	34,43 %
Différences permanentes	-2,03 %	1,12 %
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	0,01 %	-0,07 %
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	0,29 %	-0,82 %
Gain d'intégration fiscale	-0,03 %	-0,33 %
Redressements et avoirs fiscaux	0,01 %	-0,20 %
Changement de taux d'impôt et contribution exceptionnelle	2,85 %	1,29 %
Autres éléments	-1,15 %	0,27 %
Taux effectif d'imposition du Groupe	34,38 %	35,69 %

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée en 2000 ainsi qu'une Contribution Exceptionnelle de 5 % instaurée pour les exercices 2011 et 2012, et 10,7 % pour l'exercice 2013, pour les sociétés bénéficiaires réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges. A compter du 31 décembre 2012, en application de la Loi de Finance 2013, cette quote-part de frais et charges

s'élève à 12 % du montant de chaque plus-value brute, contre 10 % de la plus-value nette antérieurement.

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 5 %.

Le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,43 % pour les résultats imposés au taux de droit commun. Pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 4,13 % compte tenu de la nature des opérations concernées.

NOTE 39 Transactions avec les parties liées

Le Crédit du Nord a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part, les administrateurs, les mandataires sociaux (le Directeur Général) et les conjoints et enfants vivant sous leur toit, d'autre part, les entités associées.

A. Principaux dirigeants

A.1 Rémunérations des dirigeants ⁽¹⁾

Ont été prises en compte à ce titre les sommes, effectivement payées par le Groupe Crédit du Nord aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales), et les autres avantages décrits ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 - paragraphe 16.

(en millions d'euros)	2013	2012
Avantages à court terme	1,0	0,8
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	-	-
TOTAL	1,0	0,8

(1) Concerne le Directeur Général, seul mandataire social en 2013 et en 2012.

Une description des rémunérations et avantages des dirigeants du Crédit du Nord figure dans les informations sur les mandataires sociaux.

A.2 Transactions avec les parties liées personnes physiques

Les seules transactions avec les administrateurs, les mandataires sociaux et les membres de leur famille, retenues dans la présente note, sont les montants des prêts et cautions en cours au 31 décembre 2013 et des opérations sur titres. Ces transactions n'ont pas de caractère significatif.

B. Entités associées

Le Groupe Crédit du Nord a retenu comme entités associées, d'une part, Antarius, entité consolidée en intégration proportionnelle, et d'autre part, les entités du Groupe Société Générale avec lesquelles des transactions sont effectuées.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
ENCOURS ACTIFS AVEC LES PARTIES LIEES		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	13,4	42,5
Autres actifs	4 611,5	6 744,2
TOTAL ENCOURS ACTIFS	4 624,9	6 786,7

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
ENCOURS PASSIFS AVEC LES PARTIES LIEES		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	38,5	72,8
Dettes envers la clientèle	18,9	0,7
Autres passifs	1 608,6	4 727,3
TOTAL ENCOURS PASSIFS	1 666,0	4 800,8

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
PNB AVEC LES PARTIES LIEES		
Intérêts et assimilés	68,0	35,9
Commissions	44,7	34,4
Résultat net sur opérations financières	-205,6	255,6
Produit net des autres activités	-	1,7
PNB	-92,9	327,6

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIEES		
Engagements sur opérations de change et opérations sur titres à recevoir	375,5	357,7
Engagements sur opérations de change et opérations sur titres à livrer	389,1	370,9
Engagements de garantie reçus	200,4	3 893,2
Engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie donnés	576,2	4 132,0
Engagements sur instruments financiers à terme	32 966,7	33 861,6

NOTE 40 Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en milliers d'euros)	DELOITTE		ERNST & YOUNG		AUTRES CABINETS	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés	592,0	581,0	301,0	358,0	195,0	181,0
Honoraires relatifs aux autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	-2,0	104,0 ⁽¹⁾	-	56,0 ⁽¹⁾	-	8,0
TOTAL	590,0	685,0	301,0	414,0	195,0	189,0

⁽¹⁾ Dont 118,0 milliers d'euros d'honoraires relatifs aux attestations sur comptes sociaux requises au 30 juin 2012 dans le cadre des apports partiels d'actifs (Banque Courtois, Banque Rhône-Alpes, Société Marseillaise de Crédit, Crédit du Nord).

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Crédit du Nord, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Principales

règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés – Introduction » qui expose les effets de la première application des amendements de la norme IAS 19 « Avantages du personnel » et de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur ».

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation des écarts d'acquisition ainsi que sur l'évaluation des provisions sur avantages du personnel. Nous avons, d'une part, revu et testé les processus mis en place par la Direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.
- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées et leur observabilité, ainsi que la prise en compte des risques généralement constatés sur les marchés, dans les valorisations.

- Comme indiqué dans la note 5 de l'annexe, votre société a procédé à des estimations destinées à prendre en compte l'incidence de la variation de son risque de crédit propre sur l'évaluation de certains passifs financiers comptabilisés en juste valeur. Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 14 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
Jean-Marc MICKELER



ERNST & YOUNG et Autres
Bernard HELLER



Ratio de solvabilité Bâle 2 Informations au titre du Pilier 3

L'accord de Bâle de juin 2004 a fixé les règles de calcul des exigences minimales en fonds propres en étendant le périmètre des risques (avec l'introduction d'une charge en fonds propres au titre du risque opérationnel) et avec l'objectif de mieux appréhender les risques auxquels sont soumises les banques. Ce dispositif (dit Bâle 2) a été transposé en droit européen à travers une directive (CRD I) puis en droit français en 2006. Il est applicable depuis le 1^{er} janvier 2008.

Le ratio de solvabilité est établi sur une base consolidée « prudentielle » et élimine la contribution des entités d'assurance (Antarius).

Le calcul des encours pondérés risque de crédit a ainsi été affiné afin de mieux prendre en compte le profil de risque des opérations. En norme Bâle 2, deux approches de détermination des encours pondérés sont possibles : méthode standard (basée sur des pondérations forfaitaires) ou interne (IRB). Cette dernière s'appuie sur les modèles internes de notation des contreparties (méthode IRB Fondation), ou sur les modèles internes de notation des contreparties et des opérations (méthode IRB Avancée). La Commission Bancaire a autorisé en janvier 2008 le Groupe Crédit du Nord à utiliser les méthodes avancées sur le risque de crédit (IRBA) et sur le risque opérationnel (AMA). Conformément à la réglementation en vigueur, ces modèles font l'objet d'un suivi et de back-testings réguliers.

L'extension du périmètre d'application des méthodes avancées doit se poursuivre au niveau du Groupe Crédit du Nord et en particulier avec la Société Marseillaise de Crédit, actuellement en méthode standard.

Au titre du ratio de solvabilité Bâle 2, les exigences minimales de fonds propres sont fixées à 8 % de la somme des risques de crédit pondérés et de l'exigence de fonds propres multipliée par 12,5 pour les risques de marché (risque de taux, risque de change, risque sur actions, risque sur matières premières) et les risques opérationnels.

Concernant les fonds propres prudentiels, la réglementation Bâle 2 a introduit des déductions, s'appliquant à 50 % sur les fonds propres de base et à 50 % sur les fonds propres complémentaires (participations dans des entreprises à caractère financier, insuffisance de provisions).

Le ratio de solvabilité Bâle 2 s'établit à 11,0 % au 31 décembre 2013 (avec un ratio Tier 1 Bâle 2 de 8,5 %).

Les fonds propres prudentiels, composés des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires, sont calculés conformément au règlement n° 90-02 du CRBF en vigueur. Les fonds propres complémentaires ne sont pris en compte que dans la limite de 100 % des fonds propres de base.

Par ailleurs, les fonds propres complémentaires de deuxième niveau ne peuvent être retenus que dans la limite de 50 % des fonds propres de base. Le règlement n° 95-02 relatif à la surveillance prudentielle des risques de marché permet par ailleurs de prendre en compte des fonds propres sur-complémentaires et d'émettre à cette fin des titres subordonnés de durée initiale supérieure ou égale à deux ans. Le Groupe Crédit du Nord n'utilise pas cette possibilité.

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent ainsi à fin décembre 2013 à 2 763,0 millions d'euros (à comparer à 2 644,0 millions d'euros au 31 décembre 2012, montant retraité par rapport aux états financiers publiés en 2012 suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective). Après prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle et des déductions prudentielles, les fonds propres prudentiels Tier 1 Bâle 2 s'élèvent à 1 500,3 millions d'euros et les encours pondérés Bâle 2 à 17 615,5 millions d'euros.

Par nature de risques, les encours pondérés s'analysent comme suit :

- les risques de crédit (16 433,1 millions d'euros) représentent 93,3 % des encours pondérés au 31 décembre 2013 ;
- les risques de marché (1,1 million d'euros) sont non significatifs au 31 décembre 2013 ;
- les risques opérationnels (1 181,3 millions d'euros) représentent 6,7 % des encours pondérés au 31 décembre 2013.

Fonds propres prudentiels, encours pondérés et ratios de solvabilité Bâle 2

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Publié	31/12/2012 Proforma
Capitaux propres consolidés, part du Groupe (normes IFRS)	2 763,0	2 671,1	2 644,0 ⁽³⁾
Participations ne donnant pas le contrôle, après estimation des dividendes prévisionnels	21,5	23,6	23,6
Immobilisations incorporelles	-142,4	-144,4	-144,4
Ecarts d'acquisition	-508,0	-508,0	-508,0
Dividendes proposés à l'AG	-411,7	-222,6	-222,6
Autres ajustements réglementaires	-108,6	-144,4	-144,4
SOUS-TOTAL DES FONDS PROPRES DE BASE	1 613,8	1 675,3	1 648,2
Déductions Bâle 2 ⁽¹⁾	-113,5	-102,4	-102,4
TOTAL DES FONDS PROPRES TIER 1	1 500,3	1 572,9	1 545,8
Fonds propres complémentaires	542,4	616,7	616,7
Déductions Bâle 2 ⁽¹⁾	-113,5	-102,4	-102,4
Participations dans les sociétés d'assurance ⁽²⁾	-	-157,4	-157,4
TOTAL DES FONDS PROPRES TIER 2	428,9	356,9	356,9
TOTAL DES FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES (TIER 1 + TIER 2)	1 929,2	1 929,8	1 902,7
Encours pondérés au titre du risque de crédit	16 433,1	16 537,4	16 537,4
Encours pondérés au titre du risque de marché	1,1	2,1	2,1
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	1 181,3	932,1	932,1
TOTAL DES ENCOURS PONDERES	17 615,5	17 471,6	17 471,6
RATIOS DE SOLVABILITE			
Ratio Tier 1	8,5 %	9,0 %	8,8 %
Ratio global de solvabilité	11,0 %	11,1 %	11,0 %

(1) Les déductions Bâle 2 sont déduites à hauteur de 50 % des fonds propres de base et à hauteur de 50 % des fonds propres complémentaires.

(2) La possibilité de déduire les participations dans les sociétés d'assurance à 100 % sur les fonds propres complémentaires n'existe plus depuis le 1^{er} janvier 2013.

(3) Montant retraité par rapport aux états financiers publiés en 2012, suite à l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'applique de façon rétrospective.

Les comptes individuels

3

Rapport de gestion de l'exercice 2013 _____	138
Résultats financiers des cinq derniers exercices _____	140
Bilan individuel au 31 décembre _____	141
Compte de résultat _____	143
Annexe aux comptes individuels _____	144
Informations sur les mandataires sociaux _____	180
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels _____	191
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés _____	193
Projet de Résolutions Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2014 _____	195

Rapport de gestion de l'exercice 2013

Bien que les perspectives de reprise économique pour les années à venir, en France, aient soutenu les marchés financiers en 2013, l'inversion des principaux indicateurs est lente et les entreprises, comme les ménages, sont soumises à de fortes contraintes de revenus illustrés par la faiblesse des taux de marge et par la baisse du pouvoir d'achat. Le nombre de défaillances d'entreprises est au plus haut, la consommation recule et la situation du marché de l'emploi reste très dégradée.

Dans cet environnement économique difficile, le Crédit du Nord réalise une très bonne performance financière et commerciale.

Activité de l'exercice

L'ensemble des encours de crédits à la clientèle est en légère baisse (-1,1 %). Si le contexte de taux bas a soutenu la production de crédits à l'habitat, avec des rachats de crédits à la concurrence et des renégociations importantes, les productions de crédits personnels affichent un repli et la légère baisse des crédits d'équipements traduit la faiblesse de la demande des entreprises.

Les encours d'épargne réglementée et de dépôts à vue ont sensiblement progressé (+5,2 %) sur un an. Le contexte de crise a conduit les ménages à maintenir des liquidités par précaution sur leurs comptes à vue et leurs comptes d'épargne à court terme et les dépôts à vue des entreprises et des professionnels ont continué à bénéficier de la décollecte des OPCVM monétaires, toujours peu attractifs compte tenu du niveau particulièrement bas des taux d'intérêt, ainsi que de la richesse de la gamme de produits d'épargne du Crédit du Nord.

Résultat de l'exercice 2013

Le produit net bancaire du Crédit du Nord s'élève à 1 324,6 millions d'euros, en progression de +22,3 %. Cette forte évolution s'explique par l'augmentation des revenus sur titres à revenu variable (dividendes versés

par ses filiales : 432,3 millions d'euros en 2012 contre 187,4 millions d'euros en 2013). Retraité de ces éléments et des mouvements de dépréciations (inscrites sur la ligne « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement ») constatées sur les titres de placement rachetés en 2008 aux fonds d'Etoile Gestion (+9,7 millions d'euros en 2013 contre +39,6 millions d'euros en 2012), le produit net bancaire progresse de +3,0 %. Cette évolution s'appuie sur la bonne résistance des marges commerciales et du commissionnement dans un contexte de marché qui demeure difficile et soumis à de fortes contraintes concurrentielles. Les commissions nettes s'élèvent à 390,7 millions d'euros (+2,3 %) tirées par les efforts continus d'amélioration de l'équipement de la clientèle en produits et services bancaires et d'assurance.

Les frais généraux qui s'élèvent à 554,1 millions d'euros sont maîtrisés et baissent de -1,6 %. La réduction des charges de personnel est compensée par la hausse des autres charges de fonctionnement.

Compte tenu de tous ces éléments, le résultat brut d'exploitation s'établit à 770,5 millions d'euros.

Le coût du risque s'élève à 87,1 millions d'euros contre 86,0 millions d'euros au 31 décembre 2012. Le contexte économique et financier reste tendu depuis la fin 2012 sans qu'une variation importante du coût du risque ne soit constatée à ce stade. Dans le cadre d'un projet développé en commun avec Société Générale, le Crédit du Nord a mis en place en 2013, sur sa clientèle de particuliers et de professionnels, des provisions statistiques calculées à partir des pertes historiques. Ces calculs ont abouti à une baisse du taux de couverture de ces encours douteux et contentieux nets des suretés reçues. Le Crédit du Nord a par ailleurs poursuivi son effort de provisionnement collectif sur les portefeuilles de crédits sains.

Le résultat courant avant impôt ressort à 733,1 millions d'euros. Après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net de l'exercice s'élève à 619,8 millions d'euros.

Perspectives d'avenir

Dans un contexte dégradé, les résultats du Crédit du Nord en 2013 montrent leur résistance et confirment la robustesse de son modèle.

En 2014, le Crédit du Nord continuera à développer ses relais de croissance en élargissant sa gamme de produits

de prévoyance, en développant son activité de banque privée et en enrichissant son offre multicanal. Il pourra continuer à tirer parti des différents investissements engagés ces dernières années tant au niveau des ouvertures d'agences que des projets techniques et organisationnels.

Echéancier des dettes fournisseurs

<i>(en millions d'euros)</i>	Dettes non échues			Dettes échues	Autres délais	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours			
Montant au 31/12/2013	0,9	0,1	-	-	0,1	1,1
Montant au 31/12/2012	1,0	-	-	-	0,2	1,2

Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures ou aux conditions fournisseurs, indépendamment de la date de réception de celles-ci.

La Direction de l'Administration des Achats assure l'enregistrement comptable et procède aux règlements des factures fournisseurs ordonnancées pour les directions fonctionnelles. Les agences du réseau quant à elles disposent d'équipes spécifiques de traitement et de règlement de leurs propres factures.

Conformément aux procédures de contrôle interne du Crédit du Nord, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations. Une fois cette validation obtenue, elles sont enregistrées dans un applicatif commun, les paiements étant réalisés suivant les conditions de règlement des fournisseurs.

La colonne « Autres délais » correspond aux retenues de garantie sur travaux qui seront réglées dans un délai d'environ 6 mois après la date de réception des travaux.

Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2013	2012	2011	2010	2009
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social <i>(en euros)</i>	890 263 248	890 263 248	890 263 248	890 263 248	740 263 248
Nombre d'actions émises	111 282 906	111 282 906	111 282 906	111 282 906	92 532 906
RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES <i>(en milliers d'euros)</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes ⁽¹⁾	1 769 113	1 677 752	1 843 867	1 579 145	1 698 558
Produit net bancaire	1 324 633	1 083 516	1 079 181	1 070 379	1 054 647
Résultat avant impôts, amortissements, provisions et participation	870 599	542 248	530 465	463 278	520 679
Impôt sur les bénéfices	-113 235	-91 369	-58 458	-46 124	-37 134
Résultat après impôts, amortissements et provisions	619 823	344 903	226 891	256 758	331 356
Montant des bénéfices distribués ⁽²⁾	411 747	222 566	222 566	-	323 865
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION <i>(en euros)</i>					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions ⁽³⁾	6,73	3,97	4,02	3,50	4,98
Résultat après impôts, amortissements et provisions	5,57	3,10	2,04	2,31	3,58
Dividende versé à chaque action ⁽²⁾	3,70	2,00	2,00	-	3,50
PERSONNEL					
Effectifs moyens ⁽⁴⁾	4 620	5 199	5 377	5 300	5 415
Montant de la masse salariale <i>(en milliers d'euros)</i>	240 076	250 814	269 314	265 934	263 915
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.) <i>(en milliers d'euros)</i>	107 294	111 911	114 816	118 476	113 801

(1) Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires sous déduction des intérêts payés sur instruments financiers.

(2) Au titre de l'exercice.

(3) Sur la base du nombre d'actions émises en fin d'exercice.

(4) Effectifs moyens (les montants pour les années précédentes ont été corrigés par rapport aux états financiers publiés).

Bilan individuel au 31 décembre

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Caisse, banques centrales et comptes courants postaux	2	494,4	1 883,4
Effets publics et valeurs assimilées	5	2 579,1	334,5
Créances sur les établissements de crédit	3	9 360,4	6 843,7
Opérations avec la clientèle	4	16 486,8	16 663,1
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	5 574,3	9 927,0
Actions et autres titres à revenu variable	5	17,1	0,5
Participations et autres titres détenus à long terme	6	89,0	92,3
Parts dans les entreprises liées	6	1 702,5	1 836,1
Opérations de crédit-bail et de location assimilées		0,7	1,7
Immobilisations incorporelles	7	110,2	109,8
Immobilisations corporelles	7	183,4	192,4
Autres actifs	8	236,3	317,9
Comptes de régularisation	8	294,6	312,7
TOTAL		37 128,8	38 515,1

Hors-bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financement donnés	17	2 950,2	2 791,6
Engagements de garantie donnés	17	2 893,3	3 062,4
Engagements donnés sur titres		1,6	1,9
Opérations en devises		3 466,7	3 373,5
Engagements sur instruments financiers à terme	18	48 802,8	42 519,4

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Banques centrales, comptes courants postaux		-	0,4
Dettes envers les établissements de crédit	9	2 632,1	8 620,7
Opérations avec la clientèle	10	15 800,5	16 578,3
Dettes représentées par un titre	11	14 264,4	9 104,8
Autres passifs	12	246,4	384,4
Comptes de régularisation	12	818,1	839,2
Provisions	13	154,6	171,8
Dettes subordonnées	15	671,3	671,3
Capitaux propres	16	2 541,4	2 144,2
Capital souscrit		890,3	890,3
Primes d'émission		10,4	10,4
Réserves		1 019,3	897,4
Provisions réglementées		0,8	0,8
Report à nouveau		0,8	0,4
Résultat de l'exercice		619,8	344,9
TOTAL		37 128,8	38 515,1

Hors-bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financement reçus d'établissements de crédits	17	2 555,5	3 316,7
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédits	17	7 455,0	7 373,7
Engagements reçus sur titres		1,0	1,8
Opérations en devises		3 466,7	3 374,7

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	2013	2012
<i>Intérêts et produits assimilés</i>		838,9	998,5
<i>Intérêts et charges assimilés</i>		-359,9	-517,4
Net des intérêts et produits assimilés	19	479,0	481,1
Revenus des titres à revenu variable	20	432,3	187,4
<i>Commissions (produits)</i>		450,1	442,0
<i>Commissions (charges)</i>		-59,4	-60,0
Net des commissions	21	390,7	382,0
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	22	11,2	-7,7
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	22	9,7	39,6
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>		11,8	9,1
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>		-10,1	-8,0
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire		1,7	1,1
PRODUIT NET BANCAIRE		1 324,6	1 083,5
Frais de personnel	23	-367,0	-386,8
Autres frais administratifs	25	-136,2	-121,9
Dotations aux amortissements		-50,9	-54,2
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements		-554,1	-562,9
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		770,5	520,6
Coût du risque	26	-87,1	-86,0
RESULTAT D'EXPLOITATION		683,4	434,6
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	27	49,7	1,7
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		733,1	436,3
Résultat exceptionnel		-	-
Impôt sur les bénéfices	28	-113,3	-91,4
Dotations nettes aux provisions réglementées		-	-
RESULTAT NET		619,8	344,9

Annexe aux comptes individuels

NOTE 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes individuels

Les comptes individuels du Crédit du Nord ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF, modifié par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2005-04 du 3 novembre 2005.

Comparabilité des comptes

Aucun changement de méthode comptable n'a été constaté en 2013.

Options réglementaires exercées

Le Crédit du Nord applique les options réglementaires suivantes :

- frais d'acquisition des titres : l'option de non-activation des frais d'acquisition a été retenue conformément à l'avis n° 2008-05 du Conseil National de la Comptabilité ;
- dépréciation au titre du risque de crédit avéré : l'augmentation de la valeur comptable du fait du passage du temps est inscrite en marge d'intérêt et non pas en coût du risque (option du Conseil National de la Comptabilité).

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique

et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme. Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts sur créances douteuses sont calculés en prenant en compte la valeur nette comptable actualisée de la créance.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vie effective des prêts.

Dépréciation au titre du risque de crédit avéré à titre individuel

Conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par le Crédit du Nord de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les montants recouvrables sont déterminés à dire d'expert pour le portefeuille non retail et selon une méthode statistique pour le portefeuille retail (particuliers et professionnels). La répartition dans le temps des montants recouvrables suit des courbes de recouvrement établies statistiquement par groupe homogène de créances. Par ailleurs, le montant de dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés

sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « Coût du risque ».

Pour les encours restructurés, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte lors de la restructuration.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Segmentation des encours

Dans le cadre de la segmentation des encours (sains, sains sous surveillance, douteux, douteux compromis, irrécouvrables), l'utilisation faite de système de notations externes et/ou internes est la suivante :

- notations externes : pour une contrepartie, une notation Banque de France (BDF) 8 ou 9 induit obligatoirement un déclassement en douteux, une note P un déclassement en douteux compromis ;
- notations internes : pour le retail, il existe une note propre au défaut. Pour le corporate, chaque catégorie de dossiers en défaut a une notation qui lui est propre (8 pour le douteux, 9 pour le compromis non contentieux et 10 pour le contentieux). Les dossiers sains notés 7 sur le corporate sont décodifiés en 3S (de même depuis 2013, une décision de décodification en 3S entraîne l'attribution d'une note 7).

Les notes BDF sont également utilisées dans les procédures de suivi des risques pour sélectionner des dossiers sains qui doivent prioritairement faire l'objet d'une revue risque.

Sains sous surveillance (« 3S »)

Le Crédit du Nord a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

Dépréciation sectorielle pour risque de crédit

Ces dépréciations, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction Centrale des Risques du Crédit du Nord répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation, qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

Réduction des risques

Les garanties existantes et celles à constituer sont répertoriées dans une base des sûretés. Les informations contenues dans cette base sont utilisées pour les décisions de crédit et le calcul des provisions sur les dossiers douteux.

Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées, conformément aux dispositions du règlement amendé n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, modifié par le règlement n° 2008-17 du Comité de la Réglementation Comptable sont les suivantes :

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition. Lorsqu'il s'agit de titres à revenu fixe, le prix d'acquisition inclut les intérêts courus.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique « Résultat net sur opérations financières ». Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si le Crédit du Nord a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan et à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont enregistrées dans la rubrique « Résultat net sur opérations financières » du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si le Crédit du Nord a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels le Crédit du Nord a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant

soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des « Titres de participation et parts dans les entreprises liées » dont la possession durable est estimée utile à l'activité du Crédit du Nord, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des Dirigeants communs avec le Crédit du Nord, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle du Crédit du Nord.

Il s'agit d'autre part des « Autres titres détenus à long terme », constitués par les investissements réalisés par le Crédit du Nord, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte

de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

A la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constatation d'une dépréciation relative au portefeuille titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés ».

Immobilisations

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Les amortissements sont calculés en utilisant principalement la méthode linéaire sur les durées d'utilité mentionnées.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « Dotations aux amortissements ».

Pour les immeubles d'exploitation, le Crédit du Nord a appliqué cette approche en retenant a minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Chauffage	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
Protection incendie		
Agencements	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Provisions

Les provisions concernent :

- les provisions concernant des engagements par signature,
- les provisions pour risques divers et litiges.

Les provisions relatives aux engagements pour signature et pour risques divers sont déterminées à dire d'expert.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une actualisation en fonction du montant et de la date prévisible de paiement déterminés à dire d'expert.

Le taux d'actualisation est le taux d'un placement sans risque sur la même durée.

Les provisions pour risques divers représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés

de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont présentées dans la note 13. Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que le Crédit du Nord estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

Engagements sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Crédit du Nord des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Crédit du Nord font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en « Produit net bancaire » au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêt ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Opérations en devises

Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Conformément au règlement 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire, les opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat.

Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 modifiés du Comité de la Réglementation Bancaire et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés à l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux, ils sont comptabilisés en « Résultat net sur opérations financières » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ».

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en « Résultat net sur opérations financières » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ».

Opérations en position ouverte

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Ils sont inscrits en « Résultat net sur opérations financières » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ». Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

Garanties données et reçues

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements. Quant aux garanties reçues, seules sont recensées celles des établissements de crédit, états, administrations publiques et collectivités locales.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

Produits nets de commissions sur prestations de services

Le Crédit du Nord enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation fournie.

Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique « Produits de commissions – Prestations de services et Autres ».

Frais de personnel

La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice.

Avantages du personnel

Le Crédit du Nord peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les parts variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Les avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Crédit du Nord se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Crédit du Nord sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Crédit du Nord s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en « Provisions » pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10 % de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10 % de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en « Frais de personnel » au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en compte de résultat.

Coût du risque

Le contenu de la rubrique « Coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que les dotations et reprises de provisions pour autres risques.

Gains ou pertes sur actifs immobilisés

La rubrique « Gains ou Pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisation d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du « Produit net bancaire ».

Charge fiscale

Tous les impôts et taxes (hors impôt sur les bénéfices) payés ou non dans l'exercice, dont l'assiette se réfère à des éléments de l'exercice, sont comptabilisés dans les charges de celui-ci.

Impôt courant

Le Crédit du Nord est intégré depuis le 1^{er} janvier 2010 au groupe fiscal de la Société Générale. Dans ce cadre, un sous-groupe d'intégration fiscale a été établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. La convention retenue est celle de la neutralité.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoutent une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instauré en 2000 et à partir de 2013 une majoration de 10,7 % pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation de sociétés à prépondérance immobilière sont imposées à 15 %, alors que les plus-values sur autres titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation à l'impôt sur les sociétés d'une quote-part de frais et charges de 12 % sur le montant des plus-values brutes en cas de réalisation d'une plus-value nette à long terme. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés (à l'exception d'une quote-part de frais et charges équivalente à 5 % des dividendes versés).

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans le compte de résultat dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices ».

Impôt différé

Le Crédit du Nord utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments

de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Pour l'exercice 2013 et au-delà, les taux d'imposition retenus pour calculer les stocks d'impôts différés s'élèvent à 34,43 % pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 4,13 % compte tenu de la nature des opérations concernées.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation dès lors que son effet n'est pas significatif ou qu'un échéancier précis de reversement n'a pu être établi.

Résultat exceptionnel

La rubrique « Résultat exceptionnel » comprend les produits et charges encourus par le Crédit du Nord dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité du Crédit du Nord.

NOTE 2 Caisse, banques centrales et comptes courants postaux

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Caisse	95,4	89,7
Banques centrales	399,0	1 793,7
Comptes courants postaux	-	-
TOTAL	494,4	1 883,4

NOTE 3 Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Comptes et prêts à vue		
Comptes ordinaires	285,3	1 388,3
Prêts et comptes au jour le jour	2 241,7	362,0
Comptes et prêts à terme		
Prêts et comptes à terme	6 706,4	4 983,8
Prêts subordonnés et participatifs	95,7	94,5
Valeurs reçues en pension à terme	0,7	0,2
Créances rattachées	31,1	15,4
TOTAL BRUT (1) (2) (3)	9 360,9	6 844,2
Dépréciations	-0,5	-0,5
TOTAL NET	9 360,4	6 843,7
(1) Dont créances douteuses	-	-
(2) Dont créances douteuses compromises	0,5	0,5
(3) Dont opérations avec les entreprises liées	8 253,5	5 644,3

NOTE 4 Opérations avec la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Créances commerciales	199,2	242,0
Autres concours à la clientèle	15 869,0	15 773,6
Crédits de trésorerie	989,9	1 081,2
Crédits à l'exportation	33,2	37,9
Crédits d'équipement	3 199,1	3 267,5
Crédits à l'habitat	9 605,5	9 383,8
Autres crédits à la clientèle	2 041,3	2 003,2
Comptes ordinaires débiteurs	870,8	1 064,4
Créances rattachées	32,2	34,7
TOTAL BRUT (1) (2) (3) (4) (5) (6)	16 971,2	17 114,7
Dépréciations	-484,4	-451,6
TOTAL NET	16 486,8	16 663,1
(1) Dont créances saines (hors créances rattachées)	15 958,2	16 216,8
- Sociétés et entrepreneurs individuels	6 984,9	7 287,1
- Particuliers	8 875,1	8 723,9
- Clientèle financière	0,8	84,6
- Autres	97,4	121,2
(2) Dont créances douteuses (hors créances rattachées)	392,8	331,8
- Sociétés et entrepreneurs individuels	245,0	202,4
- Particuliers	146,1	129,1
- Clientèle financière	-	-
- Autres	1,7	0,3
(3) Dont créances douteuses compromises	588,0	531,4
- Sociétés et entrepreneurs individuels	402,9	366,5
- Particuliers	183,6	163,4
- Clientèle financière	-	-
- Autres	1,5	1,5
(4) Dont créances remises en garantie de passif	2 104,1	8 109,6
(5) Dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France	745,0	1 394,5
(6) Dont opérations avec les entreprises liées	16,7	205,2

L'identification des encours de crédits restructurés est en cours d'implémentation et est non exhaustif à ce jour.

L'analyse du risque de concentration est réalisée semestriellement au niveau consolidé. Son principe et les grandes tendances sont donnés dans la note 3 aux comptes consolidés.

NOTE 5 Effets publics, obligations, et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

	31/12/2013				31/12/2012			
	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Portefeuille de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de placement ⁽¹⁾								
Montant brut	2 576,0	20,2	5 588,6	8 184,8	332,8	3,6	9 916,5	10 252,9
Dépréciations	-4,8	-3,1	-33,6	-41,5	-	-3,0	-44,1	-47,1
Montant net	2 571,2	17,1	5 555,0	8 143,3	332,8	0,5	9 872,4	10 205,7
Portefeuille d'investissement								
Montant brut	-	-	10,5	10,5	-	-	42,3	42,3
Dépréciations	-	-	-1,8	-1,8	-	-	-3,0	-3,0
Montant net	-	-	8,7	8,7	-	-	39,3	39,3
Créances rattachées	7,9	-	10,6	18,5	1,7	-	15,3	17,0
TOTAL ⁽²⁾	2 579,1	17,1	5 574,3	8 170,5	334,5	0,5	9 927,0	10 262,0
<i>(1) Dont titres éligibles au refinancement auprès de la Banque de France</i>				6 316,8				6 525,0
<i>(2) Dont obligations et autres titres à revenu fixe émis par des organismes publics (net de provisions et hors créances rattachées)</i>				1 199,4				1 034,2

Informations complémentaires sur les titres

Portefeuille de placement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Valeur estimée des titres de placement		
Plus-values latentes	12,1	6,1
Plus-values latentes sur les actions et autres titres à revenu variable	4,0	4,6
Plus-values latentes sur les obligations et autres titres à revenu fixe	8,1	1,5
Montant des primes et décôtes afférentes aux titres de placement (hors titres douteux)	-61,1	-5,3
Parts d'OPCVM détenues	16,9	-
Montant des titres cotés sur effets publics et valeurs assimilés (net de provisions et hors créances rattachées)	2 576,0	332,8
Montant des titres cotés sur actions et autres titres à revenu variable (net de provisions et hors créances rattachées)	16,8	0,1
Montant des titres cotés sur obligations et autres titres à revenu fixe (net de provisions et hors créances rattachées)	1 279,8	362,3
Montant des titres subordonnés (net de provisions et hors créances rattachées)	9,1	9,3

Portefeuille d'investissement

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Valeur estimée des titres d'investissement		
Plus-values latentes	-	-
Montant des primes et décôtes afférentes aux titres d'investissement (hors titres douteux)	-	0,2
Montant des titres cotés sur obligations et autres titres à revenu fixe (net de provisions et hors créances rattachées)	-	24,5

Le portefeuille d'investissement est constitué en totalité d'Obligations à Bons de Souscription ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (OBSAAR) : en 2013, trois remboursements partiels ont été comptabilisés pour 7,4 millions d'euros (hors créances rattachées) et une OBSAAR est sortie du portefeuille pour 24,6 millions d'euros.

Transfert de titres

En 2012 et 2013, aucun transfert de titres n'a été fait d'un portefeuille à un autre.

NOTE 6 Participations, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

Participations et autres titres détenus à long terme

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Etablissements de crédit	72,6	73,0
Cotés	-	-
Non cotés	72,6	73,0
Autres	16,6	19,4
Cotés	-	-
Non cotés	16,6	19,4
TOTAL BRUT	89,2	92,4
Dépréciations	-0,2	-0,1
TOTAL NET	89,0	92,3

Parts dans les entreprises liées

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Etablissements de crédit	1 420,8	1 415,1
Cotés	-	-
Non cotés ⁽¹⁾	1 420,8	1 415,1
Autres	281,7	421,1
Cotés	-	-
Non cotés ⁽²⁾	281,7	421,1
TOTAL BRUT	1 702,5	1 836,2
Dépréciations	-	-0,1
TOTAL NET	1 702,5	1 836,1

Les principaux mouvements de l'exercice concernent :

(1) L'acquisition des titres Tarneaud suite au retrait obligatoire (OPA déposée par le Crédit du Nord le 13 novembre 2012) : +5,7 millions d'euros.

(2) La cession des titres Etoile Gestion Holding : -108,3 millions d'euros.

(2) Les réductions du capital des SNC Hedin, Verthema et Nordenskiöld : -30,6 millions d'euros.

NOTE 7 Immobilisations

(en millions d'euros)	Valeur brute 31/12/2012	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/2013	Amortissements et dépréciations cumulés 31/12/2013 ⁽¹⁾	Valeur nette 31/12/2013
Immobilisations d'exploitation							
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels créés	263,8	25,0	-34,3	-	254,5	-165,3	89,2
Logiciels acquis	82,2	0,2	-	-	82,4	-81,5	0,9
Autres	19,7	0,7	-	-0,2	20,2	-0,1	20,1
SOUS-TOTAL	365,7	25,9	-34,3	-0,2	357,1	-246,9	110,2
Immobilisations corporelles							
Terrains et constructions	172,6	1,9	-0,2	3,5	177,8	-54,1	123,7
Autres	357,8	15,9	-0,9	-24,8	348,0	-292,6	55,4
SOUS-TOTAL	530,4	17,8	-1,1	-21,3	525,8	-346,7	179,1
Immobilisations hors exploitation							
Immobilisations corporelles							
Terrains et constructions	7,0	0,2	-0,3	4,5	11,4	-7,5	3,9
Autres	4,1	-	-	0,1	4,2	-3,8	0,4
SOUS-TOTAL	11,1	0,2	-0,3	4,6	15,6	-11,3	4,3
TOTAL	907,2	43,9	-35,7	-16,9	898,5	-604,9	293,6

(1) Détail des amortissements et dépréciations :

(en millions d'euros)	Immobilisations incorporelles			Immobilisations corporelles d'exploitation		Immobilisations corporelles hors exploit. ^(*)	Total
	Logiciels créés	Logiciels acquis	Autres	Terr. & Const.	Autres		
Montant au 31 décembre 2012	175,9	79,9	0,1	50,9	290,4	7,8	605,0
Dotations aux amortissements	22,7	1,7	-	7,1	19,4	0,3	51,2
Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif	-33,3	-	-	-0,1	-0,9	-0,3	-34,6
Dépréciations sur immobilisations	-	-	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-0,1	-	-3,8	-16,3	3,5	-16,7
MONTANT AU 31 DECEMBRE 2013	165,3	81,5	0,1	54,1	292,6	11,3	604,9

(*) Les dotations aux amortissements sur les immobilisations hors exploitation sont incluses dans le « Produit net bancaire »

NOTE 8 Autres actifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Autres actifs		
Débiteurs divers	204,5	273,3
Primes sur instruments conditionnels achetés	30,8	44,4
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	0,6	-
Autres emplois divers	0,4	0,2
SOUS-TOTAL	236,3	317,9
Comptes de régularisation		
Charges payées ou comptabilisées d'avance	5,3	7,8
Impôts différés	67,6	56,7
Produits à recevoir	166,7	176,2
Autres comptes de régularisation	55,0	72,0
SOUS-TOTAL	294,6	312,7
TOTAL ⁽¹⁾	530,9	630,6

(1) Au 31/12/2013, aucun élément de ces actifs n'est mis en pension.

NOTE 9 Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dettes à vue		
Dépôts et comptes ordinaires	747,6	588,2
Dettes rattachées	0,1	0,1
SOUS-TOTAL	747,7	588,3
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	1 876,5	7 999,2
Dettes rattachées	7,9	33,2
SOUS-TOTAL	1 884,4	8 032,4
TOTAL ⁽¹⁾	2 632,1	8 620,7

(1) Dont opérations avec les entreprises liées

2 168,5

4 693,5

NOTE 10 Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	4 960,3	4 643,7
A terme	1 031,5	1 000,5
SOUS-TOTAL	5 991,8	5 644,2
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	4 757,9	4 697,8
Particuliers	2 992,6	2 666,5
Clientèle financière	13,8	4,3
Autres	455,8	492,0
SOUS-TOTAL	8 220,1	7 860,6
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	1 293,3	1 026,1
Particuliers ⁽²⁾	53,4	75,2
Clientèle financière ⁽¹⁾	-	1 712,6
Autres	81,5	98,1
SOUS-TOTAL	1 428,2	2 912,0
Dettes rattachées	24,4	87,6
TOTAL	15 664,5	16 504,4
Titres donnés en pension à la clientèle	136,0	73,9
TOTAL ⁽³⁾	15 800,5	16 578,3

(1) Opérations, en 2012, avec les FCT Blue Star Crédit du Nord Entreprises et FCT Blue Star Crédit du Nord Prêts Personnels Immobiliers.

(2) Dont dépôts de garantie

0,6

0,5

(3) Dont opérations avec les entreprises liées

68,7

1 757,5

NOTE 11 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Bons de caisse	6,4	6,8
Emprunts obligataires	2 429,2	1 151,2
Dettes rattachées	4,2	3,3
SOUS-TOTAL	2 439,8	1 161,3
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	11 793,4	7 919,2
Dettes rattachées	31,2	24,3
SOUS-TOTAL	11 824,6	7 943,5
TOTAL	14 264,4	9 104,8
Solde débiteur non amorti des primes d'émission de ces dettes représentées par un titre	18,9	15,8

NOTE 12 Autres passifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Autres passifs		
Créditeurs divers	223,3	306,1
Primes sur instruments dérivés vendus	21,4	27,1
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	1,4	2,4
Autres opérations sur titres ⁽¹⁾	0,3	48,8
SOUS-TOTAL	246,4	384,4
Comptes de régularisation		
Charges à payer	365,9	371,3
Impôts différés	216,2	207,4
Produits constatés d'avance	50,6	54,2
Autres comptes de régularisation	185,4	206,3
SOUS-TOTAL	818,1	839,2
TOTAL ⁽²⁾	1 064,5	1 223,6

(1) Principales diminutions de capital non libéré sur 2013 : Hedin (7,8 millions d'euros) - Verthema (10,5 millions d'euros) - Nordenskiöld (25,0 millions d'euros) - Legazpi (5,2 millions d'euros).

(2) Aucun de ces montants ne se rapporte à des éléments reçus en pension ni à des dettes représentatives de titres empruntés.

NOTE 13 Provisions et dépréciations

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dépréciations d'actifs		
Etablissements de crédit	0,5	0,5
Crédits à la clientèle	484,4	451,6
SOUS-TOTAL ⁽²⁾	484,9	452,1
Provisions		
Provisions sur engagements hors-bilan	21,2	51,7
Provisions sectorielles et autres	60,1	40,2
Provisions pour risques et charges	73,3	79,9
SOUS-TOTAL ⁽³⁾	154,6	171,8
STOCK DE PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (HORS TITRES) ⁽¹⁾	639,5	623,9
Dépréciation de titres	43,5	50,3
TOTAL	683,0	674,2

(1) La variation du stock de provisions et dépréciations s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2012	Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		Stock au 31/12/2013
		par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	
Dépréciations ⁽²⁾	452,1	207,1	-	-174,3	-	-	-	484,9
Provisions ⁽³⁾	171,8	28,8	7,7	-43,0	-10,7	-	-	154,6
TOTAL	623,9	235,9	7,7	-217,3	-10,7	-	-	639,5

(2) Analyse des dépréciations :

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2012	Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		Stock au 31/12/2013
		par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	
Dépréciations sur créances douteuses								
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits à la clientèle	67,0	93,5	-	-85,6	-	-	-	74,9
Dépréciations sur créances douteuses compromises								
Etablissements de crédit	0,5	-	-	-	-	-	-	0,5
Crédits à la clientèle	384,6	113,6	-	-88,7	-	-	-	409,5
TOTAL	452,1	207,1	-	-174,3	-	-	-	484,9

(3) Analyse des provisions :

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2012	Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		Stock au 31/12/2013
		par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	
Provisions sur engagements hors-bilan	51,7	7,6	-	-38,1	-	-	-	21,2
Provisions sectorielles et autres ^(*)	40,2	19,9	-	-	-	-	-	60,1
Provisions sur avantages au personnel	54,0	-	6,7	-	-7,5	-	-	53,2
Provisions pour litiges avec la clientèle	10,2	1,2	0,4	-4,9	-0,1	-	-	6,8
Provisions sur instruments financiers à terme	5,2	-	-	-	-3,1	-	-	2,1
Autres provisions pour risques et charges ^(**)	10,5	0,1	0,6	-	-	-	-	11,2
TOTAL	171,8	28,8	7,7	-43,0	-10,7	-	-	154,6

(*) Ce poste est principalement composé des dépréciations sur les dossiers sains sous surveillance et des dépréciations sectorielles pour risque de crédit.

(**) Ce poste est principalement constitué des provisions PEL/CEL (cf. note n° 14).

NOTE 14 Comptes et plans d'épargne-logement**A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	364,1	299,0
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	168,1	194,6
Ancienneté de plus de 10 ans	364,0	367,4
SOUS-TOTAL	896,2	861,0
Comptes d'épargne-logement (CEL)	143,8	153,3
TOTAL	1 040,0	1 014,3

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Ancienneté de moins de 4 ans	5,6	10,7
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	8,0	7,0
Ancienneté de plus de 10 ans	0,9	1,1
TOTAL	14,5	18,8

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	-	3,1
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	-	0,4
Ancienneté de plus de 10 ans	7,6	2,0
SOUS-TOTAL	7,6	5,5
Comptes d'épargne-logement (CEL)	0,7	2,1
Prêts tirés	0,4	0,5
TOTAL	8,7	8,1

(1) Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges (cf. note n° 13 ligne « Autres provisions pour risques et charges »).

D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (entre 10 et 15 années). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges,

sont déterminées à partir des données observables et représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par le Crédit du Nord des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

NOTE 15 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Titres subordonnés remboursables	316,0	316,0
Emprunts subordonnés	350,0	350,0
Intérêts à payer	5,3	5,3
TOTAL	671,3	671,3

Détail des titres subordonnés remboursables

Emission de juin 2004 pour un montant global de 50 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	50 millions d'euros
Nominal :	300 euros
Nombre de titres :	166 667
Prix d'émission :	99,87 % du nominal
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	4,70 % du nominal
Remboursable au pair le :	14 juin 2016

Emission de juillet 2005 pour un montant global de 100 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	100 millions d'euros
Nominal :	10 000 euros
Nombre de titres :	10 000
Prix d'émission :	100 % du nominal
Durée totale :	10 ans et 25 jours
Intérêts :	Nominal x ((1+CNO-TEC 10 - 0,48 %)^(1/4 - 1))
Remboursable au pair le :	25 juillet 2015

Emission d'octobre 2006 pour un montant global de 100 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	100 millions d'euros
Nominal :	10 000 euros
Nombre de titres :	10 000
Prix d'émission :	100 % du nominal
Durée totale :	10 ans
Intérêts :	4,38 % du nominal
Remboursable au pair le :	18 octobre 2016

Emission de novembre 2006 pour un montant global de 66 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	66 millions d'euros
Nominal :	300 euros
Nombre de titres :	220 000
Prix d'émission :	100,01 % du nominal
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	4,15 % du nominal
Remboursable au pair le :	6 novembre 2018

Pour toutes ces émissions, le Crédit du Nord s'interdit de procéder à l'amortissement anticipé des titres subordonnés par remboursement, mais se réserve le droit d'amortir par anticipation par rachats en bourse ou par voie d'offres publiques d'achat ou d'échange de titres subordonnés remboursables. Le Crédit du Nord devra alors requérir l'accord préalable du Secrétariat Général de l'ACPR pour effectuer des rachats en Bourse dès que le montant cumulé des titres rachetés excédera 10 % du montant initial de l'emprunt, ainsi que pour procéder à des OPA ou OPE ou à des achats de gré à gré.

En cas de liquidation de l'émetteur, les titres subordonnés de toutes ces émissions seront remboursés à un prix égal

au pair et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés déjà émis, ou contractés, ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur, tant en France qu'à l'étranger, proportionnellement à leur montant le cas échéant.

Au 31 décembre 2013, le solde débiteur non amorti de la prime d'émission de ces émissions s'élève à 10,4 milliers d'euros.

Détail des emprunts subordonnés

Emprunt subordonné souscrit le 22 mars 2011 pour un montant global de 350 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'emprunt :	350 millions d'euros
Durée totale :	10 ans
Intérêts :	Euribor 6 mois + 2 %
Remboursable le :	22 mars 2021

Un remboursement anticipé de cet emprunt ne pourra se faire qu'à l'initiative de l'emprunteur après accord préalable du Secrétaire Général de l'ACPR.

En cas de liquidation judiciaire ou conventionnelle de l'emprunteur, le remboursement du prêt n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais, le cas échéant, avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'emprunteur et des titres participatifs émis par lui.

Le remboursement du prêt interviendra au même rang que tous les autres emprunts subordonnés déjà contractés

ou qui pourraient être contractés ultérieurement par l'emprunteur tant en France qu'à l'étranger, proportionnellement à leur montant le cas échéant.

Il n'existe pas de clause de conversion des dettes subordonnées en capital ou en autre forme de passif.

Les intérêts payés sur l'ensemble de ces dettes subordonnées s'élèvent à 19,5 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 22,6 millions d'euros au 31 décembre 2012.

NOTE 16 Evolution des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital ⁽¹⁾	Primes d'émission et de fusion	Réserves			Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
			légal	statutaires	autres				
Bilan au 31 décembre 2011	890,3	10,4	86,8	806,0	0,4	0,3	226,9	0,8	2 021,9
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2012	-	-	2,2	2,0	-	0,1	-226,9	-	-222,6
Résultat de l'exercice 2012	-	-	-	-	-	-	344,9	-	344,9
Autres Mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bilan au 31 décembre 2012	890,3	10,4	89,0	808,0	0,4	0,4	344,9	0,8	2 144,2
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2013 ⁽²⁾	-	-	-	122,0	-0,1	0,4	-344,9	-	-222,6
Résultat de l'exercice 2013	-	-	-	-	-	-	619,8	-	619,8
Autres Mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013	890,3	10,4	89,0	930,0	0,3	0,8	619,8	0,8	2 541,4

(1) Au 31 décembre 2013, le capital social de Crédit du Nord SA, entièrement libéré, s'élève à 890 263 248 euros et se compose de 111 282 906 actions de 8 euros de nominal.

(2) Attribution aux actionnaires, à titre de dividende, de 222,6 millions d'euros.

La Société Générale détient 100 % du capital du Crédit du Nord au 31 décembre 2013 et, de ce fait, reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés les comptes du Crédit du Nord.

Projet d'affectation du résultat

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 619 822 876,06 euros.

Le montant du bénéfice majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 784 093,84 euros, forme un total distribuable de 620 606 969,90 euros que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

- attribution aux actions, à titre de dividende, d'une somme de 411 746 752,20 euros. Le dividende par action s'élève à 3,70 euros ;

- dotation d'une somme de 208 000 000,00 euros à la réserve ordinaire ;
- affectation d'une somme de 860 217,70 euros au report à nouveau.

La réserve ordinaire est ainsi portée de 930 000 000,00 euros à 1 138 000 000,00 euros.

NOTE 17 Engagements par signature

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés		
Engagements de financement		
en faveur d'établissements de crédit	676,2	599,8
en faveur de la clientèle	2 274,0	2 191,8
SOUS-TOTAL ⁽¹⁾	2 950,2	2 791,6
Engagements de garantie		
d'ordre d'établissements de crédit	247,5	273,6
d'ordre de la clientèle	2 645,8	2 788,8
SOUS-TOTAL ⁽²⁾	2 893,3	3 062,4
TOTAL	5 843,5	5 854,0
Engagements reçus		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit ⁽³⁾	2 555,5	3 316,7
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit ⁽⁴⁾	7 455,0	7 373,7
TOTAL	10 010,5	10 690,4
<i>(1) Dont opérations avec les entreprises liées</i>	502,9	398,6
<i>(2) Dont opérations avec les entreprises liées</i>	707,8	630,5
<i>(3) Dont opérations avec les entreprises liées</i>	-	-
<i>(4) Dont opérations avec les entreprises liées</i>	200,6	315,0

Au 31 décembre 2013, les actifs donnés en garantie d'engagements propres (Pool 3G, SFEF, CRH, BEI, Crédit Logement) s'élèvent à 4 970,7 millions d'euros et se décomposent de la façon suivante : 3 586,7 millions d'euros d'actifs propres au Crédit du Nord et 1 384,0 millions d'euros d'actifs reçus en garantie de ses filiales.

Au passif, les emprunts de trésorerie qui s'y rapportent s'élèvent à 1 232,1 millions d'euros et, au hors-bilan, la partie non tirée s'élève à 2 555,5 millions d'euros.

Au 31 décembre 2013, les actifs reçus en garantie de ses filiales s'élèvent à 1 384,0 millions d'euros.

Les opérations de titrisation mises en place en 2011 (FCT Blue Star Guaranteed Home Loans) et en 2012 (FCT Blue Star Crédit du Nord Entreprises et FCT Blue Star Crédit du Nord Prêts Personnels Immobiliers) ont été dissoutes en décembre 2013.

Les FCT Blue Star Crédit du Nord Entreprises et FCT Blue Star Crédit du Nord Prêts Personnels Immobiliers ont été liquidés en décembre 2013. Le FCT Blue Star Guaranteed Home Loans sera liquidé en janvier 2014.

NOTE 18 Engagements sur instruments financiers

(en millions d'euros)	Transaction	Spéculation	Macrocouverture	Microcouverture	Total 31/12/2013	Total 31/12/2012
Catégories de contrat selon le règlement CRB 90/15	D	A	C	B		
Opérations fermes						
Opérations sur marchés organisés						
Contrats à terme de taux d'intérêts	-	-	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-	-	-
Opérations de gré à gré						
Swaps de taux d'intérêts	-	2 625,1	34 361,2	5 649,7	42 636,0	36 050,3
Autres	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles						
Options de taux d'intérêts	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	2 567,7	2 567,7	1 630,4
Autres options	-	1 316,8	2 249,0	33,3	3 599,1	4 838,7
TOTAL	-	3 941,9	36 610,2	8 250,7	48 802,8	42 519,4

Juste valeur des opérations qualifiées de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2013
Opérations fermes	
Opérations sur marchés organisés	
Contrats à terme de taux d'intérêts	-
Contrats à terme de change	-
Autres contrats à terme	-
Opérations de gré à gré	
Swaps de taux d'intérêts	201,0
Autres	-
Opérations conditionnelles	
Options de taux d'intérêts	-
Options de change	-0,3
Autres options	3,0
TOTAL	203,7

NOTE 19 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	2013	2012
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		
Produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit		
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	90,0	167,9
Titres et valeurs reçus en pension	1,5	1,9
SOUS-TOTAL	91,5	169,8
Produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	4,8	6,0
Autres concours à la clientèle		
Crédits de trésorerie	62,2	67,0
Crédits à l'exportation	0,4	0,6
Crédits d'équipement	80,2	85,7
Crédits à l'habitat	375,6	383,9
Autres crédits à la clientèle	53,8	55,8
Comptes ordinaires débiteurs	38,0	36,7
Titres et valeurs reçus en pension	-	0,1
SOUS-TOTAL	615,0	635,8
Obligations et autres titres à revenu fixe	120,0	186,9
Autres intérêts et produits assimilés	12,4	6,0
SOUS-TOTAL	838,9	998,5
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		
Charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit		
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	-88,3	-191,3
Titres et valeurs donnés en pension	-	-
SOUS-TOTAL	-88,3	-191,3
Charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle		
Comptes d'épargne à régime spécial	-87,6	-96,4
Autres dettes envers la clientèle	-54,7	-75,2
Titres et valeurs donnés en pension	-	-0,8
SOUS-TOTAL	-142,3	-172,4
Obligations et autres titres à revenu fixe	-129,2	-153,6
Autres intérêts et charges assimilées	-0,1	-0,1
SOUS-TOTAL	-359,9	-517,4
TOTAL NET	479,0	481,1

NOTE 20 Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	2013	2012
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable	0,1	0,1
Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme ⁽¹⁾	432,2	187,3
TOTAL	432,3	187,4
(1) Dont revenus des parts dans les entreprises liées	429,8	183,9

NOTE 21 Produits nets des commissions

(en millions d'euros)	2013	2012
Produits de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	2,9	-
Opérations avec la clientèle	140,5	133,1
Opérations sur titres	3,2	3,0
Opérations de change	1,1	1,1
Engagements de financement et de garantie	26,0	22,8
Prestations de services et autres	276,4	282,0
SOUS-TOTAL	450,1	442,0
Charges de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	-0,5	-0,4
Opérations avec la clientèle	-	-
Opérations sur titres	-0,2	-
Opérations de change	-0,4	-0,1
Engagements de financement et de garantie	-1,8	-1,8
Prestations de services et autres	-56,5	-57,7
SOUS-TOTAL	-59,4	-60,0
TOTAL NET	390,7	382,0

NOTE 22 Résultat net sur opérations financières

(en millions d'euros)	2013	2012
Résultat net sur portefeuille de négociation		
Résultat net des opérations sur titres de transaction	0,1	-0,4
Résultat sur instruments financiers à terme	-5,4	-20,0
Résultat net des opérations de change	16,5	12,7
SOUS-TOTAL	11,2	-7,7
Résultat net sur titres de placement		
Plus-values de cession	4,0	0,8
Moins-values de cession	-	-4,3
Dotations aux dépréciations	-6,4	-0,1
Reprises de dépréciations	12,1	43,2
SOUS-TOTAL	9,7	39,6
TOTAL NET	20,9	31,9

NOTE 23 Frais de personnel

(en millions d'euros)	2013	2012
Rémunérations du personnel	-211,1	-223,0
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	-45,9	-49,5(*)
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	-41,4	-42,7(*)
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	-4,3	-4,2
Autres charges sociales et fiscales	-33,5	-34,0
Participation, intéressement et abondements	-32,0	-34,3
<i>Dont intéressement</i>	-18,5	-19,3
<i>Dont participation</i>	-8,4	-9,1
Transfert de charges	1,2	0,9
TOTAL	-367,0	-386,8

(*) Montants modifiés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2012.

La rémunération des organes d'administration et de direction s'élève à 2,4 millions d'euros en 2013.

	2013	2012
Effectif inscrit au 31 décembre	4 939	5 153
Effectif moyen du personnel en activité	4 620	5 199
Effectif Cadres	2 684	2 989
Effectif Techniciens	1 936	2 210

NOTE 24 Avantages au personnel

1. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Crédit du Nord se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Crédit du Nord regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux AGIRC et ARRCO, l'abondement au PERCO et les régimes multi-employeurs.

2. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

2.1 Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	29,4	29,6
Rappel des actifs comptabilisés au bilan	-0,8	-0,7
Solde net au bilan	28,6	28,9
VENTILATION DU SOLDE NET AU BILAN		
Valeur actualisée des engagements financés	67,6	79,7
Juste valeur des actifs de financement	-50,6	-56,1
A - Solde des régimes financés	17,0	23,6
B - Valeur actualisée des engagements non financés	33,0	33,5
Éléments non encore reconnus		
Coûts des services passés non comptabilisés	0,6	0,7
Pertes ou gains nets actuariels non comptabilisés	20,8	27,5
Actifs distincts	-	-
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	-	-
C - Total des éléments non encore reconnus	21,4	28,2
A + B - C = SOLDE NET	28,6	28,9

Notes :

1. Pour les régimes de retraite ou autres régimes postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels qui excèdent 10 % du maximum entre l'engagement et les actifs sont amortis sur la durée de vie estimative résiduelle des participants en application de l'option ouverte du corridor.
2. Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes de prévoyance décès, des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.
3. Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

2.2 Charges actuarielles des régimes

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Coût des services de l'année y compris charges sociales	4,1	3,2
Cotisations salariales	-	-
Coût des services passés	0,1	0,1
Effet des liquidations / réductions	-	-
Coût financier	3,1	4,1
Rendement attendu des actifs des régimes	-3,7	-3,2
Rendement attendu des actifs distincts	-	-
Écarts actuariels	1,4	0,7
Effet du changement du plafond d'actifs	-	-
Modifications du périmètre et autres ajustements de la période	-	-0,5
TOTAL DES CHARGES DU RÉGIME	5,0	4,4

2.3 Variations des passifs nets des régimes postérieurs à l'emploi comptabilisés au bilan

2.3.1 Variations de la valeur actuelle des obligations

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
VALEUR AU 1^{ER} JANVIER	113,2	106,9
Coût des services rendus au cours de la période y compris charges sociales	4,1	3,2
Cotisations salariales	-	-
Coût des services passés	-	-
Coût financier	3,1	4,1
Ecart actuariels générés dans l'exercice	-4,1	15,2
Conversion en devises	-	-
Prestations servies	-15,7	-10,2
Modification du périmètre de consolidation	-	-
Transferts, réductions et autres	-	-6,0
VALEUR AU 31 DECEMBRE	100,6	113,2

2.3.2 Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
VALEUR AU 1^{ER} JANVIER	56,1	53,4
Rendement attendu des actifs de régime	3,7	3,3
Rendement attendu des actifs distincts	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	1,2	5,0
Conversion en devises	-	-
Cotisations salariales	-	-
Cotisations patronales	3,2	5,8
Prestations servies	-13,6	-7,5
Modification du périmètre de consolidation	-	-
Transferts, liquidations et autres	-	-3,9
VALEUR AU 31 DECEMBRE	50,6	56,1

2.4 Informations sur les actifs de financement des régimes et modalités de financement des régimes

2.4.1 Informations générales sur les actifs de financement

(composition tous régimes confondus et cotisations futures)

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 24,3 % d'obligations, 57,9 % d'actions et 17,8 % autres.

Les excédents d'actifs de régime s'élèvent à un montant de 0,8 million d'euros.

Les cotisations employeurs éventuellement versées pour 2014 au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies seront déterminées suite aux évaluations réalisées en fin d'année.

2.4.2 Rendements réels des actifs de financement

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été :

(en millions d'euros)	2013	2012
Actifs des régimes	4,9	8,3
Actifs distincts	-	-

2.5 Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses actuarielles

(en pourcentage de l'élément mesuré)	2013	2012
Variation de +1 % du taux d'escompte		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	-9,7 %	-9,2 %
Variation de +1 % du taux d'inflation long terme		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	11,5 %	11,0 %
Variation de +1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	8,3 %	8,1 %

3. Autres avantages à long terme

D'autres avantages à long terme sont consentis au personnel du groupe, comme les programmes de rémunération différée tels que les rémunérations variables long terme, des comptes épargne temps, des médailles du travail. Ce sont d'autres avantages que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Le solde net des autres avantages à long terme s'élève à 22,7 millions d'euros (dont 8,5 millions d'euros relatifs aux comptes épargne temps)

Le montant total des charges des autres avantages à long terme s'élève à 1,3 million d'euros (dont 0,5 million d'euros relatif aux comptes épargne temps).

NOTE 25 Autres frais administratifs

(en millions d'euros)	2013	2012
Impôts et taxes	-18,8	-20,2
Autres charges		
Loyers, charges locatives et autres charges sur immeubles	-38,3	-44,5
Services extérieurs et divers	-254,6	-238,0
Charges refacturées à des tiers	151,6	152,7
Transfert de charges	23,9	28,1
SOUS-TOTAL	-117,4	-101,7
TOTAL	-136,2	-121,9

Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en milliers d'euros)	DELOITTE		ERNST & YOUNG		AUTRES CABINETS ⁽¹⁾	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	-194,8	-191,0	-194,8	-191,0	-5,2	-5,2
Missions accessoires	8,1	-71,1	-6,0	-41,1	-	-84,0

(1) Commissaires aux Comptes pour l'agence de Monaco et Commissaires aux Apports.

NOTE 26 Coût du risque

(en millions d'euros)	2013	2012
Risque de contrepartie		
Dotations pour dépréciation	-202,8	-150,7
Pertes non couvertes par des provisions	-4,9	-5,6
Pertes couvertes par des provisions	-66,1	-24,6
Reprises de provisions (y compris utilisations de provisions)	181,9	92,9
Récupérations sur créances amorties	4,1	4,0
SOUS-TOTAL	-87,8	-84,0
Autres risques		
Dotations aux provisions sur litiges	-1,2	-2,5
Pertes non couvertes par des provisions sur litiges	-0,6	-0,4
Pertes couvertes par des provisions sur litiges	-2,3	-3,0
Reprises de provisions sur litiges (y compris utilisations de provisions)	4,8	3,9
Récupérations sur créances amorties	-	-
SOUS-TOTAL	0,7	-2,0
TOTAL	-87,1	-86,0

NOTE 27 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	2013	2012
Titres d'investissement	-	-
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme		
Plus-values de cession ⁽¹⁾	49,5	0,9
Moins-values de cession	-0,1	-0,5
Dotations aux dépréciations	-0,1	-
Reprises de dépréciations	-	0,6
SOUS-TOTAL	49,3	1,0
Immobilisations d'exploitation corporelles		
Plus-values de cession	0,1	0,2
Moins-values de cession	-	-
SOUS-TOTAL	0,1	0,2
Immobilisations d'exploitation incorporelles		
Plus-values de cession	0,5	1,4
Moins-values de cession	-0,2	-0,9
SOUS-TOTAL	0,3	0,5
TOTAL	49,7	1,7

(1) Dont plus-value de cession des titres Etoile Gestion Holding de 49,5 millions d'euros en 2013. En décembre 2013, le Crédit du Nord a cédé à la Société Générale sa participation dans le Groupe Amundi qui était détenue via la société Etoile Gestion Holding.

NOTE 28 Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	2013	2012
Charge fiscale courante ⁽¹⁾	-115,5	-79,6
Charge fiscale différée	2,2	-11,8
TOTAL	-113,3	-91,4

(1) La charge fiscale de l'exercice 2013 intègre une produit d'intégration fiscale de 6,8 millions d'euros contre une perte de 3,4 millions d'euros au titre de l'exercice 2012.

Réconciliation entre le taux d'impôt normatif et le taux d'impôt effectif :

(en millions d'euros)	2013	2012
Résultat net avant impôts	733,1	436,3
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution sociale de 3 % et la contribution exceptionnelle de 10,7 %)	38,00 %	36,10 %
Différences permanentes	-20,02 %	-14,24 %
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	-2,63 %	-0,23 %
Différentiel de taux d'imposition sur profits taxés à l'étranger	-0,05 %	-0,68 %
Résultat d'intégration fiscale	0,76 %	-0,36 %
Divers	-0,61 %	0,35 %
Taux effectif d'imposition	15,45 %	20,94 %

NOTE 29 Emplois, ressources et instruments financiers à terme ventilés selon la durée restant à courir

(en millions d'euros)	Durées restant à courir au 31 décembre 2013				Total
	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
EMPLOIS					
Créances sur les établissements de crédit	4 817,9	519,9	2 418,9	1 603,7	9 360,4
Opérations avec la clientèle	1 893,5	1 631,2	6 009,4	6 952,7	16 486,8
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Titres de transaction	-	-	-	-	-
Titres de placement	800,7	800,2	2 846,5	1 118,1	5 565,5
Titres d'investissement	2,6	6,1	0,1	-	8,8
TOTAL	7 514,7	2 957,4	11 274,9	9 674,5	31 421,5
RESSOURCES					
Dettes envers les établissements de crédit	1 479,3	273,6	177,5	701,7	2 632,1
Opérations avec la clientèle	14 664,0	235,1	894,1	7,3	15 800,5
Dettes représentées par un titre	600,1	4 454,5	7 500,1	1 709,7	14 264,4
TOTAL	16 743,4	4 963,2	8 571,7	2 418,7	32 697,0
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME					
Opérations de microcouverture	583,7	1 396,9	6 128,0	142,1	8 250,7
Opérations de macrocouverture	5 262,0	3 681,8	10 582,6	17 083,8	36 610,2
Opérations de gestion de positions	334,7	458,7	2 737,6	410,9	3 941,9
TOTAL	6 180,4	5 537,4	19 448,2	17 636,8	48 802,8

NOTE 30 Renseignements concernant les filiales et participations

Au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros)	Forme Juridique	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote part de capital détenu (en %)	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Produit Net Bancaire	Résultat de l'exercice 2013	Dividendes encaissés en 2013	Observations
					Brute	Nette						

A. Renseignements concernant les filiales ou participations détenues par le Crédit du Nord, dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Banque

Filiales (50 % au moins du capital détenu)

Banque Courtois												
33, rue Rémusat 31000 Toulouse	SA	18 400	105 429	94,48	54 056	54 056	418 072	29 464	173 434	47 475	61 278	
Banque Tarneaud												
2-6, rue Turgot 87000 Limoges	SA	26 703	122 332	100,00	122 833	122 833	737 635	21 140	136 091	31 305	85 115	
Banque Rhône-Alpes												
20-22, boulevard Edouard Rey 38000 Grenoble	SA	12 563	104 865	93,29	93 886	93 886	734 522	51 470	151 317	28 480	40 433	
Banque Nuger												
5, place Michel-de- l'Hospital 63000 Clermont- Ferrand	SA	11 445	46 129	63,19	13 921	13 921	100 107	1 425	39 817	8 686	1 212	
Banque Laydernier												
10, avenue du Rhône 74000 Annecy	SA	24 789	40 339	96,82	44 435	44 435	516 805	52 422	74 995	16 975	13 200	
Etoile ID												
59, boulevard Hausmann 75 008 Paris	SA	15 400	7 891	100,00	22 977	22 977	-	-	317	189	1 416	
Banque Kolb												
1-3, place du Général-de-Gaulle 88500 Mirecourt	SA	14 099	54 984	78,44	46 606	46 606	435 277	9 931	71 946	8 171	6 137	
Kolb Investissement												
59, boulevard Hausmann 75008 Paris	SAS	77	17 426	100,00	38 964	38 964	-	-	1 721	1 665	-	
Star Lease												
59, boulevard Hausmann 75008 Paris	SA	55 000	34 537	100,00	55 000	55 000	1 509 993	622 268	30 563	15 340	-	
Société Marseillaise de Crédit												
75, rue Paradis 13006 Marseille	SA	24 472	216 406	94,03	975 386	975 386	863 940	210 411	370 019	77 188	212 266	
Hedin												
59, boulevard Hausmann 75008 Paris	SNC	27 716	-80 341	94,99	26 330	26 330	-	-	-4 891	-6 497	-	(3)
Nordenskiöld												
59, boulevard Hausmann 75008 Paris	SNC	10 903	-31 484	94,99	10 358	10 358	-	-	-4 634	-29 186	-	(3)

Au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros)	Forme Juridique	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote part de capital détenu (en %)	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Produit Net Bancaire	Résultat de l'exercice 2013	Dividendes encaissés en 2013	Oser- vations
					Brute	Nette						
Verthema												
59, boulevard Hausmann 75008 Paris												
	SNC	18 397	-53 371	94,99	17 477	17 477	-	-	-4 111	-9 197	-	(3)
Legazpi												
17, cours Valmy 92800 Puteaux												
	SNC	18 305	-53 068	50,00	9 152	9 152	-	-	-7 801	-8 935	-	(3)
<i>Participations (moins de 50 % du capital détenu)</i>												
Crédit Logement												
50, boulevard Sébastopol 75003 Paris												
	SA	1 259 850	70 945	3,00	38 852	38 852	90 532	175 305	255 007	104 278	1 565	(1)
Sicovam Holding												
18, rue La Fayette 75009 Paris												
	SA	10 265	519 844	6,10	14 889	14 889	-	-	12 648	12 349	771	(2),(3)
Antarius												
59, boulevard Hausmann 75008 Paris												
	SA	314 060	47 512	50,00	157 407	157 407	-	-	1 577 565	41 807	-	(3)

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

Filiales non reprises au paragraphe A

a) Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	22 879	22 858	657 294	206 560	-	-	115
b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Participations (4) non reprises au paragraphe A

a) Participations françaises (ensemble dont SCI)	-	-	-	26 155	25 973	2 587	4 440	-	-	201
b) Participations étrangères (ensemble)	-	-	-	128	128	-	-	-	-	-

(1) Données en italique afférentes au 31/12/2012 (2013 non disponibles).

(2) Données en italique arrêtées au 31/07/2013.

(3) Pour ces sociétés non bancaires, il est mentionné le chiffre d'affaires et non pas le « Produit net bancaire ».

(4) Y compris les participations inférieures à 10 % enregistrées dans les comptes de titres de participations conformément aux dispositions du plan comptable bancaire.

NB Le résultat et le « Produit net bancaire » de l'exercice 2013 sont indiqués, pour certaines sociétés, sous réserve de l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit se réunir en 2014.

Le Crédit du Nord ne détient aucun investissement direct ou indirect dans les pays ou territoires non coopératifs

NOTE 31 Principaux mouvements ayant affecté le portefeuille titres en 2013

Au cours de l'année 2013, le Crédit du Nord a effectué les opérations suivantes sur son portefeuille titres :

Création :

Néant.

Acquisition :

Etoile Top 3 - Etoile Top 2006 - Etoile Top 2007 - Etoile 4 Stars - Etoile Existence - Etoile Garantie 2007/2013 - Antarius Garantie Avril 2013 - Antarius 4 Etoiles - Antarius 4 Etoiles 2

Renforcement de participation :

Tarneaud

Souscription aux augmentations de capital :

FRG Nord-Pas-de-Calais

Cession totale :

Etoile Existence - Etoile Garantie 2007/2013 - Antarius Garantie Avril 2013 - Antarius 4 Etoiles - Antarius 4 Etoiles 2 - Prado Carenage - Etoile Gestion Holding - FCT Blue Star Crédit du Nord Entreprises - FCT Blue Star Crédit du Nord Prêts Personnels Immobiliers

Allègement de la participation ⁽¹⁾ :

Société Financière de la Tour Boieldieu - Vliance Fiduciaire - FCPI Gen-I - FCPI Innovation Technologies - SNC Legazpi - SNC Hedin - SNC Verthema - SNC Nordenskiöld - Caisse de Refinancement de l'Habitat - Silk 1 - Amérasia 3 - Amérasia 4 - Starquinze - Starseize - Stardix-sept - Stardix-huit - Starvingt-sept - Starvingt-neuf - Startrente - Startrente-quatre - Startrente-cinq - Startrente-six - Startrente-sept - Startrente-huit - Startrente-neuf - Starquarante - Nord Assurances Courtage

(1) Comprend les réductions de capital, les Transmissions Universelles de Patrimoine et les liquidations.

Conformément aux dispositions de l'article L.233.6 du Code de Commerce, le tableau ci-dessous récapitule les mouvements significatifs enregistrés en 2013 par le portefeuille titres du Crédit du Nord, étant rappelé que les seuils légaux se situent à 5 %, 10 %, 20 %, 33 %, 50 %.

Franchissement en hausse :

Seuil	Sociétés	Pourcentage du capital	
		31/12/2013	antérieur
10 %	FRG Nord-Pas-de-Calais	10,01 %	9,83 %

Franchissement à la baisse :

Seuil	Sociétés	Pourcentage du capital	
		31/12/2013	antérieur
50 %	FCT Blue Star Crédit du Nord Entreprises	0,00 %	50,00 %
	FCT Blue Star Crédit du Nord Prêts Personnels Immobiliers	0,00 %	50,00 %
	Etoile Gestion Holding	0,00 %	69,88 %
	Amérasia 3	0,00 %	95,00 %
	Amérasia 4	0,00 %	95,00 %
	Nord Assurances Courtage	0,00 %	99,80 %
	Silk 1	0,00 %	99,96 %
	Starquinze	0,00 %	100,00 %
	Starseize	0,00 %	100,00 %
	Stardix-sept	0,00 %	100,00 %
	Stardix-huit	0,00 %	100,00 %
	Starvingt-sept	0,00 %	100,00 %
	Starvingt-neuf	0,00 %	100,00 %
	Startrente	0,00 %	100,00 %
	Startrente-quatre	0,00 %	100,00 %
	Startrente-cinq	0,00 %	100,00 %
	Startrente-six	0,00 %	100,00 %
	Startrente-sept	0,00 %	100,00 %
	Startrente-huit	0,00 %	100,00 %
	Startrente-neuf	0,00 %	100,00 %
	Starquarante	0,00 %	100,00 %

Informations sur les mandataires sociaux

En 2013, la composition du Conseil d'Administration a évolué :

- démission de Monsieur Philippe HEIM de son mandat d'Administrateur au mois de mars ;
- nomination de Madame Anne MARION-BOUCHACOURT en qualité d'Administrateur lors de l'Assemblée Générale du 16 mai ;
- Monsieur Thierry DIGOUTTE succède à Monsieur Pascal Coulon, démissionnaire en juillet, de son mandat d'Administrateur représentant les salariés.

Par ailleurs, les mandats d'administrateurs de messieurs Jean-François SAMMARCELLI et Patrick DAHER qui arrivaient à échéance, ont été reconduits pour une durée de quatre ans.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Jean-François SAMMARCELLI (19/11/1950)

- Directeur Général Délégué de la Société Générale (depuis 01/2010) ;
- Président du Conseil d'Administration : Crédit du Nord (depuis 01/2010) ; CGA (de 01/2005 à 10/2011) ;
- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 11/2009) ; SOGECAP* ; SOGEPROM (depuis 02/2009) ; Boursorama (depuis 05/2009) ; Amundi Group (depuis 12/2009) ; Sopra Geneval (depuis 04/2010) ; CGA (de 01/2005 à 10/2011) ; SOGESSUR (jusqu'en 06/2011) ; SG Equipement Finances (jusqu'en 04/2010) ; Banque Tarneaud (de 04/2010 à 05/2011) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Société Générale Marocaine de Banques (depuis 12/2007) ; Fonds de garantie des dépôts (depuis 06/2009) ; Banque Tarneaud (depuis 05/2011) ; SKB Banka (jusqu'en 05/2009) ;
- Représentant Permanent de SG FSH au Conseil d'Administration de Franfinance (jusqu'en 04/2011) ;
- Représentant Permanent du Crédit du Nord aux Conseils d'Administration de la Banque Rhône-Alpes (de 03/2010 à 05/2010), de la Société Marseillaise de Crédit (de 09/2010 à 12/2010) ;
- Représentant Permanent du Crédit du Nord aux Conseils de Surveillance de la Banque Rhône-Alpes (depuis 05/2010) ; de la Société Marseillaise de Crédit (depuis 12/2010) ;
- Censeur de la société Ortec Expansion (depuis 04/2009).

Philippe AYMERICH (12/08/1965)

- Directeur Général : Crédit du Nord (depuis 01/2012) ;
- Président du Conseil de Surveillance : Société Marseillaise de Crédit (depuis 02/2012) ; Banque Courtois (depuis 02/2012) ; Banque Rhône Alpes (depuis 05/2013) ;
- Vice -Président de Conseil de Surveillance : Banque Kolb (de 03/2012 à 05/2013) ; Banque Rhône Alpes (de 04/2012 à 05/2013) ;
- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 01/2012) ; Sogecap (depuis 03/2012) ; Amundi Group (depuis 02/2012) ; Généras SGBT (de 06/2010 à 06/2012) ; Société Générale Ré SA SGBT (de 08/2010 à 06/2012) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Banque Courtois (depuis 02/2012) ; Société Marseillaise de Crédit (depuis 02/2012) ; Banque Tarneaud (depuis 03/2012) ; Banque Rhône Alpes (depuis 04/2012) ; Banque Kolb (de 03/2012 à 05/2013).

Didier ALIX (16/08/1946)

- Président du Conseil d'Administration : Sogebail* ; Société de Gestion St Jean de Passy* ;
- Président du Conseil de Surveillance : Komerčni Banka (de 10/2001 à 07/2013) ;
- Vice-Président du Conseil d'Administration : Fondation d'Entreprise SG pour la Solidarité* ;
- Directeur Général Délégué : Société Générale (de 09/2006 à 12/2009) ;

* Mandats exercés depuis les 5 dernières années minimum.

- Administrateur : Crédit du Nord (de 07/2007 à 11/2009 puis depuis 01/2010) ; Laboratoire bio végétale Yves Rocher* ; CIPM International (depuis 06/2012) ; Société de Gestion St Jean de Passy* ; BRD Groupe Société Générale BHF* ; FAYAT SAS (depuis 02/2011) ; SG Private Banking suisse SA SGBT (depuis 12/2009) ; Société Générale au Liban (jusqu'à 06/2007) ; Fondation Notre Dame (depuis 10/2012) ; UMHS (depuis 06/2013) ; SGBT Luxembourg (de 12/2009 à 03/2012) ; Franfinance (de 01/1991 à 04/2010) ; National Société Générale Bank SAE (NSGB) (de 02/2001 à 04/2010) ; Rémy COINTREAU (de 07/2010 à 07/2013) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Société Générale Marocaine de Banques* ; Société FAIVELY Transport (depuis 09/2010) ; Rocher Participations (depuis 07/2012) ; Komerčni Banka (de 10/2001 à 07/2013).

Christophe BONDUELLE (14/12/1959)

- Président- Directeur Général : Bonduelle SA* ;
- Président : Pierre & Benoit Bonduelle (SAS)* ; Bonduelle (SAS)* ; Bonduelle Canada* ; Bonduelle Ontario* ; Terricole (Cie du Quebec)* ; Bonduelle US Holding (Inc. ; depuis 2012) ; Bonduelle USA (depuis 2012) ; Bukh Limited (depuis 2012) ;
- Directeur Général : Bonduelle Limited* ; Bonduelle Netherland BV (SRL)* ;
- Président du Conseil de Surveillance : Bonduelle Polska* ; Bonduelle Central Europe* ;
- Président du Conseil d'Administration : Bonduelle SA de CV* ; Bonduelle Portugal* ; Bonduelle Northern Europe (SA de droit belge)* ; Bonduelle Iberica (SAU)* ; Bonduelle Italia (SRL)* ;
- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 05/2011) ; Bonduelle Nordic* ; Bonduelle Northern Europe (SA de droit belge)* ; Gelagri Bretagne (depuis 2009) ; Bonduelle Kuban (depuis 03/2013).

Séverin CABANNES (21/07/1958)

- Directeur Général Délégué : Société Générale (depuis 05/2008) ;
- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 02/2007) ; Amundi Group (depuis le 31/12/2009) ; TCW Group (de 08/2009 à 02/2013) ; Fidelity (de 01/2007 à 04/2008) ; Genefimmo Cafi 1 (de 04/2007 à 04/2009) ; Rosbank BHF* (de 05/2008 à 06/2009) ;

- Membre du Conseil de Surveillance : Groupe Steria SCA (depuis 02/2007) ; Komerčni Banka (de 10/2001 à 09/2010).

Patrick DAHER (05/08/1949)

- Président - Directeur Général : Compagnie DAHER* ;
- Président du Conseil de Surveillance : Grand Port Maritime de Marseille (depuis 01/2009) ;
- Président : DAHER MTS SAS (depuis 06/2002) ;
- Administrateur et Directeur Général : Sogemarco - DAHER* ;
- Administrateur : Crédit du Nord* ; DAHER International Développement* (sté de droit Luxembourgeois) ; LISI (depuis 04/2008).

Bruno FLICHY (25/08/1938)

- Administrateur : Crédit du Nord* ; Eiffage* ; Aviva Participations* ; Aviva France (depuis 11/2008) ; Dexia Banque Belgique (de 02/2004 à 05/2010) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Aviva France (de 2004 à 11/2008).

Philippe HEIM (03/04/1968)

- Directeur Général : Inter Europe Conseil (IEC) depuis 03/2013 ;
- Administrateur : Inter Europe Conseil (IEC) depuis 03/2013 ; Crédit du Nord (de 05/2010 à 03/2013) ; Groupama Banque (de 10/2009 à 11/2012) ; Newedge Group (de 05/2011 à 06/2013) ;
- Représentant permanent de Société Générale administrateur chez SG SCF GLFI 5 (depuis 03/2013).

Anne MARION-BOUCHACOURT (10/12/1958)

- Président : Société Générale China Ltd CAO (depuis 09/2008) ;
- Administrateur : Société Générale China Ltd (depuis 09/2008) ; SGBT Luxembourg (depuis 11/2011) ; Crédit du Nord (depuis 05/2013).

Thierry MULLIEZ (26/08/1954)

- Président : HTM (depuis 10/2008) ;
- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 05/2011) ; HTM (depuis 10/2008) ; Boulanger* ; SECOM (depuis 04/2008) ; Crématorium de France (depuis 06/2010) ; DECATHLON (depuis 12/2009, représentant la SAS Holympiades) ; SECOM (depuis 04/2008) ; ADEO (depuis 05/2012).

* Mandats exercés depuis les 5 dernières années minimum.

Patrick SUET (13/01/1954)

- Président du Conseil d'Administration : SGBT Luxembourg (depuis 06/2009) ; Sofraniem (depuis 10/2011) ; Société Générale Ré SA SGBT (de 09/2010 à 06/2012) ; Généras SA (jusqu'en 06/2012) ;
- Administrateur : Crédit du Nord* ; Généras SA (de 09/2000 à 06/2012) ; SGBT Luxembourg (depuis 11/2006) ; Sofraniem (depuis 10/2011) ; Société Générale Ré SA SGBT (de 08/2010 à 06/2012) ; Clickoptions (de 10/2000 à 08/2010) ; Sogé participations (de 04/2001 à 05/2008) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Lyxor Asset Management Mark (de 05/2005 à 06/2012) ; Lyxor International Asset Management Mark (de 05/2005 à 06/2012).

Administrateurs salariés :**Pascal COULON** (25/02/1967)

- Administrateur salarié : Crédit du Nord (de 07/2009 à 07/2013).

Thierry DIGOUTTE (15/05/1957)

- Administrateur salarié : Crédit du Nord (depuis 07/2013).

Marie-Chantal JACQUOT (01/07/1961)

- Administrateur salarié : Crédit du Nord (depuis 12/2012).

Annie PRIGENT (15/07/1957)

- Administrateur salarié : Crédit du Nord (depuis 12/2012).

Informations complémentaires sur les administrateurs**• Absence de conflit d'intérêt**

A la connaissance du Crédit du Nord, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre le Crédit du Nord et les membres du Conseil d'Administration, aussi bien au titre de leurs intérêts professionnels que privés.

Il n'existe par ailleurs aucun lien familial entre les différents administrateurs du Crédit du Nord.

• Absence de condamnation

A la connaissance du Conseil d'Administration, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un des administrateurs du Crédit du Nord au cours des cinq dernières années.

Aucun des administrateurs n'a été associé en outre à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, ni été incriminé voire sanctionné par une autorité statutaire ou réglementaire.

Enfin, aucun des administrateurs du Crédit du Nord n'a été empêché par un tribunal d'agir en tant que membre d'un organe d'administration, de surveillance ou de direction, voire d'intervenir dans la gestion et la conduite des affaires d'une entreprise ces cinq dernières années.

• Administrateurs indépendants

Le Crédit du Nord a trois administrateurs indépendants : Messieurs Christophe BONDUELLE, Patrick DAHER et Thierry MULLIEZ.

Ils ont été choisis selon les critères retenus par le code AFEP/MEDEF par la Direction Générale et l'actionnaire et réunissent les qualités personnelles et professionnelles recherchées pour exercer leur mandat.

• Actions détenues par les administrateurs

Conformément à l'article 11 des statuts, les administrateurs sont propriétaires de 10 actions au moins.

• Déontologie

Chaque administrateur s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés dans lesquelles (et dans la mesure où) il dispose, en raison de ses fonctions, d'informations non encore rendues publiques.

* Mandats exercés depuis les 5 dernières années minimum.

Politique de détermination de la rémunération des dirigeants

La rémunération des mandataires sociaux est déterminée selon les principes proposés par le Comité des Rémunérations et validés par le Conseil d'Administration de la Banque. Elle se conforme à la Directive Européenne « Capital Requirements Directive » (CRD3) du 24 novembre 2010 et applique les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF révisé en juin 2013 (point 23 « Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux ») répondant ainsi à ses principes (exhaustivité, équilibre, cohérence, intelligibilité des règles, mesure...).

La rémunération attribuée aux dirigeants mandataires sociaux comprend :

- une rémunération fixe annuelle ;
- une rémunération variable sous la forme d'une prime, versée au terme de chaque exercice social, après arrêté des comptes. Le montant de cette prime est depuis le 1^{er} janvier 2010, arrêté à partir d'une appréciation multicritères notamment fondée sur :
 - le maintien, voire l'amélioration, d'un bon niveau de satisfaction client,
 - le niveau des performances commerciales (notamment développement des fonds de commerce et des encours de dépôts et crédits) et financières (en particulier évolution du Résultat Brut d'Exploitation après Coût du Risque, du Coefficient d'Exploitation et du Return On Equity) du Groupe Crédit du Nord,
 - l'attention portée à la gestion des ressources humaines (renforcement de l'expertise des collaborateurs, qualité du recrutement, climat social, pilotage pluriannuel des effectifs,...),
 - la contribution aux réflexions du Groupe Société Générale en matière d'évolution de la Banque de Détail en France et la recherche de synergies entre Société Générale et Crédit du Nord dans le respect des spécificités relationnelles et opérationnelles de ce dernier.

Conformément à la réglementation, la part variable des mandataires sociaux se décompose en une part acquise, payée pour partie en numéraire et pour partie

en équivalents actions Société Générale et une part non acquise dont le paiement différé sur 1 à 3 ans est conditionné à la réalisation d'objectifs économiques.

M. Philippe AYMERICH

Nommé Directeur Général du Crédit du Nord depuis le 11 janvier 2012 suite à la démission de M. Vincent TAUPIN, M. Philippe AYMERICH dispose d'un contrat de travail Société Générale. Il est détaché au Crédit du Nord pour la durée de son mandat de Directeur Général.

Les rémunérations fixe et variable du Directeur Général sont présentées dans les tableaux AFEP/MEDEF qui suivent.

Depuis 2012, les jetons de présence et autres rémunérations des Conseils d'Administration ou de Surveillance où M. AYMERICH siège tant comme représentant du Crédit du Nord ou comme représentant du Groupe Société Générale, restent à la société où le mandat est détenu.

Intéressement à long terme

Chaque année, le Conseil d'Administration pourra proposer à la Société Générale d'attribuer à M. AYMERICH des actions et/ou des options de souscription et/ou d'achat d'actions Société Générale dans des conditions qui seront fixées par les règlements des plans correspondants, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La répartition entre options d'actions et actions de performance sera fixée au cas par cas en fonction des règlements des plans Société Générale.

En vue de leur attribution définitive, les options d'actions et/ou les actions gratuites seront soumises à des conditions de performance qui seront fixées par les règlements des plans correspondants, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Par ailleurs, en tant que salarié de la Société Générale, M. AYMERICH bénéficie des régimes d'intéressement et de participation de la Société Générale, il ne peut donc prétendre à ceux appliqués au Crédit du Nord.

Obligation de détention et de conservation des titres Société Générale

En tant que membre du Comité de Direction du Groupe Société Générale, M. AYMERICH devra détenir 10 000 actions Société Générale, dans un délai de 5 ans à compter de sa nomination comme Directeur Général du Crédit du Nord, le 11 janvier 2012. Les actions peuvent être détenues directement ou indirectement au travers du plan d'épargne d'entreprise.

Tant que ce montant minimum de détention défini ne sera pas atteint, M. AYMERICH devra conserver les actions issues des levées d'options qu'il aura pu effectuer ainsi que les actions acquises dans le cadre des plans d'attribution gratuites d'actions Société Générale. Les actions pourront être détenues directement ou indirectement au travers du plan d'épargne d'entreprise.

Dispositions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi

- Indemnité de départ : M. AYMERICH ne bénéficiera pas d'indemnité de départ au titre de la fin de son mandat social.
- Retraite : M. AYMERICH continuera à bénéficier des dispositions du régime de l'allocation complémentaire de retraite des cadres « Hors Classification » de la Société Générale.

Ce régime additif, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires, à la date de la liquidation de leur pension de Sécurité Sociale, une pension globale égale au produit des deux termes suivants :

- la moyenne, sur les dix dernières années de la carrière, de la fraction des rémunérations fixes excédant la « Tranche B » de l'AGIRC augmentées de la rémunération variable dans la limite de 5 % de la rémunération fixe,
- le taux égal au rapport entre un nombre d'annuités correspondant aux périodes d'activité au sein de la Société Générale et 60.

De cette pension globale est déduite la retraite AGIRC « Tranche C » acquise au titre de leur activité au sein de la Société Générale. L'allocation complémentaire à charge de la Société Générale est majorée pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après 60 ans. Elle ne peut pas être inférieure au tiers de la valeur de service à taux plein des points AGIRC « Tranche B » acquis par l'intéressé depuis sa nomination dans la catégorie « Hors Classification » de la Société Générale.

Les rémunérations et les annuités prises en considération au titre de la période d'activité à la Société Générale incluent tant les services accomplis en tant que salarié que ceux accomplis en tant que mandataire social au Crédit du Nord. Le bénéfice de ce régime est soumis à condition de présence dans l'entreprise au moment de la liquidation des droits.

Jetons de présence versés aux administrateurs

Le montant des jetons de présence a été fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 11 mai 2012 à 81 000 euros.

Les règles de répartition des jetons de présence entre les administrateurs, arrêtées par le Conseil d'Administration du 12 mars 1998, sont les suivantes :

- la moitié des jetons de présence est répartie par parts égales entre les administrateurs ;

- le solde est réparti entre les administrateurs proportionnellement au nombre de séances du Conseil auxquelles chacun a participé au cours de l'exercice, la part des absents n'étant pas redistribuée aux autres administrateurs mais restant acquise au Crédit du Nord.

Les recommandations AFEP/MEDEF et AMF

Le Conseil d'Administration du Crédit du Nord (CDN) a examiné les recommandations AFEP/MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et a décidé de les appliquer.

La présentation standardisée de leurs rémunérations, établie conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, figure ci-après.

Tableaux normalisés conformes aux recommandations de l'AFEP/MEDEF et AMF

Tableau 1

TABLEAU DE SYNTHESE DES REMUNERATIONS ET DES OPTIONS, ACTIONS ET EQUIVALENTS ACTIONS ATTRIBUES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ⁽¹⁾		
	Exercice 2012	Exercice 2013
Jean-François SAMMARCELLI, Président		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 243 532	1 361 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir tableau 4)	0	0
Valorisation des actions attribuées dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice ⁽²⁾ (voir tableau 6)	0	642 500
Valorisation des équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice ⁽²⁾	571 876	0
TOTAL	1 815 408	2 003 500
Philippe AYMERICH, Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	706 205	743 787
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir tableau 4)	0	0
Valorisation des actions attribuées dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice ⁽²⁾ (voir tableau 6)	0	0
Valorisation des équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice ⁽²⁾	0	0
TOTAL	706 205	743 787

Montants en euros.

⁽¹⁾ Il s'agit des rémunérations dues au titre des mandats sociaux exercés au cours de l'exercice.

⁽²⁾ Ce dispositif est détaillé dans le chapitre consacré à la rémunération des dirigeants du Document de référence de la Société Générale.

Tableau 2

TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ⁽¹⁾				
	Exercice 2012		Exercice 2013	
	Montants payés	Montants dus au titre de l'exercice	Montants payés	Montants dus au titre de l'exercice
Jean-François SAMMARCELLI, Président				
<i>(Ces rémunérations ne sont pas facturées au Crédit du Nord à l'exception des jetons de présence versés au titre du mandat exercé au CDN)</i>				
- rémunération fixe	650 000	650 000	650 000	650 000
- rémunération variable annuelle non différée ⁽²⁾	0	117 499	48 460 ⁽⁴⁾	140 993
- rémunération variable annuelle différée ⁽²⁾	119 994 ⁽⁵⁾	469 997	395 862 ⁽⁶⁾	563 971
- rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
- jetons de présence	58 615	0	69 039	0
- avantages en nature ⁽³⁾	6 036	6 036	6 036	6 036
TOTAL	834 645	1 243 532	1 169 397	1 361 000
Philippe AYMERICH, Directeur Général				
- rémunération fixe	201 674 ⁽⁷⁾	201 674 ⁽⁷⁾	220 008	220 008
- rémunération variable annuelle non différée ⁽²⁾	0	260 000	286 374	264 000
- rémunération variable annuelle différée ⁽²⁾	0	240 000	0	256 000
- rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
- jetons de présence	0	0	0	0
- avantages en nature ⁽³⁾	4 531 ⁽⁷⁾	4 531 ⁽⁷⁾	3 779	3 779
TOTAL	206 205	706 205	510 161	743 787

(1) Les éléments de rémunération sont exprimés en Euros, sur une base brute avant impôt.

(2) Les critères en application desquels ces éléments ont été calculés sont précisés dans le chapitre consacré à la rémunération des mandataires sociaux.

(3) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction.

(4) Ce montant correspond au versement de la part acquise, indexée sur le cours de l'action de la Société Générale, de la rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2011.

(5) Ce montant correspond au montant de la rémunération variable annuelle indexée sur le cours de l'action Société Générale au titre de l'exercice 2010.

(6) Ce montant correspond au versement de la 1^{re} échéance de la part non acquise indexée sur le cours de l'action Société Générale de la rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2011.

(7) Montants proratisés au temps de présence dans l'Entreprise.

Tableau 3

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRESENCE		
Membres du conseil qui perçoivent des jetons de présence (6K€ brut par an par administrateur + 1K€ pour les membres du Comité d'Audit)	Jetons de présence versés au titre de 2012	Jetons de présence versés au titre de 2013 et payés en 2014 ⁽¹⁾
Jean-François SAMMARCELLI	6 000 ⁽²⁾	3 810
Didier ALIX ⁽³⁾	6 500	3 969
Christophe BONDUELLE	4 000	2 381
Séverin CABANNES	5 500	3 334
Pascal COULON ⁽⁴⁾	6 000	3 000 ⁽⁵⁾
Patrick DAHER ⁽³⁾	7 000	3 969
Thierry DIGOUTTE	-	3 000 ⁽⁵⁾
Bruno FLICHY	6 000	3 810
Angéline HOLVOET ⁽⁶⁾	500 ⁽⁵⁾	-
Marie-Chantal JACQUOT ⁽⁷⁾	-	6 000 ⁽⁵⁾
Alain JAFFRAIN ⁽⁸⁾	4 500 ⁽⁵⁾	-
Thierry MULLIEZ	4 000	2 381
Annie PRIGENT ⁽⁷⁾	-	6 000 ⁽⁹⁾
TOTAL	50 000	41 654

(1) Montants nets versés aux personnes physiques après déduction du prélèvement obligatoire de 21 % et des prélèvements sociaux (application du régime fiscal issue de la Loi de finances pour 2013).

(2) Montant dû au titre de 2012 mais payé en 2013.

(3) Egalement membre du Comité d'Audit réuni pour la première fois en 2012.

(4) Démissionnaire en juillet 2013 et remplacé par Thierry DIGOUTTE, son suppléant.

(5) Montant brut versé au syndicat CFDT du Crédit du Nord.

(6) Ayant fait valoir ses droits à la retraite le 31 janvier 2012, remplacée par Alain JAFFRAIN, son suppléant.

(7) Elue administrateur représentant les salariés aux élections de décembre 2012.

(8) Non réélu en novembre 2012.

(9) Montant brut versé au syndicat SNB du Crédit du Nord.

En 2013, le Conseil d'Administration a tenu quatre réunions dont la durée moyenne a été de trois heures. Le taux d'assiduité des administrateurs reste important, dépassant les 80 %, démontrant ainsi leur implication dans leur rôle d'administrateur.

Tableau 4

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'EMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIETE DU GROUPE

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés*	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Jean-François SAMMARCELLI			Pas d'attribution d'options en 2013			
Philippe AYMERICH			Pas d'attribution d'options en 2013			

* Cette valeur correspond à la valeur des options lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant effet de l'étalement au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition.

Tableau 5

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS SOCIETE GENERALE EXERCEES EN COURS D'EXERCICE			
Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Jean-François SAMMARCELLI		Pas de levée en 2013	
Philippe AYMERICH		Pas de levée en 2013	
TOTAL		-	

Tableau 6

ACTIONS SOCIETE GENERALE DE PERFORMANCE ATTRIBUEES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL							
Actions de Performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par la Société Générale	Date du plan	Motif de l'attribution	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés ⁽¹⁾	Date de constatation de la condition de performance	Date de livraison des actions	Conditions de performance
Jean-François SAMMARCELLI	14/03/2013 ⁽¹⁾	Modalité de paiement de la rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice 2012	3 934	113 352	N/A	01/04/2014	non
			3 934	114 790	31/03/2014	01/10/2014	oui ⁽³⁾
			3 934	109 742	31/03/2015	01/10/2015	oui ⁽³⁾
			3 934	108 764	31/03/2016	01/10/2016	oui ⁽³⁾
	06/05/2013 ⁽²⁾	Intéressement à long terme	25 000	317 000	31/03/2016	01/04/2017	oui ⁽³⁾
			25 000	325 500	31/03/2014	01/04/2018	oui ⁽³⁾
Philippe AYMERICH	N/A						

⁽¹⁾ Ces actions sont attribuées en paiement d'une partie de la rémunération variable annuelle différée, dans le cadre de la réglementation européenne CRD3.

⁽²⁾ Ces actions qui représentent le plafond d'attribution en cas de surperformance, sont attribuées dans le cadre du plan d'intéressement à long terme des dirigeants mandataires sociaux du groupe Société Générale.

⁽³⁾ Les conditions de performance sont détaillées dans le chapitre consacré à la rémunération des dirigeants du Document de référence de la Société Générale page 84.

Tableau 7

ACTIONS SOCIETE GENERALE DE PERFORMANCE ⁽¹⁾ DEFINITIVEMENT ACQUISES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL		
	Date du plan	Nombre d'actions définitivement acquises durant l'exercice
Jean-François SAMMARCELLI	N/A	0
Philippe AYMERICH	02/11/2010	16 ⁽²⁾
	09/03/2010	1 165 ⁽²⁾
TOTAL	-	1 181

⁽¹⁾ Les actions de performance sont des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce, et qui sont soumises à des exigences supplémentaires prévues par les recommandations AFEP / MEDEF d'octobre 2008.

⁽²⁾ Les actions acquises ont été attribuées dans le cadre de son activité salariée, avant qu'il ne devienne mandataire social.

Tableau 8

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS SOCIETE GENERALE INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT							
Date du Conseil d'Administration	09/03/10	09/03/09	21/03/08	18/09/07	19/01/07	25/04/06	18/01/06
Nombre total d'actions ⁽¹⁾ pouvant être souscrites ou achetées	1 000 000	1 344 552 ⁽⁵⁾	2 328 128	135 729	1 418 916	154 613	1 738 543
dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux							
Mandataire 1 : Jean-François SAMMARCELLI ⁽²⁾	0	28 456	26 830	0	16 747	0	18 074
Mandataire 2 : Philippe AYMERICH ⁽³⁾	14 215	11 382	10 434	0	0	0	0
Point de départ d'exercice des options	09/03/14	31/03/12	21/03/11	18/09/10	19/01/10	25/04/09	18/01/09
Date d'expiration	08/03/17	08/03/16	20/03/15	17/09/14	18/01/14	24/04/13	17/01/13
Prix de souscription ou d'achat ⁽⁴⁾	41,20	23,18	63,60	104,17	115,60	107,82	93,03
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)							
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2013	0	77 290	0	0	0	0	2 174
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	649 762	910 675	1 325 589	32 011	331 178	154 613	1 736 369
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	350 238	356 587	1 002 539	103 718	1 087 738	0	0

(1) L'exercice d'une option donne droit à une action Société Générale. Ce tableau tient compte des ajustements effectués suite aux augmentations de capital. Cette ligne ne tient pas compte des levées réalisées depuis la date d'attribution.

(2) Nommé mandataire social le 1^{er} janvier 2010.

(3) Nommé mandataire social le 11 janvier 2012.

(4) Le prix de souscription ou d'achat est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'Administration de la Société Générale.

(5) Dont 320 000 options attribuées initialement aux mandataires sociaux du Groupe Société Générale qui y ont renoncé.

Tableau 9

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS		
	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur aux dix premiers salariés du Groupe Crédit du Nord, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé*	0	0
Options détenues sur l'émetteur, levées durant l'exercice par les dix premiers salariés du Groupe Crédit du Nord, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	5 047	33,4

* Aucun plan d'option n'a été mis en place par Société Générale au cours de l'exercice 2013.

Tableau 10

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE						
INFORMATION SUR LES ACTIONS DE PERFORMANCE						
Date d'Assemblée	22/05/2012	25/05/2010	25/05/2010	25/05/2010	27/05/2008	
Date du Conseil d'Administration	14/03/2013	02/03/2012	07/03/2011	02/11/2010	09/03/2010	
Nombre total d'actions attribuées	1 846 313	2 975 763	2 351 605	5 283 520	4 200 000	
dont le nombre attribué aux mandataires sociaux						
Mandataire 1 : Jean-François SAMMARCELLI	-	-	19 460 ⁽¹⁾	-	-	
Mandataire 2 : Philippe AYMERICH	-	-	3 162 ⁽¹⁾	40	2 330	
Date d'acquisition des actions	31/03/2015 (R)	31/03/2014 (R)	31/03/2013 (R)	29/03/2013 (R) 31/03/2015 (NR) (1 ^{ère} tranche)	Sous plan n°1 : 31/03/2013 (R)	Sous plan n°2: 31/03/2012 (1 ^{ère} tranche)
	31/03/2017 (NR)	31/03/2016 (NR)	31/03/2015 (NR)	31/03/2014 (R) 31/03/2016 (NR) (2 ^{ème} tranche)	31/03/2014 (NR)	31/03/2013 (2 ^{ème} tranche)
Date de fin de période de conservation ⁽²⁾	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015	29/03/2015 31/03/2016	31/03/2015 31/03/2014	31/03/2014 31/03/2015
Conditions de performance	oui	oui	oui	oui	selon les listes d'attributaires	
Nombre d'actions acquises au 31/12/2013	-	3 923	1 533 893	889 128	2 796 586	
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	9 686	81 545	527 841	580 072	1 192 480	
Actions de performance restantes en fin d'exercice	1 836 627	2 890 295	289 871	3 814 320	210 934	

(1) La condition de performance applicable à cette attribution n'étant pas atteinte, les droits à actions sont intégralement perdus.

(2) Applicable aux attributaires résidents fiscaux français uniquement.

R = Résidents fiscaux français.

NR = Non résidents fiscaux français.

Pour une description du « Plan d'attribution gratuite d'actions pour tous » de novembre 2010, voir p. 361 note annexe 41 aux états financiers consolidés du Document de référence de la Société Générale.

Tableau 11

SITUATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX										
	Dates des mandats		Contrat de travail avec le Crédit du Nord ⁽¹⁾		Régime de retraite supplémentaire ⁽²⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	début	fin	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Jean-François SAMMARCELLI Président	2010	2013		X	X ⁽³⁾			X		X
Philippe AYMERICH Directeur Général	2012	2015		X	X ⁽³⁾			X		X

(1) S'agissant du non-cumul du mandat social avec un contrat de travail, seuls sont visés par les recommandations AFEP / MEDEF : le Président du Conseil d'Administration, le Président-Directeur Général et le Directeur Général dans les sociétés à Conseil d'Administration.

(2) Le détail des régimes de retraites complémentaires figure au chapitre « Informations sur les mandataires sociaux ».

(3) Versée par la Société Générale.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Crédit du Nord, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, ainsi que l'évaluation des provisions sur avantages du personnel. Nous avons, d'une part, revu et testé les processus mis en place par la Direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.
- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées et leur observabilité, ainsi que la prise en compte des risques généralement constatés sur les marchés, dans les valorisations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre

société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : ces informations n'incluent pas toutes les rémunérations et avantages versés par la société contrôlant votre société aux mandataires sociaux concernés au titre des mandats, fonctions ou missions autres que ceux exercés au sein ou pour le compte du Groupe Crédit du Nord, et ces informations incluent les rémunérations et indemnités versées par votre société aux mandataires sociaux uniquement au titre de leur mandat exercé au sein du Crédit du Nord.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

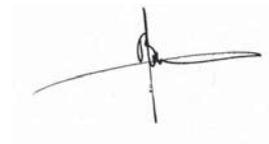
Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 14 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
Jean-Marc MICKELER



ERNST & YOUNG et Autres
Bernard HELLER



Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation

de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec Société Générale, actionnaire de votre société

a) Nature et objet

Mutualisation des infrastructures informatiques.

Modalités

Dans le cadre de la recherche de synergies au sein du Groupe Société Générale, un accord de sous-traitance à un service de Société Générale (GTS) a été élaboré au cours du premier semestre 2009 et mis en place le 1^{er} août 2009. Cette sous-traitance porte sur le déploiement, la production et la maintenance des services d'infrastructures techniques en matière informatique, et a fait l'objet d'une facturation à votre société à l'euro l'euro des charges encourues par GTS depuis 2009. Votre Conseil d'Administration du 23 juillet 2009 a autorisé la signature des conventions nécessaires à la mise en œuvre de cet accord.

La facturation des prestations effectuées au cours de l'exercice 2013 s'élève à 43 201 K€ hors taxes.

b) Nature et objet

Système d'information commun à la banque de détail France du Groupe Société Générale.

Modalités

Dans le cadre du programme Convergence, et pour répondre à une logique d'amélioration de service liée aux besoins informatiques des différents métiers des banques de détail du Groupe Société Générale, la mise en place d'un système d'information commun est un levier majeur d'efficacité opérationnelle, au travers des synergies développées et de la mutualisation des compétences. Le choix de construire ce système d'information avec les actifs de chacune des enseignes de la banque de détail en France du Groupe Société Générale induit la mise en place d'une organisation commune, la Direction des Systèmes d'Information, Organisation et Processus (SIOP), logée au sein de Société Générale. SIOP a pour ambition de sécuriser le fonctionnement du système informatique et d'optimiser les synergies attendues, avec pour objectif de réduire la part du PNB consacrée au poste informatique.

Votre Conseil d'Administration du 6 mai 2011 a autorisé la signature des textes nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, soit la signature :

- d'un contrat (lettre d'intention et convention de fonctionnement) qui précise les conditions générales juridiques, administratives et financières dans lesquelles SIOP fournit des services à ses clients ainsi que la mise en application du contrat, son périmètre et sa gouvernance ; la lettre d'intention a été suivie de la signature d'un contrat-cadre de prestations et d'un contrat d'application en date du 9 mars 2012 ;

- d'un contrat de cession qui précise, dans le cadre de la mise en œuvre du contrat précité, les modalités de transfert et de cession des droits, devoirs et obligations de votre société à SIOP, portant notamment sur la cession de certains actifs (biens immatériels notamment) à leur valeur réelle. Un protocole de cession de droits de propriété intellectuelle a été signé le 10 novembre 2011.

Sur la base de la simulation faite en juin 2011 dans le cadre de la rédaction du protocole de cession, et sous réserve de l'application du calendrier de déploiement du projet Convergence, défini à la même date, il est précisé que :

- la valeur nette comptable de l'ensemble des actifs à céder a été chiffrée à 33 767 K€ au 31 décembre 2011 ;
- au cours de l'exercice 2013, huit lots pour un montant total de 1 268 K€ ont été cédés. Ces cessions ont généré une plus-value de 230 K€.

Cette approche tient compte du coût complet des projets, déduction faite d'une décote d'obsolescence, et d'une décote liée aux coûts d'adaptation des actifs informatiques.

Au titre de l'exercice 2013, la facturation des prestations effectuées dans le cadre du contrat de service signé entre SIOP et votre société s'élève à 73 802 K€ hors taxes.

Conformément à la clause de plafonnement des dépenses informatiques, intégrée à l'article 14 des conditions financières du contrat-cadre, Société Générale a versé à votre société une indemnisation de 3 300 K€ au titre de l'exercice 2013.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 14 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
Jean-Marc MICKELER



ERNST & YOUNG et Autres
Bernard HELLER



Projet de Résolutions

Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2014

Première résolution

Approbation des comptes consolidés

« Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2013 et le compte de résultat de l'exercice 2013.

L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts, en part du Groupe, à 368 879 000,00 euros ».

Deuxième résolution

Approbation des comptes individuels Quitus aux Administrateurs

« Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes individuels, l'Assemblée Générale approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2013 et le compte de résultat de l'exercice 2013. L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts à 619 822 876,06 euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice ».

Troisième résolution

Affectation du résultat

« Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 619 822 876,06 euros.

Le montant du bénéfice majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 784 093,84 euros, forme un total distribuable de 620 606 969,90 euros que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

- attribution aux actions, à titre de dividende, d'une somme de 411 746 752,20 euros. Le dividende par action s'élève à 3,70 euros ;
- dotation d'une somme de 208 000 000,00 euros à la réserve ordinaire ;
- affectation d'une somme de 860 217,70 euros au report à nouveau.

La réserve ordinaire est ainsi portée de 930 000 000,00 euros à 1 138 000 000,00 euros.

Pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, les dividendes sont assujettis à l'impôt sur le revenu au barème progressif.

Lors de leur versement, ils sont soumis aux prélèvements sociaux. Ils sont également soumis à un prélèvement obligatoire au taux de 21 % calculé sur le montant brut. Ce prélèvement obligatoire est imputable sur l'impôt sur le revenu dû l'année suivante. L'excédent éventuel pourra être restitué, le cas échéant, par l'Administration Fiscale.

Sous réserve de respecter les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts, il est toutefois possible d'être dispensé de ce prélèvement.

Les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- exercice 2012 : 2,00 euros par action
- exercice 2011 : 2,00 euros par action
- exercice 2010 : aucun dividende versé. »

Quatrième résolution

Conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce

« Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce, statue sur ce rapport et prend acte qu'il n'y a pas de convention à soumettre à approbation. »

Cinquième résolution

Avis consultatif sur la rémunération versée en 2013 aux personnes visées à l'article L 511-71 du Code Monétaire et Financier

« L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil, consultée en application de l'article L.511-73 du Code Monétaire et Financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale de 1 070K Euros des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2013 aux personnes visées par ledit article. »

Sixième résolution

Autorisation d'un ratio maximal de 200 % entre les composantes variables et fixes des rémunérations des personnes visées à l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier

« L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires et par l'article L.511-78 du Code Monétaire et Financier, connaissance prise du rapport du Conseil, autorise la Société, pour les rémunérations variables qui seront allouées au titre de l'exercice 2014 aux personnes visées à l'article L 511-71 du Code Monétaire et Financier, à fixer un ratio maximal de 200 % entre les composantes variable et fixe de la rémunération totale de chaque personne concernée. Ce taux peut être actualisé dans les conditions de l'article L.511-79 du Code Monétaire et Financier dans la limite de 25 % de la rémunération variable totale pour autant que le paiement s'effectue sous la forme d'instruments différés à plus de 5 ans.

Elle donne tous pouvoirs au Conseil, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation. »

Septième résolution

Nomination d'un Administrateur

« Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de nommer Mme Ségolène BENHAMOU en qualité d'Administrateur pour une durée de 4 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. »

Huitième résolution

Pouvoirs

« Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour effectuer toutes formalités et publications relatives aux résolutions qui précèdent. »

Les informations complémentaires

4

Renseignements de caractère général concernant le Crédit du Nord _____	198
Renseignements concernant l'activité _____	201
Rapport RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) _____	203
Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion _____	218
Responsable du Document de référence et responsables du Contrôle des Comptes _____	220
Tables de concordance _____	221

Renseignements de caractère général concernant le Crédit du Nord

Dénomination sociale

Crédit du Nord

Adresse siège social et téléphone

Adresse : 28, place Rihour – 59000 Lille

Téléphone : 01 40 22 40 22

Forme juridique

Société Anonyme de droit français régie par les articles L. 210-1 et suivants du Code de Commerce.

La Société a le statut de banque régie par les articles L. 311-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.

Numéro unique d'identification

SIREN 456 504 851 RCS Lille

Code APE

6419 Z

Constitution et durée de vie

Le Crédit du Nord a été fondé en 1848 sous la dénomination « Comptoir national d'escompte de l'arrondissement de Lille ».

Il a adopté le statut de Société Anonyme en 1870 et pris la dénomination « Crédit du Nord » en 1871.

L'expiration de la Société est fixée au 21 mai 2068, sauf dissolution anticipée ou prorogation prévue par la loi.

Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;

- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L.321-1 et 321-2 du Code Monétaire et Financier ;

- toutes prises de participation.

La Société peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale, la Société peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Capital social

Le capital social est fixé à 890 263 248 euros. Il est divisé en 111 282 906 actions de 8 euros nominal, entièrement libérées.

Les actions composant le capital social ne font l'objet d'aucun nantissement.

Forme des actions

Les actions sont obligatoirement nominatives.

Franchissements de seuil

Il n'existe aucune restriction aux dispositions légales.

Droit d'agrément

L'Assemblée Générale du 28 avril 1997 a décidé que toute cession d'actions à un tiers n'ayant pas la qualité d'actionnaire à quelque titre que ce soit, sauf en cas de succession, de liquidation, de communauté de biens entre époux ou de cession soit à un conjoint,

soit à un ascendant ou descendant, doit, pour devenir définitive, être soumise à l'agrément de la Société.

Documents sociaux

Les documents relatifs au Crédit du Nord et, en particulier, ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration ou les Commissaires aux Comptes peuvent être consultés au Secrétariat Général / Vie Sociale de la Banque sis au 59, boulevard Haussmann, 75008 Paris.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Affectation des résultats

(article 22 des statuts)

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice disponible après ce prélèvement, majoré le cas échéant du report à nouveau bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées les sommes que, sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de distribuer aux actionnaires, d'affecter à toutes réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciales, ou de reporter à nouveau.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice peut, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la législation en vigueur. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende ou des acomptes sur dividende afférents aux actions dont il est propriétaire.

Hormis le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Assemblée Générale (article 19 des statuts)

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires ; elle exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par la loi.

Elle est convoquée et statue sur les questions inscrites à l'ordre du jour, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le droit de participer à l'Assemblée est subordonné à l'inscription d'actions au nom de l'actionnaire cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Plan d'intéressement et de participation

Un accord d'intéressement a été signé le 14 juin 2013 et porte sur les exercices 2013 à 2015 inclus.

Le montant susceptible d'être versé à ce titre est calculé sur la base de 8.75% du résultat d'exploitation du Crédit du Nord, corrigé de certains paramètres. Sa répartition est effectuée également à hauteur de 50 % de la prime globale d'intéressement, assortie d'un plancher de 5 millions d'euros et proportionnellement à la rémunération brute imposable, prime de performance exclue pour le solde. Pour 2013, le montant de la prime globale d'intéressement est plafonnée à 8,5 % des rémunérations brutes fiscales versées dans l'exercice concerné à l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Les sommes provenant de l'intéressement et versées sur le Plan d'Epargne Entreprise ou dans le PERCO font l'objet d'un abondement de la part du Crédit du Nord dans le cadre des barèmes et plafonds définis.

Evolution du capital

	2013	2012	2011	2010	2009
Nombre d'actions	111 282 906*	111 282 906*	111 282 906*	111 282 906*	92 532 906
Nominal de l'action (en euros)	8	8	8	8	8
Capital social (en euros)	890 263 248*	890 263 248*	890 263 248*	890 263 248*	740 263 248
Nombre maximal d'actions à créer**	-	-	-	-	-
Nombre total de titres potentiels	111 282 906*	111 282 906*	111 282 906*	111 282 906*	92 532 906
Capital potentiel (en euros)	890 263 248*	890 263 248*	890 263 248*	890 263 248*	740 263 248

* Augmentation du capital social de 150 000 000 €, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 septembre 2010, entièrement souscrite par la Société Générale en vue de financer notamment l'acquisition de la Société Marseillaise de Crédit.

** Par conversion d'obligations ou exercice d'options de souscription.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2013

Société Générale	100 %
Membres des Organes de Direction	-
Membres du personnel (par l'intermédiaire d'organismes de placement collectifs spécialisés)	-

Droit de vote double

Néant.

Modifications intervenues dans la répartition du capital depuis 3 ans

Aucune modification n'est intervenue depuis le 11 décembre 2009, date de la cession à Société Générale des participations détenues par Dexia Crédit Local (10%) et Dexia Banque Belgique (10%).

Dividendes

- Un dividende de 3,50 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2009.
- Aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 2010.
- Un dividende de 2,00 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2011.
- Un dividende de 2,00 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2012.
- Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 28 mai 2014 de distribuer un dividende de 3,70 euros par action au titre de l'exercice 2013.

Marchés titres

Sans objet : l'action Crédit du Nord n'est cotée sur aucune place financière.

Renseignements concernant l'activité

Dépendance éventuelle à l'égard de brevets et licences

Sans objet.

Les risques juridiques

Le Crédit du Nord est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. A ce titre, il peut effectuer toutes opérations bancaires.

Il est également habilité à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code Monétaire et Financier. En sa qualité de Prestataire de Services d'Investissement, le Crédit du Nord est soumis à la réglementation qui leur est applicable, notamment au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de l'ACPR et de l'AMF. Ses dirigeants et l'ensemble de ses collaborateurs sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée.

Le Crédit du Nord est également courtier d'assurances.

Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe à ce jour aucun fait exceptionnel ou litige pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Crédit du Nord et de ses filiales.

Autres risques particuliers

A la connaissance du Crédit du Nord, aucun risque n'est à mentionner à ce titre.

Assurances

Politique générale

Le Crédit du Nord mène une politique d'assurance visant à obtenir les meilleures garanties au regard des risques auxquels il est exposé.

Un certain nombre de risques majeurs sont couverts par des contrats souscrits dans le cadre du Plan Mondial Centralisé de la Société Générale ; d'autres sont garantis par des contrats propres au Crédit du Nord.

Les risques couverts dans le cadre du Plan Mondial d'Assurance

1. Vol / fraude

Ces risques sont inclus dans une police « globale de banque » assurant l'ensemble des activités banque du Crédit du Nord et de ses filiales.

2. Responsabilité civile professionnelle

Les conséquences d'une éventuelle mise en cause sont assurées dans le cadre du Plan Mondial. Le niveau de couverture correspond aux meilleures offres du marché.

3. Pertes d'exploitation

Les conséquences d'un arrêt accidentel de l'exploitation sont assurées dans le cadre du Plan Mondial. Cette garantie intervient en complément de plans de continuité d'activité.

4. Responsabilité civile des mandataires sociaux

L'objet de cette police est de garantir les administrateurs et dirigeants en cas de réclamation introduite à leur encontre et mettant en jeu leur responsabilité.

Les risques couverts en propre par le Crédit du Nord

1. Assurance des immeubles et de leur contenu

Les biens sont assurés dans le cadre d'une police multirisque habitation dans la limite de 80 000 000 euros.

2. Assurance des risques informatiques

Cette assurance garantit toute perte ou dommage causé aux biens (matériel, support d'information) assurant le traitement de l'information.

3. Assurance responsabilité civile d'exploitation

Cette assurance couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile en raison de dommages causés aux tiers du fait des personnes et des biens nécessaires à l'exploitation.

Autres risques liés à l'activité

Le Crédit du Nord propose, dans le cadre de contrats Groupe, l'assurance de ses prêts (immobiliers, personnels...) contre les risques de décès, invalidité ou incapacité de travail de l'emprunteur.

Rapport RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale)

L'obligation légale pour les sociétés à publier, dans leur rapport de gestion, des informations « sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité » a été renforcée avec la promulgation de la loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 » portant engagement national pour l'environnement dont l'article 225 (« l'Article 225 ») et son décret d'application du 24 avril 2012, relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière environnementale et sociale. Ces nouvelles dispositions, modifient l'article L.225-102-1 du Code de Commerce tel qu'il résultait de l'article 116 de la loi NRE de 2001.

Les informations présentées dans ce rapport portent sur les 42 thématiques du décret d'application du 24 avril 2012. Elles sont élaborées sur la base de contributions du réseau interne de correspondants, en cohérence avec le protocole de reporting RSE et à partir de l'outil « Planethic Reporting (*) » qui permet la collecte normalisée des indicateurs. L'ensemble s'effectue sous la coordination du Secrétariat Général. Le processus de collecte des informations et indicateurs RSE est revu et optimisé chaque année.

(*) Les données chiffrées issues du Planethic Reporting sont calculées soit sur 12 mois glissants, soit sur l'année calendaire.

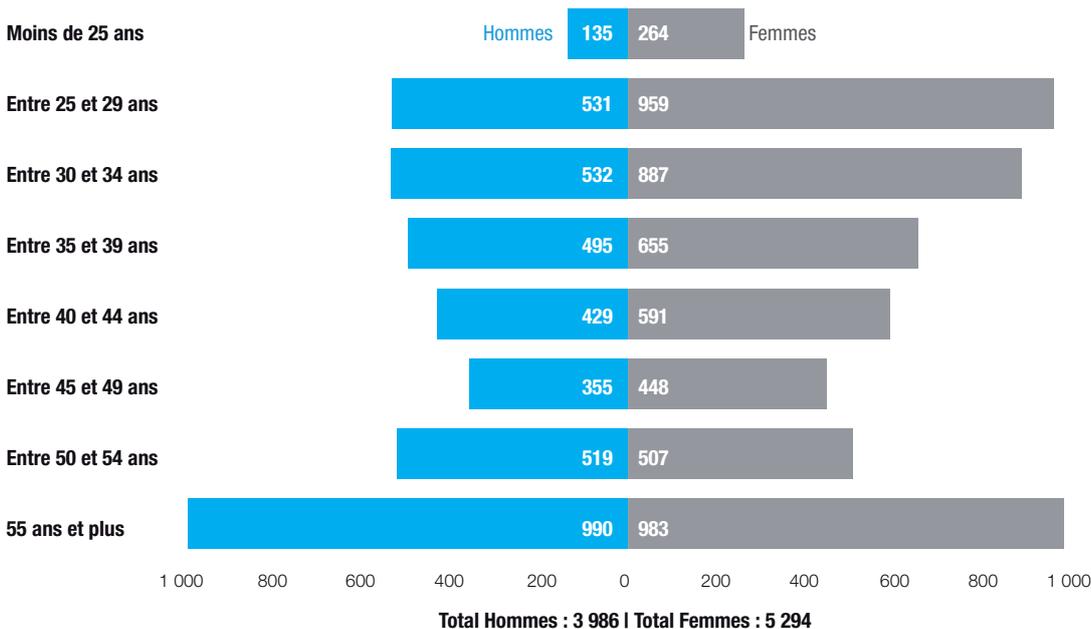
INFORMATIONS SOCIALES

Emploi

L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Effectif Groupe Crédit du Nord au 31 décembre 2013 : 9 280 salariés (agents de banque CDI, CDD actifs ou en CLD).

La moyenne d'âge des collaborateurs dans le Groupe s'établit à 41,60 ans (43,20 pour les hommes et 40,39 pour les femmes), répartis comme suit :



La moyenne globale de l'ancienneté des collaborateurs dans le Groupe s'établit à 15,41 ans (16,37 pour les hommes et 14,69 pour les femmes), répartis comme suit :



Pour la répartition par zone géographique, voir le point « En matière d'emploi et de développement régional », page 209.

Les embauches et les licenciements

Recrutement	2013
Nombre total de recrutements	1 289
dont CDI	512
CDI Femmes	291
CDI Hommes	221
dont CDD	777
CDD Femmes	498
CDD Hommes	279

Départs	2013
Nombre total de départs	1685
dont Nombre de départs en retraite et préretraite de CDI	491
dont Nombre de départs en retraite et préretraite de CDD	0
dont Nombre de démissions de CDI (*)	299
dont Nombre de démissions de CDD	38
dont Nombre de licenciements de CDI	89
dont Nombre de licenciements de CDD	10
dont Nombre de décès de CDI	4
dont Nombre de décès de CDD	0
dont Nombre de départs pour autres motifs CDI	11
dont Nombre de départs pour autres motifs CDD (fin de contrat)	743

(*) Les accords tripartites sont comptabilisés dans les démissions.
(Accord pour départ dans le Groupe Société Générale ou Crédit du Nord).

Le Crédit du Nord social est couvert par un accord sur la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences). Ce dispositif s'attache à :

- mettre à la disposition des salariés et de leurs représentants un ensemble d'informations sur l'emploi, les métiers de l'entreprise et leurs perspectives d'évolution ;
- accompagner les collaborateurs à chaque étape de leur carrière et notamment lors de leur intégration dans l'entreprise ;
- gérer les carrières et les compétences, en s'assurant du respect de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes ;
- veiller à l'accompagnement des seniors dans l'entreprise.

Les licenciements, toutes formes confondues, sont encadrés par un dispositif conventionnel.

Lors d'un licenciement économique, il existe des mesures préalables de concertation avec des représentants du personnel.

En phase de licenciement économique, il existe des mesures d'accompagnement, de reclassement interne ou externe ainsi qu'une aide financière.

Il existe un accord similaire à la Banque Kolb, les autres Banques du Groupe ont vocation à décliner un accord du même type.

Les rémunérations et leur évolution

Quel que soit le métier qu'exercent les collaborateurs du Groupe Crédit du Nord, leur rémunération est composée d'une partie fixe et d'une part variable. Elle est appréciée chaque année à l'occasion des collèges de rémunérations en s'appuyant notamment sur le processus d'évaluation annuel de la performance professionnelle.

Depuis 2008, un budget spécifique est consacré chaque année à la résorption des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes au sein de chacune des Banques du Groupe. Le contexte actuel du Groupe se caractérise par un fort renouvellement et la féminisation de ses effectifs.

L'évaluation annuelle marque la volonté forte du Groupe Crédit du Nord d'accompagner chacun de ses collaborateurs dans sa carrière et dans le développement de ses compétences.

Elle affirme aussi la détermination du Groupe à mener une politique de gestion des compétences et de valorisation des talents des hommes et des femmes de l'Entreprise pour répondre aux défis de l'avenir.

L'Entretien d'appréciation de la Performance et du Développement Individuels (EPDI) concerne chaque année l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Il permet au manager de faire un point avec son collaborateur sur son activité et sa performance pour l'année écoulée, d'échanger avec lui sur les moyens de progresser dans l'exercice de son métier et de connaître ses objectifs métiers pour l'année suivante.

Organisation du travail

Organisation du temps de travail

Depuis 2000, chaque Banque du Groupe Crédit du Nord dispose de son propre accord relatif à la Réduction du Temps de Travail (RTT) et à son aménagement, prévoyant une durée annualisée du travail de base de 39 heures hebdomadaires.

Des cycles spécifiques de travail existent également, notamment sur 37 h 30 hebdomadaires (agences ouvertes du mardi au samedi midi).

Absentéisme (données Groupe Crédit du Nord)

Absentéisme (calcul en jour calendaire)	2013
Nombre de jours d'absence rémunérée	260 686
dont Nombre de jours d'absence rémunérée pour maladie	170 518
dont Nombre de jours d'absence rémunérée pour maternité	78 217
dont Nombre de jours d'absence rémunérée pour autres motifs	11 951
Nombre total de jours payés	3 478 450
Taux d'absentéisme rémunéré	7,49 %

Relations sociales

Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information, de consultation et de négociation avec le personnel

Le dialogue social s'appuie sur un processus de concertation entre l'employeur et ses salariés (ou leurs représentants), sur des questions relatives à la politique économique et sociale de l'entreprise présentant un intérêt commun. Cette concertation peut intervenir tant au niveau du Groupe, de chacune des Banques qui le composent, voire d'un établissement, et prendre diverses formes, du simple partage d'information, à la consultation ou à la négociation en vue de conclure un accord.

Sur les huit Banques du Groupe, cinq ont des représentants salariés élus qui siègent à leur Conseil.

Les Instances Représentatives du Personnel se déclinent comme suit :

- la représentation syndicale est assurée par les sections syndicales, les délégués syndicaux et les représentants syndicaux. Les délégués syndicaux nationaux ou centraux ont le monopole en matière de négociation collective ;
- les Comités d'Etablissement Régionaux et le Comité Central d'Entreprise du Crédit du Nord ou le Comité d'Entreprise des Banques régionales sont des instances consultatives pour tout ce qui concerne la marche générale des établissements et de l'entreprise. Ils assurent également la gestion des activités sociales et culturelles pour le personnel ;

- les délégués du personnel présentent les réclamations individuelles ou collectives des salariés en vue du respect de la réglementation et des accords collectifs ;
- les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ont pour mission générale de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés, à l'amélioration des conditions de travail et de veiller au respect des lois et règlements.

Bilan des accords collectifs

Les Banques du Groupe Crédit du Nord ont signé de nombreux accords collectifs, notamment :

	Crédit du Nord	Banque Courtois	Banque Kolb	Banque Laydernier	Banque Nuger	Banque Rhône Alpes	Banque Tameaud	Société Marseillaise de Crédit
Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes	Renouvellement en 2012	Renouvellement en 2012	Renouvellement en 2014	Renouvellement en 2012	Renouvellement en 2012	Renouvellement en 2012	Renouvellement en 2012	Renouvellement en 2012
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	Renouvellement en 2010	-	Accord en 2010	-	-	-	-	-
Emploi et insertion professionnelle des personnes en situation de handicap	Renouvellement en 2012	Renouvellement en 2013	-	-	-	Renouvellement en 2013	Renouvellement en 2013	Premier accord en 2013
Prévention et traitement du stress au travail et des risques psychosociaux	Accord en 2012	-	-	-	-	-	-	-
Traitement des incivilités	Accord en 2010	Accord en 2013	-	Accord en 2010	-	-	-	-
Participation	Accord de refonte en 2011	Accord en 1997 + avenants	Accord en 1970 + avenants	Accord de refonte en 2012	Accord en 2000	Accord en 1998	Accord de refonte en 2009	Accord en 2001
Intéressement	Renouvellement en 2013	Renouvellement en 2013	Renouvellement en 2014	Renouvellement en 2012	Renouvellement en 2012	Renouvellement en 2012	Renouvellement en 2013	Renouvellement en 2012
Mutuelle	Accord en 2005 + avenants	Accord en 2005 + avenants	Accord en 2004	Accord en 2012	Accord en 2008	Accord en 2007 + avenants	Accord en 2008	Accord en 2012
Droit Syndical et Social	Accord en 2004 + avenants	Accord en 2008 + avenant	-	-	-	Accord en 1999	Accord en 2000	Accord en 2001 + avenants
Avantages sociaux	Accord en 2000 + avenants	Accord en 2001 + avenants	-	-	-	Accord en 2008 + avenants	Accord en 2001 + avenants	Accord en 2012
Contrat de génération	Plan d'action	Premier accord en 2013	Premier accord en 2013	Premier accord en 2013				
Plan d'épargne entreprise	Accord en 1969 + avenants	Accord en 1998 + avenants	Accord en 2002 + avenants	Accord en 1998 + avenants	Accord en 2000 + avenants	Avenant de refonte en 2009	Avenant de refonte en 2011	Accord en 2011 + avenants
Plan d'épargne retraite collectif	Accord en 2006 + avenant	Accord en 2007 + avenants	Accord en 2012	Accord en 2007	Accord en 2008	Accord en 2012 + avenant	Accord en 2007 + avenants	Accord en 2012 + avenants

Santé et sécurité

Les conditions de santé et de sécurité au travail, bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Le Groupe Crédit du Nord a mis en place un dispositif de soutien et d'accompagnement pour ses collaborateurs. La plaquette intitulée « Après une agression », reprend les mesures mises en œuvre en termes de soutien médical, psychologique et juridique. Destinée dans un premier temps aux victimes de hold-up, elle est remise également aux victimes d'incivilités graves.

Le Groupe Crédit du Nord a choisi le cabinet PREVENTIS - centre d'intervention pour la santé au travail - pour l'accompagner dans ses démarches.

En outre, conformément aux dispositions en vigueur, le Groupe Crédit du Nord a désigné début 2013 un salarié compétent au titre de la sécurité et un Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP).

Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles sont recensés.

En 2013, 108 accidents ont été relevés pour le Groupe Crédit du Nord.

Par ailleurs, le Crédit du Nord social a signé des accords en faveur de la santé, de la sécurité et du bien être au travail. Ces accords traitent notamment des sujets suivants :

- le stress ;
- les incivilités dans le cadre de relations commerciales ;
- les agressions/la sécurité des agences bancaires.

Ces accords sont accompagnés de distribution des plaquettes de l'AFB (Association Française des Banques) comme par exemple « Agir ensemble face aux incivilités », « Prévenir tout acte de harcèlement et de violence au travail ».

Formation

Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Depuis de nombreuses années, le Groupe Crédit du Nord a mis en place un dispositif différenciant d'accompagnement des collaborateurs pour faciliter d'une part l'intégration des nouveaux embauchés,

d'autre part l'évolution des collaborateurs vers un nouveau métier. Ce dispositif est adapté à l'expérience de chacun.

Chaque année, en raison notamment des évolutions des outils et des processus, ce dispositif est revu et ajusté de façon à répondre au mieux aux besoins des collaborateurs et aux exigences de l'ensemble des Banques du Groupe.

Tous les ans, un plan de formation est défini pour répondre aux marchés et aux métiers.

La formation est le principal relais de la stratégie de la Banque.

Le plan de formation 2014 va s'organiser autour des principaux axes suivants :

- l'intégration et la formation des nouveaux collaborateurs dans un métier et l'accompagnement des collaborateurs qui changent de métier ;
- la montée en compétence des collaborateurs dans l'exercice de leur métier ;
- l'offre de formation du DIF (Droit Individuel à la Formation).

Ce plan s'accompagne de la cartographie de la formation :

- intégration et formation des collaborateurs – synthèse ;
- parcours d'intégration ;
- parcours sécurité ;
- validation des connaissances AMF (Autorité des Marchés Financiers) ;
- parcours métier ;
- cycles métier ;
- stages ;
- offre DIF.

Le nombre total d'heures de formation

Formation (base de calcul 1j = 8h)	2013
Nombre total de jours de formation	28 798
dont Nombre de jours de formation des femmes	15 983
dont Nombre de jours de formation des hommes	12 815
Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année	7 648
dont Nombre de femmes ayant suivi au moins une formation dans l'année	4 272
dont Nombre d'hommes ayant suivi au moins une formation dans l'année	3 376
Taux des salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année	84,58 %

Diversité et égalité des chances / égalité de traitement

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Depuis 2004, les entités du Groupe Crédit du Nord sont couvertes par un accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle et la mixité entre les femmes et les hommes. L'accord actuel privilégie trois domaines d'action : l'embauche, la promotion professionnelle et la classification, qui sont eux-mêmes assortis d'objectifs chiffrés de progression à étudier sur la durée de l'accord. Une enveloppe budgétaire dédiée à la résorption des écarts de salaire est utilisée depuis 2008.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Crédit du Nord a signé un nouvel accord d'entreprise en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Cet accord institue :

- un interlocuteur privilégié - le référent handicap - en charge des actions concourant au recrutement et à l'intégration des personnes en situation de handicap ;
- une communication sur les actions menées, le suivi des ressources dédiées et leurs réalisations.

Quatre autres Banques du Groupe ont également signé un accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

La politique de lutte contre les discriminations

En 2013, toutes les Banques du Groupe ont ouvert des négociations sur le contrat de génération, lesquelles ont abouti à la signature d'un accord qui les engage dans trois domaines particuliers :

- l'emploi des collaborateurs de plus de 45 ans ;

- l'insertion des « jeunes » de moins de 26 ans sur le marché du travail ;
- la transmission des savoirs et des compétences.

Chaque Banque se fixe notamment, sur la durée du plan d'action ou de l'accord, un objectif de recrutement de collaborateurs « seniors » et de collaborateurs « jeunes », ainsi qu'un objectif de maintien dans l'emploi des collaborateurs « âgés ».

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

Le Groupe Crédit du Nord s'interdit de pratiquer quelque discrimination que ce soit à l'égard de son personnel et des candidats à l'embauche comme de ses clients, partenaires d'affaires ou fournisseurs.

Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

A l'élimination du travail forcé ou obligatoire

A l'abolition effective du travail des enfants

Pour ces trois points, le Groupe Crédit du Nord, intervenant exclusivement en France, se conforme au droit du travail en vigueur, lequel couvre l'ensemble de ces thèmes ; il est par ailleurs complété du Code de Conduite du Groupe Société Générale.

INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

En matière d'emploi et de développement régional

Le Groupe Crédit du Nord est l'héritier du rapprochement de près de 80 établissements régionaux qui, depuis plus de 160 ans, ont agrégé leurs forces et leurs talents. Il est aujourd'hui constitué notamment de 8 Banques régionales (Banque Courtois, Banque Kolb, Banque Laydernier, Banque Nuger, Banque Rhône-Alpes, Société Marseillaise de Crédit, Banque Tarneaud et le Crédit du Nord).

Les différentes entités du Groupe Crédit du Nord bénéficient d'une très grande autonomie dans la gestion de leur activité, qui s'exprime notamment par des prises de décision rapides et une grande réactivité aux demandes de leurs clients. La stratégie des Banques du Groupe s'articule autour de trois éléments clés :

- être un acteur de référence quant à la qualité de la relation client ;
- développer un haut niveau de professionnalisme individuel et collectif ;
- mettre à la disposition de leurs clients les services et les technologies les plus avancés.

La qualité et la solidité des résultats du Groupe Crédit du Nord sont reconnues par le marché et confirmées par la note long terme A attribuée par Standard & Poor's et par Fitch.

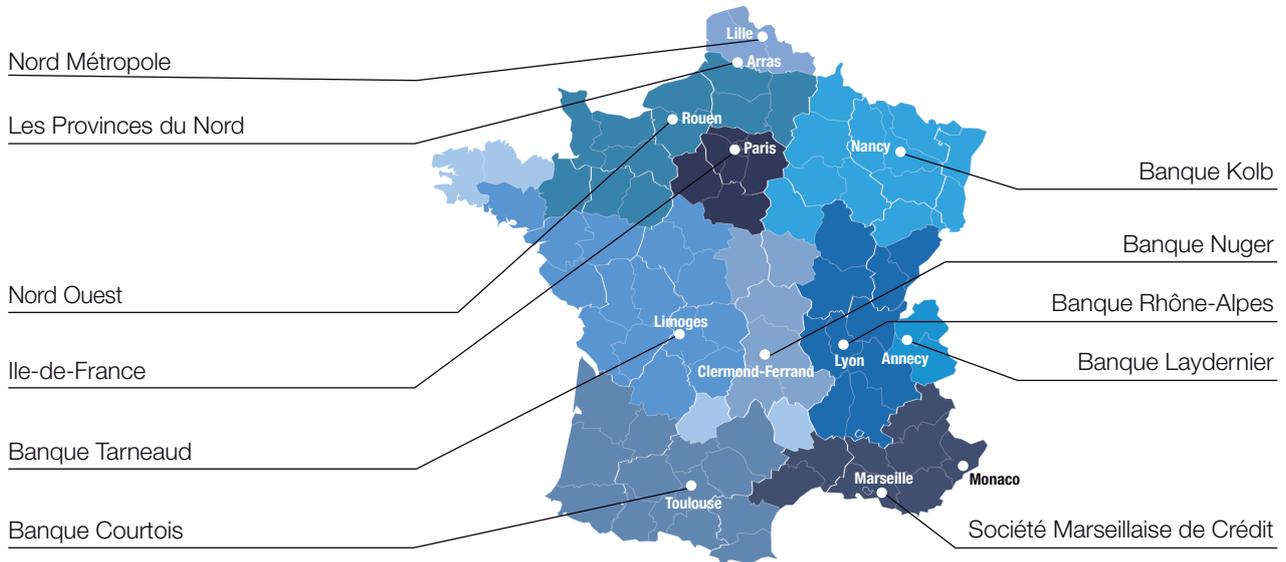
Au cœur de l'économie et des régions, le Groupe Crédit du Nord avec ses activités bancaires et de financements, répond aux besoins de ses clients en s'efforçant de contribuer au progrès social et économique des départements et des régions où il exerce ses activités.

La satisfaction de la clientèle et le financement de l'économie demeurent au cœur du modèle de Banques régionales du Groupe Crédit du Nord. Le rachat en 2012 des parts des actionnaires minoritaires de la Banque Tarneaud, implantée en région du Centre-Ouest Atlantique, témoigne de la volonté de renforcer l'ancrage régional du Groupe.

Le fort ancrage régional du Groupe lui permet de jouer un rôle moteur dans le développement des régions, soit par le biais d'une Direction Régionale, soit par le biais d'une Banque Régionale. Il fournit des emplois aux économies locales, soutient la création et le développement des entreprises et accompagne leurs projets.

Ses points de vente, répartis sur la majeure partie du territoire, permettent une forte relation de proximité entre les clients et leurs conseillers spécialisés, pour apporter les réponses aux besoins bancaires et financiers privés et professionnels.

Le Groupe Crédit du Nord



Présence géographique des agences et répartition des effectifs par Régions et Banques Régionales au 31 décembre 2013 :

Régions et succursale du Crédit du Nord	Nord Métropole	Provinces du Nord	Nord-Ouest	Ile de France Loiret	Direction Relations Entreprises	Directions Centrales	Succursale de Monaco
Directions centrales	Lille	Arras	Rouen	Paris	Paris	Paris et Lille	Monaco
Nombre d'agences	65	83	107	120	12	0	1
Effectifs*	638	782	910	1 100	315	1 201	35

* Effectifs = Personnes en CDI, CDD et alternance en poste au Crédit du Nord, y compris les salariés détachés Société Générale.

Banques Régionales du Crédit du Nord	Banque Kolb	Banque Tarneaud	Banque Nuger	Banque Rhône-Alpes	Banque Laydernier	Banque Courtois	Société Marseillaise de Crédit
Directions centrales	Nancy	Limoges	Clermont-Ferrand	Lyon	Annecy	Toulouse	Marseille
Nombre d'agences	44	74	23	82	46	84	174
Effectifs*	343	614	168	660	358	696	1 710

* Effectifs = Personnes en CDI, CDD et alternance en poste dans une Banque Régionale, y compris les salariés détachés Société Générale et Crédit du Nord.

Sur les populations riveraines ou locales

Dans le cadre d'une approche régionale, le Crédit du Nord et ses Banques Régionales développent une stratégie de banque relationnelle de proximité sur tous les marchés de la banque de détail en France : les collaborateurs du Groupe Crédit du Nord et son réseau de 915 agences sont au service de plus de 2,1 millions

de clients Particuliers, 217 700 Professionnels et 46 800 Entreprises.

De manière générale, avec des conseillers spécialisés, le Groupe Crédit du Nord accompagne les populations locales dans leur quotidien et leurs projets avec des produits et des services s'adaptant aux besoins de chacun.

Pour les clients fragiles dans le cadre des engagements pris par la profession bancaire en 2005 pour rendre « la Banque plus facile pour tous », le Groupe Crédit du Nord propose une Gamme de moyens de Paiements Alternatifs au chèque (GPA) (dont une carte à autorisation systématique avec paiement et retrait en France et en Europe, des alertes sur le solde du compte, un plafonnement des frais d'incidents...).

Pour les personnes présentant un risque aggravé de santé, le Groupe offre des produits et services dans le cadre de la convention AERAS (S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé).

Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

Conditions du dialogue avec ces personnes ou ces organisations

La Banque considère qu'exercer sa responsabilité d'entreprise passe par la prise en compte des attentes de ses parties prenantes : clients, collaborateurs, fournisseurs...

Accessibilité pour les personnes en situation de handicap

En France, conformément à « la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap », plusieurs actions ont été entreprises au sein du réseau pour améliorer l'accessibilité des services :

- pour les personnes non-voyantes ou malvoyantes : 95 % des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) leur sont accessibles ;
- pour les personnes à mobilité réduite : un travail de mise en conformité des agences a été déclenché en 2010, après avoir constaté que seules 39 agences sur les 787 étudiées, répondaient aux normes imposées. Au 31 décembre 2013, 63,25 % des agences du Groupe Crédit du Nord sont réputées conformes. Il est prévu qu'au 31 décembre 2014, 90,38 % des agences du Groupe le soient.

Envers les clients :

« Satisfaire notre clientèle est notre engagement depuis plus d'un siècle. »

Cultiver avec les clients des relations de qualité, s'adapter aux nouvelles exigences et mettre tout en œuvre pour les satisfaire au mieux, constituent depuis plus d'un siècle et demi l'ADN du Groupe Crédit du Nord.

Depuis plus de 20 ans, les Banques du Groupe Crédit du Nord interrogent chaque année près de 60 000 clients Particuliers, Professionnels et Entreprises⁽¹⁾ afin qu'ils expriment leur niveau de satisfaction. A cela, s'ajoute une démarche d'écoute particulière auprès de chaque nouveau client avec l'envoi d'un questionnaire de satisfaction dès 6 mois d'ancienneté.

Les Banques du Groupe Crédit du Nord proposent ainsi à leurs clients d'évaluer, sans complaisance, la qualité de l'accueil qui leur est réservé que ce soit au téléphone ou en agence, la disponibilité et la réactivité de leur conseiller, la qualité de ses conseils, son engagement, mais aussi la qualité et la performance des produits et services qui leurs sont proposés, ...

L'évolution de la note de satisfaction client constitue le premier objectif de performance annuelle des agences du Groupe.

Enfin, pour s'assurer d'un niveau de qualité élevée, homogène et correspondant aux standards attendus, le Groupe Crédit du Nord réalise chaque année deux vagues d'appels mystère, soit 20 000 appels téléphoniques au sein de ses propres agences, accompagnées de visites mystère.

En 2013, l'engagement des collaborateurs des Banques du Groupe Crédit du Nord au service de la satisfaction client est reconnu et récompensé. Les études concurrentielles⁽²⁾ menées par l'institut d'études CSA au cours des 9 dernières années auprès des clients des grands groupes bancaires français positionnent systématiquement le Groupe Crédit du Nord sur le podium pour les trois marchés Particuliers, Professionnels et Entreprises.

Les résultats de ces enquêtes permettent au Groupe Crédit du Nord d'avoir une vision d'ensemble sur

(1) Baromètres agences/centres d'affaires réalisés par l'institut d'études CSA : du 22 avril au 13 juillet 2013 auprès de 44 011 clients Particuliers, 7 956 clients Professionnels et 4 320 clients Entreprises (à raison de 70 clients en moyenne par agence ou centres d'affaires).

(2) Baromètres concurrentiels réalisés par l'institut d'études CSA : du 25 février au 30 mars 2013 auprès de 4 531 clients Particuliers des 11 principales banques de la place ; du 25 février au 30 mars 2013 auprès de 3 444 clients Professionnels des 10 principales banques de la place ; du 22 février au 9 avril 2013 auprès de 2 701 clients Entreprises des 10 principales banques de la place.

l'appréciation de ses clients, permettant d'identifier les axes d'amélioration pour mieux répondre à leurs attentes.

Depuis plus de 15 ans, au sein des Banques du Groupe Crédit du Nord :

- 100 % des conseillers sont joignables sur leur ligne directe et sur leur adresse mail ;
- 100 % des clients Particuliers et Professionnels bénéficient d'un conseiller de clientèle dédié ;
- 100 % des clients Patrimoniaux sont traités par un binôme conseiller en patrimoine/conseiller de clientèle ;
- 100 % des clients Entreprises sont suivis par un binôme conseiller de clientèle Entreprise/assistant commercial.

Par ailleurs, le choix a été fait de ne pas renvoyer les appels des clients vers des plates-formes téléphoniques centralisées et de ne jamais imposer les services de Banque à distance du Groupe (Internet, téléphone).

Réclamations et Médiateur

Le Groupe s'attache à ce que toutes les insatisfactions ou tous les dysfonctionnements soient traités dans les plus brefs délais. Lorsqu'un désaccord subsiste, le client peut faire valoir sa demande auprès du Service des Relations Clientèle de sa banque et, si le litige perdure, saisir le Médiateur.

La Médiation, voie de recours amiable et gratuite mise en place par le Groupe Crédit du Nord, est largement portée à la connaissance des clients sur de multiples supports d'information, notamment par une mention permanente figurant au verso des relevés de comptes. Les décisions prises par le Médiateur indépendant (Madame Christiane Scrivener) s'imposent à la Banque, celle-ci s'étant engagée par avance à s'y conformer.

Envers les salariés

Le Groupe Crédit du Nord a la volonté de promouvoir une relation pérenne avec ses collaborateurs dans le cadre d'un engagement de développement mutuel et dans un environnement qui favorise leur bien-être individuel et collectif.

Dans un souci d'amélioration des conditions de travail et en cohérence avec ses objectifs de respect de l'environnement, le Crédit du Nord met à la disposition

de ses salariés un service de covoiturage, via le site du Groupe : « www.roulons-ensemble.com ».

Début 2013 création de l'association « Etoile Plurielle » dont l'objet est d'être un espace d'échanges, de partages, de transmission d'expériences, d'apprentissage pour les femmes cadres du Groupe Crédit du Nord, au service de leur développement professionnel. L'association compte 104 adhérentes à fin 2013.

Envers les fournisseurs

Se reporter au chapitre « Sous-traitance et fournisseurs » développé plus loin.

Envers les agences de notation

Le Groupe Crédit du Nord répond aux questionnaires d'évaluation des agences extra-financières de manière consolidée au niveau de sa maison mère.

Actions de partenariats ou de mécénat

Le Groupe Crédit du Nord s'engage au quotidien dans des actions de solidarité, de mécénat artistique et musical mais aussi dans le sponsoring sportif. Les priorités des Banques du Groupe Crédit du Nord sont de prendre part à la vie culturelle et associative de leur région et de renforcer les liens créés avec leurs partenaires. C'est 1,90 M€ de dons financiers qui a été mobilisé en 2013 pour aider plus de 200 clubs sportifs, associations, expositions, manifestations culturelles...

Le Groupe Crédit du Nord peut tout aussi bien donner son appui à une initiative de proximité, comme une journée sportive caritative, qu'à un projet d'envergure nationale comme « Marseille Provence 2013 Capitale européenne de la culture », dont la Société Marseillaise de Crédit était Partenaire Officiel.

En 2013, et pour la deuxième année consécutive, le Crédit du Nord a été partenaire de l'association « Imagine for Margo » qui collecte des fonds afin d'aider la recherche européenne pour les traitements spécifiques des cancers pédiatriques. Le Crédit du Nord a ainsi participé à la deuxième édition de la course « Enfants sans Cancer » organisée par cette association.

Les fonds recueillis à cette occasion ont permis de financer deux essais thérapeutiques dont l'un a permis

à 120 enfants européens de recevoir un nouveau traitement dans 7 pays. En s'associant à cette course, le Crédit du Nord a souhaité s'investir dans une initiative solidaire aux côtés de ses collaborateurs qui se sont fortement mobilisés en collectant à titre individuel 44 000 €.

Sous-traitance et fournisseurs

Prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans la politique achat

Pour ses principaux achats, le Groupe Crédit du Nord fait appel à la Direction des Achats du Groupe Société Générale, qui met en œuvre des plans d'actions pluriannuels impliquant une mobilisation de chaque partie prenante de la chaîne de valeur (prescripteurs, acheteurs et fournisseurs).

Ces plans d'actions, intitulés Ethical Sourcing Program (ESP 2006-2010) puis Sustainable Sourcing Program (SSP 2011-2015), traduisent la volonté d'intégrer la RSE dans les processus achats. Elle se matérialise au travers d'actions clés :

- la signature des règles de déontologie en matière d'achats (signées par 100 % des acheteurs) ;
- une clause de développement durable insérée dans les contrats (présente dans 100 % des contrats Groupe) engageant les fournisseurs à respecter dans le pays où ils opèrent les dispositions en vigueur, en matière de droit du travail (en cas d'inexistence, s'appliquent les dispositions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et de droit de l'environnement) ;
- une cartographie des risques sociaux et environnementaux des produits et prestations de services achetés ;
- une évaluation fournisseurs réalisée lors de tout acte d'achat prise en considération à hauteur de 3 % minimum dans les critères de sélection ;
- l'intégration d'objectifs RSE pour tous les acheteurs concernant la mise en œuvre d'une action RSE propre à leur famille d'achats (par exemple, mise en œuvre d'un contrat avec le secteur adapté, intégration dans le cahier des charges de critères environnementaux) ;

- une formation spécifique « Achats et Développement Durable » intégrée au cursus de formation interne.

Pour sa politique d'achats socialement responsables, le Groupe Société Générale travaille sur trois axes :

- **Axe économique** : engagement envers les PME avec l'objectif de faciliter l'accès des PME aux marchés du Groupe Société Générale et d'instaurer un cadre de confiance réciproque avec les fournisseurs ;
- **Axe social** : promouvoir le secteur adapté en ayant recours à la sous-traitance auprès d'entreprises de ce secteur ;
- **Axe environnemental** : participation au plan de Réduction Carbone du Groupe avec l'intégration des critères environnementaux dans la sélection des produits et services.

Pour les achats traités en direct, le Groupe Crédit du Nord s'inspire fortement de la politique du Groupe Société Générale tout en favorisant le tissu d'entreprises locales.

Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Afin de couvrir la base de dépenses la plus large possible dans le processus d'évaluation RSE des fournisseurs, la Direction des Achats du Groupe Société Générale a formalisé une méthodologie dès 2006. Lors de chaque appel d'offres, l'ensemble des fournisseurs invités sont évalués sur leurs performances en matière de RSE. Une fois l'évaluation réalisée, la note est prise en compte dans les critères de sélection.

Depuis 2011, la Direction des Achats du Groupe Société Générale travaille avec Ecovadis, acteur indépendant reconnu pour son expertise dans le développement durable. Les fournisseurs invités à un appel d'offres sont interrogés par Ecovadis grâce à un questionnaire basé sur le secteur d'activité, la taille de l'entreprise ainsi que son implantation géographique.

La méthodologie et les critères utilisés dans les questionnaires Ecovadis reprennent les standards RSE internationaux (Initiative Mondiale du Reporting, Pacte Mondial des Nations-Unies, ISO 26000, Conventions de l'Organisation Internationale du Travail).

Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir toutes formes de corruption

Dès 1993 (Loi n° 93-122 du 29 janvier), la corruption et la transparence de la vie économique et des procédures publiques sont entrées dans le champ d'application du dispositif de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme existant dans les différents établissements bancaires. Ce dispositif consiste à approfondir la connaissance de nos relations et la cohérence entre les mouvements échangés et la finalité économique des relations. Toute incohérence, a priori inexplicable ou inexpiquée, donne lieu à déclaration de soupçon auprès des autorités compétentes.

A titre préventif, la Direction des Achats a mis à jour ses procédures de passation de marchés et ses conventions d'achats afin d'y inclure une clause « anti-corruption » vis-à-vis des fournisseurs.

Il existe un dispositif de contrôle permanent de surveillance des pratiques des collaborateurs du Groupe.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le Groupe Crédit du Nord s'impose des exigences fortes dans l'exercice de son métier, notamment dans la recherche de la satisfaction client, la rythmique

commerciale, l'application du « juste prix », les synergies entre les marchés et l'enrichissement de la gamme de produits et services (y compris dans le domaine du multi-canal).

Il veille à être respectueux du client emprunteur durant tout le cycle de vie du crédit, de l'octroi du prêt à son remboursement. Cette démarche s'applique au crédit à la consommation et au crédit immobilier pour les personnes physiques.

Les salariés du Groupe ne perçoivent aucune rémunération à l'acte (commissionnements), ce qui assure une totale objectivité à l'égard des conseils apportés à la clientèle.

Droits de l'Homme

Actions engagées en faveur des Droits de l'Homme

Le Groupe Crédit du Nord conduit son développement dans le respect des droits humains et sociaux fondamentaux et le respect de l'environnement partout où il exerce ses activités.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Politique générale en matière environnementale

Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.

Dans le respect des trois piliers de notre modèle bancaire (Ancrage régional, Primauté du relationnel et Satisfaction client) plus que jamais pertinent et porteur de différenciation, le Groupe Crédit du Nord entend veiller à la maîtrise de son empreinte environnementale dans l'exercice de ses activités internes.

La politique environnementale du Groupe s'efforce de suivre trois principes d'action généraux :

- réduire et minimiser l'impact direct et indirect de ses activités sur l'environnement ;
- diminuer la consommation des ressources naturelles et énergétiques grâce à une utilisation rationnelle et optimisée ;
- assurer une attention constante au confort des collaborateurs et à l'accueil des clients.

En intégrant le programme de neutralité carbone 2008-2012 du Groupe Société Générale, le Groupe Crédit du Nord a initié une démarche en faveur d'une culture environnementale.

Le programme de réduction carbone 2012-2015 s'inscrit dans la continuité du précédent programme en renforçant ses ambitions avec un double objectif :

- réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ;
- réduire les consommations énergétiques.

Le pilotage des informations s'effectue au travers d'un outil dédié au reporting RSE. Il permet d'améliorer le suivi des indicateurs environnementaux ainsi que leur périmètre d'application. Toutes les entités (immeubles de plus de 5000 m², Régions et Banques Régionales) participent activement à la remontée des données, ce qui contribue à la qualité de ce reporting .

La mise en place d'un programme de neutralité puis de réduction carbone a des effets transverses :

- **Pour l'immobilier** : définition de principes pour les projets d'aménagements et de rénovation des bâtiments (meilleure appropriation des espaces et des nouvelles technologies ayant un impact réduit sur l'environnement).
- **Pour les consommables** : politique de consommation plus stricte notamment de papier, par une demande plus exigeante vis-à-vis des fournisseurs et la réduction de la consommation de papier.
- **Pour les transports** : meilleur suivi et maîtrise des déplacements professionnels avec utilisation accrue d'outils alternatifs (audio, visio, et web conférence).

Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Le Groupe Crédit du Nord va mettre en place sur son site Intranet une rubrique d'informations dédiée au développement durable et à la RSE avec un lien sur le site RSE du Groupe Société Générale. Cela permettra aux collaborateurs de s'informer sur les enjeux du développement durable et de prendre connaissance des actions menées.

Il informera des conférences, des bonnes pratiques, des décisions liées au développement durable et à la RSE.

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Non pertinent compte tenu de la nature de l'activité de la Société.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours

Aucune provision spécifique pour risque environnemental n'est prévue compte tenu de la nature de l'activité de la Société.

Pollution et gestion des déchets

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement.

Non pertinent compte tenu de la nature de l'activité de la Société et de son implantation géographique.

Mesures de prévention de recyclage et d'élimination des déchets

Pour les immeubles centraux, les déchets sont répartis en catégories qui subissent des traitements appropriés. Des accords avec les prestataires ont été mis en place pour la collecte, le tri et le recyclage de la grande majorité de ces déchets. En 2013, un appel d'offres a été lancé pour mettre en place le tri et la collecte des déchets papiers de l'ensemble du réseau d'agences du Groupe tout en préservant la confidentialité.

Les résultats de cet appel d'offres sont déployés au fil de l'eau en fonction des besoins et des possibilités de chaque Banque. Des campagnes de sensibilisation seront faites régulièrement pour favoriser et développer la démarche « éco-responsable » des collaborateurs en améliorant la qualité du tri.

Prise en compte des nuisances sonores et de toutes autres formes de pollution spécifique à une activité

Non pertinent compte tenu de la nature de l'activité de la Société et de son implantation géographique.

Utilisation durable des ressources

Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Si la consommation d'eau n'est pas une donnée pertinente compte tenu de la nature de l'activité de la Société et de son implantation géographique, l'eau reste une ressource dont la préservation est importante pour tous. C'est la raison pour laquelle elle est mesurée et qu'une attention particulière est portée à la maîtrise de sa consommation.

La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Compte tenu de l'activité du Groupe Crédit du Nord, les matières premières les plus consommées sont principalement le papier et l'énergie.

Consommation de papier :

Concernant le papier, deux axes sont étudiés en permanence : l'aspect qualitatif (matière première, transport, ...) et l'aspect quantitatif.

Depuis 2012, nous avons sélectionné un papier répondant à des exigences environnementales fortes et de critères d'analyse de cycle de vie du produit. L'objectif principal a été de sélectionner un papier avec un impact environnemental de fabrication le plus faible possible.

La recherche et la mise en place de systèmes de dématérialisation (relevé de compte électronique, supports numériques des dossiers, signature électronique, ...) reste un objectif permanent pour diminuer les quantités de papier utilisées. A titre d'exemple :

- pour le marché des Particuliers, les abonnements à l'option RCL (Relevé de Compte en Ligne) progressent de façon soutenue (+ 48 % par rapport à 2012). Pour poursuivre dans ce sens, en 2013, il a été décidé d'élargir l'option des Particuliers aux comptes des mineurs du foyer et de mettre en ligne cette option pour le marché des Professionnels ;
- une initiative a été prise pour réduire les listages adressés aux agences d'exploitation du Groupe Crédit du Nord. En plus de l'objectif environnemental, cette initiative a permis de recentrer le travail des collaborateurs sur les seuls listages nécessitant une action de leur part. Le résultat est le suivant : réduction de 75 % du volume de listages à destination des agences exploitantes du Groupe Crédit du Nord, 40 tonnes de listages par an en moins.

Des campagnes de sensibilisation pour mieux consommer le papier à destination des salariés sont menées régulièrement.

Consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Consommation d'énergie :

Comme pour toutes les autres ressources, le Groupe Crédit du Nord mesure chaque année, depuis 2011, sa consommation d'énergie (électricité, fioul, gaz). L'ensemble des données sont consolidées au niveau de la maison mère (Société Générale).

Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique

L'efficacité énergétique est devenue un axe majeur de la politique environnementale.

Les mesures et la mise en place de tableaux de bord permettent de mieux piloter les consommations.

Des actions continues de performance énergétique peuvent être recensées : travaux d'isolation, mise en place de détecteurs de présence, éclairage par LED pour les enseignes et les PLV (Publicité sur le Lieu de Vente), remplacement des chauffages et climatiseurs par des systèmes plus performants.

Des actions ponctuelles de plus grandes envergures sont également menées régulièrement. A titre d'exemple :

- suite à un audit thermique qui a confirmé de fortes déperditions d'énergie au niveau des vitrages et menuiseries en acier peu performants sur un immeuble central, un programme de travaux a été mis en œuvre pour remplacer 76 châssis et fenêtres, l'objectif étant d'économiser 5 % de consommation en énergie primaire (chauffage + refroidissement) ;
- pour diminuer notre impact indirect, il a été décidé d'une rationalisation des dessertes agences réalisées par les sociétés spécialisées dans le Transport

De Fonds tout en répondant aux besoins des agences. Economie effective de 1 300 dessertes mensuelles sur 6 800, soit une réduction de 19 %.

- en 2013, le Crédit du Nord a mis à la disposition des collaborateurs un service de covoiturage.

Utilisation des sols

Non pertinent compte tenu de la nature de l'activité de la Société.

Changement climatique

Rejets de Gaz à Effet de Serre (GES)

Au-delà de la mesure et des suivis comparatifs qui permettent de mieux identifier des périmètres d'actions, toutes les actions du Groupe Crédit du Nord relatives au transport, à la consommation de papier et aux émissions directes et indirectes liées à l'énergie visent à réduire les émissions de GES.

Cinq Banques du Groupe Crédit du Nord ont publié un bilan GES sur les émissions 2011.

Adaptation aux conséquences du changement climatique

Non pertinent compte tenu de la nature de l'activité de la Société et de son implantation géographique.

Protection de la biodiversité

Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Non pertinent compte tenu de la nature de l'activité de la Société et de son implantation géographique.

Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des Commissaires aux Comptes du Crédit du Nord, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le chapitre 4 du Document de référence, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce, conformément aux référentiels utilisés par la Société, composés des protocoles du reporting du Groupe Société Générale (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure en introduction du rapport RSE.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de Commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme Tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de Commerce. Il ne nous appartient pas de vérifier la pertinence et la sincérité des Informations RSE.

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 3 personnes entre décembre 2013 et mars 2014 pour une durée d'environ 2 semaines.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce ;

Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

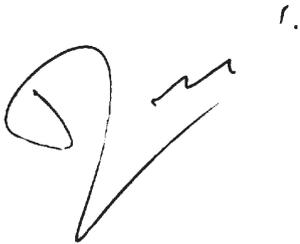
- en cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de Commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de Commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 dudit code.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

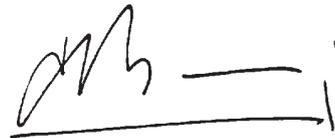
Paris-La Défense, le 31 mars 2014

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Eric DUVAUD
Associé Développement durable



Hassan BAAJ
Associé



Responsable du Document de référence et responsables du Contrôle des Comptes

Responsable du Document de référence

Philippe AYMERICH, Directeur Général

Attestation du Responsable du Document de référence et du Rapport Financier Annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le Rapport de Gestion (dont la table de concordance du rapport financier annuel, au chapitre 4 page 224, indique le contenu) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le Document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 132 et 133, 191 et 192 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2011 et 2012, respectivement en pages 134 et 135, 196 et 197 du Document de référence 2011 et en pages 132 et 133, 188 et 189 du Document de référence 2012.

Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes annuels 2011 et 2012 contiennent des observations. Le rapport des contrôleurs légaux référant aux comptes consolidés 2013 contient une observation.

Paris, le 28 avril 2014

Le Directeur Général, Philippe AYMERICH



Responsables du Contrôle des Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Représenté par Bernard HELLER

Adresse : 1/2, place des Saisons
92 400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

Date de nomination : 4 mai 2000

Date du dernier renouvellement du mandat :
11 mai 2012 pour 6 exercices

Expiration de ce mandat :

à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Suppléant : Société PICARLE et Associés
Représenté par Marc CHARLES

DELOITTE & ASSOCIES

Représenté par Jean-Marc MICKELER

Adresse : 185, avenue Charles de Gaulle
92 200 Neuilly-sur-Seine

Date de nomination : 4 mai 2000

Date du dernier renouvellement du mandat :
11 mai 2012 pour 6 exercices

Expiration du mandat en cours :

à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Suppléant : Société BEAS
Représenté par Mireille BERTHELOT

Tables de concordance

1. Table de concordance du Document de référence

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés et individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012, les rapports des Commissaires aux Comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 42 à 176, pages 132 et 133, pages 188 et 189 et pages 13 à 25 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 26 avril 2013 sous le n° D.13-0451 ;
- les comptes consolidés et individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011, les rapports des Commissaires aux Comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 44 à 183, pages 134 et 135, pages 196 et 197 et pages 13 à 28 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2012 sous le n° D.12-0462 ;

Les chapitres des documents de référence n° D.13-0451 et n° D.12-0462 non visés ci-dessus sont, soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de référence.

Afin de faciliter la lecture du Document de référence, la table de concordance qui suit, renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 .

Rubriques	N° de page du Document de référence
1. Personnes responsables	220
2. Contrôleurs légaux des comptes	220
3. Informations financières sélectionnées	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur, pour chaque exercice	6-7
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	-
4. Facteurs de risque	35 ; 76 à 87 ; 201-202
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la Société	198
5.2. Investissements	26 ; 100-101
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	16 à 20
6.2. Principaux marchés	95
6.3. Événements exceptionnels	-
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers, ou de nouveaux procédés de fabrication	201
6.5. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	-
7. Organigramme	
7.1. Description sommaire du Groupe	11
7.2. Liste des filiales importantes	11 ; 74-75 ; 177-178

Rubriques	N° de page du Document de référence
8. Propriétés immobilières, usines, équipements	
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	100-101
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	203-217
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	21 à 25
9.2. Résultat d'exploitation	21 à 25
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	42 à 47
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	48
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	93 ; 104 ; 106 ; 112
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	-
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1	-
11. Recherche et développement, brevets et licences	-
12. Informations sur les tendances	26
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	-
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	
14.1. Conseil d'Administration et Direction Générale	4
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	180 à 182
15. Rémunérations et avantages	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	183 à 190
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	130
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	4 ; 180 à 182
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	-
16.3. Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	4 ; 27-28 ; 183-184
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	-
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	22 ; 124 ; 170 ; 203
17.2. Participations et stock-options des administrateurs	185 ; 187 à 189
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	200

Rubriques	N° de page du Document de référence
18. Principaux actionnaires	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	200
18.2. Droits de vote différents des actionnaires sus visés	200
18.3. Contrôle de l'émetteur	200
18.4. Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	-
19. Opérations avec des apparentés	130-131 ; 157 ; 193 à 194
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	42 à 132 ; 138 à 179
20.2. Informations financières pro forma	-
20.3. Etats financiers	42 à 132 ; 138 à 179
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	133-134 ; 191-192
20.5. Date des dernières informations financières	42 ; 140
20.6. Informations financières intermédiaires	-
20.7. Politique de distribution des dividendes	200
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	201
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	-
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	198 ; 200
21.2. Acte constitutif et statuts	198-199
22. Contrats importants	-
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	-
24. Documents accessibles au public	199
25. Informations sur les participations	11 ; 74-75 ; 177-178

2. Table de concordance du Rapport Financier Annuel

En application de l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code Monétaire et Financier comporte des éléments décrits aux pages suivantes du Document de référence :

Rapport financier annuel Rubriques	N° de page du Document de référence
Attestation du Responsable du document	220
Rapport de gestion	
- Analyse des résultats, de la situation financière, des risques de la société-mère et de l'ensemble consolidé et liste des délégations en matière d'augmentation de capital (article L.225-100 et L.225-100-2 du Code de Commerce)	-
- Informations requises par l'article L.225-100-3 du Code de Commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence sur l'offre publique	-
- Informations relatives aux rachats d'actions (article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce)	-
Etats financiers	
- Comptes annuels	141 à 179
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	191-192
- Comptes consolidés	42 à 132
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	133-134

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2014, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.